This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

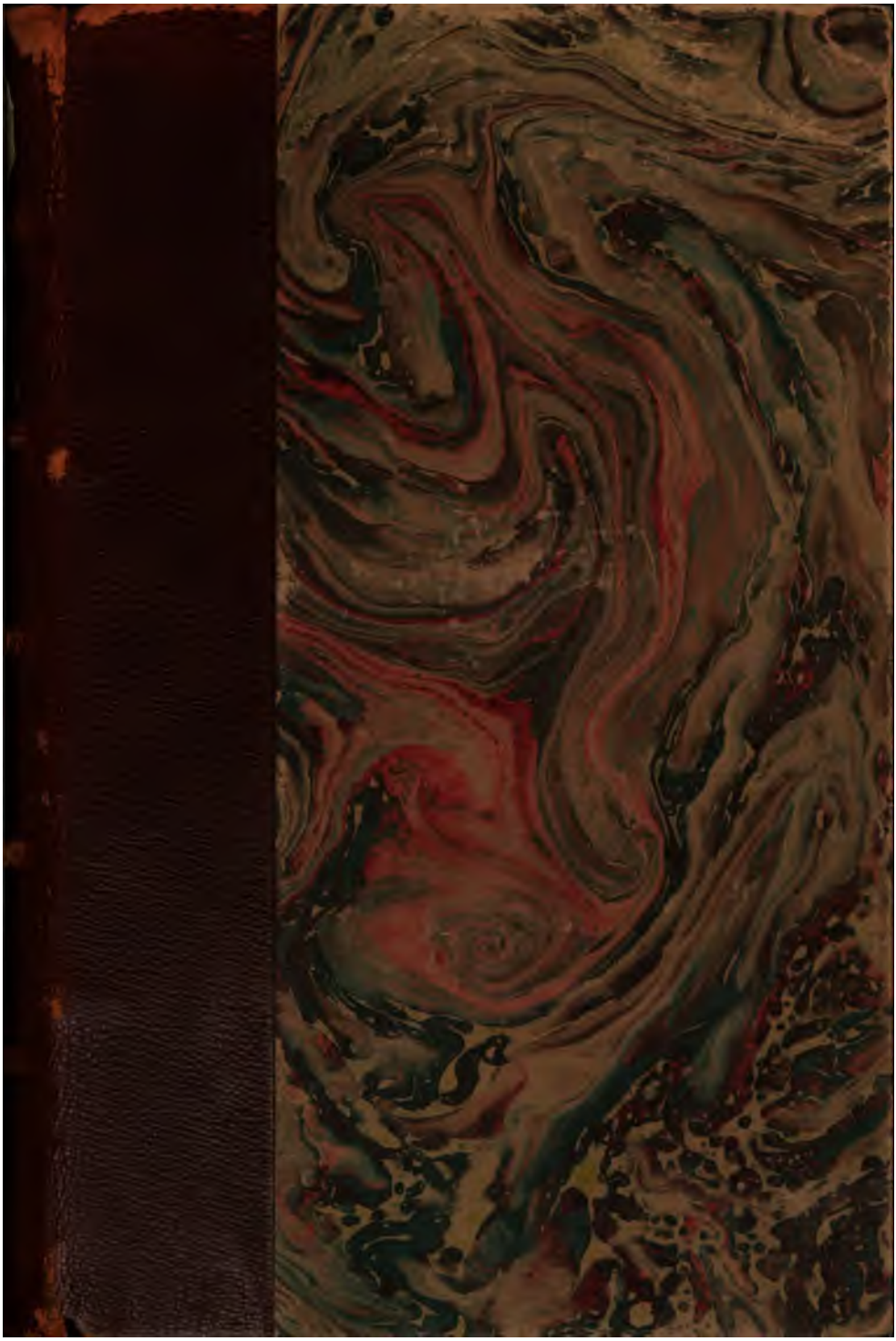

Jud
865
16

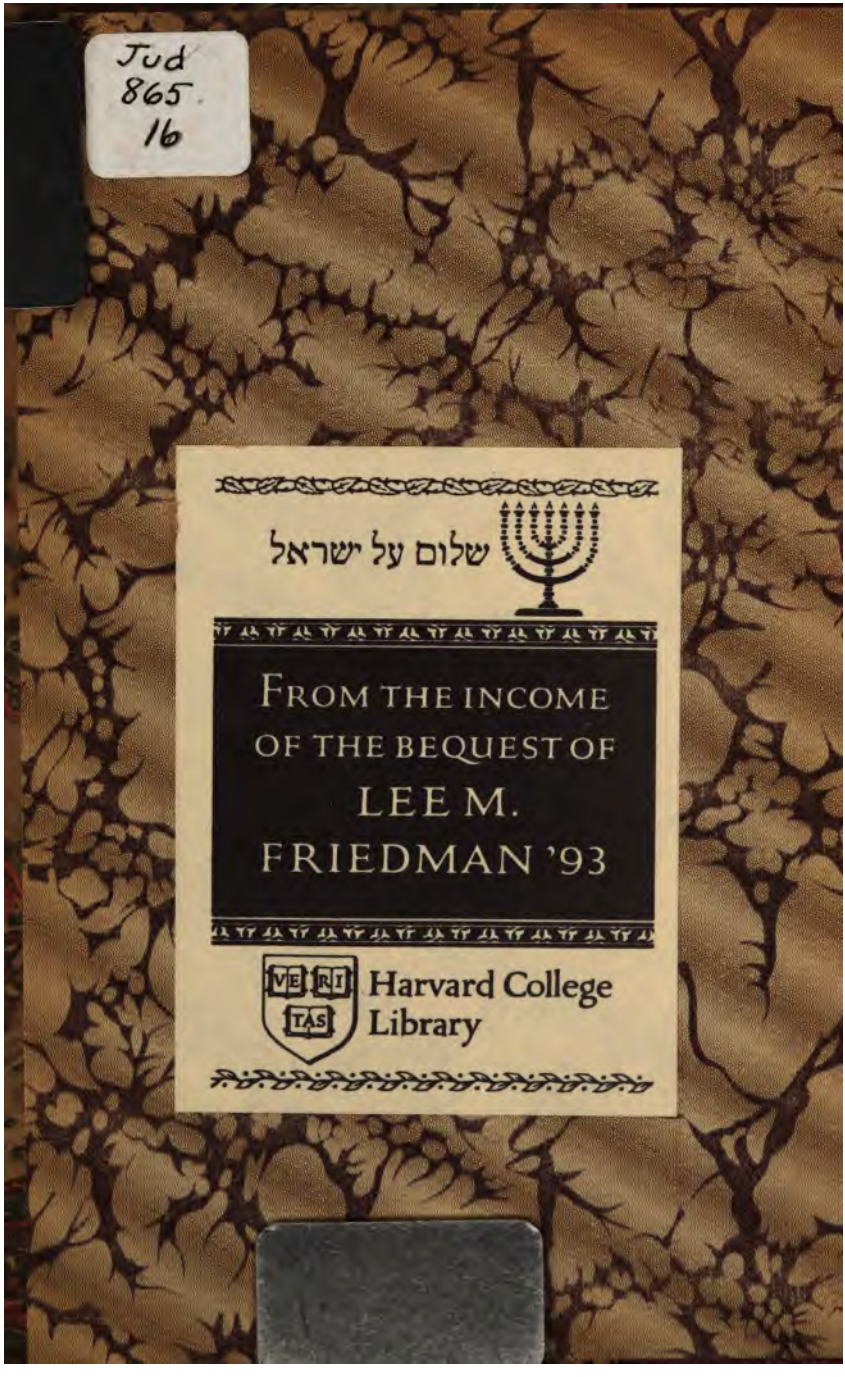
שלום על ישראל
FROM THE INCOME
OF THE BEQUEST OF
LEE M.
FRIEDMAN '93
VE RI TAS
Harvard College
Library

X° 33

DOCTEUR MARTINEZ

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE

Le Juif voilà l'ennemi!

APPEL AUX CATHOLIQUES

Salus populi suprema lex esto!

PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, RUE DES PYRAMIDES, 12

Tous droits réservés.

LE JUIF

Voilà l'ennemi!

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

(Envoi franco au reçu de 3 fr. 50, timbres ou mandat-poste.)

BIBLIOTHÈQUE ANTI-SÉMITIQUE

ÉDOUARD DRUMONT

La Fin d'un Monde, 70e mille. . . . . 3 fr. 50

AUGUSTE CHIRAC

La Haute Banque et les Révolutions, 3e édition . 3 fr. 50
L'Agiotage sous la 3e République, 5e édition, 2 vol. 7 fr. »

KALIXT DE WOLSKI

La Russie Juive, *monita secreta* **des Juifs**, 3e édition. 3 fr. 50

GEORGES MEYNIÉ

L'Algérie Juive, 3e édition . . . . . 3 fr. 50
Les Juifs en Algérie, 3e édition . . . . . 3 fr. 50

KIMON

La Politique israélite, étude psychologique. . . . . 3 fr. 50

AUGUSTE ROHLING

Le Juif selon le Talmud, préface d'Édouard Drumont, 2e édition. . . . . 3 fr. 50

H. DESPORTES

Le Mystère du sang chez les Juifs de tous les Temps, avec une préface d'Édouard Drumont, 2e éd. 3 fr. 50

ALBERT SAVINE

Mes Procès, 3e édition. . . . . 3 fr. 50

HONORÉ PONTOIS, Député

Ancien président du Tribunal de Tunis,
Ex-Président honoraire de la Cour d'Appel de Nîmes.

Les Odeurs de Tunis, 4e édition. . . . . 3 fr. 50

A. HAMON et G. BACHOT

L'Agonie d'une société, histoire d'aujourd'hui, 2e éd. 3 fr. 50

LÉO TAXIL

La Ménagerie politique, avec 30 dessins de Barentin et Blass, 5e mille. . . . . 3 fr. 50

LÉO TAXIL et PAUL VERDUN

Les Assassinats maçonniques, 2e édition.. . . . . 3 fr. 50

FRANÇOIS BOURNAUD

Le Clergé sous la 3e République, 2e édition . . . . 3 fr. 50

DOCTEUR MARTINEZ

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE

LE JUIF
Voilà l'ennemi!

APPEL AUX CATHOLIQUES

Salus populi suprema lex esto !

PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, RUE DES PYRAMIDES, 12

1890

Tous droits réservés.

Jud 865.16

AVANT-PROPOS

L'embrigadement des séminaristes dans la caserne est désormais un fait accompli.

La blessure portée à la religion nationale de la France est, sans contredit, la plus profonde de toutes celles reçues jusqu'à ce jour.

Cette loi incompréhensible, au dire de tous les hommes compétents, n'a de raison d'être que dans la haine de la religion catholique.

D'où provient donc cette haine féroce, de la part d'hommes, presque tous chrétiens, à qui l'Eglise n'a jamais fait de mal ?

Cette haine serait humainement inexplicable, si l'on ne savait de la façon la plus certaine — comme nous le démontrerons plus loin — que le premier moteur et les grands chefs de la Franc-

Maçonnerie, la souveraine du jour, sont *les Juifs*.

Il ne leur a pas suffi, sous l'odieux prétexte de liberté des cultes, de faire interdire les processions si populaires de la religion catholique, de faire supprimer les aumôniers de l'armée, de faire expulser d'inoffensifs religieux, de faire chasser les Frères des écoles et les Sœurs des hôpitaux, de faire imposer leur loi juive, si antifrançaise, du divorce... etc... il leur fallait une dernière victoire : désorganiser le culte catholique en France.

Eh bien ! elle doit être satisfaite, la *Juiverie* ! Elle est sur le point de l'avoir, cette victoire !

Mais qu'elle ne triomphe pas trop vite ! Il pourrait lui en coûter plus cher qu'à l'Eglise.

Tandis que les journalistes catholiques défendaient pied à pied, sans succès, quoique avec vaillance, les droits de la justice et de la vraie liberté, un vigoureux lutteur s'est jeté dans la mêlée avec un courage et une intrépidité qui ont mis le désarroi dans le camp des adversaires. Estimant avec raison que le meilleur moyen de se défendre était d'attaquer soi-même, Drumont a démasqué l'ennemi et lui a porté des coups redoutables.

Le Juif, voilà l'ennemi ! s'est-il écrié. Si nous prétendons encore, nous Français, nous catho-

liques, conserver notre droit à l'existence et à la liberté, sus aux Juifs !

A la suite de ce cri de guerre, formulé dans deux puissants réquisitoires, *la France juive*, et *la Fin d'un Monde*, un immense courant d'opinion s'est déterminé.

L'instinct de la propre conservation a fait ouvrir les yeux à une foule de gens qui ne demandaient qu'à être éclairés.

Tout le monde sentait le mal, mais presque personne n'en soupçonnait la véritable cause.

Les industriels, les commerçants, les ouvriers, les gens de la campagne, tous éprouvaient un indicible malaise, résultant de charges de jour en jour plus lourdes et d'une misère sans cesse croissante, mais ne comprenaient pas d'où venait la ruine.

Les catholiques se voyaient chaque jour de plus en plus traités en véritables parias, outragés dans leur croyance et violentés dans leurs libertés les plus chères, sans se douter d'où partaient les coups.

Tout le monde était hypnotisé !

Drumont, en faisant la lumière, a rompu le charme, et maintenant on peut regarder l'ennemi en face.

LE JUIF, VOILA L'ENNEMI !

La ruine de la France et l'asservissement de tous les Français sous son joug, voilà son premier objectif; la destruction de la religion catholique, voilà son second.

A tous les hommes de cœur, dont la race est loin d'être éteinte sur notre beau sol de France, il est permis de demander : Voulons-nous devenir les esclaves des Juifs? et à tous les catholiques : Consentirons-nous à subir tous les outrages? nous contenterons-nous, nous qui sommes l'immense majorité dans le pays et les vrais enfants de la France, du rôle de victimes et définitivement de martyrs?

Déjà beaucoup de libres-penseurs se sont aperçus que, en édictant des mesures de persécution pour restreindre la liberté de personnes qui ne les gênaient en rien, ils faisaient le jeu des Juifs, et se sont dit : halte-là!

Beaucoup de socialistes ont compris aussi qu'il n'y avait plus rien à attendre du côté de la société française, en fait de revendications, parce que le Juif aura bientôt tout pris, et se sont écrié : Haro sur l'accapareur!

Seuls, les catholiques semblaient résignés à sup-

porter avec patience jusqu'au bout leur condition d'opprimés.

Eh bien ! non ! le supporter plus longtemps serait une lâcheté et une trahison envers le Christ !

La coupe déborde ! Nous en avons assez maintenant ! et, nous aussi, nous proclamons : *Le Juif, voilà l'ennemi !* Assez de protestations platoniques et stériles ! C'est désormais un duel à mort entre nous et les Juifs ; et nous irons jusqu'à l'extrême limite de la légitime défense.

Un individu, pour défendre sa vie, ses biens, son honneur, peut aller dans beaucoup de circonstances jusqu'à ôter la vie à celui qui voudrait les lui ravir.

Une race entière et une société, pour défendre son existence et sa religion, doit avoir un droit au moins équivalent.

Drumont laisse entendre que l'on peut exercer une juste revendication contre les Juifs en les dépouillant de leurs scandaleuses fortunes illégitimement acquises, et que l'on doit les expulser du territoire français...

D'autres, plus modérés, proposent des moyens qui seraient peut-être efficaces dans d'autres milieux ou avec un concours d'autres circonstances, mais

qui n'auraient, à l'heure présente, aucune chance de réussir : ces moyens ne sont donc à nos yeux que de pures utopies.

La solution de Drumont nous paraît la seule véritablement pratique. La question est seulement de savoir si l'on a véritablement ce droit et dans quelle mesure on peut l'exercer.

En d'autres termes, étant donnée la lutte formidable que nous avons à soutenir, jusqu'où s'étend le droit de notre légitime défense ?

Pour répondre à cette question, nous examinerons d'abord le danger que courent la liberté et l'existence même de la nation française, au point de vue social et au point de vue catholique ; nous établirons ensuite ce que nous considérons comme théologiquement permis de faire pour les défendre.

I

LE JUIF ENNEMI DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

LE JUIF ENNEMI DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

QU'EST-CE QUE LE JUIF?

Le Juif, objet de répulsion universelle. — Essentiellement différent des chrétiens. — Le Talmud, matrice juive ; clef du judaïsme. — Les Pharisiens, ancêtres des Juifs modernes. — Mischna et Ghémara. — Le Talmud au-dessus de la loi de Moïse. — Code civil ecclésiastique du judaïsme. — Code religieux des Juifs.

Un fait qui ne peut manquer de frapper tout observateur impartial, c'est que dans tous les pays civilisés, et à toutes les époques de l'histoire, le Juif conserve une physionomie distincte et est un objet de répulsion pour tous.

Serait-ce le stigmate indélébile imprimé sur son front maudit, depuis la consommation du déicide, qui provoquerait ainsi l'animadversion universelle? Non, cela ne

suffirait qu'à exciter la pitié et a commisération chez les chrétiens.

La cause de cette antipathie caractéristique, que l'on éprouve à son endroit, provient uniquement du dégoût et de l'effroi qu'inspirent ses instincts mauvais et sa manière d'être insolite, qui sont en opposition absolue avec les principes et les sentiments de la civilisation chrétienne.

Être nuisible par essence, il ne s'introduit en effet nulle part, sans y amonceler des ruines de tout genre, sans épuiser rapidement les richesses du pays, et sans tarder à asseoir sur la misère générale de ses habitants des fortunes prodigieusement scandaleuses.

Qu'est-ce donc que le Juif?

Le Juif est un être complètement différent des chrétiens par sa race, sa religion, ses principes, sa morale, ses traditions et ses espérances.

Sans patrie fixe, sans territoire national, essentiellement cosmopolite, il est au début le parasite des peuples chez lesquels il s'introduit furtivement, et finit toujours par en être le vampire.

Vil, bas et rampant, lorsqu'il est le plus faible, il devient insolent, superbe et despote, lorsqu'il se sent ou se croit le plus fort.

Trois traits surtout le distinguent : sa morale à part, sa soif inextinguible de l'or, et la haine la plus violente contre le Christ et l'Eglise catholique.

D'où vient que, partout et toujours, depuis l'ère chrétienne, malgré les circonstances si diverses de temps,

de lieux et de personnes, au milieu desquelles il s'est trouvé, et les vicissitudes si variées de fortune qu'il a subies, il ait conservé intacts ces traits distinctifs, qui suffisent pour en faire un être essentiellement malfaisant?

Cela tient à ce que cette race maudite est, depuis plus de 1600 ans, formée dans un moule unique, que l'on peut considérer comme la véritable *matrice juive.*

Ce n'est plus la loi de Moïse — quoi que puissent prétendre certains Juifs modernes, imprégnés à leur insu de la civilisation chrétienne, au milieu de laquelle ils vivent depuis le commencement de ce siècle — *c'est le Talmud*, ramassis de traditions monstrueuses, d'absurdités colossales, et de turpitudes sans nom, réunies par des séducteurs de la secte pharisaïque.

« La clef du judaïsme, s'écrie avec raison Gougenot des Mousseaux[1], un des hommes les plus versés dans les questions judaïques, c'est le Talmud; et qui ne sait ce que c'est que le Talmud est radicalement incapable ou de déchiffrer l'histoire ou de pénétrer les mystères de Juda. »

Dès avant la venue du Christ sur la terre, la secte des Pharisiens infectait l'esprit du peuple d'une foule de tra-

[1] *Le Juif*, p. 78. — Nous tenons à déclarer, une fois pour toutes, que nous puiserons largement dans ce vaste arsenal d'érudition, qui se fait remarquer par son esprit de critique et de discernement. Nous nous abstiendrons donc ordinairement de citer nos emprunts, pour ne pas surcharger démesurément notre texte de notes.

ditions orales, les unes vaines et puériles, les autres détestables et idolàtriques.

Aussi voit-on dans l'Evangile que le Christ ne cessait de leur en adresser les plus sanglants reproches, ce dont ils se vengèrent par le plus épouvantable des crimes.

« *Vous êtes les fils du diable*[1] », leur disait-il, par exemple; ou bien il les traitait de *races de vipères*, de *sépulcres blanchis*, lui, le plus doux et le plus miséricordieux des hommes !

On peut juger, par ces qualifications, à quelle engeance appartenaient ces sectaires, qui devaient devenir les formateurs de cette race vagabonde et errante depuis dix-huit siècles au milieu des peuples chrétiens.

Les Pharisiens, qui furent les premiers à s'arroger le titre pompeux de *Docteurs*, *Maîtres*, *Rabbi*, *Rabbins*, parviennent en effet, comme l'histoire en fait foi[2], à s'emparer par leur adresse et leur hypocrisie d'une autorité souveraine dans la nation, surtout à partir de la destruction du temple et de l'extinction du sacerdoce, c'est-à-dire de la cessation du culte qui était l'âme de la religion mosaïque.

Ce sont eux qui, à proprement parler, sont les auteurs du Talmud; et l'on peut dire que par là ils ont réussi à modeler toute la nation juive, depuis cette époque, à leur image et ressemblance.

Le Talmud comprend deux parties : la première nom-

[1] S. Jean, VIII, 44.

[2] Josèphe, *Hist. eccl.*, l. XIII, ch. XXIII, XXIV.

mée *Mischna* (ou deuxième loi[1], *deutérose*) ; et la seconde nommée *Ghémara* (ou commentaire de la première).

La *Ghémara* est elle-même le résultat de deux compilations, l'une composée à Jérusalem, vers l'an 279, et l'autre rédigée à Babylone, au VIe siècle pour corriger les défauts de celle-ci. Cette *Ghémara* réformée n'en est pas moins un tissu de rêveries, d'extravagances ridicules, d'indécences révoltantes, et surtout d'horribles blasphèmes contre ce que la religion chrétienne a de plus sacré.

A partir de cette époque, le Talmud devint pour toute la nation d'Israël le *livre sacré par excellence*, supérieur même aux livres de Moïse.

Voici comment s'exprime au sujet de son autorité le Moïse rabbinique Maïmonide :

« Tout ce que contient la Ghémara de Babylone est obligatoire pour tout Israël. Et l'on oblige chaque ville, chaque contrée de se conformer aux coutumes établies par les docteurs de la Ghémara, de suivre leurs arrêts, et de se conduire selon leurs institutions[2]. »

Maïmonide, l'aigle de la Synagogue, dit encore : « Ceux qui violent les préceptes des scribes[3] (rabbins) doivent être punis plus sévèrement que ceux qui violent la loi de Moïse ; l'infracteur de la loi de Moïse peut être ab-

[1] *Deuxième* loi, par rapport à la loi de Moïse qui est la *première*.

[2] Discours préliminaire du *Yad-Hhazaka*.

[3] C'est-à-dire le Talmud.

sous; mais le violateur des préceptes des rabbins *doit être puni de mort*[1]. »

En 1866, l'organe de l'orthodoxie juive en France, l'*Univers israélite*, disait de son côté : « Le Talmud n'est pas seulement *le code civil ecclésiastique du Judaïsme*, mais il est une œuvre de haute importance pour tout savant. »

Et le grand-rabbin Trenel, directeur du séminaire rabbinique, faisait écho à ces paroles en disant (1867) : « *Pendant deux mille ans, le Talmud a été, et il est encore un objet de vénération pour les Israélites, dont il est le code religieux.* »

Le rabbin Lazard ne s'exprimait pas différemment en 1867 : « L'immense compilation (du Talmud) s'est répandue parmi les Juifs avec une rapidité *presque miraculeuse ;* elle fut acceptée, dès son apparition, comme l'expression vraie et sincère de la loi traditionnelle. De nombreuses écoles, où le Talmud fut l'objet de l'étude la plus respectueuse, surgirent tout d'un coup en Orient et en Occident ; *ses décisions casuistiques furent acceptées par toutes les communautés*, et cette triple barrière élevée par les rabbins de la Palestine et de la Babylonie autour de la *Thora* (loi écrite) *ne rencontra pas un seul téméraire qui voulût la franchir.* »

Nous terminerons ces citations, déjà trop longues, mais indispensables pour établir que le Talmud est bien le moule dans lequel toute la nation juive a été façon-

[1] Chap. *Veen tsarihh lo guedhim*, etc.

née, par l'extrait d'un ouvrage très remarquable, que les Juifs ont à peu près réussi à faire disparaître, et dont l'auteur, *Ach. Laurent*, est un de ceux qui avaient le plus approfondi tout ce qui touchait à la question juive à son époque (1846).

« Le Talmud de Babylone est le seul qui soit suivi. Il forme une collection, qui n'a pas moins de douze volumes in-folio.

« Les deux Talmuds *étouffent*, comme on l'a fort bien dit, *la loi et les prophètes. C'est le code religieux des Juifs modernes, bien différent de celui des anciens Juifs.* C'est là que sont renfermées toutes les croyances, et lorqu'on a le courage de parcourir cet immense recueil, *on y trouve les causes toujours agissantes de la haine des peuples contre les restes dispersés d'Israël.*

« C'est ce livre qu'étudient et que commentent tous ceux qui parmi les Juifs prétendent au titre de savant. D'après ces commentaires, *le texte de la Bible n'est plus un récit historique, un recueil de préceptes et de lois sublimes; ce n'est plus qu'une allégorie*, que la Ghémara explique de la manière la plus étrange et la plus ridicule.

« *C'est de ce commentaire que sont dérivées les chimères de la cabale, les dangereuses erreurs de la magie, l'invocation des bons et des mauvais esprits, un long amas d'erreurs morales et une théogonie empruntée à la Chaldée et à la Perse.*

« La Ghémara est, selon les Juifs modernes, l'accomplissement, la perfection, et c'est même là ce que son nom signifie en hébreu; mais, *dans la réalité, ce commen-*

taire détruit la loi, par ses interprétations ridicules ou absurdes, et par les principes de haine qu'il contient pour tous les hommes, qui ne font point partie de ce qu'il nomme le peuple de Dieu[1]. »

Au moment de lever le voile qui recouvre les doctrines subversives et les turpitudes de tout vrai Juif, nous ne croyons pas pouvoir mieux résumer ce chapitre que par un jugement porté en 1868 par un déicide moderne, que les fils d'Israël comptent au nombre de leurs bas adulateurs[2] :

« Insociable, étranger, partout sans patrie, le Juif talmudiste a souvent[3] été un fléau pour les pays où le sort l'a porté. »

[1] *Relation des affaires de Syrie*, t. II, p. 352, 353.

[2] Renan.

[3] Si le besoin de faire sa cour aux princes de la finance ne l'eût aveuglé, ce chrétien renégat eût dit pour être exact : « a *toujours* été ».

CHAPITRE II

LA MORALE JUIVE DANS LA FAMILLE

LA FEMME ET L'ENFANT

I. La femme juive, esclave de son mari ; morceau de viande de boucherie. — Concubinage permis. — Interprétation immorale du texte. *Croissez et multipliez-vous.* — Droit du mari de fustiger sa femme. — Servitude de la femme mariée. — Les femmes juives ne sont rien. — Elles ne peuvent s'instruire de la religion. — Portrait de la femme juive par un Juif. — Divorce. — Prostitution. — Définition de la femme juive.

II. Obscénités enseignées aux enfants.

Nous emprunterons presque tous les détails de ce chapitre, à l'excellent ouvrage : *Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, publié en 1844, par le savant rabbin converti, Drach, qui avait fait du Talmud l'étude la plus minutieuse. On peut être assuré que tous les points sont de la plus rigoureuse exactitude.

I. — Le Talmud, « *qui assimile en toutes choses la femme à l'esclave* », déclare le mari tellement maître de celle qu'il épouse, qu'il peut profaner à sa guise les lois sacrées du mariage, sans que sa femme soit admise à faire la moindre opposition.

« *Les docteurs disent : L'homme peut user de sa femme de telle façon qu'il lui plaît. C'est comme s'il achetait un morceau de viande à la boucherie ; selon qu'il lui plaît, il le mange ou rôti, ou bouilli, ou cuit sur la braise*[1]. »

Le concubinage du mari n'effraie nullement la morale de l'épouse. Pourvu que la concubine appartienne par sa race au peuple élu, et ne soit pas mariée, elle pourra habiter sous le même toit, sans que la vertu de l'épouse trouve prétexte à s'en effaroucher; loin de là !

Le fameux Ramban, dont l'autorité était si grande dans la Synagogue, s'étonne que l'on puisse mettre en doute que pareille chose soit permise : « *Je ne puis concevoir*, dit-il, *comment on peut en douter ! c'est certainement chose licite.* »

Le rabbin David Adubraham, qui rapporte ces paroles, les corrobore par plusieurs sentences du très illustre Maïmonide.

D'après le sens que les rabbins donnent à ces paroles de la Genèse : « *Croissez et multipliez-vous*, » il est en outre inutile de se soumettre au joug du mariage, pourvu que l'on obtienne ce résultat; et, par le plus provocant oubli des lois de la morale, même naturelle, le libertin et le lâche séducteur n'accomplissent pas avec moins de mérite que l'homme vertueux un précepte divin !

Il n'y a pas lieu d'être surpris, après cela, que le mari ne soit en réalité que le maître de sa femme; que son

[1] Talmud; Traité *Calla*.

titre matrimonial l'investisse du droit de fustiger, sous les prétextes même les plus futiles, celle que le mariage lui livre ; et que, d'après l'interprétation rabbinique, le neveu ne puisse épouser sa tante, tandis que l'oncle reste libre d'épouser sa nièce, par la raison que, dans ce premier cas, les convenances priveraient le neveu du droit de correction corporelle, si nécessaire à l'harmonie conjugale (!).

Mais, cette même femme qui, sans offenser les mœurs talmudiques, vivait en concubinage avec un homme marié, cette femme vient-elle à contracter elle-même mariage? oh ! dès lors qu'elle se garde bien d'être assez impudique pour permettre à l'œil téméraire d'un homme d'apercevoir quelques mèches seulement de sa chevelure; car *cet oubli de soi-même serait un crime contre la religion;* le mari se trouverait à l'instant même en droit de l'expulser du domicile conjugal et de lui délivrer une lettre de divorce ; *elle aurait produit le scandale dans le sein du peuple élu* [1] *!*

De plus, la femme juive ne compte pour rien au point de vue religieux. Les prières publiques de la synagogue et la plupart des cérémonies du culte ne peuvent se faire que devant une réunion de dix personnes, parce que ce nombre, d'après les rabbins, attire la présence du Seigneur. Cependant, « s'il y avait neuf hommes et un million de femmes, il n'y aurait pas assemblée, *par la*

[1] Les femmes juives ont trouvé, paraît-il, le moyen de concilier les exigences de la coquetterie avec les lois de la modestie et de la pudeur, *en portant de faux cheveux !*

raison que les femmes ne sont rien. » Mais qu'il arrive seulement un garçon âgé de treize ans et un jour, tout change aussitôt, et « il y a une assemblée sainte ».

La femme juive est exclue de toutes les cérémonies du culte. En France même, où l'on constate de nos jours de nombreuses défaillances de la foi judaïque dans la haute classe, les Juifs scrupuleux défendent à leurs femmes d'entrer dans la partie de la synagogue où sont les hommes. Elles doivent se tenir, ou dans une pièce séparée, ou dans les galeries supérieures fermées par des grillages et des rideaux.

La femme juive ne peut, aussi, sans péché, prendre connaissance des principes de sa religion.

« *Celui qui enseigne à sa fille la loi sainte*, dit le Talmud[1], *est aussi coupable que s'il lui apprenait des obscénités.* »

Le colonel juif Cerfberr, esprit un peu frondeur, ce qui ne l'empêcha pas de devenir plus tard président du Consistoire central de Paris, tout enthousiasmé du progrès de quelques-uns de ses coreligionnaires, que la contact de la société française avait un peu policés, nous a tracé en 1844 dans un ouvrage[2] qui fit du bruit à l'époque, le portrait suivant de la condition de la femme juive.

« La femme juive a plus gagné que son époux aux bienfaits qu'ont amenés les progrès de la civilisation et

[1] Traité *Sotah*, fol. 20, r°.

[2] *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs.*

de la liberté. La femme *n'était qu'esclave partout et toujours*, et c'est sur elle que retombaient les effets de l'humeur longtemps contrainte de son mari; elle était l'instrument de ses plaisirs, un souffre-douleurs incessamment destiné à apaiser les peines et les chagrins de la misère et de la persécution!

« Chargée de tous les soins domestiques et de perpétuer la famille, la Juive ne semblait être née que pour cela; sa vie monotone se passait au milieu de toutes ces préoccupations... heureuse encore lorsque son abnégation et son dévouement ne lui attiraient pas des plaintes et des mauvais traitements! La femme n'était comptée pour rien dans l'état social des Israélites; *sa naissance* n'était point, comme celle des hommes, consignée sur le registre de la communauté; *son décès* n'était l'objet d'aucun acte pareil, sa vie active et souffrante passait sur la terre comme l'ouragan. On n'enseignait aux filles juives rien de la littérature, des sciences et des arts; rien des métiers, *rien de la morale ou de la religion;* on ne les habituait qu'à souffrir et à se taire. L'entrée du temple leur était *interdite jusqu'à leur mariage*, et l'on a peine à concevoir leur dévotion, même leur fanatisme, lorsqu'on sait que le Judaïsme *n'a rien pour les femmes*, qu'il ne leur accorde aucune place dans la hiérarchie sociale;... qu'il ne les regarde que comme des meubles indispensables, dignes à peine de quelques égards et de quelques attentions.

« A peine mariée, la femme juive rentre dans l'état commun de *malpropreté ordinaire à sa caste* — Malheu-

reusement un tempérament de feu caractérise généralement les beautés juives, et c'est pour *un grand nombre* d'entre elles un écueil qui les fait facilement tomber et se livrer à toute la corruption de l'époque, sans qu'elles soient retenues par les appréhensions religieuses, qui s'effacent de jour en jour dans le judaïsme, à mesure que la persécution et le danger disparaissent. Les Juives sont d'ailleurs en grande faveur auprès des artistes qui trouvent en elles des modèles achevés...

« La femme juive a, moins que toute autre, dépouillé le caractère de son sexe. Elle est impérieuse et bavarde, faible et crédule, médisante et cancanière... Elle a des habitudes très casanières, méprise profondément les chrétiennes et médit de ses coreligionnaires. »

Le divorce, comme nous l'avons insinué plus haut, est autorisé chez les Juifs ; mais d'après leur loi, il est tout entier en faveur du mari et la femme congédiée ne peut se remarier. Nous n'ajoutons rien, sinon que la lettre de divorce est une *véritable lettre de change qui met la femme répudiée en circulation dans le monde.*

Comment s'étonner après cela, que les femmes juives se laissent entraîner jusque dans les bas-fonds de la corruption et de la débauche, en nombre généralement plus grand que les chrétiennes ? Il serait même surprenant qu'il en fût autrement. Le fait était tellement notoire que les *Archives israélites*, organe des Juifs renfermés en France, le constatèrent elles-mêmes en 1867, en disant :

« Depuis un quart de siècle, et nous ne pouvons choisir une date plus éloignée, les moralistes se demandent

avec raison d'où vient que, dans toutes les grandes villes de l'Europe, on remarque parmi les femmes de mauvaise vie un plus grand nombre de Juives que de chrétiennes? Cette question est malheureusement motivée ; car, à Paris, à Londres, à Berlin, à Hambourg, à Vienne, à Varsovie, à Cracovie, dans ce qu'on est convenu d'appeler le demi-monde, sur les places publiques, et même dans les maisons de prostitution, on rencontre plus de juives que de chrétiennes, en tenant compte de la proportion qui existe entre les deux populations. Il est très fâcheux de constater un fait semblable : mais, si douloureux qu'il soit, il est vrai, et si nous n'avons pas hésité à le signaler, c'est parce que nous voulons qu'on essaie d'y porter remède, comme on l'a déjà fait avec succès pour d'autres plaies de cette nature. »

Voici donc en résumé comment, d'après le Talmud, on peut définir la femme Juive : un instrument de volupé, une machine propre à assurer la perpétuité de la race, qui s'abandonne inconsciente à tous les instincts libidineux d'un maître tyrannique, une viande de boucherie que l'acheteur accommode à sa guise. En d'autres termes, la femme juive ne s'élève pas au rang d'épouse, elle demeure toujours dans la condition d'esclave, ou, pour parler plus justement (que le lecteur nous le pardonne !), de femelle.

II. — Pour compléter ce qui concerne la morale dans la famille, il nous reste à dire quelques mots sur l'éducation du jeune Juif.

Les premières pages du Talmud sont remplies d'obscénités sur les fantastiques égarements d'Adam avec les animaux, d'Eve avec le serpent, de l'un de l'autre avec des démons mâles et femelles. Ces turpitudes dépassent toute imagination, au point qu'il serait impossible, par respect pour nos lecteurs, de les reproduire intégralement même en latin.

Or, ces monstruosités sont répétées dans un commentaire *que l'on fait apprendre aux plus jeunes enfants ;* et ce commentaire, *le seul qui soit enseigné dans les écoles, renferme une quantité d'horreurs pareilles, que les maîtres ne peuvent se dispenser d'expliquer aux élèves.* La première partie qui explique la Genèse, renferme pour le moins *vingt-sept* de ces passages.

En l'année 1827, un riche Israélite de Paris crut devoir renvoyer un instituteur qu'il avait placé près de ses enfants, parce que celui-ci s'était rendu coupable d'un acte de révolte contre le livre sacré du judaïsme. Quelle était donc la gravité de cet acte ? La voici : Ce jeune homme s'était permis de supprimer dans ses leçons un de ces passages révoltants ! C'est blasphémer nos sages docteurs, dit le père de famille, de croire que leurs écrits renferment des choses pernicieuses ! Et notre instituteur en fit l'expérience ; *ne pouvant plus trouver d'occupations parmi les Juifs de ce pays, malgré sa grande instruction,* il tomba dans une profonde misère, sans pouvoir obtenir le secours de ses frères. La charité chrétienne l'aida à retourner à Berlin, sa ville natale.

CHAPITRE III

LA MORALE DU JUIF DANS SES RAPPORTS AVEC LE PROCHAIN

I. — LA CONSCIENCE DU JUIF EST A L'ENVERS

Les autres hommes ne sont que des bêtes. — Kol-Nidraï ou parjure. — Juge. — Vol. — Criminalité. — Vente des biens d'autrui par le Kahal.

I. — Un des principes primordiaux de la morale juive, d'où découle ensuite la règle de ses actes dans ses rapports avec le prochain, c'est que tous les autres hommes — quelque incroyable que cela puisse paraître de prime abord — ne sont pour lui que des bêtes.

Ont lit en effet dans le Talmud [1] : « Descendants « d'Abraham, le Seigneur vous a désignés par la bouche « d'Ezéchiel : vous êtes mon troupeau... c'est-à-dire : « vous êtes des hommes, *tandis que les autres peuples « du monde ne sont pas des hommes, ce sont des bêtes.* »

Rabbi-Schilo rencontre un homme qui se permet des

[1] Traité *Baba-Metsigna*, fol. 114, r°.

faiblesses avec une femme non-juive et l'accable de coups. Cet homme porte plainte devant l'autorité ; mais le rabbin répond : « Ce misérable vient de s'oublier avec une *ânesse* [1]. »

Le célèbre Rabbi-Menahhem insiste, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, sur ce principe que *la qualité d'homme n'appartient qu'aux Juifs ;* et l'infaillible Maïmonide déclare [2] que, lorsqu'un Juif tue même un prosélyte, le tribunal juif ne peut le condamner. « La loi ne regarde en effet que le meurtrier de son prochain, *mais Celui-ci n'est pas notre prochain.* Il est donc superflu de dire qu'on ne peut condamner un Israélite, pour avoir tué un non-juif (*Goï*). »

Nous pourrions multiplier les citations : celles-ci nous paraissent suffisantes, mais qu'il nous soit permis d'en donner encore une, qui montre jusqu'à quel point le sens moral a été oblitéré dans cette race. Un de leurs livres doctrinaux assure que « *tous les non-Juifs sont des* COCHONS [3] ».

Que l'on vienne après cela décrier l'intolérance du moyen âge, et s'insurger contre l'écriteau placé dans un grand nombre de villes, notamment à l'entrée d'une promenade de Francfort : « *Défense aux Juifs et aux cochons d'entrer ici !* »

Le moyen âge n'était pas aussi naïf que les historiens

[1] Traité *Barakouth* fol. 88, r°.

[2] Traité *de l'homicide.*

[3] *Salkutre-Ubéni*, fol. 10, col. 3.

judaïsants ont bien voulu nous le représenter ; et en usant de bien justes représailles, il ne faisait que traiter les Juifs comme ils le méritaient.

Il ne suffisait pas au Juif talmudiste de rabaisser les autres, il lui fallait, en homme qui a conscience de sa valeur intrinsèque, s'élever au-dessus de l'espèce humaine. « Un Israélite, dit le Talmud, est plus agréable à Dieu que les anges. » — « Lui donner un soufflet, c'est comme si l'on en donnait un à Dieu ». — « Un non-Juif qui frappe un Israélite est digne de mort.... »

Avis aux chrétiens ! Ils n'ont qu'à bien se tenir !

II. — Une autre théorie du Juif, de nature à détruire, à elle seule, tout sentiment d'honnêteté dans sa conscience, et à fausser toutes ses relations avec les chrétiens, est celle relative au serment.

Voici en quoi elle consiste : Trois Juifs, n'importe lesquels, n'ont qu'à s'asseoir, pour former par le fait même un tribunal, qui a pleine autorité pour annuler tous les serments passés et futurs.

« De nos jours encore, disait en 1827 le savant rabbin converti, que nous avons déjà cité, Drach[1], *trois Juifs quelconques, qu'un autre Juif fait asseoir, ont pleine autorité de le délier de ses serments et d'annuler ses promesses, ses engagements, tant pour le passé que pour l'avenir.*

« Cette cérémonie, nommée l'annulation des vœux et

[1] *Deuxième lettre d'un rabbin.*

des promesses, *Hapharat-Nédarim*, se fait pour chaque Juif *au moins une fois l'an*. L'usage est de choisir pour son accomplissement les jours de pénitence, depuis la veille du jour de l'an, vers le mois de septembre, jusqu'à la veille de la fête des expiations.

« Avant donc que le chantre ait entonné dans la synagogue la première prière de cette fête, *trois hommes réunis en tribunal et placés en tête de l'assistance, annulent de leur pleine autorité tous les vœux, les engagements et les serments de chacun de l'assemblée, tant ceux de l'année qui vient de s'écouler que ceux de l'année où l'on est entré.* On appelle cela *Kol-Nidraï*.

« Quelques rabbins ont voulu soutenir que cette dernière annulation n'est valable que pour l'avenir; mais l'effet en serait exactement la même, puisque cette cérémonie se renouvelle chaque année. Ils ont d'ailleurs été réfutés par d'autres docteurs, qui prouvent que l'on en profite aussi bien pour le passé que pour l'avenir. »

Le Talmud lui-même autorise et consacre cette morale *sui generis* en disant[1] « *Trois hommes qu'on érige en tribunal sur Israël ont la même autorité que le tribunal de Moïse.* » Il aurait dû dire pour parler plus justement : « ont plus d'autorité que le tribunal de Moïse »; car celui-ci tenant sa force de Dieu, pour juger selon le droit, n'avait aucunement l'autorité, comme le tribunal des trois, de le transgresser et de le détruire : il était la force du droit, et non la force contre le droit.

[1] Traité *Rosch-Haschshana*, fol. 25, r°.

Notons enfin, pour les intéressés — car il est certain que la plupart l'ignorent — qu'il existe chez les Juifs des tours de phrase et des formules particulières, accompagnées de différents actes extérieurs, qui dépouillent ou revêtent le serment de sa validité.

« Le chrétien qui n'est pas au courant de ces détails, croit au serment, tandis que le Juif a juré sans scrupule une chose contraire à la vérité. Ce qu'il y a de positif, c'est que Maïmonide, la première de toutes les autorités judaïques, et le rabbin Cozzen proposent un grand nombre de ces détours et de ces subtilités, pour délivrer leurs coreligionnaires de l'obligation de tenir leur serment.

« Lorsque, par exemple, ceux qui tiennent à se dégager de la foi jurée entrent dans la synagogue, la nuit qui précède la fête de *Kippur*, ils ont simplement à tenir en main le livre de la loi, puis à prononcer ces paroles : « Moi, Isaac ou David, etc., je déclare devant Dieu et devant vous, que tous les serments que je ferai *à quelqu'un* pendant l'année prochaine, et que j'aurai promis d'observer, tandis que ma volonté ne consentira pas à les observer, je veux qu'ils soient nuls, de nulle valeur, et non imputables à péché, si je ne les accomplis pas. » *Cette formule change en actes légitimes la violation la plus criante des promesses et des serments.* Voilà ce que les rabbins, voilà ce que le Talmud ont su faire de la conscience humaine !

« C'est pourquoi le docte néophyte Pfefferkorn, examinant la doctrine de la Synagogue, au sein de laquelle

il était né, ne craignait pas d'écrire : « Il arrive quelquefois qu'un débat s'élève entre un chrétien et un juif, au sujet d'un gage, d'un prêt... ou de quelque autre chose importante, de sorte que, en l'absence de preuves, le Juif est obligé de prêter serment. Vous l'entendez alors jurer, et sans difficulté, sachant qu'il jure une chose fausse, mais qu'il ne doit redouter aucun Dieu vengeur du parjure; car le Talmud a dégagé sa conscience, et sa religion le couvre [1]. »

Il faut avouer que c'est fort avantageux de pouvoir déplacer à sa guise, par la récitation d'une simple formule, l'immuable notion de justice que la loi naturelle et la civilisation ont mise au cœur de tout homme. Mais, entendons-nous bien ! *C'est fort avantageux pour le Juif*, qui se trouve ainsi dégagé de toute obligation contractée vis-à-vis d'un chrétien, de bouche ou par écrit, même avec serment, et qui conserve en agissant de la sorte une conscience en paix et absolument exempte d'alarmes ou de remords ; *mais c'est loin d'être aussi avantageux pour le chrétien*, qui persiste à se figurer que l'engagement est valable des deux côtés, et qui, pour sa propre part, se ferait un scrupule d'en négliger l'observation.

III. — Non moins édifiante est la doctrine du Juif sur la morale que doit suivre le juge, et sur le vol.

Le Talmud déclare [2] : « Il a été enseigné ceci : lors-

[1] Gougenot des Mousseaux : *Le Juif*, p. 153-154.

[2] Traité *Baba-Koummah'*, fol. 113, r°.

qu'un Israélite et un non-Juif ont un procès, si la loi juive est favorable à ton frère, tu lui donneras gain de cause, et tu diras au non-Juif: *Ainsi porte notre code.* Si, au contraire les lois du peuple chez lequel tu te trouves sont favorables à l'Israélite, tu lui donneras gain de cause encore, et tu diras au non-Juif : *Ainsi porte votre code.* Mais si nul de ces cas n'existe, il faut le harasser de chicane, jusqu'à ce que gain de cause reste à l'Israélite. »

En France, beaucoup de sièges de la magistrature, jusque dans les degrés les plus élevés sont occupés par des Juifs. On peut avoir confiance en leur impartialité !..

IV. — « Nous savons, dit encore le Talmud[1], qu'*il est permis de s'approprier tout ce que perd le non-Juif* (goï); car restituer au non-Juif ce qu'il a perdu, c'est se rendre indigne du pardon de Dieu. »

« *Celui qui rendrait au non-Juif ses objets perdus*, dit de son côté Maïmonide[2], *commettrait un péché*, car ce serait fortifier la main des impies, et *l'erreur de compte qu'il fait à son désavantage est dans le même cas que ce qu'il perd.* »

La langue française a un terme pour qualifier de pareilles indélicatesses, et cela s'appelle tout simplement un vol.

La théorie de la légitimité du vol à l'égard des chrétiens est d'ailleurs professée ouvertement et sans figures par messieurs les Rabbins :

[1] Traité *Baba-Koummah'*, fol. 29, v°. Traité *Sanhédrin*, fol. 76, v°

[2] Traité *De la rapine et des choses perdues*, ch. XI, art. 3, 4.

« Puisque la vie de l'idolâtre (et sous ce nom est compris tout chrétien) est à la discrétion du Juif, *à plus forte raison son bien*[1]. »

« Les possessions des chrétiens, d'après le Bava-Baria, sont ou doivent être réputées comme un désert ou comme le sable de la mer ; *le premier occupant en sera le véritable propriétaire*[2]. »

Il va sans dire que la pratique ne peut manquer d'être conforme à la théorie, car en modifiant un peu le dicton bien connu : Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es, on peut affirmer hardiment *Dis-moi ce que tu crois et je te dirai ce que tu fais.*

Maxime Du Camp, dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 1er juin 1869, sous le titre : *Le clan du vol à Paris*, donne sur les voleurs juifs de cette époque[3] les détails suivants :

« Le voleur qui entasse et thésaurise est une anomalie qu'on ne rencontre que chez certains Juifs recéleurs...

« Un vieux Juif nommé Cornu, ancien chauffeur, se promenait un jour de beau temps aux Champs-Elysées. Il est rencontré par de jeunes voleurs, grands admirateurs de ses hauts faits, qui lui disent : « Eh bien, père Cornu, que faites-vous maintenant?

« — Toujours *la grande soulasse*, mes enfants, répond-

[1] R. Joseph Albo. *Fondement de la foi*, part. III, ch. XXV.
[2] Pfefferkorn. *Dissert. philos.*, p. 11.
[3] Que n'aurait-il pas à dire aujourd'hui !

il avec bonhomie... La grande soulasse, c'est l'assassinat suivi de vol...

« Il y a des familles qui semblent vouées au vol, de génération en génération : *ce sont les Juifs principalement*, qui, se livrant à des méfaits humbles, mais incessants, accomplissent ces sortes de fonctions héréditaires. Ils sont à craindre, non par leur audace, *rarement ils assassinent*, mais par leur persistance dans le mal, par l'inviolable secret qu'ils gardent entre eux, par la patience qu'ils déploient, et les facilités qu'ils trouvent pour se cacher chez leurs coreligionnaires.

« Les voleurs juifs se mettent rarement en guerre ouverte contre la société ; mais ils sont toujours en état de lutte sourde ; on dirait qu'ils prennent une revanche, qu'ils sont dans leur droit, et qu'après tout ils ne font que ressaisir, lorsque l'occasion se présente, un bien dont leurs ancêtres ont si souvent et si violemment été dépouillés par les autres.

« Parfois ils se réunissent en bandes et font le vol en grand, comme on fait le négoce ; ils ont leurs correspondants, leurs entrepôts, leurs acheteurs, leurs livres de commerce. C'est ainsi que procédaient les *Nathan*... les *Klein*, les *Blum* les *Cerf*, les *Lévy*. Tout leur est bon ; les plombs détachés des gouttières, aussi bien que les mouchoirs enlevés d'une poche. Le chef prend généralement le titre de commissionnaire en marchandises, et fait des expéditions vers l'Amérique du Sud, l'Allemagne et la Russie. Le jargon hébraïco-germain qu'ils parlent entre eux est incompréhensible, et sert encore à égarer

les recherches. *Ils sont les premiers recéleurs du monde* et dissimulent leurs actions derrière un métier ostensiblement exercé.

« Les chauffeurs étaient nommés *suageurs*, ceux qui font suer ; *l'huile*, c'est le soupçon ; *judacer*, c'est dénoncer quelqu'un en faisant semblant d'être son ami.

« Moins brutaux sont les *carreurs* (escamoteurs de diamants), Juifs d'origine presque tous, et qui, humbles, polis, élégants même, évitent d'employer les moyens excessifs qui peuvent conduire à d'irrémissibles châtiments...

« Il est une catégorie de voleurs qui s'attaquent spécialement aux voleurs, ce sont les *fileurs*. Un fait digne de remarque ; les voleurs juifs excellent à *filer* les voleurs chrétiens : mais ils ne se filent jamais entre eux. »

V. — Dès 1847, un écrivain de race israélite, que nous avons déjà cité, le colonel Cerfbeer, signalait à ses coreligionnaires les dangers que leurs crimes pouvaient leur faire courir, en termes non équivoques :

« Que les Israélites de France y prennent garde ! ils courent peut-être à une réaction désastreuse, dont nous voudrions prévenir les effets par nos conseils et nos avertissements. Ils ne s'aperçoivent pas combien, *chez eux, la morale est relâchée, abandonnée,* combien les idées sordides et la convoitise d'un lucre facile les égarent en les éblouissant. Un simple rapprochement de calcul statistique fera comprendre toute la vérité et la portée de notre pensée. »

Et de ce calcul auquel se livre Cerfbeer, il résulte que le nombre des condamnés est, pour les Juifs, *largement le double* de ce qu'il est pour les autres citoyens ! « Mais *bien s'en faut*, ajoute-t-il, *que ce double nous dise assez*, » car, à son sens, ce qui distingue les Juifs d'avec les autres, « *ce sont des crimes d'une perversité plus profonde, parce qu'ils sont le résultat de la préméditation. Ces crimes sont l'escroquerie, le faux, l'usure, la captation, la banqueroute frauduleuse, la contrebande, la fausse monnaie, les tromperies en matière de recrutement, le stellionat, la concussion, la fraude, le dol enfin sous toutes les formes et avec toutes les aggravations.* »

Et si l'on ajoute à la considération de ces faits, « *combien par leur nature, leur caractère, leur intelligence, et leurs réticences mentales qui leur permettent de prêter le serment civil, — par lequel ils ne croient pas être engagés, — ils sont plus rusés que les chrétiens, on peut facilement comprendre que le nombre des Juifs qui échappent à la vindicte publique est supérieur peut-être à celui qui se trouve sous les verrous et qui ne renferme certes pas les plus coupables !* »

Eh bien ! il est beau le portrait des Juifs fait par un de leurs coreligionnaires ! Nous laissons à tout Français, qui sent encore battre un cœur d'honnête homme dans sa poitrine, le soin de tirer la conclusion qui s'impose...

On peut lire dans Drumont [1] une foule de faits récents, qui montrent bien qu'à notre époque les voleurs et cri-

[1] *France juive*, I, p. 69 et suiv.

minels juifs sont loin d'avoir diminué de nombre. Et pourtant, comme le remarque le sagace et judicieux écrivain, maintenant que les juifs sont fourrés dans toutes les administrations, presque toutes les affaires de ce genre qui les concernent sont étouffées.

VI. — Il n'est pas sans intérêt de signaler, avant de terminer cet article, au sujet du vol chez les Juifs, une institution qui fonctionne en Russie, et sur laquelle de très curieux documents ont été publiés récemment [1] ; nous voulons parler de la vente faite à des Juifs par le *Kahal* (gouvernement administratif occulte des Juifs) du droit d'exploiter par tous les moyens possibles, non seulement telle ou telle propriété immobilière appartenant à des chrétiens mais encore leurs personnes. Peut-être que pareille institution fonctionne en France à notre insu ! Avis aux intéressés ! Que chacun soit sur ses gardes !

La lumière que commencent à faire jaillir ces quelques doctrines du Talmuld, et ces quelques détails de statistique, ne projette-t-elle pas de lointains rayonnements sur le passé des Juifs, et l'histoire éclairée par ce foyer lumineux, ne se trouve-t-elle pas déjà singulièrement dégagée des ombres que *les alliés* ou *les salariés des Juifs* se sont plu à accumuler sur le moyen âge ? Il est plaisant en vérité de les voir verser des larmes d'attendrissement sur le triste sort de ces soi-disant victimes, et de ne ré-

[1] *La Russie Juive* par de Wolski, 1887. Voir aussi *La France Juive devant l'opinion*, p. 109-112.

server leurs anathèmes que contre l'ignorance et l'intolérance de ces populations loyales et laborieuses, dont le seul crime a été de vouloir se soustraire aux serres de ces vautours !

Si parfois la réaction a été rigoureuse et terrible, à qui la faute ? — A ces ennemis de la société sans foi, ni loi, dont la tyrannie avait fini par accumuler dans le cœur des opprimés des trésors de haine, dont l'explosion ne faisait que liquider le tribut prélevé par eux sur les larmes et le sang de milliers d'innocents, de pauvres, de veuves et d'orphelins !

II. — DE L'USURE CHEZ LES JUIFS

Malgré les clameurs et les protestations de la juiverie, *Juif* et *usurier* sont deux mots reçus comme synonymes par un usage vingt fois séculaire.

Dans tous les pays et à toutes les époques, tous les peuples, musulmans ou chrétiens, ont partagé la conviction que, par instinct de race, le Juif était usurier, et tel a été un des principaux motifs du dégoût que ce peuple n'a cessé d'inspirer. Il serait vraiment étrange qu'un concert aussi unanime d'opinion, portant sur un fait tangible, ne reposât sur aucun fondement!

Sans parler du Coran dans lequel [1] Mahomet reproche l'usure aux Juifs, à titre de vol, un coup d'œil rapide dans le domaine de l'histoire de France va nous renseigner suffisamment.

En 1096, le roi Philippe Ier chasse les Juifs de France « et tous les autres princes en firent autant, chacun dans ses Etats, à tel point *ces hommes de rapine* s'étaient rendus intolérables », nous assure le savant Delamare, dans

[1] *Al-Coran*. Ch. IV, *Des Femmes*.

son magistral ouvrage sur les Juifs[1], qui ne comprend pas moins de quatre volumes in-folio.

Quelques années après, ils obtiennent la permission de revenir, en se soumettant à une taxe onéreuse et à une condition servile, qui paraissaient suffisantes pour assurer la sécurité publique. C'était avoir beaucoup de confiance en leur probité ! « C'en fut assez, nous dit le même auteur que nous continuerons de citer, pour enrichir de nouveau les Juifs. *Les usures excessives qu'ils exerçaient avaient mis dans leur dépendance* (dès la première moitié du siècle suivant) *les biens et la fortune de la plus grande partie des chrétiens.* »

Le célèbre abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, adresse alors une requête au roi Louis VII (1137 à 1180) avec une mâle et sainte liberté « ..... Ce que je demande, 'est qu'on les punisse dans une mesure proportionnée *à leur perfidie.* Et quel genre de punition plus convenable que celui qui est à la fois une condamnation de l'iniquité et une satisfaction donnée à la charité ? *Quoi de plus juste que de les dépouiller de ce qu'ils ont accumulé par la fraude ? Ils ont ravi et dérobé comme des voleurs ;* et qui plus est, comme des voleurs assurés jusqu'à ce jour de l'impunité ! *Ce que je dis est de notoriété publique...* »

Quel moine fougueux et intolérant d'oser ainsi demander que l'on rendit justice au pauvre peuple contre des voleurs ! Il serait bien à souhaiter que de nouveaux Pierre le Vénérable surgissent de nos jours ! Ne déses-

[1] *Traité de police*, 1705

pérons pas; Drumont a de nouveau ouvert la voie si glorieusement suivie par nos ancêtres ! son cri d'alarme finira par avoir de l'écho !

Dès que Philippe-Auguste se fut assis sur le trône, le *tolle* contre les Juifs devient général. On les accuse « *d'avoir ruiné le peuple par leurs usures;* de s'être rendus par cette voie injuste les maîtres d'une infinité de terres considérables, et de presque la moitié des maisons de Paris...

« Déjà les lois ecclésiastiques les avaient privés de toutes les charges publiques, parce que ceux que l'on y avait soufferts *avaient abusé de leur autorité contre les chrétiens*, et déjà l'Eglise avait exhorté les princes à contraindre les Juifs *de cesser leurs usures et de rendre celles qu'ils avaient exigées des chrétiens...*

« Philippe-Auguste, *enfin* persuadé de la malignité des Juifs, les chassa donc de ses Etats, l'an 1182, confisqua tous leurs biens à l'exception de leurs meubles;... rétablit ses sujets dans la possession des héritages qu'ils avaient aliénés, et les déchargea de toutes les sommes qu'ils devaient, en lui en payant seulement un cinquième. »

Heureusement que dans ces siècles soi-disant barbares, le droit public n'avait point encore adopté le principe, si cher aux gens de rapine, du respect pour le fait accompli ! Ni l'opinion, ni le pouvoir ne garantissait aux spoliateurs la possession de biens que la ruse ou la violence avaient fait passer entre leurs mains.

Cette exécution que les amis ou les disciples des Juifs

peuvent à leur aise qualifier d'illibérale et d'intolérante, mais qui fut en réalité un immense soulagement pour la conscience publique, ne parut pas tellement exorbitante aux Juifs qu'ils ne fissent bientôt de nouvelles tentatives pour rentrer en France.

« Ils sollicitèrent en effet leur rétablissement et *offrirent de grandes sommes pour l'obtenir* (ce qui prouve qu'ils avaient su mettre de côté, avant l'expulsion, de prudentes réserves). Les besoins de l'Etat pour soutenir les guerres contre les Anglais et les Flamands furent une occasion favorable, et leurs offres furent acceptées (1198). »

Or, quatorze ans après, 1212, les choses en étaient venues à ce point, que le pape Innocent III se vit dans la nécessité de protester contre leurs crimes et leur ingratitude envers les chrétiens; et, par « un autre Bref de l'an 1213, il exhortait toutes les puissances temporelles à contraindre les Juifs de remettre aux chrétiens *les usures dont ils les avaient chargés*, sinon de leur interdire tout commerce ».

L'Eglise, dans sa maternelle sollicitude, veillait sur le salut de la société chrétienne, et les derniers canons du concile de Latran (1215) eurent pour but de réprimer *leurs usures et leurs insolences*. Il y est ordonné en outre que les juifs porteront quelques marques sur leur habit, pour les distinguer des chrétiens, comme cela se pratiquait déjà dans quelques provinces, et on y défendit de leur conférer des offices publics, car ils abusaient de leur autorité contre les chrétiens.

On ne saurait trop admirer la sagesse de l'Eglise qui, en obligeant une race de malfaiteurs publics à porter ainsi une marque distinctive extérieure, prémunissait tout le troupeau confié à sa garde, contre leurs excès ! Qu'il serait désirable que les pouvoirs publics prissent de nos jours de pareilles précautions pour protéger le peuple contre la légion d'exploiteurs qui le dévorent !

Les mesures adoptées ne furent pas pourtant encore suffisantes, et une ordonnance de Philippe le Bel, datée de l'an 1299, châtie de nouveau les Juifs pour leurs actes usuraires. Elle dispose, en raison des excès d'usure dont il est dans leurs mœurs de se rendre coupables, que le seul capital de leurs prêts doit leur être remboursé, et qu'il est fait remise de toute stipulation extérieure.

Mais l'exécution de cette loi reste si molle, et le concert de plaintes qui s'élèvent bientôt contre les Juifs devient si formidable, qu'en l'an 1306, Philippe le Bel les chasse du royaume et confisque tous leurs biens.

Honneur à ces Pères du peuple, qui avaient vraiment souci du bonheur de leurs sujets !

Le fils de Philippe le Bel, Louis le Hutin, eut le malheur de permettre aux Juifs, moyennant finances, de rentrer dans ses Etats et leur accorda même des conditions relativement très avantageuses.

Cette faveur ne pouvait manquer d'amener de la part des Juifs les plus graves abus, et par suite de provoquer contre eux une prompte et sanglante réaction.

Que voulez-vous? En ce temps-là — qui était loin d'être une époque de barbarie, comme les historiens de

la nouvelle école l'ont prétendu, — les peuples détestaient l'injustice, et ne se sentaient pas de dispositions pour l'asservissement ; et ils avaient certes bien raison !

Nous n'en finirions pas si nous voulions rappeler tous les réenvahissements des Juifs, suivis de leurs réexpulsions. Ce sont toujours de leur part les mêmes excès et les mêmes crimes, qui entraînent fatalement une énergique répression.

Hâtons-nous d'arriver à l'édit porté contre eux, le 19 juin 1717, sous la régence si peu chrétienne et si peu morale du duc d'Orléans :

Le procureur général, en requérant cet arrêt, disait : « qu'informé *de toutes parts* des usures que des Juifs insatiables exercent sur les chrétiens, qui dans leurs besoins s'adressaient à eux, il est dans une obligation aussi pressante qu'indispensable d'en dévoiler la *pratique impie*, aux yeux du conseil, et de chercher en son autorité le moyen d'*exterminer* hors de son ressort, *un crime si inhumain et si détestable ;* qu'ayant fait des recherches exactes pour connaître la source de ce pernicieux mal, il avait trouvé que c'est dans les prêts d'argent... *où la ruse et la fraude judaïque s'exercent et s'accroissent chaque jour*... etc. ; que le second piège qu'il avait remarqué... c'était en renouvelant incessamment les obligations sur les décomptes faux et impies, où *ces monstres de la société civile* convertissent à la fois leur gain illicite en sort principal. »

En Lorraine et en Alsace, les Juifs avaient réussi à se

maintenir, et, au moment de la Révolution, il n'y avait de *juiverie* que dans ces provinces.

Grâce à cette tolérance, l'Alsace n'avait pas tardé à devenir la proie des Juifs. Voici ce que rapporte de cette vieille, et maintenant plus que jamais si sympathique province, un écrivain de race juive, dont le but était de ramener ses frères de sang dans la voie de la probité :

« *L'usure* a procuré aux Juifs *la moitié de l'Alsace ;* c'est *la grande plaie* de notre époque. *L'usure* se commet dans nos campagnes *avec autant d'impudence que d'impunité ;* la petite propriété est dévorée par ce chancre, qui ronge tout. Il faudrait un volume pour énumérer *les moyens honteux et perfides* employés par les Juifs pour attirer à eux toutes les parcelles de terrain qui excitent leur convoitise ; et nous ignorons s'il se pourra trouver *dans l'esprit de nos lois modernes*, quelques dispositions assez fortes pour arrêter les progrès de ce mal, lorsqu'on sera obligé d'en référer à la législature ! Ce ne sont plus les Juifs qui se recouvrent du sac de douleur, *ce sont les paysans de nos campagnes qui portent le deuil des iniquités d'Israël.*

« Il s'est fait de cette manière, *parmi les Juifs d'Allemagne*, des fortunes considérables que la plupart dépensent avec magnificence. Car le Juif allemand est vain et orgueilleux, fier et vindicatif ; il n'a rien perdu des défauts de ses pères[1]. »

Ce tableau n'a pas lieu de surprendre, lorsqu'on par-

[1] Cerfberr. *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs...*, p. 39.

court l'ordonnance du 30 mai 1806... que le convocateur du Grand Sanhédrin, Napoléon Ier, ce politique intéressé à pallier le tort des Juifs, dont il osait faire des citoyens français, commence par ces mots :

« Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements septentrionaux de notre empire, certains Juifs, n'exerçant d'*autre profession que celle de l'usure*, ont, par l'accumulation des intérêts *les plus immodérés*, mis beaucoup de cultivateurs de ce pays dans un état de grande détresse, etc., etc. »

Enfin, à l'époque de la Restauration, l'illustre de Bonald constatant, à la Chambre des pairs, le danger que faisait courir à la société française l'émancipation d'Israël, s'écriait :

« On trouve partout des hommes dont les *perfides secours* causent la ruine de ceux qui ont la faiblesse d'y recourir, mais on ne voit nulle part ailleurs qu'en Alsace — la seule province de France, à peu près, qui fût *livrée aux Juifs — une partie de la population spécialement adonnée à cet infâme trafic d'argent*, dressant *des pièges de toute espèce* à la bonne foi, à la crédulité, à l'inexpérience ; offrant de funestes facilités à celui qui veut emprunter, pour se tirer d'un léger embarras, et ne quittant le malheureux, une fois qu'il s'est engagé, que *lorsque sa fortune tout entière est envahie*. Ceux qui ont vu l'Alsace avec sa belle culture, ses beaux villages, sa superbe population, s'étonneront du tableau qu'a tracé l'auteur d'une brochure intitulée : *Quelques idées sur l'Usure des Juifs en Alsace*.

« On ne croirait pas la plupart des faits contenus dans cette brochure, si l'on n'avait pour autorité les *conseils généraux* des départements, et le témoignage de leurs députés ; il paraît qu'il n'est question de rien moins que d'*un bouleversement total des propriétés en Alsace*, si toutes les créances des Juifs devenaient exigibles !

« L'Assemblée constituante elle-même, malgré la ferveur de son libéralisme, rendit, *dans une circonstance beaucoup moins urgente*, un décret dont le désastre des temps empêcha l'exécution, pour obliger les Juifs d'Alsace à fournir des renseignements sur leurs créances et *pour être statué ce que de droit par le Corps législatif, sur le mode de liquidation le plus sage*. Un décret de 1808 a annulé une partie des mêmes créances, et suspendu l'exigibilité des autres !... »

Si, selon l'axiôme : « *Dis-moi ce que tu crois et je te dirai ce que tu fais*, » la croyance est la règle des mœurs, on ne peut rechercher la cause de ce besoin invincible et comme naturel chez les Juifs que dans leurs enseignements doctrinaux.

Effectivement, parmi les six cent treize préceptes qui, d'après le Talmud, composent la loi de Dieu, le cent quatre-vingt-dix-huitième et le cent quatre-vingt-cinquième, ordonnent, le premier, *de faire l'usure aux non-Juifs ;* le second d'exterminer sans ménagements les idoles et les idolâtres, au nombre desquels figure le chrétien, *que l'usure extermine plus sûrement que le fer.*

L'usure est cependant aux yeux des rabbins une faute grave et détestable, ce qui leur permet de la condamner

dans de vagues discours; *mais elle n'est faute pour eux, que de Juif à Juif.* Celui qui n'est ni de sang ni de foi judaïque, *n'étant pas un homme*, ne saurait être un frère. La Somme théologique *Shulhhanharuhh* du rabbin Joseph Karo [1], établit donc *que prêter à usure à un non-Juif est licite !* et cette *Somme* est le code inséparable des rabbins, elle est la règle de toutes leurs décisions !

D'aussi monstrueux abus, basés sur une doctrine qui les autorise et les déclare légitimes, expliquent suffisamment qu'un écrivain foncièrement anticatholique, Michelet, comparant la situation que le Juif a su acquérir de nos jours, avec sa condition pendant la période du moyen âge, ait flétri en termes indignés son rôle odieux : « Au moyen âge, celui qui sait où est l'or, le véritable alchimiste, le vrai sorcier, c'est le Juif, ou le demi-Juif, le Lombard ; le Juif, *l'homme immonde :* l'homme qui ne peut toucher denrée ni femme, qu'on ne les brûle ; l'homme d'outrages, sur lequel tout le monde crache ; c'est à lui qu'il faut s'adresser !... Sale et prolifique nation ! Mais ils ont résolu le problème de volatiliser la richesse. Affranchis par la lettre de change, *ils sont maintenant libres, ils sont maîtres ! de soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde !* »

[1] Art. 139, § 1, 2.

III. — DE L'AGIOTAGE CHEZ LES JUIFS

Culte de l'or. — Agiotage. — Emprunts d'Etat. -- Ecrasement.

I. — Le Juif a toujours professé pour l'or le culte le plus idolâtrique et le plus passionné.

A peine sorti d'Egypte, et devant être encore sous l'impression des étonnants prodiges que le Dieu de ses pères avait faits en sa faveur, au moment même où Jéhovah, entouré de tout l'éclat de la plus terrible majesté, dictait à Moïse les lois qui devaient le régir, ce peuple ne peut résister à l'entraînement et à la fureur qui le portent à offrir à un ignoble *veau d'or* ses hommages et ses adorations.

Plus tard, au temps du Christ, l'or était pour les ancêtres des Juifs modernes — les Pharisiens — la suprême puissance; et le Christ le leur reprochait avec indignation : « *Malheur à vous, guides aveugles, qui dites : Quiconque jure par le temple ne contracte aucune obligation ; mais quiconque jure par l'or du temple est tenu d'accomplir ce qu'il a juré* [1]. »

Il faut avouer que, depuis cette époque, le culte de

[1] S. Matt., XXIII, 16.

cette race, loin de dégénérer, n'a fait que croître sans cesse, au point d'atteindre un degré d'intensité qu'il lui serait impossible, croyons nous, de pouvoir dépasser.

Alchimistes au moyen-âge, les Juifs n'avaient point réussi à découvrir la fameuse pierre philosophale. Plus heureux les Juifs modernes ont trouvé le secret de changer à leur profit tout en or.

Aussi, leur convoitise désordonnée ne connaît-elle plus de limites, et leur espoir est-il d'arriver à monopoliser les richesses du monde entier.

Le rêve de cette race étrange — comme nous le montrerons plus loin — est la domination universelle, et l'asservissement de tous les peuples. N'espérant pas obtenir ce résultat par la force ou la conquête, elle vise à le réaliser en devenant propriétaire du monde.

Au train dont elle marche depuis le commencement de ce siècle, elle doit se croire assurée de sa victoire définitive, et elle escompte déjà avec orgueil le jour, désormais prochain à ses yeux, de la complète réalisation de ses espérances.

C'est en France qu'elle a établi, depuis 1870 surtout, le centre de ses opérations et c'est sur notre beau pays qu'elle compte, comme devant être le plus riche joyau de sa couronne.

La Révolution, en mettant le Juif sur le même pied que les citoyens français, a commis un crime de lèse-nation.

Depuis lors, mais principalement depuis l'avènement de la troisième République, la France a subi l'invasion

des Juifs étrangers, pour la plupart Allemands ; et maintenant, c'est par cohortes innombrables qu'ils fondent sur nous de tous les *ghettos* et de toutes les *Judengasses* de l'Europe.

II. — Ce n'est plus dans l'usure, telle qu'elle était pratiquée dans les siècles précédents, que les Juifs fondent désormais leur espoir de faire rapidement fortune à nos dépens.

A partir surtout du règne de Louis-Philippe, surnommé avec raison le *Roi des banquiers*, ils ont changé de tactique.

Maintenant que ceux qui en éprouvent le besoin peuvent trouver à emprunter auprès des chrétiens, à un taux honnête et raisonnable, il ont compris que l'usure ne rapporterait plus les immenses bénéfices qu'elle leur procurait autrefois

Il lui ont donc substitué le procédé encore plus lucratif de l'*agiotage*, nouvelle espèce de machine pneumatique, destinée à pomper sans éclat fâcheux les capitaux des chrétiens, et à faire le vide dans leurs bourses.

Le procédé, mis en œuvre avec une âpreté sans frein et sans contrôle possible, a été assez efficace pour faire passer à l'heure qu'il est, plus de *quatre-vingts milliards*[1] entre les mains des Juifs.

Il va sans dire que ce n'est pas l'intérêt de 5 p. 100 autorisé pour tous, ni même celui de 6 p. 100 autorisé

[1] La *France juive*, I, p. 521.

pour le commerce, qui aurait suffi pour produire ces énormes résultats. La plupart des millionnaires ou milliardaires juifs n'avaient rien ou presque rien, lorsqu'ils sont arrivés chez nous.

Or, même en prenant pour exemple la maison Rothschild, qui possédait un million en 1812, à son entrée en France, et dont la fortune s'élève aujourd'hui ostensiblement à *trois milliards*, il suffit d'un simple coup d'œil, pour comprendre qu'il n'y a pas de proportion entre ce chiffre et la somme d'un million placé à 5 p. 100, avec anatocisme ou accumulation des intérêts.

Sans prendre même pour base ce chiffre présumé de la fortune actuelle de la maison Rothschild, en 1869, à l'occasion du décès du chef de la famille, les journaux de l'époque publièrent que la fortune du défunt s'élevait à *un milliard sept cents millions.*

C'était donc un milliard six cent soixante-dix-neuf millions gagnés dans un laps de temps de cinquante-sept années (1812-1869).

Mais en plaçant un million à 5 p. 100, cela ne donnerait avec anatocisme, *au bout de cent ans*, que 131 millions et quelques centaines de mille francs.

D'où vient donc que ce million de Rothschild lui ai rapporté, *en cinquante-sept ans*, plus de douze fois plus que s'il l'eût laissé, pendant cent ans, placé à 5 p. 100 seulement, et cela, supposé qu'il n'eût rien dépensé pendant ce temps ?

Quel est le moyen qui lui a permis, non pas de décupler *mais de centupler dix-sept fois* sa fortune en cin-

quante-sept ans ? Si ce moyen est licite et honnête, qu'il le fasse connaître pour que tout le monde puisse en profiter !

Et, qu'on veuille bien le remarquer ! Ces millions n'ont pas été extraits des entrailles de la terre, pour être mis en circulation, mais ont été bel et bien tirés de la bourse de ceux qui les possédaient, et *qui ne les ont plus maintenant*.

Car, comme le fait observer très justement Drumont : « (La famille Rothschild) n'a fait aucune invention, elle n'a découvert aucune mine, elle n'a défriché aucune terre ; elle a donc prélevé ces trois milliards sur les Français, sans leur rien donner en échange. [1] »

On ne peut pas se le dissimuler : l'intérêt de 5 p. 100 est considéré par les financiers juifs comme un intérêt platement bourgeois ; chez eux, la moyenne du produit, en dehors même de l'agiotage, est de 25 p. 100.

Mais lorsque l'agiotage entre en ligne, oh ! alors, c'est bien autre chose ! il n'y a plus de limites.

La formule du juif agioteur, comme on l'a dit spirituellement, est celle-ci : « *Je ne pose rien et retiens tout.* »

L'emprunt du Honduras, cité par Drumont, en est une démonstration typique : « Il ne s'agit pas ici d'une spéculation séduisante au premier abord, et qui n'a pas réussi : jamais situation ne fut plus nette. Le Honduras est un minuscule pays de cinq cent mille habitants, dont le tiers au plus appartient à la race blanche ; il ne possède au-

[1] *France juive*, I, VI.

cune espèce de ressources, et, quand ces gros emprunts furent émis, il était depuis cinquante ans hors d'état de payer un sou d'intérêt, sur une dette qui s'élevait à 400,000 francs.

«C'est dans de telles conditions que les Bischoffsheim, les Scheyer, les Dreyfus ont pu enlever à l'épargne, en France et en Anglererre, une somme de *cent cinquante-sept millions*, sur laquelle le Honduras a toujours affirmé n'avoir absolument rien reçu [1]. »

Nous choisissons cet exemple entre mille ; prenez n'importe quel autre financier juif, et vous êtes sûr de rencontrer la même mise en œuvre de procédés déloyaux et frauduleux.

« Ce qu'un homme, comme Erlanger, dit encore Drumont, a pu, dans les mêmes conditions, prélever sur l'épargne, soit directement, soit par des sociétés financières dont il a été l'instigateur, est inouï. J'ai eu l'idée de résumer cette vie financière, en un tableau d'une rigoureuse exactitude, en réduisant les pertes aux proportions les plus modestes. C'est un document d'une importance philosophique considérable [2]. »

Suit le tableau qui se résume en ceci : que les honnêtes souscripteurs ont perdu, au profit d'Erlanger, *deux cent deux millions, cinquante-cinq mille francs* [3].

[1] *France juive*, I, VIII.

[2] *Ibid*, I, IX.

[3] Dans la *France juive devant l'opinion*, Drumont déclare qu'il y a des omissions dans ce tableau, et qu'au dire de tous les hommes compétents, les pertes infligées aux souscripteurs doivent être évaluées à *trois cents millions* au moins.

« Certaines de ces affaires, dont les actions valent aujourd'hui zéro, et qui n'ont pu être lancées que par des moyens frauduleux, sont évidemment de pures et simples escroqueries [1]. »

Dans *la Fin d'un Monde*, Drumont a complété cette esquisse sur les opérations d'Erlanger par la publicité de fort curieux documents ; ceux qui désirent être plus amplement renseignés ne peuvent se dispenser de lire ces pages vengeresses de l'honneur chrétien et français. Pour notre part, nous nous contenterons d'en détacher seulement l'appréciation suivante sur la méthode employée, et qui, paraît-il, est toujours la même :

« La base de toutes ces affaires est toujours la plus plate, la plus vulgaire, la plus ignoble escroquerie — de ces escroqueries comme en commettent, au sortir de Mazas, des agents d'affaires véreux qui n'ont pas le temps de combiner un plan.

« On ne s'inquiète même pas de donner une apparence de vraisemblance aux entreprises qu'on lance ; on annonce des mines qui n'ont jamais contenu une parcelle de minerai ; on affirme aux actionnaires qu'on a payé 500,000 francs une petite feuille de chou financière, *l'Argent*, qui avait deux numéros en tout.

« Vous vous imaginez qu'on va, au début, corrompre des gens dans une certaine situation, ayant une surface quelconque, et leur dire : « Faites semblant d'être souscripteurs ! » Nullement. Au moment de la constitution

[1] *France juive*, I, XI.

d'une société, on prend les noms de pauvres diables d'employés, qui sont censés souscrire pour un ou deux millions; parfois même on inscrit, au hasard, des noms de gens qui n'existent pas, habitant des rues qui n'existent pas davantage.

« Cela vous paraît fabuleux, mais si vous avez la patience de me suivre dans cette étude, vous verrez que je me tiens même en deça de la vérité.

« La société une fois constituée, on appelle le public à souscrire, et l'on organise une bruyante campagne de presse.

« Le public souscrit, et, quand on est débarrassé de toutes les actions, la société tombe à zéro [1]. »

L'inconnue du problème de l'origine de la fortune des Juifs commence à se dégager; il devient aisé maintenant de comprendre qu'avec pareil système on puisse devenir promptement et puissamment riche; mais l'or acquis de la sorte n'est-il pas souillé de boue et de sang ?

III. — Remarquons encore que certaines circonstances exceptionnelles viennent de temps en temps aiguiser les appétits de ces affamés, jamais rassasiés; nous voulons parler des emprunts d'Etat. Les financiers juifs se garderaient bien de laisser échapper d'aussi excellentes occasions, qui leur permettent de réaliser de très gros bénéfices, tout en faisant miroiter devant les naïfs attendris qu'ils ne sont guidés que par le patriotisme. La

[1] *La Fin d'un Monde*, p. 482-483.

vérité, c'est que ce patriotisme n'est que *celui de leur bourse.*

Qu'on en juge par ce seul fait : les deux emprunts qui furent émis en 1871 et 1872, pour libérer le territoire et acquitter la dette envers la Prusse, ont rapporté aux Juifs, grâce à la complicité de Thiers, *près d'un milliard !*

Ajoutez que cela leur a procuré en outre le moyen de prendre hypothèque sur la nation. Car, il faut bien le reconnaître, les emprunts d'Etat ont le double inconvénient pour la nation : 1° d'augmenter les charges des contribuables, dès qu'ils sont consolidés, — c'est-à-dire inscrits sur le Grand-Livre, ou à la dette de l'Etat — puisque ce sont eux qui devront en payer l'intérêt annuel, par un accroissement d'impôts ; 2° de fournir une hypothèque sur la nation elle-même aux plus gros créanciers.

Ce dernier inconvénient est plus grave qu'il ne paraît de prime abord ; car du jour où les Juifs seront les détenteurs de la totalité de la dette nationale, ils seront nos maîtres.

En effet, la dette de la France, qui est actuellement la plus élevée du monde entier (trente-cinq milliards), loin de s'amortir, tend, par une véritable fatalité, à s'accroître indéfiniment d'année en année et par suite entraîne l'appauvrissement progressif de la nation, puisque, dès maintenant, rien que pour le paiement des intérêts des 35 milliards, il faut que les contribuables versent par an

plus d'un milliard d'impôts en sus de ce qu'il faudrait sans cela.

Mais l'appauvrissement lui-même ne peut être indéfini. Lorsque les pauvres ne pourront plus payer, les riches seront seuls à supporter toutes les charges, et petit à petit deviendront pauvres à leur tour ; enfin, arrivera un moment, où après avoir tout versé dans le gouffre des impôts, le citoyen français n'aura plus rien. — A qui sera allée la fortune ? Aux créanciers de l'État, c'est-à-dire aux Juifs. Ce jour-là ils seront nos seigneurs et maîtres, et il ne nous restera plus qu'à nous courber sous le joug, comme un vil troupeau d'esclaves !

Nous trouvons un indice non déguisé de cette tendance des Juifs, dans l'insolente déclaration faite par une certaine dame Delaville, au cours d'une conférence, donnée le 30 octobre 1882, boulevard des Capucines : *Les Israélites de Paris, leurs talents, leur esprit, leur argent, leur puissance...*

« *Les Juifs sont assez riches pour acheter la France, et* ILS L'ACHÈTERONT PEUT-ÊTRE, *quand la dynamite aura fait son œuvre*[1]. »

IV. — L'omnipotence des financiers juifs s'exerce déjà de la manière la plus cynique et la plus révoltante. La force primant le droit, — à la Bourse, comme dans la politique moderne — les Juifs ne souffrent plus que des sociétés financières honnêtes et importantes s'élèvent en

[1] *France juive*, I, p. 42, note 2.

dehors de leur clan. Malheur à elles, surtout si les intérêts qu'elles représentent sont ceux des chrétiens ! Elles sont étranglées sans merci par tous les moyens qu'une conscience sans remords peut suggérer. Tant pis, si leur effondrement précipite dans la misère et le désespoir des milliers de victimes innocentes !

Les exemples récents de la ruine des porteurs de *Panama*, et de l'écrasement du *Comptoir d'escompte* en sont une preuve frappante. Dans la séance du 21 mars 1889, M. Francis Laur a prouvé à la tribune de la Chambre des députés que c'est la maison Rothschild qui est responsable de l'effondrement du Comptoir d'escompte.

Personne n'a oublié l'odieux guet-apens dans lequel a sombré l'*Union générale*, et le concours éhonté que des agents juifs, à qui leur situation officielle commandait l'intégrité, ont eu l'impudence de prêter aux étrangleurs.

Dans le courant de l'année 1888, les journaux ont annoncé que l'*Union générale* était arrivée à désintéresser tous ses créanciers. Honneur à l'homme honnête qui dirigeait cette société ! Pourrait-on citer *un seul exemple* d'une autre société financière, qui, mise en faillite, soit arrivée à pareil résultat ?

Bontoux a été ruiné, mais combien y en a-t-il de ceux qui ont eu confiance en lui jusqu'au bout, qui aient été appauvris ? Les Hirch, les Erlanger, etc., ont ruiné des milliers de pauvres gens, avec leurs emprunts de Turquie ou du Honduras, *mais eux sont devenus millionnaires ou milliardaires !*

IV. — LES JUIFS ACCAPAREURS

Une autre cause de ruine pour les honnêtes travailleurs, c'est l'accaparement fait par les Juifs de presque tous les métaux, et même des denrées de nécessité première. Ce n'est pas le moindre des points noirs que leur formidable fortune et l'immense besoin qu'ils éprouvent de l'accroître sans cesse font apparaître à l'horizon.

Nous allons reproduire, d'après Drumont, les détails concernant cette question vitale pour les intérêts français[1] :

« Comment se fait-il qu'on ait permis à Biédermann, qui s'est suicidé au mois d'avril 1883, chez son associé M. Carlin, d'accaparer les huiles du monde entier?

« Tous les journaux ont donné des détails sur cette opération gigantesque.

« L'événement commercial de la semaine, disait le *Journal des Débats*, est l'effondrement de cette fameuse « opération » sur l'huile de colza, qui tenait en haleine, depuis plusieurs mois, tous les marchés européens. Un syndicat s'était formé, et, soutenu par de grandes puis-

[1] *La France juive*, t. I, 82, 83.

sances financières, avait acheté des quantités considérables d'huile à Paris, à Berlin, à Cologne, à Hambourg, et avait, par des achats continuels, poussé les prix de 75 francs jusqu'à 105 et 110 francs. L'opération avait acquis ainsi 45 millions de kilos d'huile. En ces derniers temps, la situation était devenue très tendue.

« Ces accaparements formidables, qui troublent si profondément l'équilibre économique et qui donnent à quelques individus une puissance effrayante, sont un des côtés saisissants du règne des Juifs. Il y a des *rois*, comme les appellent les *Archives Israélites*. Ephrussi, propriétaire des neuf marques, est maintenant le *roi du blé*, comme l'était Moïse Friendlender, né à Oldenbourg, en 1822, et mort en 1878 à San-Francisco. Moïse Kanger était le *roi des cotons;* il fit en 1883, à Liverpool, une faillite de 750,000 livres sterling (18,750,000 francs). Stroüsberg, de son vrai nom Baruch Hirsch Straüesberg, était le *roi des chemins de fer.*

« L'audace avec laquelle ces gens traitent ces opérations énormes, qui sont de simples parties de jeu pour eux, est incroyable. En une séance, Michel Ephrussi achète ou vend pour dix ou quinze millions d'huiles ou de blés. Nul trouble; assis pendant deux heures, près d'une colonne, à la Bourse, et tenant flegmatiquement sa barbe dans la main gauche, il distribue des ordres à trente courtiers qui s'empressent autour de lui, le crayon tendu. Le matin, il est déjà allé à Chantilly surveiller son écurie, et s'assurer que Cunnington donnait un bon ouvrage à Sérénade dans la route des Lions; il a déjeuné au café

Anglais, jusqu'à une heure trois quarts ; après la Bourse, il va faire un tour au bois, et le soir conduit le cotillon dans le faubourg Saint-Germain, où, malgré la sordidité de sa naissance, il est le mieux vu des Juifs de Paris, et véritablement *persona grata.*

« C'est de cet homme, de la fantaisie qui lui passe par la tête de se mettre à la hausse ou à la baisse, que dépend la question du pain pour des milliers d'êtres humains. »

Voici maintenant ce que dit sur ce sujet l'illustre sociologue dans *La Fin d'un Monde*[1] :

« Le monopole odieux, le monopole qui finira par déchaîner sur les Juifs et judaïsants l'indignation publique, c'est le monopole exercé sur tout ce qui touche aux objets de première nécessité, à l'industrie, à l'existence de l'homme. C'est sur un fait de ce genre qu'on pourrait un jour mettre les princes d'Israël en état d'arrestation ; une fois qu'ils seraient sous les verrous, on aurait l'occasion d'étudier un peu leur comptabilité.

« Les Rothschild devaient fatalement entrer dans cette voie et vouloir la conquête absolue, complète, totale. Ils y sont arrivés.

« La *Graineterie française,* qui se nomme ainsi par antiphrase puisqu'elle est tout entière entre les mains des Juifs allemands, a pris l'agriculture pour domaine et se livre à l'agiotage le plus effréné. On se souvient du krach qui se produisit, grâce à elle, l'an dernier.

« La liquidation du fameux syndicat, sur lequel un

[1] P. 56 et suiv.

correspondant de la *Gazette des campagnes*[1] a donné de si édifiants renseignements, a semé de ruines nouvelles la place de Paris, déjà si éprouvée, inondé le marché de blé étranger, et fait perdre ainsi à nos paysans français le maigre bénéfice qu'aurait pu leur assurer une année exceptionnellement favorable.

« Le *Monde* a bien mis en relief ce qu'a d'immoral cet agiotage éhonté sur les choses nécessaires à la vie.

« Cette histoire édifiante, dit M. Louis Hervé, qui fournit un chapitre à ajouter au livre de M. Drumont, nous donne une idée du crédit agricole, tel que le pratique la race sémite dans les deux mondes. Elle nous donne la clef des fluctuations invraisemblables et inexpliquées qu'ont subies les blés et les farines depuis quatre mois, et par une suite naturelle, des très bas cours actuels qui ne répondent pas à la situation de nos récoltes, mais

[1] « Dans le courant du mois de mai, dit ce correspondant, on croyait les récoltes compromises en Europe par une température froide et aride. La Juiverie grainetière et financière s'entendit avec la banque de Nevada pour acheter tous les blés des entrepôts de Chicago, de New-York, de Saint-Louis et de San-Francisco. Si bien qu'au 15 juin, elle se trouvait propriétaire de 37 millions d'hectolitres de blé d'Amérique achetés par elle de 10 fr. 80 à 13 fr. 85 l'hectolitre.

« Encouragée par ce résultat obtenu en Amérique, la bande juive fit dans la même semaine une râfle semblable sur les stocks de Liverpool, de Londres, de Hambourg et de Berlin, s'élevant en tout à 3,500,000 hectolitres environ.

« Des ordres précis furent envoyés à la bande juive de Paris, qui agiota au cercle du Louvre ; en moins de huit jours, les farines douze marques montèrent de 52 à 58 et même 60 francs le sac ! Le tour était joué. »

qui résultent de la liquidation forcée du fameux stock de 37 millions d'hectolitres.

« Donc cette situation nous prouve une fois de plus que la taxe de 5 francs sur les blés étrangers est absolument insuffisante, pour modérer le mouvement des importations de blés étrangers et pour contenir dans des limites raisonnables les manœuvres de l'agiotage international dont la Juiverie forme l'état-major. Les libres-échangistes, si courroucés contre les prétendus marquis du pain cher, doivent savoir aujourd'hui dans quelle catégorie ils doivent les chercher ; et, en tous cas, ils sont bien aveugles s'ils ne comprennent pas que le producteur est la première victime de ces tripotages cosmopolites. On doit bien penser que la spéculation juive essaiera de prendre sa revanche de cet échec momentané. Aujourd'hui, il paraît que c'est sur les houilles qu'elle étend ses griffes sémitiques; il s'agit d'acheter ferme tous les stocks des grandes houillères d'Angleterre, de Belgique, de France et d'Allemagne pour monopoliser la vente et faire la loi aux acheteurs [1].

« Quoi qu'il en soit, on voit que, si le socialisme d'en bas est un ennemi de la propriété et de l'ordre social, il a dans la Juiverie financière un complice, dont la *Graineterie* soi-disant *française* est loin d'avoir montré le dernier mot.

« Le crédit agricole juif, on le voit, a la puissance de

[1] Les malheureux acheteurs à découvert passèrent sous les fourches caudines de la bande. Tous ont payé, dit-on, quoique ruinés.

faire hausser ou baisser de quatre francs le prix du blé en huit jours, et d'enlever aux producteurs le maigre bénéfice qu'ils peuvent espérer du droit de cinq francs. C'est dire que si l'agriculture manque de capitaux pour produire, les capitaux ne manquent pas pour la rançonner. A l'heure présente, le blé à 23 francs ne rémunérera pas le quart des producteurs français, malgré le droit de cinq francs. D'ailleurs, les importations de farines, encouragées par le droit insuffisant de 8 francs, prendront un développement ruineux à la fois pour la meunerie et la culture, si nos députés n'obtiennent pas le relèvement de la taxe actuelle. La crise agricole va donc continuer sur les blés pendant la prochaine campagne. »

« Les francs-maçons républicains qui dirigent en réalité le ministère de la guerre aident, moyennant une grasse rétribution, la Juiverie cosmopolite à ruiner notre agriculture, de façon à ce qu'au moment d'un conflit avec l'Allemagne, ce soient les Juifs allemands qui tiennent tous les approvisionnements entre leurs mains. Protestations de cultivateurs, vœux de conseils généraux, pétitions, tout est inutile; le ministre de la guerre quel qu'il soit, sait que le jour où il ne servirait plus les intérêts de la Juiverie, il serait renversé le lendemain par les francs-maçons de la Chambre à la solde d'Israël.

Le Bulletin du *Syndicat agricole* d'Ille-et-Vilaine dit à ce sujet :

« *Le gouvernement semble prendre à tâche de ne rien négliger pour hâter la ruine de notre agriculture.*

« On la saigne à blanc pour extraire de ses veines des impôts fabuleux, que bientôt elle ne pourra plus payer, et on lui enlève les moyens de se reconstituer.

« La Société d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine a adressé au ministre une pétition en faveur de nos malheureux cultivateurs.

« Le conseil général d'Ille-et-Vilaine a *unanimement* émis un vœu dans le même sens.

« Par une lettre du 20 août 1887, le ministre de l'agriculture a fait connaître le refus formel opposé à ces légitimes réclamations par le ministre de la guerre.

« Le ministre prétend que cette mesure a été réclamée par les commissaires du budget de la Chambre des députés, tous républicains.

« Ainsi, nos cultivateurs voient qu'il n'ont à attendre du gouvernement et de la majorité républicaine que des *impôts nouveaux*. Quant à faciliter, au moins pour nourrir notre armée, la vente de leurs produits, on s'y refuse absolument. C'est aux Juifs allemands et russes, aux spéculateurs de la *Société de la Graineterie* que tous les bénéfices sont réservés. Par son monopole, elle abaissera, selon ses intérêts, les cours du marché, et nos cultivateurs seront réduits à céder à vil prix leurs denrées aux représentants de cette société, qui les revendent à l'Etat avec un gros bénéfice.

« N'est-ce pas monstrueux ? Quels motifs inavouables, quels honteux intérêts peuvent déterminer une pareille conduite ?

« La Chambre finit cependant par s'émouvoir de cette

situation. Le 29 octobre dernier, à la suite d'un remarquable discours de M. René Brice, 55 députés de la gauche, un peu moins pourris que les autres, s'unirent à la droite pour voter un ordre du jour qui rétablissait la gestion directe pour l'armée, c'est-à-dire qui permettait aux petits cultivateurs français de prendre part à des adjudications partielles dans la région qu'ils habitaient.

« Que croyez-vous qu'il arrivât ? Au Sénat, Léon Say, l'homme des Rothschild, monte à la tribune, prononce quelques paroles pour signifier la volonté de son maître, et la solution est indéfiniment ajournée.

« Les journaux indépendants d'Algérie : *Le Petit Colon*, *la Nouvelle France*, *le Franc parleur oranais*, les journaux de province : *l'Eclaireur de Rennes*, *le Propateur picard* ont traité à fond cette question vitale sur laquelle la presse parisienne, aux gages d'Israël, a été muette comme une de ces carpes de Fontainebleau, qui ont des anneaux d'or dans les ouïes. . . . . .

« Ce que nous avons dit du syndicat sur les blés s'applique exactement d'ailleurs au syndicat sur les sucres; les agioteurs ont exercé partout leur action dévastatrice. Les Juifs et les judaïsants, comme Lebaudy, ont commencé par troubler le marché par leurs manœuvres, leurs accaparements, leurs coups de Bourse. Les fabricants et les raffineurs, incapables de lutter contre une coalition si formidable, ont été ruinés ou se sont rendus à merci en promettant de favoriser les intérêts des spéculateurs. Ceux qui se sont mis du côté des Juifs n'ont pas eu,

du reste, à se plaindre, car dans la séance de la Chambre du 15 janvier 1886, M. Sans-Leroy déclarait que les raffineurs de Paris avaient touché quarante millions de différence à leur profit, en une seule année. Grâce, en effet, à la vénalité des ministres, les lois ont été faites uniquement pour seconder les opérations des capitalistes agioteurs.

« Tandis que les parasites s'enrichissent, les vrais travailleurs, ceux qui produisent, en sont réduits à la misère. Beaucoup de cultivateurs ont abandonné le lin, la laine, les blés, les œillettes pour se mettre à la culture intensive de la betterave, et ils n'en ont retiré aucun bénéfice. Un cultivateur, à moitié ruiné déjà, me traçait dans une lettre le lamentable tableau de la situation générale dans la région qu'il habite.

« Vendant sa laine à 12 sous qui revient à 24, sa viande à 50 centimes la livre nette, pour un prix de revient de 80 centimes, son blé (pour surtaxe insuffisante) à 21 francs sur un prix de revient de 27 les 100 kilogr., son lin à moitié, sa betterave à 12 p. 100 de sucre, c'est-à-dire à 1/4 de rendement en moins à l'hectare à 18 francs les 100 kilogr. au lieu de 20 francs pour la betterave ancienne, conséquence des baisses (le sucre est tombé à 35 francs) et des rejets faits par les Chambres; ne pouvant plus faire d'œillettes, de colza et de chanvre, concurrencée par la soie de Chine, les vins d'Italie et d'Espagne pleins d'alcools insalubres allemands entrant ainsi en fraude par tolérance, il en résulte une perte pour le praticien de 20 à 30,000 francs par ferme.

« C'est la ruine de la France, l'industrie ne trouve plus de débouchés, s'écroule sous l'influence de la concurrence, des tarifs de pénétration et des baisses, écrasée par ses frais généraux, par les protêts à vingt-quatre heures d'échéances, et les faillites où les syndics, par leurs formalités et leur force d'inertie, mangent le pas de porte et font disparaître les clients et les agents.

« Quand un établissement tombe, le Juif rachète. Le chrétien a fait la réclame, la clientèle, les études ; le Juif a tout cela pour rien. Une autorisation que le chrétien aurait attendue plus d'un an peut-être est donnée au Juif en une simple visite, en passant, chez le ministre.

« Il n'y a plus partout que des Dreyfus, des Lévy et des Lehman.

« L'État voit ses impôts diminuer. Il ne nous dit pas tout; quand il est gêné il emprunte, et le Juif, sans s'engager, prend les titres et les replace avec un bénéfice d'un septième.

« L'Aisne a 1/5 de ses terres complètement abandonnées ; l'arrondissement d'Arras, 11,000 hectares. Rothschild achète sans cesse des terres pour la chasse en Seine-et-Marne, car le perdreau l'intéresse plus que l'homme. J'ai vu dans la Somme, à Talmas, vendre des terres pour 5 francs l'hectare. La crise monétaire commence dans les campagnes et les villes en retirent leurs fonds et leur crédit.

« C'est la ruine à brève échéance et comme me le disait un de mes amis : « Un si beau pays ! comme cela a été vite ! »

« Jamais on n'a vu, à aucune époque de l'humanité, une bande de forbans cosmopolites montrer une telle audace, perturber avec un tel sans-gêne les conditions d'existence des peuples, introduire aussi effrontément dans les habitudes du commerce, le jeu, la fausse nouvelle, le mensonge, ruiner aussi brutalement des milliers d'hommes pour s'enrichir. C'est là le grand phénomène de cette fin de siècle.

« Après le blé, le café. Les Rothschild et la Haute Banque s'occupent maintenant d'accaparer les cafés du monde entier, et ils se livrent sur cette denrée à des spéculations effrénées. Ils viennent d'installer un marché a terme à Paris, et le café qui faisait vivre honorablement des commerçants sérieux va devenir une valeur de jeu; les marchands de bonne foi seront ruinés, les courtiers assermentés et qui étaient assujettis à certains devoirs feront faillite, le petit commerce sera incessamment troublé.

« M. Ariste Dody a cité, dans le *Constitutionnel*, quelques chiffres qui indiquent les proportions scandaleuses que prennent ces opérations.

« Pendant l'année écoulée, dit notre confrère, la spéculation, entraînée par les facilités des marchés à terme avec caisses de liquidation, a opéré sur une seule provenance, le *Santos*, province du Brésil, qui produit un bon café, véritable richesse de ce beau pays.

« La récolte à Santos a été d'environ 2,500,000 sacs, chiffre sur lequel il faut baser toutes les appréciations sérieuses.

« La spéculation avec ces 2,500,000 sacs a fait des opérations qui ont dépassé pour l'année bien sûrement le chiffre fantastique de 70 millions de sacs, provoquant une hausse de plus de 100 p. 100 sur les prix de janvier 1887.

« On doit noter que la production totale du café dans le monde entier ne dépasse pas 12 millions de sacs et que la consommation peut s'évaluer à 11 millions de sacs. — Comme on le voit par ces chiffres, il a fallu une organisation savante pour provoquer un mouvement dépassant de 25 fois la production d'une seule qualité

« Il en est de même dans tous les pays.

« A la date du 17 janvier dernier, la *Post*, de Strasbourg, flétrissait les tripotages auxquels se livraient les Rothschild, sur les charbons.

« Les masses populaires, disait ce journal, se groupent de plus en plus contre la maison Rothschild, menacée par un nouvel orage populaire. On sait que le baron Rothschild (celui du tabouret offert par M. Tisza) est le principal actionnaire du richissime chemin de fer du Nord autrichien et le principal créancier du pauverissime chemin de fer du Sud autrichien. En même temps, Rothschild est propriétaire des charbonnages d'Ostrau, en compagnie des sieurs Guttmann frères. Tout à coup, on apprend que le chemin de fer du Nord a consenti à ces charbonnages une immense réduction des tarifs de transport, de sorte que le chemin de fer du Sud pourra maintenant s'y fournir. La Diète de Styrie s'est déjà occupée de l'affaire et a vivement protesté

contre cette illégalité de permettre au chemin de fer du Nord de réduire ses tarifs au profit d'un particulier. Du reste, ce coup monté sera l'objet d'une discussion au Reischrath autrichien. »

« L'interpellation eut lieu, en effet, au Reischrath, mais le ministre ayant eu la patte graissée, comme Fallières pour l'interpellation des cuivres, répondit la même chose que Fallières, c'est-à-dire que tout allait bien.

« Les journaux allemands, un peu moins serviles que les nôtres, revinrent cependant sur cette question. »

La *Gazette de Cologne* écrivait à ce sujet :

« Il est clair et constant que ce tripotage de charbonnage mis en scène au profit de la maison Rothschild porte, sous tous les rapports, un préjudice aux charbonnages de la Styrie et de la Carniole. La population dépendant de cette industrie en souffre, parce que ces charbonnages ont perdu, à la suite de ces tripotages, leur marché naturel. Si ces faits se renouvelaient, ils auraient pour conséquence l'omnipotence des charbonnages de Moravie, c'est-à-dire de MM. de Rothschild et David Guttmann frères. Une feuille viennoise a donné à entendre que l'on ne dépréciait les charbonnages styriens que pour pouvoir les acquérir à un prix dérisoire et créer ensuite, au profit des Rothschild-Guttmann, dans toute l'étendue de la monarchie, une espèce de monopole des charbonnages.

« C'est un fait incontestable, l'industrie et la population autrichiennes ont été singulièrement exploitées, en ces derniers temps, par les maisons Rothschild et Guttmann,

de connivence avec la compagnie du chemin de fer du Nord-Autrichien. Du reste, l'opinion publique est moins émue du fait lui-même que de la toute-puissance de la maison Rothschild, qui, encore une fois, s'est affirmée dans cette question. »

La *Gazette de Francfort*, organe démocratique, disait de son côté :

« Le tout-puissant financier qui est déjà le maître du chemin de fer du Nord-Autrichien, des charbonnages de Moravie et de tant d'autres choses en Autriche, a fait un maître-coup financier. Ce coup-là dépasse tout ce qu'on a vu sous ce rapport, même en Amérique. »

« Après le blé et le café, le cuivre.

« On n'a pas oublié la gigantesque opération de l'accaparement des cuivres. Un syndicat où figuraient la maison Rothschild, le Comptoir d'Escompte, la Banque de Paris, M. André Girod et M. Secrétan, se forma pour accaparer le cuivre dans le monde entier et déterminer une hausse de prix formidable.

« Le résultat désiré fut vite atteint. Il suffit pour s'en convaincre de consulter au Bulletin officiel le prix des marchandises :

	fr.	c.
23 octobre	107	50
30 septembre	107	50
7 octobre	107	50
14 octobre	107	50
21 octobre	107	50
28 octobre	116	25

« Dès le 4 novembre, la hausse prend des proportions considérables :

4 novembre.	122 50
11 novembre.	127 50
18 novembre.	130
25 novembre.	150
2 décembre.	177 50
9 décembre.	185
16 décembre.	205
23 décembre.	214 25

« Ainsi, du 21 octobre au 23 décembre, le prix du cuivre a doublé.

« C'était la ruine pour tous les petits fabricants, et une émotion qui se comprend se produisit partout.

« Le *Socialiste* a bien indiqué le trouble que de telles coalitions jettent dans le monde du travail et constaté en même temps que l'impunité était d'avance assurée à ce qu'il appelle « la haute pègre ».

« C'est la ruine, c'est la faillite pour nombre de petits fabricants et industriels qui ne s'approvisionnent qu'au jour le jour et que ce scandaleux renchérissement de la matière première met dans l'impossibilité d'exécuter les commandes reçues, de faire honneur à leurs engagements.

« Mais, quoique la société moderne soit fille de la Révolution de 1789-93, qui pendait les accapareurs ; quoique d'autre part, il existe, même dans le plus bourgeois des codes, des articles prévoyant et punissant ce

genre d'opérations, les millionnaires qui ont fait le coup peuvent dormir tranquilles. Le conseil municipal de Paris a eu beau inviter le gouvernement à user des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, ils ne seront pas inquiétés.

« Leur exploit d'aujourd'hui, comme ils ne craignent pas de le faire écrire, n'est d'ailleurs que, « la répétition, plus accentuée peut-être, plus soudaine et plus étendue, d'exploits précédents, presque analogues ». Rien de plus incontestable. »

. . . . . .

« Il convient de féliciter M. Laur de la question qu'il a adressée au ministre de la justice à propos de cet accaparement des cuivres. Pas plus que M. de la Ferrière, M. Laur n'a eu le courage de prononcer le nom de Rothschild, toute cette gauche stipendiée par les Juifs aurait protesté, mais il n'en a pas moins montré, avec une certaine énergie, ce qu'il y avait au fond de cette opération gigantesque. Cette pièce en collaboration, qui se terminera comme un drame pour tous les ouvriers et les petits industriels, a cinq actes, comme tout bon drame :

« 1° L'achat ferme du métal, opération qui se monte « à 30 ou 40 millions ;

« 2° L'achat du métal à terme, environ 400 millions ;

« 3° L'achat éventuel de tout le stock des mines au-dessous de 60 livres ;

« 4° La spéculation sur la valeur des mines, représentant un capital inférieur à 1 milliard ;

« 5° Et enfin l'émission nouvelle d'actions à la faveur de la hausse du cuivre.

« On arrive ainsi, dit M. Francis Laur, pour les capitaux, à mettre en mouvement dans cette colossale entreprise la somme de 1,440,000,000 francs, c'est-à-dire à peu près à 1 milliard et demi....

. . . . . .

« Avec la supériorité d'un homme qui connaît la question dont il parle, M. Laur n'a pas de peine à démontrer que le prix des métaux est une question de défense nationale.

« Le plus gros inconvénient, dit-il, celui que je veux surtout vous signaler, c'est celui qui résulte de cette spéculation pour notre défense nationale.

« Il est incontestable que le marché international est encore intact dans quelques-unes de ses parties, notamment en Amérique ; mais le marché français est complètement accaparé, de deux manières : d'abord, parce que la Société des métaux possède ou a syndiqué environ huit ou neuf usines sur onze ou douze, et que par conséquent elle possède en ses mains l'outillage complet de la France, à une exception près.

« En second lieu, comme à la Marine, à la Guerre, on a encore le préjugé incroyable d'imposer, d'exiger, dans le cahier des charges, des marques spéciales, telles que Wallaroo, lac Supérieur, Electrolityques, etc.,

marques en dehors desquelles il n'y a point de salut ; comme nos savants polytechniciens n'ont pas voulu imposer purement et simplement des conditions d'allongement, de résistance, sans s'occuper si le métal venait du nord ou du sud, il s'ensuit que celui qui a accaparé soit le lac Supérieur, soit les Electrolityques, par exemple, est absolument maître de la Marine, de la Guerre et des finances. Il fait la pluie et le beau temps dans les adjudications, c'est ce qui a lieu depuis un grand nombre d'années. *C'est ce qui explique certaines fortunes véritablement immenses faites uniquement sur les fournitures de l'Etat.*

« La Société des métaux est une Société qui possède ainsi la clientèle à peu près exclusive de l'Etat ; bien peu de personnes peuvent arriver à se rendre adjudicataires, à moins que la Société veuille bien y consentir. En effet, un concurrent étant obligé de se soumettre à une marque déterminée, — le lac Supérieur, je suppose — si la production est achetée tout entière par la Société des métaux, il est obligé de venir dire humblement : « Vendez-moi du lac Supérieur pour exécuter ma commande », et alors le prix qu'on le lui fait payer peut rendre tout bénéfice impossible.

« *L'accaparement des marques est donc une chose faite, et je dois le dire, — quoiqu'il m'en coûte — la défense nationale est tout entière entre les mains de la Société des métaux.*

« C'est ce que nous disions plus haut à propos de la Banque. La défense nationale est tout entière entre les

mains d'un Juif de Francfort. En temps de guerre il faudra bien cependant qu'il trahisse un pays quelconque, qu'il serve l'Allemagne au profit de la France ou la France au profit de l'Allemagne...

« Un peu plus loin l'orateur revient sur ce sujet et il serait dommage de ne point donner encore cette partie de son discours, car elle sera peut-être plus lue dans un livre que dans le *Journal Officiel* et elle indiquera bien aux Français patriotes ce qu'il y a à faire le jour même de la déclaration de guerre.

« L'Etat en effet, est le plus grand client du marché du cuivre en France, parce qu'il a besoin de ce métal pour le doublage des navires, pour la fabrication des cartouches, des culots d'obus, pour celle des monnaies ; parce qu'il a également besoin de ses alliages, maillechort, laiton et autres dérivés pour ses fabrications spéciales. C'est par millions et millions que se chiffrent ses commandes à des prix qui susciteront peut-être un jour bien des réclamations.

« Eh bien ! les sommes énormes qui sont dépensées par la Guerre et par la Marine chaque année seront évidemment majorées, doublées par suite de la hausse des cuivres, et on évalue à peu près à neuf ou dix millions la perte qui va résulter pour l'Etat de cette spéculation.

« L'Etat sera absolument obligé de passer sous les fourches caudines de la Société des métaux, qui lui fera la loi, puisqu'elle a en main presque tous les moyens de production et tout le métal. Il n'y a qu'à espérer dans

sa modération et sa sagesse. Il n'y a en France, en effet, qu'un seul industriel qui ne fasse pas partie du syndicat, et celui là le déclare, — c'est un parfait honnête homme qui fait les plus grandes affaires en cuivre, ou qui les a faites, — et celui-là déclare qu'il est absolument à la merci du syndicat, que dans les adjudications, si l'on veut le viser personnellement et prendre des fournitures avec du métal acheté au rabais, à 125 francs par exemple, tandis qu'il est obligé de le payer au cours de 180 francs, il est dans l'impossibilité de lutter. Il espère aussi que le syndicat le laissera vivre.

« Le marché italien, qui était un gros débouché pour lui, vient de se fermer. Il est donc cerné de toutes parts.

« Les ouvriers intelligents et les écrivains socialistes voient cette situation très distinctement...

« Comme épilogue à la question de M. Laur, constatons que M. Fallières a bien soin de déclarer que l'article 419 n'est pas aboli. La magistrature le garde précieusement comme une arme qui pourrait, à un certain moment, comme dans l'affaire de l'Union générale, écraser les *Goym*.

« Contre des monopoles aussi solidement armés, il n'y a rien à faire. Il faut que l'Etat capitule, qu'il accepte non seulement les prix qu'on lui demande, mais les fournitures avariées qu'on lui impose. En cas d'opposition, la Juiverie fait donner un membre influent de la gauche, qui menace le gouvernement de son vote et de celui de son groupe si l'on soulève des difficultés. »

Pour compléter ce magistral exposé de Drumont, il con-

vient d'ajouter que dans la séance du 21 mars 1889 de la Chambre des députés, M. Fr. Laur a de nouveau démasqué les agissements de ces formidables coalitions ayant pour but d'accaparer une foule de produits indispensables à l'industrie, tels que le carbonate de soude, le chlorure de chaux, l'acide sulfurique, etc., *et même le sel marin*, dont on ne peut se passer pour la consommation de tous les jours jusque dans la plus humble chaumière.

En attendant qu'ils soient possesseurs de l'or et de l'argent du monde entier, les Juifs sont donc en train de monopoliser tous les divers éléments de la richesse. Ce sont autant de domaines, sur lesquels ils peuvent dès maintenant exercer leur souveraineté absolue, et amener plus rapidement l'appauvrissement de la nation.

Nous ne craignons pas de l'affirmer : ces fortunes milliardaires, ou simplement millionnaires, sont un scandale pour l'humanité et une provocation pour les déshérités des biens de ce monde.

Dieu a voulu que l'homme gagnât son pain à la sueur de son front, c'est-à-dire en travaillant; c'est un châtiment qu'il a imposé à tout le genre humain ; mais il n'a pas voulu que, même en travaillant, l'homme pût être obligé de mourir de faim. C'est pourtant là où nous sommes menacés d'arriver fatalement dans nos sociétés modernes soi-disant civilisées !

Toutes les richesses tendant à se concentrer dans les mains de quelques-uns, il ne restera bientôt plus à l'im-

mense majorité de la nation que les miettes que ces puissants consentiront à leur laisser.

Déjà, par le fait de l'accaparement que nous avons signalé, tous les objets ont augmenté de valeur, et le travail de la terre devient de moins en moins rémunérateur. Et pourtant c'est la terre qui supporte le plus d'impôts, tandis que le gros capitaliste ne supporte presque rien !

Dans la lutte pour l'existence, le plus fort est celui qui a le plus de capitaux et le moins de conscience. Qu'on vienne donc nous parler de liberté et d'égalité ! On n'est pas libre sous la domination du capital, et il n'y a pas d'égalité, lorsque des fortunes milliardaires s'étalent à côté du paupérisme.

Avec des gens d'une autre morale que la nôtre, la concurrence du commerce et de l'industrie est tout simplement rendue impossible. Il en est de même que lorsqu'un peuple chrétien conclut un traité avec un peuple barbare, pour qui la parole donnée ne crée pas d'engagement ; tout l'avantage est du côté de ce dernier. De même dans la concurrence avec les Juifs, dont la conscience est à l'envers de la nôtre, l'avantage est tout entier de leur côté.

Il n'y a plus qu'un pas à franchir, et la France sera comme était l'Egypte au temps de Pharaon, qui était devenu propriétaire de tout le pays, et sans la permission duquel personne ne pouvait plus remuer le pied ou la main.

Qu'on y prenne garde ! Nous pouvons être, sans

nous en douter, beaucoup plus près de cette ruine complète que nous ne pensons.

La totalité du numéraire (or, argent) ne dépasse pas en France 13 milliards et s'élève dans le monde entier à 34 milliards au plus. Si, à l'heure actuelle, les Juifs de toute la terre réalisaient en numéraire leurs scandaleuses fortunes — dont la majeure partie doit reposer sur le crédit, et est représenté soit par des titres, soit par du papier-monnaie, — ils pourraient retirer de la circulation tour l'or et l'argent de la terre.

Qu'arriverait-il alors ? Il arriverait que le papier-monnaie, billets de banque et autres, perdrait immédiatement toute valeur et deviendrait ce qu'étaient les assignats. Il arriverait qu'avec la moindre pièce d'or, les Juifs pourraient acheter des centaines ou des millions de billets de banque. Il arriverait enfin qu'ils pourraient se procurer au prix le plus vil toutes les terres comme au temps de Pharaon !...

CHAPITRE IV

NATIONALITÉ DU JUIF

I. — LE JUIF NE SE FUSIONNE AVEC AUCUN PEUPLE

Absence de patriotisme. — Emancipation des Juifs en France. — Opinion de Portalis. — Manifeste des députés de Roumanie. — Cosmopolite, international. — Chauvinisme.

Le trait caractéristique du Juif, c'est de demeurer étranger dans tous les pays qu'il habite, et de ne pas adopter la patrie qui lui donne asile. S'il se fait naturaliser quelque part, ce n'est que pour jouir des droits que lui confère le titre de citoyen, mais nullement pour en assumer les devoirs et les obligations.

Ne lui demandez pas d'avoir du patriotisme : c'est contraire à ses principes et à ses aspirations. Pour lui, la patrie c'est un Etat juif étendant son pouvoir sur tous les peuples asservis. En attendant que ce rêve se réalise, il se sert du pays au sein duquel il se trouve, mais il ne le sert pas.

A toutes les époques, et dans tous les pays, on a cons-

taté ce fait unique dans l'histoire des races; et cela n'a pas peu contribué à développer l'antipathie que le Juif a toujours eu le talent de susciter contre lui.

Sans remonter la série des siècles précédents, nous nous contenterons de citer, à l'appui de notre assertion, quelques documents officiels postérieurs à la date de l'émancipation des Juifs.

Personne n'ignore que cette émancipation fut votée en France par la Constituante en 1791. Malgré les protestations énergiques de quelques députés intègres et indépendants, la majorité, gagnée par l'argent d'Israël, adopta cette mesure, *sous le beau prétexte de liberté des cultes*. Comme si cette question était une question religieuse, et n'était pas plutôt une question sociale et patriotique!

A partir de ce jour, notre belle France était livrée à la merci des exploiteurs.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Les fureurs homicides de la Révolution, le pillage du garde-meubles, des biens du clergé, des biens des émigrés, *furent en grande partie leur œuvre*. Ces oiseaux de proie ne sont jamais plus à leur aise qu'au milieu des champs de carnage!

Il était réservé à Napoléon de faire entrer dans les lois l'égalité si malencontreusement concédée aux Juifs, et d'organiser en France la hiérarchie du culte judaïque, qui n'existait nulle part depuis la destruction du temple de Jérusalem.

A cette occasion, un jurisconsulte célèbre, Portalis, dans un mémoire qui est un véritable chef-d'œuvre

d'impartialité et de bon sens, faisait les remarques suivantes[1] :

« L'Assemblée constituante avait cru que, pour rendre les Juifs bons citoyens, il suffisait de les faire participer indistinctement et sans conditions à tous les droits dont jouissent les citoyens français ; mais l'expérience a malheureusement prouvé que, si on n'avait pas manqué de philosophie, on avait manqué de prévoyance, et que dans certains milieux on ne peut se permettre de promulguer utilement de nouvelles lois, qu'autant que l'on a travaillé avant tout à préparer et à former de nouveaux hommes.

« L'erreur vient de ce qu'on n'a voulu voir qu'une question de tolérance religieuse dans le problème à résoudre sur l'état civil des Juifs en France.

« Les Juifs ne sont pas simplement une secte, *mais un peuple*. Ce peuple avait autrefois son territoire et son gouvernement; il a été dispersé sans être dissous, *il erre sur tout le globe pour y chercher une retraite et non une patrie, il existe chez toutes les nations sans se confondre avec elles, il ne croit vivre que sur une terre étrangère*.

« *Cet ordre de choses tient à la nature et à la force des institutions judaïques*. Quoique tous les Etats aient en général un même objet, celui de se conserver et de se maintenir, chaque Etat en a pourtant un qui lui est particulier.

« L'agrandissement était l'objet de Rome ; la guerre,

[1] *La France juive*, I, p. 311-313.

celui de Lacédémone ; la culture des lettres, celui d'Athènes ; le commerce, celui de Carthage ; et *la religion, celui des Hébreux.*

« C'est dans la nature d'une telle législation que les philosophes et les savants ont cherché l'explication de sa durée. On comprend en effet que, quand chez un peuple la religion, les lois, les mœurs et les usages de la vie sont la même chose, il faudrait, pour opérer quelque révolution dans les opinions et dans les coutumes de ce peuple, pouvoir changer à la fois toutes les institutions et toutes les idées reçues dont son existence se compose. Cela ne se peut ; nous en avons, en quelque sorte, la preuve dans l'éternité même du peuple dont nous parlons.

« La religion n'est ordinairement relative qu'aux choses qui intéressent la conscience ; chez les Juifs, la religion embrasse tout ce qui fonde et régit la société. *De là, les Juifs forment partout une nation dans la nation; ils ne sont ni Français, ni Allemands, ni Anglais, ni Prussiens; ils sont Juifs.*

« De ce que les Juifs sont moins une secte qu'un peuple, il suit qu'il n'était pas prudent de les déclarer citoyens, sans examiner s'ils pouvaient et s'ils voulaient même franchement le devenir ; il suit encore qu'il ne saurait être déraisonnable ou injuste de soumettre à des lois exceptionnelles une sorte de corporation, qui, *par ses institutions, ses principes et ses coutumes, demeure constamment séparée de la société générale.*

« En assimilant, sans précaution, les Juifs à tous les

autres Français, *on a appelé une foule de Juifs étrangers*, qui ont infesté nos départements frontières, et on n'a point opéré sur la masse des Juifs plus anciennement établis en France, les heureux changements que l'on se promettait du système de naturalisation qui avait été adopté. A cet égard, les circonstances présentes parlent suffisamment d'elles-mêmes. »

Un autre document très instructif est la lettre que Lévy Bing, Juif zélé et instruit, écrivait aux *Archives israélites*, en 1864, pour protester contre certaines de leurs assertions trop audacieuses, et que cette *Revue* a jugée digne de figurer dans son recueil :

« ..... *Jérusalem serait pour vous un vain mot ? Mais ce serait là le renversement immédiat de notre culte, de notre tradition, de notre raison d'être, et, à ce compte, il faudrait aussitôt brûler tous nos livres sacrés... Notre rituel, ordinaire ou extraordinaire toujours nous parlè de notre mère-patrie. En nous levant, en nous couchant, en nous mettant à table, nous invoquons notre Dieu, pour qu'il hâte notre retour à Jérusalem, sans retard et de nos jours !*

« *Ce serait donc là de vaines paroles ? La répétition générale, universelle de ces paroles n'aurait donc plus de sens ? Ce serait de pure forme ? — Heureusement qu'il n'en est pas ainsi !...*

« *Toute la religion juive est fondée sur l'idée nationale. Et qu'ils en aient ou non conscience, il n'est pas une pulsation, pas une aspiration des fils d'Israël qui ne soit vers la patrie. Je le répète, il faudrait fermer depuis le pre-*

mier jusqu'au dernier de nos livres, s'il fallait chasser Jérusalem de nos pensées ! »

Voilà qui est clair !... Au moins celui-là a le mérite de dire ouvertement ce que tous les autres pensent, et que plusieurs, surtout en France, ont l'hypocrisie de déguiser sous des formules creuses et sonores.

En 1866, une réaction vigoureuse éclate en Roumanie contre les Juifs. Ceux-ci, expulsés de plusieurs villes d'Allemagne, n'avaient rien trouvé de mieux que d'envahir, au nombre de plusieurs centaines de mille, le pauvre petit pays roumain renommé par la douceur et l'esprit de tolérance de ses habitants, et de le mettre de suite en coupe réglée, conformément à leurs habitudes.

Les Roumains, qui ont dans les veines du sang slave, encore jeune et chaud, après avoir patienté longtemps, finirent par en avoir assez, et sans s'inquiéter, bien entendu, de la question de forme, firent rendre gorge à leurs oppresseurs. Il n'y avait là rien qui ne fût très naturel, et le calme se serait vite rétabli, si tous les Juifs d'Europe, Crémieux à leur tête, ne se fussent mis aussitôt en campagne et n'eussent remué ciel et terre, pour imposer à cet intéressant petit royaume le respect d'Israël et l'asservissement sous son joug.

Dans ces conjonctures, 31 membres de la Chambre législative des Etats roumains rédigèrent un manifeste, aussi remarquable par sa modération que par son accent de vérité, afin d'éclairer les puissances sur les griefs qu'ils avaient à reprocher aux Juifs.

Nous en détachons les passages suivants, qui ont trait au point spécial qui nous occupe :

« Les Juifs *forcés par le besoin*, se soumettent *extérieurement* à l'autorité des Etats non-juifs ; *mais jamais ils ne peuvent consentir à en devenir une partie intégrante. Ils ne peuvent effacer de leur esprit l'idée de l'Etat judaïque*, idée que nous voyons, en toute occasion, ressortir forte et vivace de toutes leurs actions.

« Les Juifs, en effet, ne sont pas seulement une secte religieuse ; ils sont surtout l'expression de certaines particularités indélébiles de race et de *certaines croyances invincibles de nationalité. C'est pourquoi le Juif de l'Espagne, de l'Angleterre, de la France et de la Pologne, n'est ni Polonais, ni Français, ni Anglais, ni Espagnol, il reste toujours Juif, comme ses ancêtres des temps bibliques.*

« Car la fusion entre peuples ne s'opère pas seulement par les simples relations de séjour et de commerce ; elle s'opère par le mélange du sang, et par le rapprochement des sentiments, *chose impossible avec les Juifs*... Poussés par une force instinctive à s'isolér au milieu des peuples qui les entourent, ils sentent qu'ils ne peuvent faire cause commune avec les peuples chrétiens, car *ils leur sont, en tout, diamétralement opposés*...

« La religion judaïque est, en outre, le plus grand obstacle à la fusion des Juifs avec les races qui leur sont étrangères, en ce sens qu'elle est, en même temps, *une constitution politique et sociale*, qui suit l'individu dans toutes ses actions et dans toutes les époques de sa vie. Chez les Juifs, en effet, *la loi religieuse est aussi la loi ci-*

vile et *vice versâ*, l'Etat et l'Eglise y forment un tout indivisible, qui se concentre dans le mot judaïsme. Le Juif qui renoncerait à cette position serait forcé de se séparer de son Eglise, car il cesserait par là même d'être un croyant fidèle. D'où cette évidence que *le judaïsme, quelque part qu'il se trouve, est forcé de former un Etat dans l'Etat.* »

Si le Juif ne se fusionne pas avec le peuple qui l'accueille, faut-il s'en étonner ? Le culte de la patrie suppose le respect et l'amour pour la religion de ses pères, pour les traditions nationales, pour le sol si souvent arrosé par le sang de ses ancêtres morts en défendant le territoire, et sous lequel reposent leurs ossements vénérés.

Rien de tout cela ne touche le Juif : sa religion n'est pas la nôtre, ses traditions ne sont pas les nôtres, ses aspirations ne sont pas les nôtres, ses tendances sont complètement opposées aux nôtres, et les ossements de ses ancêtres sont épars un peu partout.

« La patrie, dit Drumont [1], dans le sens que nous attachons à ce mot, n'a aucun sens pour le Sémite. Le Juif, — pour employer une expression énergique de l'*Alliance israélite*, — est d'un *inexorable universalisme.*

« Je ne vois pas très bien pourquoi on reprocherait aux Juifs de penser ainsi. Que veut dire Patrie ? Terre des pères. Le sentiment de la Patrie se grave dans le cœur à la façon des noms écrits sur un arbre, et que

[1] *France juive*, I, p. 58-59.

chaque année qui passe creuse et enfonce plus profondément dans l'écorce à mesure que l'arbre vieillit, de façon à ce que l'arbre et le nom ne fassent qu'un. On ne s'improvise pas patriote ; on l'est dans le sang, dans les moelles.

« Le Sémite, perpétuellement nomade, peut-il éprouver des impressions aussi durables ?

« Sans doute on peut changer de patrie comme certains Italiens l'ont fait au moment de l'arrivée en France de Catherine de Médicis, comme les protestants français au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Mais pour que ces transplantations réussissent, il faut que le sol moral soit le même à peu près que celui que l'on quitte, il faut que sous l'humus de surface il y ait le fonds chrétien.

« La première condition, en outre, pour adopter une autre patrie, c'est de renoncer à la sienne. Or, le Juif a une patrie à laquelle il ne renonce jamais, c'est Jérusalem, la sainte et mystérieuse cité, Jérusalem, qui, triomphante ou persécutée, joyeuse ou attristée, sert de lien à tous ses enfants qui chaque année au Rosch Haschana se disent : « *L'an prochain à Jérusalem !* »

« En dehors de Jérusalem, tout pays, que ce soit la France, l'Allemagne ou l'Angleterre, est simplement pour le Juif un séjour, un lieu quelconque, une agglomération sociale, au milieu de laquelle il peut se trouver bien, dont il peut même lui être profitable de servir momentanément les intérêts, mais dont il ne fait partie qu'à l'état d'associé libre, de membre temporaire. »

Le Juif sent si bien qu'il n'est pas et ne peut pas être patriote, qu'il ne songe même pas à s'en défendre.

Les *Archives israélites* l'avouaient clairement en 1869, en disant : « Notre politique sera essentiellement universelle, *cosmopolite*. »

Cosmopolite et *international*, oui ! voilà bien les titres que peut revendiquer sans conteste le peuple juif !

Et — ceci est digne de remarque — lui seul est à proprement parler *international*, car il est le seul peuple sur la terre, qui n'ait qu'une patrie *purement idéale*, et qui, en attendant qu'elle se concrétise, vive au milieu des nations, sans opérer de fusion avec elles.

On distingue la race slave, la race latine, etc., mais on ne pourrait pas dire le peuple slave, le peuple latin. Le terme de *peuple* emporte, en effet, avec lui l'idée d'une patrie qui lui est propre. Aussi, en disant le peuple juif, on entend qu'il a sa patrie à lui, qui n'est ni la patrie française, ni la patrie anglaise, etc., mais la patrie juive.

Gougenot des Mousseaux fait à ce sujet une observation qui ne manque pas d'à-propos :

« Chaque Juif, chez tout peuple qui lui donne le droit de cité, est-il, ou non, membre de deux nations à la fois ? Car nul homme ne peut servir deux maîtres. Est-il membre de la nation juive d'abord par le sang, et surtout par le culte, avec lequel cette nationalité se confond ; est-il, en outre, par le fait de notre législation, s'il se réclame de la France, membre de la nation française ? Et, dans ce cas, est-il plus Français que Juif, ou

plus Juif que Français ? Que serait-il, que ferait-il, par exemple, si quelque agitateur, si quelque conquérant, levant l'étendard du Messie et le front couronné de l'auréole qu'y jetterait le jour glorieux de la victoire, se donnait pour le désiré d'Israël ? Et ce qui se demande à propos du Juif français, nous le demandons à propos de tout autre[1]. »

Notons enfin que, ne pouvant autrement justifier son internationalisme, le Juif s'est efforcé, d'abord, de faire salir et souiller par les plumitifs à sa solde, les plus nobles et les plus pures traditions historiques de notre pays; ensuite, de jeter le discrédit sur le patriotisme lui-même, en se servant de l'arme qui tue le plus sûrement en France, c'est-à-dire du ridicule.

Jusqu'ici, on avait considéré les traditions de bravoure, de loyauté, d'esprit chevaleresque, etc., que nous avaient léguées nos ancêtres, comme un apanage de gloire et d'honneur, dont tout citoyen français avait le droit d'être fier. Eh bien ! il paraît qu'il faut en rabattre maintenant ! S'il faut en croire les écrivains juifs ou judaïsants, la patrie française ne daterait que de la grande Révolution, et le respect pour les traditions nationales, en dehors des *grands* principes de liberté, d'égalité et de fraternité, ne serait que du *chauvinisme !*

Est-ce bien à toi, Juif toujours errant et cosmopolite, scorie du monde, excrément des peuples, qu'il appartient de nous apprendre ce que nous devons aimer

[1] *Le Juif*, p. 484.

et respecter ? Tu as beau faire ! Tu ne parviendras pas à nous le ravir, ce capital de gloire et d'honneur national, que nous ont transmis nos aïeux, et que nous prétendons bien léguer à nos enfants, non seulement intact, mais encore accru de la victoire que nous aurons remportée sur toi, et dont tes descendants se souviendront longtemps !

II. — LE JUIF TRAITRE ET CONSPIRATEUR

Deutz. — Exemples divers. — Crémieux. — Wilna. — Conspirateur. Révolutionnaire.

Parmi les qualités maîtresses du Juif, il faut placer au premier rang l'aptitude spéciale qu'il possède pour devenir espion, traître, conspirateur et révolutionnaire.

Cet instinct hors ligne qui le distingue suffirait à lui seul, si l'on dressait jamais l'échelle des divers degrés vicieux où peut descendre la corruption morale, *pour mettre le Juif hors concours*.

Les persécutions auxquelles il n'a cessé d'être en butte, *par sa faute*, en tout temps et en tout pays, sont loin de pouvoir expliquer la dépravation qu'un tel instinct suppose.

L'absence totale de patriotisme en est bien une cause, mais purement accidentelle. La véritable cause n'est pas autre que l'insatiable soif de l'or qui le dévore, et qui est devenue pour lui comme une seconde nature.

Drumont a touché ce point en divers endroits de ses œuvres, et, comme toujours, il l'a fait en taillant dans le vif, avec la sûreté et la précision du vivisecteur le plus habile. Nous lui laisserons donc volontiers la parole.

Arrêtons-nous d'abord un instant à un type juif par excellence, Deutz, le traître ignoble, qui livra l'infortunée duchesse de Berry pour la somme de 500,000 fr.

« Voilà la descendante des Bourbons[1], l'aryenne intrépide, chevaleresque, convaincue que tout le monde est comme elle, respirant de ses fines narines l'odeur de la poudre, prête à s'élancer quand résonne le clairon de la Pénissière.

« A qui va-t-elle se confier? A quelque fils d'artisan du Midi, à quelque enfant de l'enclos Rey, à quelque frère de ce Mérault dont Daudet nous a dépeint, dans ses *Rois en exil*, l'âme enthousiaste et généreuse ? Non, une tête de linotte conduit cet être sans peur. C'est le Juif huileux, gluant, rampant, lippeux, qui s'empare de cette confiance...

« Il promet, sans rire, de rétablir le trône de saint Louis, qui a expulsé les siens, l'autel de ce Christ, qu'il considère comme le plus méprisable des fourbes. Il se convertit même comme un simple Bauër. Il vend la princesse parce que c'est l'intérêt de sa religion, et cherche par surcroît dans l'opération — sans ce trait, la race ne serait pas complète — un tout *bedit penefisse.* »

« Il est incontestable, ajoute encore Drumont[2], que tout Juif trahit celui qui l'emploie. Cavour disait de son secrétaire, le Juif Artom : « Cet homme m'est précieux

[1] *France juive*, I, p. 61.
[2] *France juive*, I, p. 66-67.

pour faire connaître ce que j'ai à dire; je ne sais comment il s'y prend, mais je n'ai pas plutôt prononcé un mot qu'il m'a trahi, avant même d'être sorti de mon cabinet. »

« Pourquoi Dieu aurait-il créé le Juif, dit à son tour le prince de Bismarck, si ce n'était pour servir d'espion. »

« Sédécias empoisonne Charles le Chauve.

« Le Juif Mïre empoisonne Henri III de Castille.

« Le conseil des Dix discute, le 9 juillet 1477, la proposition du Juif Salomoncini et de ses frères, qui offrent de faire empoisonner Mahomet II, par le médecin juif Valcho.

« Le Juif Lopez, médecin d'Elisabeth, est pendu pour s'être vendu à Philippe II.

« Le Juif Lewis Goldsmith sert d'espion à Talleyrand en Angleterre, pendant le premier Empire.

« Le Juif Michel est guillotiné pour avoir livré à la Russie des documents militaires.

« Un autre Goldsmith dérobe, il y a trois ans, les plans du grand état-major prussien.

« On sait le rôle qu'a joué la Païva avant la guerre.

« Qui ne se rappelle les tentatives faites par la Juive Kaulla pour surprendre nos plans de mobilisation?

« Qui a oublié Esther Guimont et son fameux salon politique?

« Le Juif Gustave Klootz, dont les parents ou les homonymes avaient, je crois, éprouvé quelques désagréments judiciaires à Paris, vers 1869, trahit le général

Hicks, qui est égorgé avec ses troupes par les soldats du Mahdi. Klootz reçoit une forte somme d'argent et il est nommé général.

« Krajewski se confie au Juif Adler, qui le vend à la Prusse, et le vieux poète polonais est jeté dans une forteresse.

« Devant ces faits, qu'il serait facile de multiplier à l'infini, il est visible qu'il s'agit, non d'un cas isolé, qui ne prouve rien contre une collectivité, mais d'une vocation spéciale à une race.

« Pour les Juifs, cela constitue-t-il de l'espionnage ou de la trahison? En aucune façon. Ils ne trahissent pas une patrie qu'ils n'ont pas, ils font les affaires de la diplomatie, de la politique, voilà tout. »

« Le Juif dangereux[1], c'est le Juif vague, socialiste en paroles, agent provocateur, espion de l'étranger; il trompe à la fois les ouvriers qui se fient à lui, la police qui le paie et le gouvernement qui l'emploie; il pousse les naïfs dans la Commune, les dénonce ensuite aux Versaillais, s'éclipse quand on veut tirer l'affaire au clair, et reparaît quand le calme s'est fait, pour déclarer qu'il a souffert pour la bonne cause; c'est l'animal nuisible par excellence, et en même temps l'animal insaisissable; il est fourré, en effet, dans tant de choses, qu'on ne sait par quel bout le prendre. Si vous l'arrêtez dans une émeute, il se réclame de sa patrie, la victorieuse Allemagne, qui sait faire respecter ses enfants; si vous

[1] *France juive*, I, p. 316-317.

essayez de l'expulser, il vous prouve qu'il a été naturalisé à un moment donné. Soldat de l'émancipation des peuples quand la démocratie est en haut, défenseur de l'ordre quand la réaction triomphe, il est le plus puissant agent de trouble que jamais la terre ait produit, et il traverse ainsi la vie avec la joie que donne aux Juifs la conscience d'avoir, sous des formes diverses, toujours fait du mal à des chrétiens. »

Que l'on ne s'imagine pas que l'élite des Juifs reste étrangère à la mise en œuvre de pareils moyens. Le Juif de nos jours qui a été le plus en vue, et qui a le mieux servi les intérêts de ses coreligionnaires, non seulement en France, mais en Algérie, en Syrie, et dans toute l'Europe, l'avocat Crémieux, fondateur et président de l'*Alliance Israélite*, souverain grand-maître du rite écossais, ne s'est pas gêné, lorsqu'il fit partie du gouvernement de la Défense nationale, pour donner satisfaction aux instincts de sa race.

« ..... Un autre membre de ce gouvernement fabuleux [1], Crémieux, faisait encore mieux à Tours. Sur une lettre, parfois sur un mot écrit simplement au bas d'une carte de visite par un Juif d'Allemagne, il remettait en liberté *sans échange* les rares officiers prussiens qui étaient tombés entre nos mains dans cette guerre néfaste. Ce détail incroyable m'a été *certifié* par un homme d'Etat, qui a occupé de hautes fonctions près du gouvernement de Tours, et qui affirmerait l'exactitude de ce que j'écris,

[1] *La France juive devant l'opinion*, p. 62, note.

si on le contestait. Le sens de la patrie manque tellement aux Juifs, que Crémieux fut tout étonné quand la personne dont je parle lui fit quelques observations à ce sujet. L'homme qui ne craignit pas de déchaîner une effroyable révolte pour émanciper les Israélites d'Algérie, ne voyait uniquement que l'intérêt de ses coreligionnaires, et l'idée de faire plaisir à un Juif de Berlin passait avant tout. »

Un dernier trait, qui doit figurer dans un portrait du Juif traître et lâche, est celui que nous fournit l'épouvantable épisode de Wilna, si éloquemment raconté par le général comte de Ségur [1].

Lors de la désastreuse retraite de Russie en 1812, 20,000 Français étaient restés à Wilna, malades, blessés, épuisés de fatigue. « A la vérité, les Lithuaniens, que nous abandonnions, après les avoir tant compromis, en recueillirent et en secoururent quelques-uns ; mais les Juifs, que nous avions protégés, repoussèrent les autres. Ils firent bien plus, la vue de tant de douleurs irrita leur cupidité. Toutefois, si leur infâme avarice, spéculant sur nos misères, se fût contentée de vendre au poids de l'or de faibles secours, l'histoire dédaignerait de salir ses pages de ce détail dégoûtant ; mais qu'ils aient attiré nos malheureux blessés dans leurs demeures pour les dépouiller, et qu'ensuite, à la vue des Russes, ils aient précipité par les portes et par les fenêtres de leurs maisons ces victimes nues et mourantes, que là ils les

[1] De Ségur. *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, l. XII, ch. III, p. 390-391.

aient laissées impitoyablement périr de froid, que même ces vils barbares se soient fait un mérite aux yeux des Russes de les y torturer, des crimes si horribles doivent être dénoncés aux siècles présent et à venir. Aujourd'hui que nos mains sont impuissantes, il se peut que notre indignation contre ces monstres soit leur seule punition sur cette terre ; mais enfin les assassins rejoindront un jour leurs victimes, et là sans doute, dans la justice du ciel, nous trouverons notre vengeance ! »

Un publiciste vigoureux, Français de vieille souche, à l'âme ardente et généreuse, dont l'esprit d'observation et le caractère loyal finiront par triompher de certains préjugés d'éducation, nous a tracé du Juif conspirateur le portrait suivant[1] :

« Le Juif ne sait qu'un métier au monde, mais il le sait bien. Il sait à merveille le métier de conspirateur.

« Il ne fait rien à visage découvert. Lorsqu'il vient à vous affichant de la sincérité, tenez pour certain qu'il ne s'est jamais senti plus garanti par le masque dont il se couvre la figure.

« Ce masque est celui d'une sincérité criarde, la sincérité de l'agent provocateur. Le Juif est d'ailleurs, tous les hommes d'Etat sont d'accord là-dessus, le plus habile et le plus employé des agents provocateurs.

« Quoi qu'il fasse, qu'il chante dans le chœur des socialistes, aux réunions publiques, ou qu'il concentre l'at-

[1] De Biez. *La Question juive*, p. 54-58.

tention publique sur d'autres que sur lui en soulevant la question des princes, au moment où l'on ne pensait qu'au Juif, ne doutez pas qu'il est en plein dans sa fonction. Il se met à l'abri, se fabrique une couverture. Il est toujours la taupe qui ravage le champ sous le petit tas de terreau qui la cache aux yeux. En un mot le Juif cherche sans cesse à faire passer entre lui et son interlocuteur un écran qui causera une diversion dans le dialogue, ou au besoin deviendra la cible de tous les feux de salve qu'il pourra provoquer.

« Lorsque le Juif vient à l'ennemi en face, c'est en ami, les pieds emmaillotés d'ouate, le rictus de Judas aux lèvres, la coiffe en main, l'air bonasse du nigaud inoffensif.

« Aussi, se méfier toujours des avancés de la stratégie juive, surtout lorsqu'ils ont des airs de parlementaire et de pacification. C'est au moment où le Juif parle le plus du bien public et de l'intérêt qu'il lui porte, qu'il lui veut et lui fait le plus de mal.

« S'il fait une marche de flanc, cette marche nous échappera et nous tournera ; ce sera une marche couverte, derrière un rideau de collines ou dans un déblai.

« De toutes parts le Juif enveloppe, car il ne sait que cela. Ce qu'il nous propose, ce qu'il nous demande, et ce qu'il obtient, c'est toujours par des procédés dont la perfidie nous déroute. L'attaque du Juif est toujours le coup de feu du braconnier tiré de derrière une haie. Le coup porte, le projectile touche, mais le tireur reste invisible.

« Pour l'apercevoir, ce combattant qu'on ne voit jamais, il faut être en mesure d'éventer l'éternel complot du Juif. Pour cela il est bon de savoir et de dire que le Juif est un conspirateur soumis à une morale contraire à la nôtre, qu'il est un hypocrite sans honte, sans notre honte, un corrupteur sans nos scrupules, un traître qu'on ne peut atteindre dans le principe de sa corruption spéciale qu'en démasquant sa formule attentatoire.

« Il suffit d'examiner d'un peu près le jeu de la balistique du Juif pour se convaincre qu'aujourd'hui tous les complices du Juif (complices ou victimes dans ce cas, c'est tout un) républicains ou monarchistes, catholiques ou protestants, jouent un jeu de dupes. Le Juif a neuf cartes en mains, ils n'en ont que huit. La neuvième c'est la trahison que le Juif porte en lui. Lier partie avec lui, c'est perdre à coup sûr, c'est livrer la France à l'adresse d'un joueur qui sait les tours de cartes et les sauts de coupe, c'est en un mot prendre pour une réalité tangible la projection illusoire d'une lanterne magique. »

Si l'on cherchait bien — et le moment n'est peut-être pas éloigné où ce travail sera accompli, — on trouverait sûrement la main du Juif dans toutes les révolutions qui ont bouleversé l'Europe, dans le cours de ce siècle. On comprendrait mieux alors pourquoi les Revues israélites témoignent une tendresse et une admiration sans égales aux révolutionnaires de tous les pays.

Un homme d'État au service de la Prusse, aussi clairvoyant que sagace, écrivait à Gougenot des Mousseaux, au mois de décembre 1865 :

« Pour les temps présents, je crois les Juifs très actifs *à ruiner les fondements de notre société et à préparer les révolutions*. . . . . .

..... « Depuis la recrudescence révolutionnaire de 1848, je me suis trouvé en relation avec un Juif, qui, par vanité, trahissait le secret des sociétés secrètes auxquelles il s'était associé, et qui m'avertissait huit à dix jours d'avance de *toutes les révolutions* qui allaient éclater sur un point quelconque de l'Europe.

« Je lui dois l'*inébranlable conviction* que tous ces grands mouvements des peuples opprimés, etc., etc., sont combinés par *une demi-douzaine d'individus* qui donnent leurs ordres aux sociétés secrètes de *l'Europe entière !*

« Le sol est *tout à fait miné sous nos pieds*, et les Juifs fournissent un large contingent à ces mineurs...[1] . »

Si nous voulions parler du nihilisme, les noms juifs afflueraient sous notre plume.

Hertzen, un de ses premiers fondateurs, était Juif.

Dans ces dernières années, un Juif nommé Deutsch a été le chef de tout le mouvement nihiliste en Russie. D'une activité extraordinaire, il avait organisé, presqu'à lui seul, 6 communes et 19 villages, dans le gouvernement de Kiew, en une vaste association occulte, appelée *cohorte secrète*. Le but des conjurés était de massacrer et de piller, sur les ordres et indications de leur chef.

[1] *Le Juif*, p. 368-369.

L'inspirateur et directeur de l'attentat de Moscou, Hartmann, était Juif.

L'étudiant Mladetzki, qui tira un coup de pistolet sur le général Loris-Melikoff, était Juif.

Goldenberg, l'assassin du prince Krapotkine, était Juif, etc., etc.

Drumont, pour sa part, a admirablement mis en lumière dans la *France juive*, que ce sont les Juifs qui ont été les meneurs de la Commune, et que ce sont eux qui lui ont donné un caractère ignoble par le pillage, criminel par les incendies, et infâme par le massacre des prêtres.

Il suffit d'ailleurs de remarquer à qui profitent les révolutions, et, d'après l'axiome du droit : *Is fecit cui prodest* (Celui-là a fait la chose à qui elle profite), on sera vite convaincu que ce sont les Juifs qui en sont les auteurs.

III. — SOLIDARITÉ DU PEUPLE JUIF

Aperçu général. — Mortara. — Victor Noir. — Assassinat du P. Thomas. — Roumanie. — Algérie.

Si le peuple juif ne se fond pas avec les autres peuples au milieu desquels il habite, en revanche, tous ses membres demeurent reliés entre eux par une véritable communauté d'intérêts et de fraternité.

« La force du Juif[1], c'est la solidarité. Tous les Juifs sont solidaires les uns des autres, comme le proclame *l'Alliance israélite*, qui a pris pour emblème deux mains qui se rejoignent, et s'entre-lacent sous une auréole. Ce principe est observé d'une extrémité à l'autre de l'univers avec une exactitude véritablement touchante...

. . . . . .

« Grâce à cette solidarité, tout ce qui arrive à un Juif, dans le coin le plus reculé d'un désert, prend les proportions d'un événement. Le Juif, en effet, a une façon de piailler qui n'est qu'à lui. . . . . .

« La criaillerie du Juif rappelle toujours ces tumultes du moyen âge, où un infortuné porteur de loque jaune,

[1] *La France juive*, I, p. 53-56.

rossé pour un méfait quelconque, poussait des lamentations affreuses qui agitaient tout le ghetto.

« Par malheur pour les oreilles délicates, il y a constamment dans le monde un Juif qui crie et qui réclame quelque chose. — Que réclame-t-il ? Ce qu'on lui a pris, ce qu'on aurait pu lui prendre et enfin ce qu'il aurait pu gagner. . . . . .

« Qui ne se souvient du Juif Pacifico que Thouvenel, alors notre représentant en Grèce, en un temps où nos représentants n'étaient ni Juifs, ni domestiques de Juifs, menaça, s'il ne se taisait pas, de le faire pendre au grand mât d'un de nos navires de guerre ?

« Qui ne se rappelle le Juif Lévy de l'Enfida ?

« Qui a oublié Mortara, ce petit Juif à propos duquel toute la presse vendue à Israël accabla d'injures un saint pontife, qui se contenta de dire au gamin avec son sourire angélique : « Cher enfant, tu ne sauras jamais ce que ton âme m'aura coûté ! »

« Le père Manolo Mortara était un type ; il exploitait son fils, comme Raphaël Félix exploitait Rachel, qu'il s'était réservé le droit, dans son traité avec l'impresario américain, de montrer morte et revêtue du *peplum* dans son cercueil. Dès que le père Mortara avait besoin d'argent, il sentait sa douleur se renouveler et il allait trouver Cavour. Cavour, qui prétendait que l'affaire Mortara l'avait autant aidé à faire l'Italie que Garibaldi, donnait quelques ducats au père éploré ; les journaux libéraux français qui applaudissaient à l'unité italienne, — comme ils doivent, avec leur patriotisme ordinaire, applaudir à

l'unité allemande — entonnaient leur grand air de bravoure contre le fanatisme éternel, le Saint-Office, le despotisme papal; ils versaient des larmes sur ce père qu'ils appelaient « une victime sacerdotale »...

« L'affaire Victor Noir est encore présente à toutes les mémoires. Victor Salomon, dit Victor Noir, selon l'*Elbf-Zeitung*, le petit-fils d'un Juif du Palatinat appelé Salme ou Salomon, qui était dans sa jeunesse, et jusqu'en 1789, ministre officiant à Kircheimbolandam. Lorsque le Palatinat devint province française, ce Salomon s'engagea, je ne sais à la suite de quelles vicissitudes, dans l'armée italienne, y devint officier, abandonna l'armée pour se marier, entreprit un petit commerce, n'y réussit pas et vint se fixer à Paris, où il vécut en donnant des leçons.

« Comme tous ces descendants d'aventuriers cosmopolites, Victor Salomon entra dans le parti de la Révolution. Reporter de vingt-cinquième ordre, il quitte un jour son boulevard et vient insulter et frapper chez lui un prince de la famille impériale. Celui-ci, un peu moins amolli par le bien-être que ses parents, use du droit de légitime défense et tire...

« Si le mort avait été chrétien, on l'aurait enterré et tout aurait fini là. Le mort s'appelait Salomon, et pour arriver à toucher trente mille francs (depuis Judas le nombre trente est propice à ses descendants), les Juifs mettent tout Paris sur pied et sont sur le point de faire faire une révolution. »

En 1840, le P. Thomas et son domestique sont assassinés à Damas, par les membres *les plus influents et les*

plus pieux de la communauté juive, à l'effet de se procurer du sang chrétien, pour mêler au pain azyme de la fête du Pourim.

Le consul français, homme d'une réelle valeur, ayant provoqué une enquête, la justice informa; plusieurs coupables avouèrent le crime avec tous les détails, et, d'après leurs aveux, les restes du vénérable missionnaire furent même retrouvés.

Des seize personnes arrêtées, deux moururent pendant l'instruction; quatre furent graciées à cause de leurs révélations; les dix autres furent condamnées à mort.

La race juive fit briller, en cette circonstance, dans tout son lustre, son esprit de solidarité et mit tout en œuvre pour parer le coup qui pouvait avoir un retentissement fâcheux pour la réputation d'Israël.

L'or fut versé à pleines mains : une fortune fut offerte au consul de France, — qui, seul peut-être, dans toute cette affaire, demeura inébranlable dans la voie du devoir et de l'honneur, — pour qu'il se désistât de la poursuite.

Les deux sommités de la nation juive, Crémieux et sir Montefiore, se rendirent en personne en Egypte, et finirent par obtenir du vice-roi l'annulation de la sentence par un firman dont la teneur en dit assez long sur les motifs qui le dictèrent :

« Par l'exposé et la demande de MM. Mosès Montefiore et Crémieux qui se sont rendus auprès de nous *comme délégués de tous les Européens qui professent la religion de Moïse*, nous avons reconnu qu'*ils désirent la mise en*

liberté et la sûreté pour ceux des Juifs qui sont détenus et pour ceux qui ont pris la fuite, au sujet de l'examen de l'affaire du P. Thomas, moine disparu de Damas (mais dont les restes avaient été retrouvés), et de son domestique Ibrahim. Et comme, *à cause d'une si nombreuse population, il ne serait pas convenable de refuser leur requête*, nous ordonnons de mettre en liberté les prisonniers juifs et de donner aux fugitifs la sécurité pour leur retour[1]... »

Un autre exemple non moins mémorable de la solidarité de la nation juive est celui de l'intervention des grandes puissances européennes, à l'instigation d'Israël, en 1866-1868, en faveur des Juifs de Roumanie, qu'appelaient au secours, avec des cris d'une violence tellement assourdissante, qu'elle aurait dû faire douter au moins de leur innocence. Le président de la Chambre législative de Bucharest disait à ce sujet avec beaucoup d'à-propos : « Ce sont eux qui frappent et ce sont eux qui crient toujours. »

Nous avons exposé plus haut en quelques mots les efforts que fit Crémieux en cette circonstance, pour raffermir la situation fortement compromise de ses frères Montefiore entra, lui aussi, en campagne, ainsi que tous les agents à la solde des potentats de la finance.

[1] Comme on le voit, il ne fut pas question de reviser la sentence, car la culpabilité était trop manifeste ; ce ne fut pas non plus la grâce que Méhénet-Ali accorda ; mais, par un acte de sa haute et suprême volonté, il annula simplement la condamnation légale pes criminels. Israël n'en demandait pas davantage.

O puissance de l'or ! Aurait-on pu s'imaginer que non seulement Napoléon III, mais encore les gouvernements anglais, prussien et autrichien pussent devenir les très humbles serviteurs de la juiverie cosmopolite ? Et pourtant, c'est ce qui arriva !

On ne peut constater sans indignation ce plat servilisme, de la part surtout du souverain de la France très chrétienne, qui, d'une part, sacrifiait la cause la plus belle qui pût exister en ce monde, celle de l'indépendance dix fois séculaire du domaine temporel du Pape, chef et père de plus de deux cents millions de catholiques, et cela, sous l'odieux prétexte du respect dû au principe de la non-intervention ; et qui, d'autre part, intervenait en personne auprès du prince Charles [1], en faveur d'abjects vautours, pour leur permettre de dévorer le reste de leur proie.

Quoi qu'il en soit, les Juifs, secondés par leurs puissants auxiliaires, n'obtinrent pas alors le succès désiré ; rien ne put triompher de la résistance énergique et désespérée du patriotisme roumain. Infortuné pays ! il devait succomber dix ans plus tard sous les coups de la

[1] « J'ai vu l'Empereur, écrivait Crémieux ; il était parfaitement au courant de cette tragédie.... Je le trouvai aussi indigné que surpris. Tout en lui disant que ses ministres *avaient pris l'initiative* auprès de notre consul général à Bucharest, je lui demandai *son intervention personnelle. — A l'instant même,* me répondit-il, *je vais écrire par télégraphe au prince Charles ; c'était mon projet pour aujourd'hui même. C'est se mettre au ban des nations, que de tolérer une telle persécution dans notre Europe.... Cette oppression ne peut se tolérer ni se comprendre. Je vais le témoigner au prince.* — (*Archives israélites*, juin 1867.)

République française, devenue à son tour la vassale et l'exécutrice des hautes œuvres de la coterie juive.

Au congrès de Berlin (1878) notre ministre plénipotentiaire, le demi-juif Waddington, exigea l'adoption du principe de l'émancipation complète des Juifs de Roumanie, *comme condition sine qua non* de la reconnaissance officielle de l'indépendance de ce pays.

Depuis lors (1881), la Roumanie a été érigée en royaume, et le prince, si renommé pour son esprit de tolérance et de libéralisme, est devenu le roi Charles, aux applaudissements d'Israël. Plaise à Dieu que ce drame ne finisse pas en sombre tragédie !

Un dernier exemple de la solidarité juive (et qui nous a coûté cher, celui-là !) est l'émancipation des Juifs d'Algérie.

C'était en ces jours de deuil, de sinistre mémoire, où la patrie ensanglantée était foulée aux pieds par l'orgueilleux envahisseur. Toutes les pièces de cette triste aventure sont consignées dans la *France juive*[1] : c'est à elle que nous en empruntons le récit abrégé.

« Jamais le Juif, peut-être, ne s'affirma plus odieusement indifférent à tout ce qui touche à la patrie, plus implacablement occupé de lui-même et de sa race que dans les décrets rendus alors par Crémieux pour l'émancipation des Israélites algériens.

« Le gouvernement de la Défense nationale, remarquons-le tout d'abord, n'avait aucun droit à modifier

[1] T. II, p. 11 et suiv.

le régime de l'Algérie; en s'emparant du pouvoir, il avait eu, par un reste de pudeur, le soin de déclarer qu'il ne le prenait que pour une tâche déterminée. Lorsqu'il remaniait profondément l'organisation algérienne, Crémieux commettait donc une usurpation. Mais ces scrupules ne sont pas de ceux qui arrêtent un Juif, et Crémieux n'en rendit pas moins de cinquante-deux décrets sur la colonie, en dehors, bien entendu des nominations de fonctionnaires.

« Crémieux ignorait-il davantage les troubles qu'il allait exciter dans une région où tout nous commandait le maintien du *statu quo*, pour ne point affaiblir encore notre malheureux pays impuissant à résister à l'ennemi qui le pressait de toutes parts? Il était, au contraire, admirablement informé de la situation, il connaissait l'hostilité qui régnait entre les Arabes et les Juifs; il avait été maintes fois plaider en Algérie et il avait été témoin de rixes survenues entre Musulmans et Israélites, à propos des fêtes religieuses. En profitant d'un pareil moment pour rendre le décret qui naturalisait les Juifs algériens, il trahissait donc purement et simplement la France, pour servir les intérêts de sa race.

« En 1871, cette mesure avait un caractère particulièrement odieux. Les Arabes avaient fait héroïquement leur devoir pendant la guerre. Ces « diables noirs », comme les appelaient les Prussiens, qui bondissaient sous la mitraille, avaient émerveillé l'ennemi à Wissembourg et à Warth...

« On ne se fût étonné qu'à demi si le gouvernement de

la Défense nationale eût accordé quelque récompense éclatante à ces Arabes héroïques, qui, après avoir lutté si longtemps contre nous, nous défendaient à l'heure du péril. Rome émancipa les esclaves qui avaient combattu pour elle pendant la guerre sociale, et quelque proclamation, honorant du titre de citoyens français ceux qui s'étaient montrés dignes de ce nom, eût produit un effet considérable en Algérie.

« Mais les hommes de Tours ne considéraient pas les choses ainsi. A côté de l'Arabe qui se bat, il y a en Algérie une race abjecte qui ne vit que de trafics honteux, qui pressure jusqu'au sang les malheureux qui tombent sous ses griffes, qui s'enrichit de la dépouille d'autrui. C'est à cette race qu'étaient acquises toutes les sympathies du gouvernement de la Défense nationale, et plus particulièrement de Crémieux.

« Ce qu'est le Juif en Algérie, rien de ce que nous voyons ici ne peut nous en donner une idée, car l'usure juive qui a atteint en certains pays, en Alsace notamment, des proportions incroyables, n'est rien à côté de l'usure arabe.

« Dans un journal républicain et à coup sûr peu hostile aux Juifs, *la France*, M. Huguonnet écrivait, à la date du 3 juillet 1884, à l'occasion des troubles sémitiques d'Alger : « L'usure est réellement épouvantable. En voici un exemple : Les turcos et les spahis, à la veille de toucher leur solde, empruntent un franc pour en rendre deux le lendemain, c'est-à-dire 3,650 francs p. 100.

« Grâce à ces procédés, le Juif jouit en Algérie d'un mépris que l'on comprend. Il peut entrer à toute heure

sous la tente et dans la maison d'un Arabe, les femmes ne se couvriront même pas de leurs voiles ; pour elles le Juif n'est pas un homme.

« Un Arabe se croirait déshonoré, s'il tuait un Juif.

« Dans l'affaire de la caravane de Guefsa en 1871, un des accusés, Ben Ganah, ordinairement impassible, eut comme une explosion de fureur quand on l'accusa du meurtre d'un Juif. « Moi, disait-il, tuer des Juifs ! J'ai tué des Hammama, je vengeais mon père, mais on ne tue pas un Juif, on ne tue pas une femme. Si j'avais tué un Juif, serais-je venu de moi-même m'offrir à votre justice? Je n'oserais pas me montrer dans ma tribu. »

« Jamais, dit à ce sujet M. du Bouxet, jamais un cavalier des Nemencha n'admettra que le fils du grand caïd Ganah ait pu tuer un Juif, le reconnaissant pour tel. Le dernier des bergers de la tribu aurait honte d'un pareil meurtre. Un brigand assassinera un Israélite isolé, pour supprimer l'unique témoin de son crime. Mais dans l'attaque d'une caravane les Juifs n'ont qu'à se faire reconnaître pour que leur vie soit épargnée.

« Ces Juifs s'étaient-ils au moins recommandés par leur amour pour la France? Ils s'étaient bornés, selon leur coutume, à gagner de l'argent dans les deux camps.

« Au commencement de la conquête, dit le capitaine Villot, ils servaient d'espions tour à tour pour les Français et pour El-Hadj-Abd-el-Kader, se tenant dans une attitude habituellement neutre, jusqu'à ce que la fortune se fût décidée en notre faveur.

« Tandis que les Arabes se battaient pour nous, les

Juifs, au contraire, applaudissaient à nos défaites avec le plus indécent cynisme. Le capitaine Villot a raconté les scènes qui se passèrent à Constantine, à la nouvelle du désastre de Sedan. Toute cette population cosmopolite, *réellement ivre de joie*, trépignait de bonheur et se livrait dans les rues à des drames ignobles. Il y eut cependant un détail touchant. On avait jeté sur le pavé le buste de l'Empereur ; quelques indigènes en ramassèrent les débris et les emportèrent. N'est-ce pas émouvant, ce souverain qui a possédé le plus bel empire de la terre, et qui n'a plus pour fidèles que quelques Arabes qui se souviennent que ce vaincu est venu jadis leur rendre visite dans tout l'éclat de sa puissance, qu'il s'est intéressé à eux, qu'il a empêché leur dépossession ?

« Les Juifs ne manifestèrent leur dévouement à la France, qu'en se ruant avec des Espagnols et des Maltais sur le malheureux général Walsin-Esterhazy, qui, souffrant encore d'une blessure et incapable de se défendre, fut accablé de mauvais traitements, roué de coups et obligé de se rembarquer . . . . . .

. . . . . .

« Ces preuves de dévouement ne firent qu'affermir Crémieux dans son dessein. Il était, comme il le dit lui-même, « tout à la joie, une des plus grandes de sa vie, de donner à trente mille de ses coreligionnaires le titre de citoyen français ». Il préparait d'ailleurs ces décrets sans consulter personne qui fût au courant des affaires de la colonie ; il s'était fait remettre tous les dossiers

concernant l'Algérie et il eut soin en se retirant d'en dérober les principales pièces.

« Le 24 octobre 1870 le gouvernement de la Défense publia le fameux décret.

« Le gouvernement de la Défense nationale décrète :

« Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français. En conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française; tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables.

« Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraire sont abolis.

« *Fait à Tours, le 24 octobre* 1870.

« Ad. Crémieux, L. Gambetta,
A. Glais-Bizoin, L. Fourichon. »

« Ce décret, on le comprend, excita en Algérie une unanime indignation. Sur ce point, nous renvoyons nos lecteurs à l'*Enquête parlementaire sur les Actes du gouvernement de la Défense nationale* et à l'admirable rapport de M. de la Sicotière, qui est une véritable page d'histoire. . . . . .

« En écoutant les dépositions des témoins de cette enquête, en lisant tout ce qu'ont écrit sur cette question ceux qui étaient bien placés pour la juger, il n'est pas possible de douter que Crémieux n'ait été l'auteur prin-

cipal, le seul responsable de l'insurrection algérienne.

« Pour moi, dit l'amiral de Gueydon, le décret d'assimilation a été la cause déterminante de l'insurrection ; les musulmans en ont été excessivement froissés. »

« Haine de classes et de races, intérêts froissés, dit le capitaine Villot, jalousies et ressentiments, telles furent les conséquences de ce décret malheureux. Les indigènes musulmans furent écœurés de voir élever à la dignité de citoyens français leurs ennemis séculaires, des gens qu'ils considèrent comme lâches, serviles et méprisables. « Pourquoi donc cette préférence, dirent-ils, est-ce que les Juifs ont comme nous prodigué leur sang en Crimée, en Italie, au Mexique; est-ce qu'ils ont dix mille de leurs prisonniers en Allemagne ! »

« Voici comment de son côté « un écrivain que l'on n'accusera pas d'être un partisan de l'Inquisition » appréciait cet événement dans son ouvrage *France, Algérie, Colonies :*

« Les Juifs algériens, dit M. Reclus, ont été naturalisés en bloc, *par décret*, pendant que nous luttions contre les hordes disciplinées du peuple évangélique. *Ils ne l'avaient pas certes mérité*, occupés qu'ils étaient uniquement de banque, de commerce, de courtage, de colportage et d'usure : nul d'entre eux ne tient la charrue, n'arrose les jardins ou ne taille les vignes; et il y a très peu d'hommes de métiers parmi ces arrière-neveux du supplanteur d'Esaü. Aucun n'avait péri dans nos rangs, sous les boulets du Nord, comme ces Berbères, ces Arabes, ces nègres, qui furent parmi les héros de Reis-

choffen ; et s'ils n'ont point défendu l'Algérie contre nous, de 1830 à 1871, ils ne la défendront pas non plus contre nos ennemis. »

« Il n'est point sans utilité de montrer maintenant ce qu'est devenue l'Algérie grâce au décret de Crémieux. Comme on devait s'y attendre, les Juifs sont les maîtres absolus du pays. M. du Bouzet prévoyait déjà ce résultat.

« Les Juifs, disait-il, doivent inspirer à la population chrétienne et par cela même au gouvernement une crainte réelle. En effet, les Juifs ne forment qu'un seul et même parti. Ils sont complètement soumis et dévoués à leur autorité religieuse, et comme il y a des divisions ailleurs et qu'il y a chez eux la plus parfaite union sous l'influence des chefs religieux qui les dirigent, ils porteront toujours d'un seul côté les forces dont ils disposent et seront les maîtres des élections.

« Les Juifs, disposant en souverains du pays, noient nécessairement l'élément français sous les flots d'Israélites venus de tous les points de l'Afrique. En 1875, les habitants d'Oran, dans une pétition, qui n'eût d'ailleurs aucun succès, constataient qu'il ne devait y avoir que cinq cents électeurs israélites inscrits sur les listes électorales du 31 mars 1875, mais qu'au dernier moment on y avait adjoint mille quatre-vingt-deux Juifs barbaresques, qui n'avaient aucun titre à voter. »

N'est il pas affligeant de constater que tandis qu'on naturalise en bloc en Algérie une race aussi peu sympathique et aussi digne de mépris sous tout rapport, on

ne fait rien en Cochinchine, en faveur des chrétiens, qui n'ont jamais pris part à aucune insurrection, sont toujours restés nos alliés fidèles (ce qu'ils ont payé souvent au prix de leur sang), de ces chrétiens dont les frères dans tout le reste de l'Annam nous sont si dévoués, et ont été massacrés par milliers, comme étant, selon l'expression des païens eux-mêmes : des *Français de l'intérieur* ou *Français indigènes ?*

CHAPITRE V

LA DOMINATION UNIVERSELLE, RÊVE DU JUIF

Nous voici arrivés au point culminant de cette étude du Juif, en tant qu'ennemi et fléau de la société. Nous touchons maintenant au pivot même de sa foi, au nœud vital de ses traditions et de ses espérances, qui résume et explique son infusionnabilité et son besoin insensé d'opprimer les autres à outrance, en même temps que tous ses méfaits contre les chrétiens.

Ce pivot n'est autre que son fol espoir en la venue d'un triomphateur, et son rêve de domination universelle.

Voyons d'abord ce que dit à ce sujet la souveraine autorité des Juifs, le Talmud [1] :

« Le Messie rendra aux Juifs l'autorité suprême. »

[1] Tiré de l'*Exposé du Talmud*, par le Dr Rohling. L'auteur s'est engagé à payer mille thalers à quiconque pourra prouver la fausseté d'une seule de ses citations. Sa brochure, publiée en allemand, il y a quelques années, était devenue presque introuvable, malgré ses nombreuses éditions, parce que les Juifs les avaient fait disparaître. Une traduction française, intitulée *Le Juif selon le Talmud*, a paru dernièrement.

« Tous les peuples le serviront et tous les royaumes lui seront assujettis. »

« Alors, chaque Juif aura 2,800 esclaves. »

« En ce temps-là, tous les peuples accepteront la croyance juive. *Les chrétiens seuls n'auront point part à cette grâce, mais tous seront exterminés.....* »

Eh bien ! voilà qui est rassurant pour les chrétiens ! Ne nous plaignons pas cependant : il vaut mieux savoir à quoi s'en tenir, et quels sont les ennemis auxquels on a affaire.

Et qu'on ne se figure pas que cette doctrine soit restée à l'état de lettre morte dans la synagogue. Aucun dogme de la *deutérose* n'a été aussi universellement conservé, aucun n'a été défendu avec plus d'inflexible opiniâtreté.

Sans nous occuper des siècles antérieurs, nous rapporterons seulement quelques témoignages modernes.

Au quinzième siècle, le docte rabbin Abrahanel annonce dans ses commentaires[1] « le règne du Messie, époque glorieuse, pendant laquelle s'accomplira l'*extermination des chrétiens et des Gentils* ».

Vers le même temps, le savant allemand Keuchlin s'exprime en parlant des Juifs, en ces termes[2] : « Ils attendent avec impatience le bruit des armes, les guerres, le ravage des provinces et la ruine des royaumes. Leur espoir est celui d'un triomphe semblable à celui de Moïse sur les Chananéens, et qui serait le prélude d'un

[1] *Sur Jérémie*, ch. XXX.

[2] Buxtorf. *Synag. jud.*, ch. XXXV.

glorieux retour à Jérusalem, rétablie dans son antique splendeur. *Ces idées sont l'âme des commentaires rabbiniques sur les prophètes. Elles ont été traditionnellement transmises et inculquées dans les esprits de cette nation; et ainsi se sont préparés de tout temps les Israélites à cet événement, terme des aspirations de la race juive!* »

Drach, le célèbre rabbin converti que nous avons déjà eu l'occation de citer plus haut, ne s'exprimait pas différemment en 1859 :

« *Les sages et les maîtres de la Synagogue terminent ordinairement, de nos jours, par la pensée de ce triomphateur futur, les discours qu'ils tiennent dans leurs assemblées; ils excitent leur coreligionnaires à l'observance fidèle de la loi, en soutenant leur espérance de voir l'avènement du Messie, et de jouir de tous les biens promis à Israël. Or, un de ces biens est le moment désiré du massacre des chrétiens, et de l'extinction complète de la secte des Nazaréens*[1]. »

Ce langage est clair et précis ; et bien naïf serait celui qui s'obstinerait à vouloir lui trouver un sens figuré!

Une anecdocte, que Drach raconte dans un autre de ses ouvrages[2], donne la mesure de la conviction intime produite dans les esprits par ces enseignements :

« Dans l'école où j'étais, à Strasbourg, les enfants prirent la résolution de faire, à la première apparition du Messie, main basse sur toutes les boutiques des con-

[1] *L'Eglise et la Synagogue*, p. 18, 19.

[2] *Deuxième Lettre d'un rabbin converti*, p. 319.

fiseurs de la ville. On discuta pour savoir qui serait le dépositaire de ce précieux butin. En attendant les dragées, il se distribuait force coups de pied et de poing. Ces arguments *ad hominem* amenèrent une convention, en vertu de laquelle chacun devait garder ce dont il s'emparerait. J'ai dressé longtemps, à part moi, l'état des lieux d'une belle boutique, au coin de la place d'Armes, sur laquelle j'avais jeté mon dévolu. »

Certains Juifs modernisés vivant au milieu de nos sociétés chrétiennes ont fait semblant de repousser cette croyance, parce qu'ils voyaient, nous assure leur coreligionnaire Rabbinovicz, « dans les passages qui parlent du retour des Juifs dans le pays de leurs ancêtres, et du rétablissement du royaume de David... *un obstacle à l'émancipation* ».

Que l'on ne s'y trompe donc pas ! L'abandon n'est qu'extérieur, et l'espérance, bien que revêtue souvent d'une forme hypocrite, n'en est pas moins vivace et indomptable. C'est ainsi qu'en 1860, un Juif allemand nommé Stamm publiait à Amsterdam un livre dans lequel il annonçait au monde que « *le royaume de la liberté universelle sur la terre serait fondé par les Juifs* ».

Vieux farceur ! Nous savons ce qu'il faut entendre par ta « liberté universelle ! » Un des tiens, natif de Francfort, nous aurait renseignés d'ailleurs, si nous en avions eu besoin, par ces paroles qu'il écrivait en 1858 :

« Rome, qui, il y a 1,800 ans, a foulé aux pieds le peuple juif (!) *doit tomber par les forces réunies de ce*

même peuple, qui par là répandra la lumière sur le monde entier, et rendra à l'humanité un service éminent. »

En 1860 encore, un autre Juif allemand, qui signait Stammter, adressait une longue lettre à un journal de Berlin, pour démontrer que « désormais les Juifs doivent prendre la place de la noblesse chrétienne » et que « Dieu a dispersé les Juifs sur la terre entière, afin qu'ils soient comme un ferment pour tous les peuples, et *comme les élus destinés à régner un jour sur tous les hommes.* »

Crémieux, le coryphée de sa race à notre époque, s'écriait de son côté, en 1861, sur un ton dithyrambique, et quelque peu funambulesque :

« *Israël ne finira pas! Cette petite peuplade, c'est la grandeur de Dieu... Un messianisme des nouveaux jours doit éclore et se développer. Une Jérusalem de nouvel ordre, saintement assise entre l'Orient et l'Occident, doit se substituer à la double cité des Césars et des Papes.* »

Et, dans un autre élan d'enthousiasme, le même Crémieux s'écriait encore, à l'Assemblée générale de l'Alliance israélite, en 1867 :

« Courage, mes amis, redoublez d'ardeur; *quand on a si vite et si bien conquis le présent, que l'avenir est beau!* »

Le manifeste des députés roumains (1868), dont nous avons déjà cité quelques fragments, nous fournit une nouvelle preuve de la vitalité des espérances des Juifs de nos jours :

« Quant à ce qui est de la reconnaissance, ils s'en

croient complètement déliés envers les peuples qui leur ont donné l'hospitalité, *parce qu'ils les regardent comme des usurpateurs*. C'est pourquoi ils font usage de tous les moyens pour acquérir de nouveau *les droits de suprématie et de domination sur l'univers*, droits qu'ils se croient assurés par leur antique pacte religieux.

« ... Les Juifs considèrent le temps qu'ils passent parmi les autres peuples, comme un temps d'expiation, d'épreuve, d'exil, et les habitants des pays où ils sont dispersés, *comme des ennemis*, car *ils attendent le moment promis* où ils constitueront de nouveau une nation distincte et c'est dans cet espoir que les nourrit leur religion, en leur faisant entrevoir la perspective d'un avenir brillant, où *finalement eux seuls domineront sur l'humanité entière !*

« Or, *il est pour nous un fait constaté*, qui résulte de tous ces détails, comme aussi de la persévérance avec laquelle les Juifs prennent racine et s'accroissent en Roumanie, c'est qu'ils essaient d'ériger ici cet état judaïque, *qui est la première réalisation de leurs idées de prédomination sur les peuples chrétiens.* »

On ne peut donc pas s'y méprendre : Israël rêve de brillantes destinées, au détriment des sociétés chrétiennes, qui auraient bien pourtant quelques droits, il nous semble, à vivre tranquilles chez elles, et à jouir dans le calme du fruit des rudes labeurs qu'elles ont eu à endurer durant toute une série de longs siècles jusqu'à nos jours !

Un *Messie dominateur et spoliateur*, oui ! tel est encore,

en plein XIXe siècle, l'objet des espérances de cette race maudite, pour laquelle on n'éprouvera jamais assez de répulsion !

Cela est si vrai, que le très grand nombre des Juifs a la conviction intime d'assister bientôt à l'avènement de ce Messie, et que beaucoup s'attendent à le voir naître parmi eux ou plutôt chez certaines familles privilégiées et *bien connues*.

« La principale habite le point à peu près *le plus central* de l'Europe, la petite et affreuse ville de Sada-Gora, dans la Bukowine, véritable repaire juif, et de la pire espèce.

« Le chef actuel de cette famille messianique est le Juif le plus riche de tous les pays slaves ; et quiconque sait ce que les Juifs de la Russie et de la Pologne amassent de richesses dans leurs masures en ruines, saura ce que cela veut dire.

« Les chefs de cette famille sont considérés comme des thaumaturges (*baalschem*) parmi leurs coreligionnaires. Sada-Gora est actuellement le rendez-vous universel, le pèlerinage de prédilection, pour ainsi dire, des Juifs *de la Russie*, *de la Pologne*, *de la Galicie*, *de la Bukowine*, *de la Moldavie* et *de la Valachie*. Il est d'un devoir de foi rigoureux pour les fidèles de la famille Isrolka, qui se comptent par « centaines de mille », de visiter au moins une fois dans leur vie le chef de cette famille messianique et de lui apporter des cadeaux. On attache des bijoux au corps des membres de cette famille, comme on ferait au corps d'une idole, on les

comble de ducats et d'*impérials*. L'avare le plus endurci s'arrache une pièce d'or, pour la sacrifier au représentant du Messie et se faire bienvenir de sa famille. Mais ni les Juifs qui donnent volontiers cet or, ni ceux qui le regrettent, n'aiment à parler de ces dons ; et, à cause de cela, *on sait fort peu de chose, au loin*, de ces pèlerinages à Sada-Gora. En revanche, les Polonais et les étrangers passant à Sada-Gora ne peuvent assez vanter l'opulence éblouissante du palais du Messie qui paraît être unique au monde.

« Au milieu des maisons misérables et en ruine des petits marchands et des usuriers, s'élève un palais riche et grandiose, entouré d'un certain nombre de maisons élégantes, mais plus petites et servant d'habitation aux fils et filles mariées d'Isrolka. Tout ce qu'on peut imaginer de luxe et de magnificence est rassemblé dans les appartements splendides de ces maisons. Au palais, il y a un véritable magasin d'argenterie ancienne et moderne, représentant une somme de plusieurs centaines de mille thalers. Les plus magnifiques tapis turcs, les tentures en damas le plus riche, se trouvent à profusion dans les pièces habitées, et ces objets magnifiques sont de pieuses offrandes des Juifs slaves ! Des serres et des orangeries arrangées avec goût limitent le grand parc. Tout le palais forme une habitation princière, décorée et meublée avec le luxe le plus raffiné. Au milieu des sales baraques de Sada-Gora, elle produit l'effet d'un palais de fée égaré et dépaysé. Et le possesseur de ces richesses et de ces magnificences, le père qui doit engendrer le

lessie attendu ; le vase sacré d'un avenir glorieux tant spéré, le descendant de David, dont *la vue seule* est egardée comme un bonheur si grand, qu'on l'achète au oids de l'or; cet homme qu'on vénère comme un être urnaturel, ressemble à un être sans raison, voisin de animal !

« Rebiche Isrolka est en effet un homme dépourvu de toutes ses facultés intellectuelles. Sous les cheveux blancs qui recouvrent son crâne, l'esprit, la pensée fait défaut; il est vieux avant l'âge, caduc sans motif et sans raison. Son langage consiste en sons inarticulés, intelligibles seulement pour sa famille et son secrétaire intime. Il est stupide au plus haut degré, se comporte presque entièrement comme une brute, pousse des cris sauvages, et s'assoupit à la manière des animaux. Cependant, lorsqu'il doit se montrer dans la rue, on le sait toujours plusieurs heures d'avance, et toutes les fenêtres et les portes, toutes les rues et les places se trouvent aussitôt encombrées d'une foule avide de le voir. On monte sur les toits et les arbres, pour contempler le chef de la famille messianique ; on se bat et on se fait écraser pour admirer l'idole.

« Rebiche Isrolka est marié ; il a des fils et des filles et la plupart de ces dernières sont mariées depuis l'enfance. Chacun de ses gendres actuellement choisis parmi les riches du pays est tenu de se fixer à Sada-Gora, et d'y bâtir, dans le voisinage du palais paternel, une maison semblable, mais plus petite. Chez eux et dans leurs appartements particuliers, ses filles sont toujours habillées

de velours et de riches soieries. Les cafetans ordinaires de ses fils et de ses gendres sont faits d'étoffes les plus précieuses. Les petits enfants ont des bonnes françaises. allemandes, anglaises, et russes, des gouverneurs et des précepteurs, comme de jeunes princes et de jeunes princesses.

« De nombreux employés veillent aux affaires de la maison, qui consistent spécialement dans la réception des dons. Pendant la matinée, Rebiche Isrolka donne des audiences, c'est-à-dire qu'il reçoit, assisté de son secrétaire intime, quelques pèlerins annoncés longtemps d'avance, se laisse bêtement regarder pendant quelques instants, sans prononcer la moindre parole, et accepte le don traditionnel qui ne peut être inférieur à dix florins (25 francs). Dans l'après-midi, il fait sa promenade en voiture. Naguère encore, sa voiture était suivie d'un carosse rempli de musiciens ; mais, cet accompagnement musical n'a plus lieu, probablement par suite d'une défense des autorités officielles.

« L'aïeul de Rebiche Isrolka, il y a plus de quarante ans de cela, étalait un luxe semblable en Russie, et poussait la témérité de son orgueil jusqu'à entretenir une garde personnelle de vingt Cosaques, qui accompagnaient continuellement sa voiture. L'empereur Nicolas, que le hasard avait rendu témoin d'une pareille scène, lui interdit catégoriquement cet étalage de luxe oriental, et le fit arrêter, puis jeter dans la prison de Kiew, car le Juif osa braver les ordres du souverain. Ses nombreux partisans et ses richesses lui ayant ouvert les portes de la prison,

il vint chercher un refuge à Sada-Gora, dans la Bukowine autrichienne, où l'empereur Nicolas le réclama comme sujet russe. Mais l'argent de la famille Isrolka fut plus fort que l'empereur, et décida douze paysans de la Bukowine à affirmer par serment que le réfugié était né à Sada-Gora [1]... »

Avions-nous raison de donner pour titre à cette première partie : *Le Juif est l'ennemi et le fléau de la société*, au sein de laquelle il habite? Il ne saurait subsister de doutes à cet égard.

On va voir dans la seconde partie qu'il n'est pas moins l'ennemi et le fléau de la religion catholique.

[1] Extrait de la *Volks Halle, Leipzig. Monde*, 9 janvier 1866.

II

LE JUIF ENNEMI DE LA RELIGION CATHOLIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LE JUIF ENNEMI DE LA RELIGION CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

HAINE DU JUIF CONTRE LE CHRÉTIEN

La foi d'un croyant est la règle de sa conduite et la directrice de sa morale ; d'où suit que *chez tout peuple religieux* le niveau de la moralité est en rapport direct avec la croyance.

Or, le Talmud — qui est, comme nous l'avons dit précédemment, le code civil et religieux de la nation juive — respire la haine la plus forcenée contre les chrétiens ; aussi il n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que les Juifs aient jusqu'à nos jours conservé cette haine aussi vivace, aussi inexorable qu'elle était lorsqu'ils mirent le Christ à mort.

Les nombreux miracles, qui eurent lieu après la con-

sommation du déicide, firent comprendre à la nation juive, que c'était bien le Messie véritable qu'elle avait méconnu et qu'elle avait lâchement immolé. Ceux qui n'étaient pas entièrement aveuglés se convertirent en grand nombre au christianisme. Les autres, à la remorque des Pharisiens de plus en plus aigris et irrités, en conçurent le dépit le plus profond, et commencèrent à poursuivre avec le dernier acharnement ces nouveaux convertis, comme étant d'abominables apostats et les adorateurs d'un infâme.

Ils déclarèrent alors que c'était une œuvre de justice et de haute piété que de les persécuter à mort; et cette morale nouvelle fut audacieusement mise en pratique par les hommes de zèle.

Saint Paul, avant sa miraculeuse conversion, fit voir en lui l'un des passionnés instruments de cette foi.

Enfin, dès cette époque, la Synagogne inséra dans l'ordinaire de son office la fameuse imprécation dite *Birrhat-hamminim*, par laquelle l'âme priante demande pieusement à Dieu *qu'il daigne exterminer les mécréants* [1].

Les siècles qui suivirent, loin de calmer cette fureur, ne firent au contraire que l'accroître, au point qu'au IVe siècle, un des Pères de l'Eglise, saint Epiphane, issu de parents israélites, s'écriait en parlant des Juifs : « Ah! leur nature est devenue celle du chien enragé! »

Passons au moyen âge.

Le pape Innocent III constate avec tristesse, en 1212,

[1] Traité *Berahhot*, fol. 28, v°.

dans une lettre célèbre qui contient des détails horribles, que leurs sentiments sont toujours aussi hostiles :

« Telle est l'ingratitude des Juifs, que cette nation, supportée par la piété chrétienne avec tant de bonté, ne rend pour reconnaissance à ses bienfaiteurs *que des crimes et des injures*. »

En 1230, Grégoire IX ordonne de jeter au feu le Talmud, à cause des horreurs qu'il renferme.

En 1244, Innocent IV prescrit la même chose « parce que l'un et l'autre Talmud, celui de Jérusalem et celui de Babylone, contiennent non seulement *un grand nombre d'outrages et de blasphèmes, infâmes et horribles contre Notre Sauveur Jésus-Christ*, mais encore des dispositions et des préceptes contre le droit des gens et contre la loi même de Moïse ».

En 1286, Honorius IV déclare « que le Talmud contient un grand nombre d'abominations, de faussetés, de doctrines contraires à la foi et grandement répréhensibles... *que les Juifs, tous les jours, dans leurs prières, ou plutôt dans leurs exécrations, se répandent en imprécations contre les chrétiens...* et commettent en même temps des actes de la dernière scélératesse ».

En 1320, Jean XXII écrit encore : « Nous n'avons pu apprendre, sans nous affliger, que les Juifs, mettant de côté l'ancienne loi que Dieu leur avait donnée par son serviteur Moïse, aient adopté une autre loi qu'ils prétendent tenir du Seigneur, ce qui est une fausseté, et qu'ils nomment Talmud. Tissu d'innombrables indignités, cette œuvre énorme contient, outre une multi-

tude d'abominations, *des malédictions et des imprécations horribles, que les Juifs perfides et ingrats envers les chrétiens profèrent chaque jour contre eux dans leurs prières et leurs exercices de dévotion.* »

Nous pourrions accumuler, pour toutes les époques, des témoignages aussi formels et aussi concluants ; nous verrons tout à l'heure que, de nos jours, il n'y a rien de changé.

En attendant, ouvrons le Talmud, ce vaste foyer de fange et d'immondices, et voyons par les textes mêmes ce qu'il faut en penser. Nous ne ferons pas allusion, toutefois, aux blasphèmes qu'il ne cesse de vomir contre Jésus et sa très douce mère, la Vierge Marie, et cela uniquement par respect pour nous-mêmes et pour nos lecteurs.

Dans la Ghémara, il y a au moins *cent* passages qui attaquent la mémoire de notre adorable Sauveur, la pureté plus qu'angélique de la Vierge Immaculée, ainsi que le caractère moral des chrétiens, que le Talmud représente comme adonnés aux vices les plus abominables.

Elle fourmille en outre de passages où les vertus de justice, d'équité, de charité, non seulement ne doivent point s'appliquer au chrétien, *mais deviennent un crime s'il en est l'objet.*

Le traité *Aboda-Zara* défend en termes exprès « de sauver de la mort un non-Juif, de lui rendre ses biens perdus ou d'avoir pitié de sa personne[1] ».

[1] Fol. 13, v°; fol. 20, r°, etc.

Le rabbin Isaïa formulait, au XIIIe siècle, un précepte du Talmud en ces termes : « L'Israélite qui s'est donné à un culte étranger *doit être considéré comme le chrétien et jeté dans la fosse; ou s'il tombe dans un puits et qu'on puisse faire adroitement qu'il y reste, qu'on le fasse*[1]. »

Vainement chercherait-on, nous affirme un Juif converti, Pfefferkorn, « une secte plus malhonnête, *plus dangereuse et plus funeste au peuple chrétien*, que la secte immonde des Juifs ! Nuit et jour ces hommes ne s'occupent qu'à méditer les moyens de *détruire et de renverser la puissance des chrétiens*... ils emploient tous les genres possibles de fraude et s'insinuent partout avec tous les signes apparents de la bienveillance, de l'amitié ou d'un commerce plein de charmes[2]... »

Sixte de Sienne, autre Juif converti du XVIe siècle, résume ainsi, d'après le Talmud, quelques prescriptions relatives aux chrétiens, avec la référence des sources d'où elles sont tirées :

« 1° Nous ordonnons que tout Juif maudisse, trois fois par jour, tout le peuple chrétien, et prie Dieu de le confondre et de l'exterminer avec ses rois et ses princes; mais que les prêtres surtout fassent cette prière dans la synagogue, en haine de Jésus;

« 2° Dieu a ordonné aux Juifs de s'approprier les biens des chrétiens, autant de fois qu'ils le pourront, soit par fraude ou par violence, soit par usure ou par vol.

[1] *Cod. vatic. hebr.*, n° 184, p. 65.

[2] Ch. XI.

« 3° Il est ordonné à tous les Juifs de regarder les chrétiens comme des brutes, et de ne pas les traiter autrement que des animaux;

« 4° Que les Juifs ne fassent aucun bien ni aucun mal aux païens; mais qu'ils tâchent par tous les moyens de tuer les chrétiens;

« 5° Si un Juif, en voulant tuer un chrétien, tue par hasard un Juif, il mérite le pardon;

« 6° Si un Juif voit un chrétien sur le bord d'un précipice, il est tenu de l'y précipiter aussitôt [1]. »

Qu'en pense-t-on ? Sont-ils assez féroces, ces préceptes de haïr les chrétiens ? Et s'ils ne sont pas mis ouvertement en pratique de nos jours, qu'on se garde de l'illusion de croire qu'ils soient tombés en désuétude ! La prudence commande aux Juifs de prendre désormais des précautions, et l'expérience du moyen âge leur a appris à ne pas pousser les chrétiens à bout. De là certaine mesure et certaines formes dans l'emploi des moyens, mais le but poursuivi, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, n'en est pas moins l'assouvissement de leur haine.

Déjà un Synode juif, tenu en Pologne, en 1631, avait prescrit ce qui suit :

« Nous enjoignons, *sous peine d'excommunication majeure*, de ne rien imprimer, dans les éditions à venir de la Mischna ou de la Ghémara, qui ait rapport, en bien ou en mal, aux actes de Jésus le Nazaréen. Nous enjoignons

[1] *Biblioth. sanct.*, ord. I, p. 124.

en conséquence de *laisser en blanc* les endroits qui ont trait à Jésus le Nazaréen. Un cercle comme celui-ci : O, mis à la place, avertira les rabbins et les maîtres d'école *d'enseigner à la jeunesse ces passages de vive voix seulement.* Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les Nazaréens (chrétiens) n'auront plus de prétexte de nous attaquer à ce sujet. »

Drach, de son côté, nous renseigne encore plus explicitement, et déclare positivement que ces doctrines sont loin d'avoir perdu de leur vigueur de nos jours :

« Il est de notre devoir de faire connaître les maximes intolérantes, inhumaines que les rabbins professent à l'égard des Juifs convertis, des chrétiens, des païens et des Juifs qui trahissent les secrets des Synagogues...

« Car le Talmud et les autres ouvrages des rabbins contiennent une foule d'horreurs et de recommandations détestables contre les chrétiens et le christianisme. Mais, depuis que la connaissance de la langue hébraïque s'est répandue en Europe, les imprimeurs juifs ont pris la précaution de *supprimer tous ces passages en laissant des lacunes à leur place.* Ils substituent des noms quelconques à ceux de Minim, Goyim-Norrhim (chrétiens), Meschoum-Medim, Moumrim (Juifs baptisés), et pour remédier à ces lacunes, *les rabbins enseignent verbalement ce qu'elles indiquent et rectifient les mots changés à dessein.*

« *Quelquefois aussi, ils rétablissent à la main dans leurs exemplaires les suppressions et les corrections politiques des auteurs juifs.* Ce dernier cas est arrivé dans l'exem-

plaire du Talmud, que je possède. Helvicus raconte, dans son Traité sur les paraphrases des Bibles chaldéennes, qu'il avait un Talmud, dont un Juif s'était servi avant lui, et dans lequel toutes ces corrections étaient faites à la plume. »

Nous savons donc désormais à quoi nous en tenir, touchant les sentiments actuels de cette race à notre égard.

Il n'est que trop vrai que les Juifs nous ont voué une haine à mort! Et pourquoi? Parce que nous avons le tort de leur avoir pris leur Messie, qu'ils n'ont pas voulu reconnaître; parce que tant que le christianisme sera debout, les bienfaits sans nombre dont il a enrichi l'humanité, pour la civilisation et le progrès des peuples, seront comme une auréole brillante autour du front de son divin fondateur, ce qui sape par le fondement l'espérance en la venue d'un autre Messie, devant leur procurer la domination universelle.

— Quelle amère déception! Aussi, ils l'ont juré! il ne peut y avoir de leur part ni trêve ni merci pour le christianisme! C'est une guerre à mort!

Nous allons voir maintenant les fruits que produit cette haine et les moyens mis en œuvre pour l'assouvir.

CHAPITRE II

FUREUR DU JUIF POUR LE SANG CHRÉTIEN

I. — ASSASSINATS RELIGIEUX DE CHRÉTIENS

Le Juif a toujours éprouvé pour le sang une volupté irrésistible.

Sous l'ancienne loi, ce penchant ne cesse de l'entraîner, et, pour satisfaire ses instincts féroces, il ne recule pas devant les actes de la plus révoltante monstruosité.

La Bible retentit, dans un grand nombre de ses pages [1], des plaintes les plus véhémentes que le Seigneur adresse par la bouche de ses prophètes, à ce peuple barbare et incorrigible ; et ce qu'il lui reproche surtout, c'est de se livrer aux pratiques idolâtriques des Chananéens, qui non seulement immolaient des victimes humaines, mais encore mangeaient leur chair, et buvaient leur sang [2].

[1] Voir les livres des *Rois*, des *Prophètes*, des *Paralipomènes*, *passim*.

[2] *Sagesse*, XII, 3, etc.

Ce peuple en était même arrivé à ne pas épargner ses propres enfants, comme on le voit dans les passages suivants : « (Les fils de Juda) ont dressé des autels à Tophet, dans la vallée des fils d'Ennon, afin d'y consumer dans le feu leurs fils et leurs filles [1]. »

Et encore : « (Le roi Josias) livra à la profanation Tophet, qui se trouve dans la vallée du fils d'Ennon, afin que personne ne consacrât plus à Moloch son fils ou sa fille, en les livrant aux flammes [2]. »

Depuis que les Juifs ont répandu le sang de la victime par excellence, le Messie véritable qu'ils attendaient, depuis qu'ils ont demandé avec imprécation que ce sang retombât sur leur tête et sur celle de leurs enfants, leur fureur sanguinaire a subi une dérivation, et c'est désormais la soif du sang chrétien qu'ils éprouvent.

Innombrables sont les assassinats des chrétiens, surtout parmi les enfants, accomplis par les Juifs, à l'effet de se procurer leur sang.

Les témoignages les plus authentiques abondent pour tous les siècles et il faut l'obstination la plus aveugle ou le parti pris le plus absolu, pour oser les nier [3].

Nous nous contenterons pour notre part de faire allusion à quelques-uns des plus récents et de relater seulement certaines particularités caractéristiques.

[1] *Jérémie*, VII, 31.

[2] IV, *Rois*, XXIII, 10.

[3] Ces témoignages ont été réunis en un volume, qui vient de paraître sous le titre : *Le mystère du sang chez les Juifs de tous les temps*, par H. Desportes.

Nous avons parlé déjà, à l'article de la solidarité du Juif, de l'assassinat du P. Thomas à Damas, en 1840. Toutes les pièces officielles de ce sombre procès ont été conservées dans la *Relation historique des affaires de Syrie, depuis* 1840. Nous en détachons l'extrait suivant tiré des interrogatoires :

— Que fait-on du sang? demanda le consul de France à un accusé.

— On s'en sert pour la fête des azymes.

— Comment savez-vous qu'il doit servir pour les azymes?

— J'ai demandé pour quel objet *on avait fait couler le sang*, et ils me dirent que c'était pour la fête des azymes.

— ... Dans quel but avez-vous tué le P. Thomas? demande le Pacha à un autre accusé.

— *Pour avoir son sang.* Nous l'avons recueilli dans une bouteille blanche, que nous avons mise chez le rabbin, *le sang étant nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs religieux.*

— A quoi sert le sang dans votre religion?

— On l'emploie aux pains azymes.

— Distribue-t-on le sang aux croyants?

— Ostensiblement, non; on le donne au principal rabbin.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas gardé chez vous?

— L'*usage* veut que le sang reste chez les rabbins . .

. . . . . .

— Pourquoi donc avez-vous tué ce Père?

— *Pour le sang; parce que nous en avons besoin pour la célébration de notre culte.*

. . . . . .

— Qui a remis le sang entre vos mains? demande-t-on au rabbin Abouel.

— Le rabbin Yacoub s'était mis d'accord avec les Arari et avec les autres, pour avoir une bouteille de sang humain; après quoi ledit rabbin m'en avisa. Les Arari lui promirent que, cela leur dût-il coûter cent bourses, ils le lui obtiendraient. Je fus ensuite informé par eux qu'ils avaient amené une personne pour l'égorger et recueillir le sang, et ils me dirent : « Puisque vous êtes le plus raisonnable, portez-le chez le rabbin Yacoub. »

— Vous êtes-vous informé auprès du rabbin Yacoub, s'il en envoie dans d'autres lieux?

— Le rabbin m'a informé qu'il devait en envoyer à Bagdad.

— Est-il venu de Bagdad des lettres qui en demandassent?

— Le rabbin Yacoub me l'a dit.

— Est-il vrai que le barbier ait tenu le prêtre pendant l'assassinat?

— Je les ai vus tous ensemble sur lui... *En l'égorgeant ils étaient tous très contents, attendu qu'il s'agissait d'un acte religieux!*

— Le projet avait-il été de tuer un prêtre ou quelque autre chrétien?

— Le rabbin Yacoub nous dit, à tous les sept, *qu'on avait besoin de sang humain pour la fête des azymes;* et

que, puisque le P. Thomas était toujours dans le quartier, il fallait le faire venir sous quelque prétexte, l'égorger et en prendre le sang.

— Pourquoi le sang est-il nécessaire? demande le juge au rabbin Abouel ; le met-on dans le pain azyme et tout le monde mange-t-il de ce pain ?

— L'*usage* est que le sang mis dans le pain azyme n'est pas pour le peuple, mais pour les personnes zélées. Le rabbin Yacoub reste au four, la veille de la fête des azymes. Là, les personnes zélées lui envoient la farine dont il fait du pain ; il pétrit lui-même la pâte sans que personne sache *qu'il y met du sang*, et il envoie le pain à ceux à qui appartient la farine.

— Votre réponse ne nous a pas suffisamment fait comprendre comment l'emploi du sang d'une personne peut être permis ?

— C'est le secret des grands rabbins ; ils connaissent cette affaire et la manière d'employer le sang.

D'après ces réponses, qui offrent le caractère d'authenticité le plus irrécusable, il apparaît : 1° que l'assassinat dont il s'agit n'a eu pour mobile ni le désir de la vengeance, ni la cupidité ou autre passion du même genre ; mais a été accompli *comme étant un acte religieux, à l'effet de se procurer du sang de chrétien* ; 2° que l'assassinat religieux de cette espèce doit être fréquent chez les Juifs, puisque « l'*usage* veut que le sang reste chez les rabbins », « l'*usage* est que le sang mis dans le pain azyme... est pour les personnes zélées. »

Il nous suffit pour le moment de constater ces deux

points ; nous laissons au lecteur le soin de faire lui-même les réflexions qui ne peuvent manquer de se présenter à son esprit.

Ces dispositions, déjà bien explicites, sont complétées encore par le récit d'une jeune Juive, rapporté par le comte de Durfort-Civrac, dans une lettre adressée à notre énergique consul de France de Damas, à l'occasion du procès de l'assassinat du P. Thomas[1] :

« La Juive Ben-Noud, fille de Mourad, natif d'Alep, nous affirme se rappeler avoir vu, à l'âge de six à sept ans, dans la ville d'Antioche, et dans la maison où elle logeait, deux enfants suspendus au plafond par les pieds. Elle courut effrayée prévenir sa tante ; la tante répondit que c'était une punition infligée aux enfants, et la fit sortir, afin de détourner son attention. A son retour, les corps avaient disparu, mais elle vit le sang dans l'un des vases que les Arabes appellent *laghen*, et dont ils se servent pour laver le linge.

« Huit ans plus tard, en 1834, elle demeurait à Tripoli chez une parente, et fut témoin, dans cette ville, d'une horrible scène dont aucun détail ne s'échappa de sa mémoire. Du haut d'une terrasse, où elle était inaperçue, elle vit un chrétien, vieillard à barbe blanche, invité par les Juifs, avec lesquels il trafiquait, à venir manger des oranges dans une petite cour attenant à la synagogue. On lui offrit le narghileh, l'eau-de-vie, le café, puis au moment où il se voyait combler de poli-

[1] Voir la *relation* d'Achille Laurent déjà citée, t. II.

tesses, quatre ou cinq Juifs se jetèrent sur lui, lui bandèrent la bouche avec un mouchoir, le garrottèrent et le pendirent par les pieds. Ainsi fut-il laissé depuis neuf heures du matin jusqu'à midi ; car il s'agissait de lui faire rendre par le nez et par la bouche l'eau dont l'évacuation est nécessaire, pour que le sang acquière le degré de pureté qu'exige l'emploi auquel on le destine.

« Au moment où le vieillard était près d'expirer, moment qu'il importe de veiller avec grand soin, les Juifs lui coupèrent le cou, avec un de ces couteaux dont les rabbins se servent pour égorger les victimes, et le corps resta suspendu jusqu'à ce que tout le sang fût tombé dans une bassine.

Trois ans après, Ben-Nouïl vint à Latakié, chez un de ses oncles ; et, tant qu'y dura son séjour, on leur envoya *régulièrement* d'Alep le pain azyme nécessaire pour la Pâques. Or, il en est de deux espèces, dit-elle : le *mossa*, et le *mossa guesira*. Semblable au premier, le second contient en outre un enduit de sang humain, mais d'une quantité trop minime pour communiquer à la pâte un goût prononcé. Les Juifs mangent de ces pains azymes pendant les sept jours de leur Pâques ; ils ne se servent du mossa que lorsque le mossa guesira vient à leur manquer.

« Pendant la nuit qui précède leur Pâques, il y a très peu de familles juives qui ne crucifient un coq. On lui cloue les ailes à la muraille et *on le tourmente de toutes les manières* ; chacun des assistants vient le percer avec une pointe de fer pour tourner en dérision la Passion

de Jésus-Christ, et par conséquent pour s'y associer de cœur : tout cela se fait avec de grandes explosions de rire.

« L'année passée, cette cérémonie barbare s'accomplit dans la maison de M. Bélier, où se trouvaient la famille du mari de Ben-Noud et un rabbin. « Ah ! combien souriait aux Juifs, disait-elle, la possibilité de sacrifier un chrétien au lieu d'un coq ! Ils ont deux fêtes dans lesquelles ils chargent les chrétiens d'imprécations ; et les Juifs qui paraissent les plus craintifs sont ceux qui montrent dans toutes ces horreurs le plus d'acharnement et de cruauté. »

D'autres faits encore plus récents prouvent jusqu'à l'évidence que cette fureur sanguinaire est loin de disparaître ; il semble même que, depuis quelques années, il y aurait une nouvelle recrudescence.

En 1880 et 1881, à Alexandrie, deux enfants sont trouvés assassinés d'une façon uniforme, ainsi que le demande la tradition talmudique, et le constate le procès-verbal des médecins, où il est dit : « Nous avons trouvé un enfant mort, dont le corps était déjà froid ; il avait des incisions aux mains et aux pieds, une incision à l'artère du cou. Il n'y avait pas une goutte de sang par terre, *le corps était exsangue*, pas un os de brisé, et le crâne était sain et intact. »

En 1882, un autre assassinat religieux, qui eut un grand retentissement, mais que la haute finance juive cosmopolite parvint à étouffer, fut commis par les Juifs à Tisza-Eszlar, petite ville de la Hongrie septentrionale.

Une petite fille, âgée de treize ans, nommée Solymosy, disparut subitement, la veille de la Pâques juive et, malgré les reherches les plus minutieuses, il fut impossible de retrouver ses traces.

On soupçonna les Juifs, très nombreux en Hongrie, surtout depuis les massacres de Russie, d'être les auteurs de cet enlèvement audacieux. Cependant, comme il n'y avait encore que de vagues rumeurs, et que la population slovaque était alors fort surexcitée contre les Juifs, la justice ne prêta pas d'abord l'oreille aux bruits qui circulaient dans le pays.

Mais bientôt les accusations se précisèrent et il ne fut plus possible de conserver de doute sur la réalité de l'attentat.

Un enfant de six ans, le fils du sacrificateur, avait vu, la veille de la Pâques, un certain nombre de notables se réunir dans la synagogue. Poussé par la curiosité ordinaire à son âge, il résolut d'assister, blotti derrière la porte à la cérémonie à laquelle on n'avait pas voulu l'admettre. Il était là, aux aguets, lorsqu'il lui sembla entendre des chuchotements et des cris presque aussitôt étouffés. Il regarda à travers la serrure, et vit son père dans l'appareil des sacrificateurs, égorger une jeune fille.

Quelques jours après, l'enfant racontait à ses voisins la scène dont il avait été le témoin.

En présence de pareilles présomptions, les magistrats arrêtent la famille du sacrificateur et l'interrogatoire commence. Le père et la mère répondent par la dénéga-

tion la plus formelle; mais leur fils aîné, âgé de seize ans, Maurice Scharff, fait des aveux complets qui confirment en tous points les déclarations faites par son petit frère, devant le juge d'instruction.

Voici le résumé de sa déposition :

« La jeune Solymosy fut attirée chez nous, sous prétexte d'allumer les cierges, parce que c'était le jour du Sabbat[1] ; on l'a bâillonnée aussitôt, et, la nuit venue, on l'a transportée à la Synagogue. Là, *on l'a saignée et on a recueilli son sang dans un vase.* »

Dès le début de l'instruction, tout fut mis en œuvre pour donner le change à l'opinion publique et dérouter la justice.

Le consistoire israélite central de Pesth offrit une prime de 5,000 florins à ceux qui fourniraient des indications permettant de retrouver Mlle Solymosy, morte ou vive.

Des sommes énormes furent mises en outre à la disposition de la défense.

En France, l'opinion publique avait été préparée avec tant d'habileté que des listes de souscription pour pouvoir procurer les moyens de démontrer l'innocence des Juifs, furent couvertes par des chrétiens ! O comble de la candeur !

De nombreuses tentatives de substitution de corps furent faites, à l'effet de faire accepter à la justice un

[1] Cette invitation n'avait rien d'extraordinaire, la loi juive défendant aux enfants d'Israël de toucher le feu le jour du Sabbat.

corps *non exsangue*, afin que le caractère *rituel* du crime ne pût être établi. Aucune n'aboutit.

La plus importante fut celle du corps de Flora Gavril, fille publique, morte à l'hôpital de Marmaros, que l'on trouva, dans la Theiss, revêtue des habits de la victime.

Le 20 juin, en pleine instruction, la *Nouvelle Presse libre de Vienne* — bien connue sous le nom de *Moniteur de la Juiverie* — publiait la dépêche suivante, datée de Tœk-sur-Theiss : « On vient de retirer de la Theiss le corps intact et parfaitement reconnaissable de Mlle Solymosy. Une foule d'Israélites, accourus dès la première nouvelle, ont constaté son indentité. »

Il fallait toute l'impudence des Juifs pour oser prétendre qu'on avait trouvé intact et parfaitement reconnaissable le corps d'une personne *disparue depuis* 80 *jours* ! Mais l'effet produit en dehors de la Hongrie n'en était pas moins atteint.

Toujours est-il que la mère et la tante de la victime, mises en présence du corps, reconnurent les habits de Mlle Solymosy, mais soutinrent que le corps n'était pas le sien. — Une expertise médicale fut ordonnée. — Les hommes de l'art constatèrent que le corps état celui d'une personne d'une vingtaine d'années *morte de phtisie pulmonaire.*

Sur ces entrefaites, le premier juge d'instruction, chargé de l'affaire, se suicida. Ce magistrat, Melchior Booth, était un homme d'un certain âge, qui luttait depuis longtemps contre des embarras d'argent. Dès les

premiers jours de l'instruction, le bruit avait couru, qu'il avait promis aux Juifs d'étouffer l'affaire, et les soupçons ayant pris de la consistance, le procureur général de la cour royale délégua son substitut pour ouvrir une enquête disciplinaire. Dès l'arrivée de ce dernier, le magistrat concussionnaire se suicida.

Finalement, l'affaire, après avoir longtemps traîné en longueur, fut étouffée comme il arrive ordinairement, surtout en Autriche, lorsque la Juiverie est en cause...

Les actes des procès relatifs aux meurtres d'enfants par les Juifs, à toutes les époques, offrent *tous* cette particularité digne de remarque « *que l'on saigne l'enfant, pour avoir son sang* ».

Voir notamment : *Dissertatione apologetica sul martyrio del B. Simone*, par le P. Borelli, 1747 ; les pièces relatives au procès de Trente en 1475, publiées par la *Civilta cattolica*, dans son numéro du 1er avril 1882 ; la *Bavaria sancta*, etc...

Il serait étonnant que des assassinats ayant ainsi un caractère religieux et rituel ne fussent pas au moins indiqués dans les livres talmudiques des Juifs. On comprend que la prudence la plus élémentaire ait dû dicter à leurs auteurs une réserve excessive sous ce rapport; néanmoins les allusions qu'on y rencontre ne peuvent laisser place au doute.

Dans une brochure publiée à Paderborn, le savant docteur allemand Justus écrit ce qui suit :

« Les livres théologiques des Juifs se partagent en

deux catégories, à savoir: Peschath et Kabala. A la première classe appartiennent le Talmud et le Schulchan. Or, d'après le Schulchan Aruch, *ce n'est pas un péché si un Juif tue un chrétien.* (Loi 50 et 81.) Dans le Talmud publié à Amsterdam en 1646, il est ordonné aux Juifs d'*exterminer les disciples du Nazaréen.* (Sanhédrin Pirek X. Cheleck et Aboda, Sarah Pireck I.)

« Quelques pages plus loin on lit :

« Il est étonnant que le sang des *Klipoth*, c'est-à-dire des filles non-Juives, soit cependant un sacrifice si agréable au ciel. C'est au point que *verser le sang d'une jeune fille non-juive est un sacrifice aussi saint* que celui des plus précieux parfums, en même temps qu'un moyen de se réconcilier avec Dieu et d'attirer ses bénédictions[1]. »

Deux traités de la Mischna se rapportent à la préparation des pains azymes et à l'immolation de l'agneau pascal. Or, dans les éditions non expurgées, il est affirmé « que *le sang d'un enfant non-juif est plus agréable à Dieu que le sang de l'agneau pascal* ».

En outre, dans la Kabala, recueil que les Talmudistes mettent au-dessus de la Mischna, de la Ghémara et du Schulchan Aruch, mais qui est fort peu étudiée, parce que la clef en est une énigme, même pour beaucoup de savants rabbins, on lit, d'après Vital, disciple du rabbin Isaac Lurja :

« Il est écrit dans les Saintes Ecritures : « Les sages res-

[1] *La France juive*, t. II, p. 403.

plendiront comme la lumière du ciel.» Que signifie cette phrase? Elle se rapporte à *ceux qui offrent à la puissance de Dieu le sang des non-Juifs* et ceux-là sont évidemment les vrais sages; ils resplendiront comme la lumière du ciel.

« Le Seigneur nous a pris notre temple et nos sacrifices; *il nous a laissé la faculté de verser sur une pierre sèche* (Zéchiach selah) *le sang des non-Juifs devant Dieu*, c'est-à-dire devant ou en présence des tables de la loi, qui ne se trouvent que dans les synagogues[1]. »

Quel compte tenir après cela des dénégations intéressées dont sont remplies les Revues juives, lorsqu'elles ne peuvent se dispenser de s'occuper de ces faits monstrueux, et comment être surpris de la fureur qu'elles exhalèrent, en 1868, lorsqu'un de leurs propres rabbins, le docteur Adolphe Jellinek, célèbre prédicateur de Vienne, flétrit un jour publiquement le fanatisme du peuple juif?

« Nous avons, s'écria-t-il, des lamentations sur les persécutions que les Juifs eurent à supporter... mais... je loue à l'avance l'homme qui nous montrera L'HORRIBLE TABLEAU DU FANATISME JUIF. »

On constate de temps en temps, surtout à Paris, des enlèvements d'enfants, dont on ne retrouve jamais la trace, et la presse ne manque pas dans ces circonstances de les mettre sur le compte des Bohémiens. Ne pourrait-il pas se faire que, le plus souvent, ce soit le

[1] *Priez Hachajim*, p. 33.

fait des Juifs ? Il est certain qu'une ville comme Paris, où pullulent tant de petits vagabonds, doit leur offrir une précieuse ressource pour alimenter leur provision de sang chrétien, sans que personne s'en aperçoive.

II. — EMPLOI SACRÉ DU SANG CHRÉTIEN

Un rabbin de Moldavie. devenu moine au siècle dernier, sous le nom de Théophite, nous a laissé sur l'emploi du sang chrétien par les Juifs des détails très circonstanciés et fort peu connus, dans un livre intitulé : *Réfutation de la religion des Juifs et de leurs rites*.. que les Juifs ont toujours réussi, malgré ses éditions et ses traductions nombreuses, à faire disparaître.

Or, voici ce que nous y lisons :

« Le *Mystère du sang* n'est point connu de tous les Juifs. Seuls y sont initiés les rabbins, les lettrés et les pharisiens.

« Trois motifs expliquent la raison des homicides sacrés: 1° la haine implacable que les Juifs nourrissent contre les chrétiens, et qui rend méritoire l'assassinat de ces ennemis ; 2° les œuvres de superstition et de magie familières aux Juifs et pour lesquelles ce sang est nécessaire; 3° la crainte éprouvée par les rabbins que Jésus, le fils de Marie, ne soit le véritable Messie, auquel cas ils espèrent pouvoir se sauver en s'aspergeant de sang chrétien.

« Pour ce qui concerne les superstitions judaïques, personne n'ignore que Dieu a couvert les Juifs de gale, d'ul-

cères et de maux caractéristiques, pour lesquels ils sont convaincus que de s'oindre du sang d'un chrétien est un remède efficace.

« Il est d'usage, en conséquence, que le soir d'un mariage israélite, après le jeûne sévère des futurs conjoints, le rabbin présente à chacun d'eux un œuf cuit. Dans cet œuf, au lieu de sel, il a mis de la cendre d'une toile brûlée ; et cette toile a été trempée dans le sang d'un chrétien tombé sous le couteau. Tandis que les mariés mangent l'*œuf du sang*, le rabbin récite quelques versets, dont l'efficacité est de leur donner la vertu de tromper les chrétiens, en s'engraissant de leur substance. »

— D'après d'autres, ce sang a la vertu merveilleuse d'arrêter les hémorrhagies, de ranimer l'affection des époux, de délivrer les femmes des incommodités de leur sexe, de faciliter les couches, enfin de les préserver de la mauvaise odeur que tout Juif exhale.

« Il est avéré, écrivait Thomas de Catimpré, au treizième siècle, que chaque année, les Juifs tirent au sort dans quelques provinces, pour décider quelle ville ou quel village habité par eux devra fournir du sang chrétien à leurs coreligionnaires des autres pays. Un Juif très savant et converti depuis peu, m'affirma qu'un de ses coreligionnaires, sur le point de mourir, avait fait aux Juifs cette prédiction : « Sachez que vous ne pourrez vous guérir de la honteuse maladie dont vous souffrez que *par l'usage du sang chrétien* ! »

A la mort d'un Juif, le rabbin prend le blanc d'un œuf, y mêle quelques gouttes du sang d'un chrétien *martyrisé*,

en asperge le corps du mort, et prononce ces paroles d'Ezéchiel : « Je verserai sur vous les eaux pures et vous serez purifié. »

Le 9 juillet, jour anniversaire de la ruine de Jérusalem, les Juifs se mettent sur le front de la cendre de toile trempée de sang chrétien, et mangent un œuf salé de cendre.

Lorsque revient le jour de la Pâques, chaque Juif, après avoir proféré à profusion les plus affreux blasphèmes contre le Christ et tous les saints, est tenu de manger un morceau de pain azyme de la grosseur d'une olive ; ce pain se prépare avec le sang d'un chrétien martyrisé.

A l'époque de la fête du Pourim, le 14 février, les Juifs s'ingénient à tuer un chrétien, en mémoire de leur oppresseur Aman. S'ils réussissent, le rabbin pétrit avec le sang du chrétien assassiné et du miel quelques pains de *forme triangulaire*. Si le rabbin a des amis chrétiens, *il leur envoie de ce pain!*

Il faut observer que dans la nuit de cette fête du Pourim, on rencontre à peine un Juif qui se possède et qui soit maître de lui. Ce sont des forcenés, en qui s'accomplit la malédiction de Moïse : « Le Seigneur te frappera d'aveuglement, de démence et d'épouvante. » Dans cette circonstance ils tâchent d'enlever des enfants chrétiens, et les tiennent enfermés jusqu'à leur Pâques, qui vient après la fête du Pourim, afin d'avoir du sang de chrétien martyrisé.

La forme triangulaire des pains usités à l'époque du Pourim a pour raison la croyance des chrétiens en la

Trinité sainte, et le sang que le Juif y mêle, est une insulte à ce mystère, symbolisé par le triangle.

— Dans le procès jugé à Trente en 1475, il est question de ces pains triangulaires.

Dans la sorcellerie qui se pratiquait au moyen âge, et dont les Juifs étaient les principaux agents, la forme des hosties de couleur noire, destinées à la célébration de la messe des Sabbats était aussi de forme triangulaire.

On sait le rôle que joue le triangle dans la franc-maçonnerie. —

La troisième raison de l'usage du sang chrétien est la crainte superstitieuse que Jésus-Christ soit le vrai Messie, et cette crainte, pour un grand nombre de rabbins, est passée à l'état d'une conviction profonde ; mais un indicible orgueil refoule et comprime dans leur cœur cette foi qui les poursuit à la façon d'un remords.

Par suite de cette crainte, lors de la circoncision d'un enfant, le rabbin mêle dans un verre de vin, une goutte du sang de l'enfant et une goutte de sang chrétien, qu'il introduit dans la bouche du circoncis. D'après leur bizarre interprétation de quelques paroles des prophètes, ils se figurent que si la circoncision est inefficace, l'enfant pourra être sauvé par le moyen du sang de ce chrétien, qui aura été versé comme celui du Christ au milieu des tortures.

« J'ai démontré par maintes preuves, ajoute ce rabbin devenu moine, les erreurs des Juifs, et je publie des mystères qui ne se trouvent dans aucun de leurs livres.

« Les pères et les rabbins en communiquent la pres-

cription de vive voix, et *par tradition*, à leurs enfants qu'ils conjurent avec la menace des plus grandes malédictions d'en conserver le secret, même vis-à-vis de leurs femmes, *au risque des plus terribles châtiments et des plus grands dangers.*

« A l'âge de treize ans, les Juifs placent sur la tête de leurs fils une corne, symbole de la force. Mon père, en la plaçant sur ma tête, me découvrit le mystère du sang et me dit : « Quand tu seras marié, quelque soit le nombre de tes enfants, tu ne révèleras ce mystère qu'à *un seul*, au plus sage, au plus inébranlable dans sa religion. Garde-toi de jamais le révéler à une femme ! et que, sur la terre, tu ne trouves point d'asile, mon fils, si tu divulgues ce mystère, *lors même que tu te convertirais au christianisme !* Malheur à toi, si tu le dévoiles ! »

« Or, ayant adopté pour père Notre Seigneur, et pour mère la sainte Eglise, je fais connaître la vérité dans tous les lieux où s'étend son domaine ! »

Il est facile maintenant de comprendre certains détails relatés dans le procès de Trente, et qui, de prime abord, ont pu paraître des exagérations et des calomnies, provenant de l'ignorance ou de la barbarie, à ceux qui n'étaient pas au courant de ces ignobles mystères, comme par exemple : Un Juif, âgé de quatre-vingts ans, surnommé Moïse le Vieux, avoue s'être servi de sang chrétien *pendant toute sa vie.* — Il existe des *marchands de sang chrétien*, comme Isaac de Cologne et Richard de Brescia, qui fournissent à toutes les demandes. — Ours de Saxe est le *commis voyageur*, le représentant de commerce de

ces industriels affreux : il va de ville en ville, de ghetto en ghetto, offrant sa terrible marchandise et muni d'une recommandation de son rabbin Spring, etc., etc.

Enfin, chez les Juifs, ces superstitions traditionnelles se mêlent aux pratiques de la magie, dont le dogme est la doctrine cabalistique répandue dans le Talmud, et qui sans cesse réclame le sang de l'homme.

« La doctrine cabalistique, *qui est le dogme de la haute magie*, nous assure Eliphas Lévi, le grand pontife des sciences occultes au XIXe siècle, est contenue dans le Sepher-Jesirah, le Zohar et le Talmud[1]. »

Et, d'après ce même cabaliste : « *il est certain que les Juifs dépositaires les plus fidèles des secrets de la cabale, ont été presque toujours, en magie, les grands maîtres du moyen âge*[2] ! »

Dès l'antiquité, les Juifs s'adonnèrent avec passion à cette science impie, qui consiste à se mettre en rapport avec les puissances infernales, à l'effet d'obtenir communication d'une partie de leur pouvoir; et ce ne fut pas sans fondement qu'il se répétait couramment que partout où le Juif posait le pied, la magie prenait racine et sortait du sol.

L'empereur Adrien disait « qu'il n'avait pas vu en Egypte un seul Juif qui ne fut « *mathématicien* ». Personne n'ignore que dans la Rome impériale l'on qualifiait de ce nom les suppôts de la magie.

[1] *Histoire de la magie*, p. 28.

[2] *Dogmes et Rituel...* t. II, p. 220.

La cabale en effet, — autrement dit la magie — s'exerce surtout par la combinaison des nombres, comme on le voit dans le passage suivant d'Eliphas Lévi : « Nous avons dit comment le nom de Jéhovah se décompose en 72 noms explicatifs, qu'on appelle Schemhamphoras. L'art d'employer ces soixante-douze noms et d'y trouver la clef de la science universelle, est ce que les Kabbalistes ont nommé les *clavicules de Salomon.*

« En effet, à la suite des recueils d'*évocations* et de prières qui portent ce titre, on trouve ordinairement 72 cercles magiques, formant trente-six talismans. Ces talismans portent chacun soixante-douze noms, avec le signe emblématique de leur nombre, et de celle des quatre lettres du nom de Jéhovah à laquelle ils correspondent.

« A l'aide de ces signes et au moyen de leurs combinaisons, infinies comme celles des noms et des lettres, on peut arriver à la révélation naturelle et *mathématique* de tous les secrets de la nature, et entrer, par conséquent, en communication avec la hiérarchie entière des intelligences et des génies [1]. »

Voilà donc, en résumé, à quoi se réduit cette fameuse science des mathématiciens juifs ! Du même ordre est leur science médicale, dont leurs auteurs parlent avec tant d'emphase.

Dès une haute antiquité aussi, les Juifs s'appliquèrent à l'étude de la médecine. Il est à remarquer que partout

[1] *Histoire de la Magie*, p. 109 et 110.

où la magie est en honneur, même chez les sauvages, les sorciers ou magiciens sont en même temps médecins.

Une des branches de la cabale se prêtait à l'art de guérir, et les Juifs ne se firent pas faute de l'exploiter. Souvent même, lorsqu'ils s'étaient faits chrétiens, on les voyait persévérer à combattre les maladies et à conjurer les maux imminents, en attachant une vertu miraculeuse aux nombres, dont les lettres représentaient des chiffres, tantôt en récitant d'étranges formules, tantôt en se livrant à des pratiques bizarres.

« Dans les anciens temps, en France, nous dit un maladroit ami d'Israël[1], *la plupart des médecins et des astrologues étaient Juifs*... On sait que les Juifs *étaient en possession de vendre des philtres aux dames romaines*, et ils exercent encore aujourd'hui la médecine dans tout l'Orient. »

Une des fonctions des rabbins, d'après les *Archives israélites* (1868), est de tracer des talismans qu'il faut porter ou avaler, pour guérir d'une maladie, pour obtenir progéniture ou pour être délivré des démons.

Les Pères de l'Eglise, qui n'étaient certes pas les premiers venus — comme on peut s'en convaincre en lisant leurs ouvrages, qui sont tout simplement des chefs-d'œuvre — ne s'y laissèrent pas prendre, et anathématisèrent avec énergie les procédés pseudo-scientifiques de ces sinistres charlatans.

[1] Bail. *Les Juifs au* XIXe *siècle.*

« *Fuyez ou repoussez les Juifs*, disait saint Jean Chrysostôme, en s'adressant aux fidèles de son temps ; *ils ont la prétention d'être les plus habiles médecins du monde, mais leur science médicale n'est qu'imposture, enchantements, amulettes et pratiques empruntées à la magie !* »

Maintenant qu'il est hors de doute que les soi-disants médecins juifs ne sont en somme que des sorciers et des magiciens, nous allons aborder le côté vraiment sérieux et inquiétant de la question.

S'il ne s'agissait que de jongleries et de tours de passe-passe, nous ne ferions que hausser les épaules, et n'aurions que de la pitié — et encore très restreinte — pour les naifs qui se laisseraient abuser.

Mais il faut à la magie du sang, du sang humain ! Il lui faut le sang de l'homme, et des graisses humaines, pour accomplir ses rites infâmes, parfaire ses chrêmes sacrés, ses onguents maléficiaires, ses sacramentaux, et atteindre son but sacrilège. C'est là ce qui explique l'odieuse dépravation de la nature humaine chez les peuples idolâtres, qui en arrivent à immoler des victimes humaines, et à se livrer à l'anthropophagie sacrée.

Rufin, l'illustre contemporain de saint Jérôme, cite le fait de médecins juifs, qu'une reine de Perse, affligée d'une maladie dangereuse, a consultés. Ils lui prescrivent, pour traitement, *de couper en deux des vierges chrétiennes et de passer entre les moitiés snspendues*, conseil que la reine accomplit avec une aveugle docilité [1].

[1] *Hist. ecclés.*, l. II., ch. XXIV.

Le seigneur Giles de Raiz recueillait la pellicule irisée qui se formait sur le sang de ses victimes, puis il faisait subir à cette pellicule « diverses fermentations, et mettait digérer le produit dans l'œuf philosophique de l'Athanor. »

Or, d'après Eliphas Lévi dont l'affirmation fait autorité en cette matière, on disait « *cette recette tirée de ces vieux grimoires hébreux, qui eussent suffi, s'ils eussent été connus*, POUR VOUER LES JUIFS A L'EXÉCRATION DE TOUTE LA TERRE ! [1] »

Nous pourrions multiplier les exemples ; mais on comprend que la prudence nous impose en cette matière la réserve et la discrétion la plus absolue. Nous serions grandement répréhensible, si nous révélions des procédés criminels, qu'une curiosité malsaine serait peut-être bien aise de connaître et qu'une légèreté impardonnable serait probablement ensuite assez audacieuse pour vouloir expérimenter.

En résumé, on peut appliquer aux Juifs magiciens la parole énergique que Notre-Seigneur adressait à leurs ancêtres, les pharisiens : « *Vous êtes les fils du diable !* »

[1] *Hist. de la magie.*

CHAPITRE III

HAINE DU JUIF CONTRE LE CHRISTIANISME DANS LA FRANC-MAÇONNERIE.

La haine du Juif contre le Christianisme ne se manifeste pas seulement par les assassinats rituels et sacrés ; ces crimes n'en sont que l'explosion brutale, et, pour qu'ils se commettent, il faut que certaines circonstances s'y prêtent et que l'obligation de verser le sang soit impérieusement commandée par les chefs, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ordinairement, surtout depuis qu'il vit au milieu des sociétés chrétiennes, au même titre que tout le monde, le Juif a recours à des moyens moins violents et plus détournés pour satisfaire sa soif de haine, Sa suprême habileté consiste à rester caché à l'arrière-plan, toutes les fois qu'il le peut, et à faire frapper les coups par les autres.

Déjà, au moyen âge, la plupart des hérésies qui désolèrent l'Eglise n'avaient guère fait que distiller le venin que les Juifs leur avaient inoculé.

A partir du siècle dernier, les sociétés secrètes qui

s'étaient formées au sein des nations chrétiennes leur parurent un instrument merveilleusement propre à favoriser leurs desseins ténébreux. Ils exploitèrent donc cette force latente, et, à force de souplesse et d'habileté, ils ont fini par en devenir les maîtres absolus, au point que maintenant ils la dirigent, comme naturellement et sans effort, vers la réalisation de leur plan, à savoir: *le triomphe du peuple juif, assis sur les ruines du christianisme et sa domination sur toutes les nations réduites en esclavage.*

I. — INFLUENCE DU JUIF DANS LA FRANC-MAÇONNERIE

Origine de la franc-maçonnerie. — Son introduction en France. — Philosophisme. — Immixtion du Juif.

I. — Beaucoup de bons travaux ont été publiés sur la franc-maçonnerie : un des meilleurs, à notre avis, malgré son cadre restreint, est celui qui a paru en Belgique sous le titre : *Les Maçons-Juifs et l'Avenir*. Son esprit de critique et de modération est remarquable ; c'est surtout à lui que nous emprunterons les quelques détails que nous allons donner.

Les prétentions des francs-maçons à une antiquité plus ou moins reculée sont tout simplement ridicules, et ne s'appuient sur rien de sérieux. Elles ne servent qu'à mettre en relief le dénûment dans lequel ils se trouvent de tout sentiment d'honneur et de moralité, puisqu'ils revendiquent pour ancêtres des monstres de débauche et de dépravation, comme les Gnostiques et les Templiers ; et elles supposent en même temps une prodigieuse dose de naïveté de la part de leurs adeptes.

La fameuse charte de Cologne de 1535, soi-disant retrouvée dans une loge, près de trois cents ans après sa

publication, et juste à point pour permettre à Frédéric, prince héritier des Pays-Bas et grand-maître des Loges hollandaises, d'opérer une réforme qu'il méditait depuis de longues années, est une mystification banale. Plusieurs auteurs estimables s'y sont laissé prendre, parce qu'ils y trouvèrent de nouvelles raisons à faire valoir pour rendre la secte odieuse et pour la combattre avec plus d'efficacité; mais cela ne peut suffire à la critique historique.

Que l'on rencontre des points de ressemblance entre les doctrines et les pratiques des francs-maçons actuels et des Gnostiques, des Manichéens, des Albigeois, des Templiers, etc., cela prouve-t-il qu'il y ait continuité de descendance et unité d'origine? Aucunement; cela prouve que le fond de dépravation de la nature humaine est partout le même, et rien de plus. — De même que si un être dénaturé assassine son frère, cela ne prouve pas qu'il descende en ligne directe de Caïn; ou si des bandits commettent des crimes avec audace et habileté, cela ne prouve pas qu'il fassent partie d'une vaste association, dont Cartouche et Mandrin étaient membres.

Une autre cause d'ailleurs, et celle-là plus plausible, peut rendre raison de la similitude de doctrines et de pratiques, à savoir l'influence du Juif.

Le peuple juif — comme l'histoire en fait foi — est de tous les peuples d'Europe *le seul* qui ait traversé les âges *en demeurant toujours le même*, c'est-à-dire en conservant distincts son caractère, son type, ses doctrines

subversives de tout ordre social, et sa haine de la religion catholique. Il suffit de constater sa présence quelque part, pour être sûr *a priori* que l'on y trouvera tous ces traits distinctifs.

Que les francs-maçons actuels, par exemple, aient un faible pour les banquets gras le vendredi saint, et que les Albigeois aient affecté eux aussi une prédilection pour de pareils banquets [1], cela peut s'expliquer par la présence du Juif dans l'un et l'autre cas, sans que l'on soit obligé de recourir à la filiation des uns d'avec les autres.

Les premiers indices sérieux de l'existence en Europe d'une société privée franc-maçonnique se rencontrent en Angleterre.

Entre autres corps de métiers francs, existait à Londres une corporation de maçons ou tailleurs de pierres, composée de quatre loges; c'était un reste des institutions catholiques d'autrefois. — L'esprit de charité et de bienfaisance chrétienne avait créé pour tous les métiers ces associations de secours mutuel ; mais, en Angleterre, il avait fait place au déisme et à la philanthropie. Les compagnons et les maîtres jouissaient de privilèges propres, d'où le nom de *francs*-maçons. Aujourd'hui encore tous les métiers, sauf les maçons, ont conservé à Londres les privilèges et les richesses de leur corporation.

Vers 1663, sous l'influence du célèbre archéologue Ashmole, la *freemasonry* mit en œuvre les théories de la

[1] Fleury. *Hist. eccles*, l. LXIX

« Nouvelle Atlantide » de Bacon, et s'entoura de mystères et de ténèbres ; un rite, en partie conservé des usages des maçons, en partie emprunté aux antiquités grecques ou égyptiennes, le serment de ne point révéler les secrets de famille, des discussions sur des sujets d'art ou de philosophie, et le culte pratique de la gastronomie, voilà quelle était en substance la confrérie anglaise.

La maçonnerie anglaise paraît aussi, d'après certains auteurs, avoir poursuivi le soutien de la cause royaliste, avant le règne de Jacques II, et s'être proposé plus tard d'aider à établir la tolérance des diverses opinions religieuses. Quoi qu'il en soit, les Loges ne devinrent pas en Angleterre, comme en France, des foyers de sédition et d'impiété, et conservèrent presque jusqu'à nos jours leur première simplicité, ne s'occupant que d'amusements innocents et d'œuvres de bienfaisance.

II. Qu'est-ce qui donna à la franc-maçonnerie son véritable caractère ?

Vers 1720, des militaires et seigneurs anglais l'introduisirent en France et en Allemagne ; naturellement elle subit l'influence du goût et du caractère de ces deux nations.

Le génie raffiné des Français et leur goût pour le brillant leur firent dédaigner la simplicité des rites anglais, et chercher un sens symbolique sous les degrés « d'apprenti », de « compagnon » et de « maître ». Leur passion pour les distinctions militaires leur firent

adopter des titres de chevalerie, des cordons et des oripeaux aussi grotesques que variés.

Quant aux Allemands, doués d'une prédilection marquée pour tout ce qui touche au mysticisme vague et nuageux, ils fournirent aux Loges des charlatans qui donnèrent à la secte l'attrait du mystère.

En 1738, la Papauté, sentinelle toujours attentive aux dangers qui menacent l'Eglise et les Etats, signalait aux fidèles « les conventicules de francs-maçons, dans lesquels *des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une espèce d'honnêteté naturelle*, se lient les uns aux autres par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, et s'engagent, par serment prêté sur la Bible, et sous des peines graves, à cacher par un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret... S'ils ne faisaient point le mal, ajoutait Clément XII, ils ne haïraient pas la lumière[1] ».

« Le bien aime la publicité. disait à son tour, treize ans plus tard, Benoit XIV, confirmant la bulle de son prédécesseur ; le mal se couvre du secret. »

Les reproches adressés alors aux francs-maçons par les Souverains Pontifes se résumaient donc à deux surtout : l'indifférence en matière religieuse mise en pratique par la promiscuité des cultes, et le secret qui laisse supposer un but inavouable et par conséquent mauvais.

Les Loges ont fait du chemin depuis ce temps-là! L'influence d'un impie tristement célèbre ne devait pas

[1] Bulle *In eminenti*, 28 avril 1387.

tarder d'ailleurs à leur imprimer une tendance directement hostile à la religion.

III. — Voltaire s'étant réfugié à Londres (1726-1728), y avait rencontré tout ce que le protestantisme dégénéré avait produit de plus indifférent, de plus impie, de plus hostile à Jésus-Christ et à sa sainte Eglise; c'est dans la société de Bolingbroke, Tindal, Collins, Toland, Hume et autres, que le futur patriarche du philosophisme développa la haine religieuse qui germait dans son cœur : c'est à Londres qu'il jura (l'insensé!) d'anéantir le christianisme.

Se fit-il recevoir franc-maçon en Angleterre? On l'a prétendu, et c'est chose assez probable; en tous cas, il y connut les Loges, et il put comprendre tout ce qu'une association secrète lui donnerait de puissance contre le Trône et contre l'Autel.

Plus tard, le 20 avril 1761, il écrivait de Ferney à d'Alembert : « Que les philosophes véritables fassent une confrérie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette académie secrète vaudrait mieux que l'académie d'Athènes et toutes celles de Paris; mais chacun ne songe qu'à soi, et on oublie le premier des devoirs qui est d'anéantir « l'infâme ». « Confondez l'infâme » le plus que vous pourrez, écrivait-il encore, frappez et cachez votre main ». « Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe sous mille coups redoublés. » (1er mai 1768 à d'Alembert.)

Toute la correspondance de Voltaire avec d'Alembert

sent la secte et le complot, la confrérie et la société secrète » c'est la remarque d'un juge peu suspect, Sainte-Beuve [1].

Quelques auteurs ont eu tort cependant de considérer le patriarche de Ferney comme le chef caché et l'organisateur de la maçonnerie : ce qui est certain, c'est que l'esprit de Voltaire et des Encyclopédistes passa dans les loges françaises et en modifia profondément la nature.

Lorsqu'en 1778, à l'âge de quatre-vingts ans, Voltaire ceignit le tablier du F.·. Helvétius dans la loge des *Neuf Sœurs*, on épargna au récipiendaire les épreuves d'usage : « La doctrine des frères et amis, lui disait-on, était précisément celle qu'il avait lui-même consignée dans ses ouvrages, et la franc-maçonnerie n'avait point d'autre but, d'autre philosophie que lui. »

Il serait donc aisé de prouver que la franc-maçonnerie française ne demeura pas longtemps fidèle aux traditions de la confrérie anglaise ; si elle couvrit ses desseins des beaux mots de *tolérance*, *raison*, *humanité* et *philosophie*, ce n'était là que son cri de guerre ; en fait, l'hostilité et la haine fanatique contre l'Eglise animaient la plupart de ses adhérents. Condorcet, Diderot, d'Alembert, Grimm, Helvétius, tout ce que la France produisit au XVIIIe siècle d'écrivains impies, était affilié aux Loges, et propagea parmi les plus influents de leurs membres

[1] *Journal des Débats*, 8 novembre 1852.

le délire d'impiété qui animait le patriarche de la Tolérance.

La destruction de toute religion révélée, tel était le but que poursuivaient les philosophes et que les Loges françaises à leur remorque ne tardèrent pas à adopter.

Pour l'atteindre, que leur fallait-il? — La tolérance. Il fallait obtenir pour les divers cultes chrétiens, et bientôt par voie de conséquence, pour tous les cultes sans distinction, pour le déisme, l'athéisme même, les prérogatives dont jouissait depuis des siècles l'Eglise catholique; il fallait obtenir la liberté et l'égalité ; c'était le plus sûr moyen d'opprimer la foi catholique en faisant triompher la philosophie nouvelle.

Voltaire et ses adeptes, pour qui le mensonge et l'hypocrisie n'étaient qu'un jeu, se gardèrent bien de démasquer leur plan. Le commun des hommes se laisse prendre par les mots, bien plus que par les choses elles-mêmes. En s'affichant comme incrédules et ennemis du christianisme, Voltaire et les siens auraient révolté les esprits ; ils se donnèrent le nom de philosophes, et l'on crut qu'ils l'étaient. Le projet de détruire toute religion révélée fut soigneusement dissimulé sous le spécieux programme de répandre les lumières et d'établir le règne de la raison.

L'esprit de charité et de miséricorde, si digne d'une religion révélée par un Dieu mort pour tous les hommes, servit de voile à l'esprit de liberté et de tolérance universelle, qui était le rêve des conjurés. On publia des ouvrages dans lesquels Jésus-Christ était traité comme

un sage et comme le modèle des législateurs par sa tolérance. Ce fut là le grand sophisme qu'exploitèrent les philosophes, et c'est ce qui explique le succès qu'ils obtinrent à une époque où la philosophie était en décadence, et où les esprits ne savaient plus trouver le défaut d'un syllogisme.

C'est vrai : Jésus-Christ, le plus aimable des hommes, le doux Sauveur, fut un modèle de tolérance pour les égarés, pour les pécheurs, *mais non pour leurs égarements*. Et c'est parce que sa religion est divine et seule vraie, qu'elle ne peut admettre de partage avec les autres religions.

Si vous admettez un axiome mathématique, par exemple : 2 et 2 font 4, souffrirez-vous que l'on soutienne comme vraie la contradictoire, à savoir que 2 et 2 ne font pas 4 ? Non, il n'y a que la haine et l'aveuglement volontaire qui puissent tout en niant le caractère divin du christianisme, lui faire un reproche de son intolérance vis-à-vis des doctrines dissidentes.

IV. — Si Voltaire eût pu prévoir que sa philosophie serait pour ainsi dire incarnée dans la franc-maçonnerie, et que celle-ci serait un jour gouvernée par les Juifs, il en aurait conçu un vif dépit, qui n'eut pas été son moindre châtiment ; car le patriarche de la tolérance éprouvait pour eux peu d'affection.

Il était avare ; or, il avait été victime d'un banqueroutier juif, nommé Médina, qui lui avait fait perdre vingt mille francs.

Pendant son séjour à Berlin, il avait eu avec un autre Juif, nommé Hirsch, un procès qui eut un retentissement considérable, et où il laissa lui-même un peu de sa réputation d'honnête homme, car si Hirsch semble avoir été un filou, Voltaire passa dans cette circonstance pour un fripon.

A l'égard des Juifs en général, il s'exprimait ainsi : « Vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare, qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition et *à la plus invincible haine de tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent.* »

Voltaire n'éprouvait donc aucunement le besoin de travailler pour les Juifs ; loin de là ! Mais ceux-ci comprirent de suite combien il leur serait avantageux de faire cause commune avec la secte des philosophes : travailler avec ceux-ci à la ruine de l'Eglise du Christ, et goûter les doux fruits de la tolérance : quelle perpective !

Après avoir tenté à diverses reprises, et toujours inutilement, la révolte à main armée pour essayer de reconstituer le royaume de Juda, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, le Juif avait fait alliance avec les Turcs au moyen âge, dans l'espoir d'anéantir l'Europe chrétienne. Après la défaite définitive de ceux-ci, il avait été obligé de se résigner, bien à contre-cœur, à sa condition de peuple maudit et vagabond.

Mais au XVIIIe siècle, la vue du mouvement antireligieux suscité par les renégats voltairiens du catholicisme

ranima toutes ses ardeurs, en lui faisant comprendre l'excellent parti qu'il pouvait en tirer, pour ébranler les sociétés chrétiennes et préparer l'avènement de sa domination. D'autre part, la franc-maçonnerie lui apparut comme l'instrument le plus propre à faire réussir son dessein, qui, par sa nature, demandait à être mûri et préparé de longue main dans l'ombre et le mystère.

Une fois entrés dans la franc-maçonnerie, les Juifs ne devaient pas tarder, selon leur habitude, à l'accaparer à leur profit tout entière, et à la corrompre jusqu'à la moelle.

La haine qu'ils portaient au catholicisme ne répondait que trop aux tendances philosophistes de la secte, pour qu'il fût difficile de la lui faire accepter comme but principal. Le détrônement des souverains catholiques, qui les avaient souvent bannis, et qui étaient les gardiens fidèles des traditions chrétiennes dans ce qu'elles avaient de plus vivace et de plus national, devait ensuite être imposé comme conséquence.

Que des Juifs se soient glissés de bonne heure dans les loges françaises et allemandes, bien des raisons nous portent à le croire.

Dans l'exposé des rites maçonniques, publié en 1738, par la *Clef du cabinet des princes*, comment expliquer ces allusions mystérieuses au temple de Jérusalem? Que veulent dire ces « débris des colonnes du Temple » et ces deux mots hébreux : *Jachin*, *Booz* ? ne sont-ce pas les noms donnés par Salomon aux deux colonnes du portique, et ne doit-on pas voir dans la signification de

ces deux mots (*Dieu l'a posé sur un fondement inébranlable*), une révélation des aspirations israélites et de l'espérance de voir se relever le Temple et le royaume de Jérusalem ? En tout cas, quand ce n'aurait été qu'un symbolisme, il ne semble pas naturel d'en attribuer l'introduction à des chrétiens, catholiques ou protestants.

Si, dans les rites des francs-maçons, il n'y avait que cet emprunt fait aux idées judaïques, nous pourrions croire à une simple coïncidence, mais nous allons voir bientôt que ces rites suent le judaïsme par tous les pores. La filiation d'avec les Templiers n'aurait-elle pas été introduite par hasard, par le besoin de faire une diversion et de couvrir d'un masque toutes ces allégories du *Temple* et autres du même genre, par trop transparentes, à un moment où des adeptes originellement chrétiens, auraient paru s'effaroucher du caractère exclusivement juif de la secte?

Le premier Juif qui exerça son influence au grand jour dans la franc-maçonnerie, fut le Portugais Martinez Paschalis. Il fonda en 1754 une société cabalistique d'élus, qu'il appela *Cohens* (en hébreu, *prêtres*). Il prêcha son système à Paris, à Marseille, à Toulouse à Bordeaux et réussit à réunir d'assez nombreux adeptes. C'est dans cette dernière ville qu'il initia à des mystères théurgiques Saint-Martin, qui fut son principal disciple et détermina plusieurs loges, notamment celle des *Chevaliers bienfaisants* de Lyon, à adopter les doctrines et les rites de cette sorte d'illuminisme cabalistique.

Le 27 août 1761, la grande loge de Saint-Jean de Jérusalem à Paris, admit dans le conseil des *Princes du royal secret*, le Juif Stephen Morin et lui décerna le titre de grand inspecteur général, avec la mission de répandre la maçonnerie de perfection — autrement dit, les grades supérieurs — au delà des mers, et d'y créer des frères inspecteurs députés, en tous lieux où les substituts gradés n'étaient pas établis.

L'élite de la Juiverie, Franklin, Mozes Hyes, Moser Cohen, Isaac Long et le rabbin Peïxotto lui durent leurs titres et mirent beaucoup de zèle à étendre l'action des Loges.

Dans un rituel maçonnique imprimé en 1778, on trouve des détails qui prouvent la transformation opérée déjà dans les Loges, à l'avantage des Juifs.

A la réception des frères du sixième grade (chevaliers de l'Epée et de Rose-Croix), après que le récipiendaire a reçu la truelle, l'écharpe et la rosette verte, le Maître dit en s'adressant aux Frères : « Chevaliers maçons, consentez-vous que Zorobabel règne désormais sur les travaux de la Maçonnerie ? »

Sur leur consentement, on fait passer le nouvel élu au tribunal des Souverains de la Loge. « Vous servirez, lui dit le Maître, de pierre angulaire à l'édifice, vous règnerez sur les ouvrages » et on lui donne la parole (*Judas*, *Benjamin*) et le mot de passe (*Libertas*).

Ce rituel établit en outre un septième grade, celui de *Noachite* ou chevalier prussien, auquel le Rose-Croix

pourra parvenir, et sur lequel nous appelons l'attention du lecteur.

« Les Noachites, dit le rituel, descendent de Phaleg, fils d'Héber, dont le père était fils d'Arphaxad, qui était fils de Sem, fils ainé de Noé. Phaleg avait donné l'idée d'édifier la tour de Babel; il fut châtié par le Seigneur; exilé, il se retira dans le nord de l'Allemagne, où l'on retrouva son tombeau en 553 (!) avec d'autres monuments qui sont maintenant chez le roi de Prusse. »

On le comprend, ce degré supérieur n'est pas réservé aux seuls Juifs descendants d'Abraham ; il n'est même pas réservé aux Sémites, mais reçoit tous les descendants de Noé, sans distinction des races de Sem, Cham et Japhet. Une seule condition sera requise : c'est qu'ils soient de vrais, de dignes Noachites, c'est-à-dire qu'ils observent les *Noachides*, ou la religion de Noé.

Cette conception et l'appellation même de Noachites sont exclusivement tirées du Talmud, dans lequel il est dit : « Ceux qui observent les Noachides, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions, nous sommes obligés de les aimer comme nos frères d'Israël. » — Quels sont ces préceptes ? C'est le Talmud encore qui nous les fait connaître : « S'éloigner de l'idolâtrie, ne point blasphémer, s'abstenir de l'adultère, du meurtre, du vol, ne pas manger de la chair des animaux suffoqués, enfin maintenir la justice. »

On touche du doigt le but poursuivi par les créateurs de ce rite ; faire triompher une religion fondée sur la loi de nature, et qui n'admet pas la divinité de Jésus-Christ.

C'était de la part des Juifs, dont l'intérêt était de se créer des auxiliaires, sceller l'alliance avec les philosophes et préparer un terrain de fusion avec les rationalistes et libres-penseurs, tout en conservant intactes de leur côté leurs visées et leurs doctrines!

En outre, l'introduction officielle de ce grade et l'insertion dans le Rituel de la secte prouvent clairement que, dès ce temps-là, les Juifs étaient tout-puissants dans la franc-maçonnerie.

Vers cette même époque, un imposteur célèbre, Juif de Palerme, Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de Cagliostro, vint ajouter sa part d'influence dans la transformation de plus en plus judaïque des Loges.

Il avait visité la Grèce, l'Egypte, l'Arabie et la Perse. A des enseignements de magie et de cabale, il mêlait la pratique de l'alchimie, de la médecine, du magnétisme et de la prestidigitation. Son succès fut immense en France et dans toute l'Europe. « On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, savants, nobles de robe et noble d'épée.... Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulait avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails, et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais avec cette inscription : *Le divin Cagliostro* [1]. »

Cagliostro se mit à parcourir l'Europe et fonda

[1] Louis Blanc. *Hist. de la Révolution*, t. II, ch. III.

partout des Loges égyptiennes ou de Misraïm : c'était un rite complètement judaïque, avec une enseigne égyptienne.

Il visita l'Allemagne, l'Italie méridionale, l'Espagne et l'Angleterre. De là il se rendit à Venise, traversa de nouveau l'Allemagne pour se rendre en Russie, d'où il vint à Strasbourg, le 9 septembre 1780, précédé d'une réputation extraordinaire. D'Alsace il descendit à Lyon, où il fut reçu avec les plus grands honneurs, et de là à Bordeaux. Partout les Loges existantes tenaient à honneur de s'affilier à son rite.

Enfin, il reparut à Paris pour la seconde fois ; on l'accueillit avec un enthousiasme sans bornes. Impliqué dans l'affaire du Collier, il fut enfermé à la Bastille, d'où il sortit pour passer en Angleterre. Il fonda à Londres une Loge égyptienne ; mais poursuivi par ses créanciers, il se réfugie à Bâle, où il établit la Loge-mère de la maçonnerie helvétique.

De Bâle, il va fonder de nouvelles Loges à Turin, à Rovedo, à Trente, à Vérone et enfin arrive de nouveau à Rome, où il crée une dernière Loge, en union avec celles de France et d'Angleterre.

Mais sa correspondance avec les révolutionnaires français ayant été saisie par le gouvernement pontifical, il fut traduit devant la justice romaine. Condamné à mort en 1791, il vit sa peine commuée par Pie VI en une détention perpétuelle, et mourut deux ans après.

Ses aveux devant l'Inquisition, quoique entremêlés de mensonges, furent assez complets. — Il déclara « *que*

les initiés avaient prêté serment de détruire la religion catholique et tous les souverains ; qu'ils avaient écrit et signé ce serment de leur sang ; que la secte avait déterminé de porter ses premiers coups sur la France ; qu'après la chute de cette monarchie, elle devait frapper l'Italie, et Rome en particulier.... »

Voilà donc où en était arrivée, sous la néfaste influence des Juifs, la franc-maçonnerie, dès la fin du siècle dernier ! Son but avoué, qu'elle ne cessera désormais de poursuivre, avec la persévérance la plus implacable, est *la destruction de l'Eglise catholique et le renversement des trônes !*

Nous avons vu plus haut, Ire partie, ch. IV, II, que le propre du Juif avec ses instincts de conspirateur, est de dissimuler avec le plus grand soin ses desseins perfides dans l'ombre et le mystère ; vraie race de vipères, *genimina viperarum*, qui se cachent sous la mousse, et affectionnent les lieux écartés ! Etant donnée cette tendance, il est facile de comprendre que, pour un Juif dont certaines circonstances exceptionnelles mettent en relief le rôle actif et prépondérant dans la franc-maçonnerie — société essentiellement secrète — *il doit y en avoir au moins cent autres qui demeurent inconnus.*

En partant de ce principe, on peut croire que le plus grand nombre des Juifs, sinon tous, fait partie des Loges, car, dans le courant de ce siècle, fort nombreux sont les sinistres personnages de cette race qui nous ont été ainsi révélés.

Crétineau-Joly, qui avait eu entre les mains les *Papiers*

secrets de la Haute-Vente, conservés dans les archives du Vatican, nous signale par exemple un des membres les plus influents de la Haute-Vente d'Italie, dans la première moitié de ce siècle, comme étant un Juif, surnommé le Petit-Tigre (*piccolo Tigre*), en ces termes :

« Ce Juif dont l'activité est infatigable et qui ne cesse de courir le monde, *pour susciter des ennemis au Calvaire*, joue, à cette époque de 1822, un rôle dans le carbonarisme. Il est tantôt à Paris, tantôt à Londres, quelquefois à Vienne, surtout à Berlin. Partout il laisse des traces de son passage, partout il affilie aux sociétés secrètes, et même à la Haute-Vente, des zèles sur lesquels l'impiété peut compter. Aux yeux des gouvernements et de la police, c'est un marchand d'or et d'argent, un de ces banquiers cosmopolites, ne vivant que d'affaires, et ne s'occupant exclusivement que de son commerce. Vu de près, étudié à la lumière de sa correspondance, cet homme sera l'un des agents les plus habiles de la destruction préparée. *C'est le lien invisible réunissant dans la même communauté de trames toutes les corruptions secondaires qui travaillent au renversement de l'Eglise*[1]. »

Les papiers secrets de la Haute-Vente saisis par la police pontificale, nous révèlent encore, dans le sein du carbonarisme, le Juif Jacobi, les Juifs prussiens Klauss et Oppenheim, chefs de Ventes centrales, et d'autres Juifs de Sibérie, de Portugal et de Hongrie, qui sont en correspondance active avec le Petit-Tigre, et procurent à

[1] *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 108.

l'association les fonds nécessaires pour ses entreprises.

Dans la seconde moitié de ce siècle, l'homme qui a joué le rôle, peut-être le plus considérable dans la maçonnerie européenne, a été le Juif Crémieux, souverain grand maître du rite écossais en France.

Des témoignages récents nous font encore connaître quelques individualités « juives », agissant comme chefs, ou comme adeptes zélés, dans la franc-maçonnerie de nos jours.

C'est un Juif français, Lévy, ancien communard qui, en 1876, parle et agit à Rome en révolutionnaire italien, beaucoup plus qu'en patriote français.

C'est un autre Juif français, G. Dalsace, membre du grand-orient de France en 1877, qui, d'après les propres expressions du grand rabbin de Paris, dans un discours officiel, « *glorifie le nom juif par la manière dont il* DIRIGE *l'œuvre de la franc-maçonnerie* ».

C'est un Juif allemand, Simon Deutsch, qu'un des rapports du comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Paris, dévoile comme ayant été, dès le temps de l'empire, l'agent entremetteur de la presse allemande et de la presse démagogique française, et en même temps comme un bailleur de fonds tout dévoué du parti radical. « A Paris, dit l'ambassadeur, il était *un des membres les plus actifs de l'Internationale*, conseiller de la Commune, et *alter ego* financier du délégué aux finances. »

C'est un Juif allemand, Karl Max, qui fonde à Londres, en 1848, la société communiste, démocratique, sociale, d'où devait sortir plus tard l'« Internationale ».

C'est encore un Juif allemand, Lasalle, qui organise vers la même époque le socialisme en Allemagne... etc., etc.

Nous avons parlé plus haut du rôle des Juifs dans le nihilisme en Russie[1]; nous n'y reviendrons pas. Nous nous contenterons seulement de citer encore, avant de clore cette série de faits, quelques autres témoignages des plus importants et tout à fait décisifs.

En 1862, un journal allemand publia les plaintes d'un *franc-maçon* de Berlin, *prôtestant* dévoué à sa religion et à son roi. Dans cet article, l'auteur dénonce, comme le danger le plus imminent pour le trône et la religion « *la puissance* que les Juifs ont su acquérir par le moyen de la franc-maçonnerie, puissance qui aurait atteint aujourd'hui son zénith.

« Il existe (en Allemagne) une société secrète à formes maçonniques, *qui est soumise à des chefs inconnus. Les membres de cette association sont pour la plupart israélites.* Leurs grades et leurs systèmes n'ont de rites et de symboles chrétiens que pour la forme, et servent par là d'autant mieux à couvrir leur action...

« Dans ces derniers temps, les Juifs ont été exclus d'un certain nombre de loges ; mais maintenant, ils sont reçus universellement dans toutes les loges du monde.

« A Berlin, les Juifs sont parvenus, depuis la mort du pieux roi Frédéric-Guillaume IV, à se faufiler dans les loges par les portes de derrière. Pour cela, ils se fai-

[1] Voir p. 90, et la citation du diplomate prussien, p. 89.

saient admettre ailleurs, et on leur accordait alors ici l'entrée.

« *Maintenant que plus une seule loge ne leur est inaccessible, il existe d'autres loges composées exclusivement de Juifs, dans lesquelles les non-Juifs n'ont pas d'accès.*

« A Londres, où se trouve, comme on le sait, le foyer de la révolution, sous le grand-maître Palmerston, *il existe deux loges juives qui ne virent jamais de chrétiens passer leur seuil. C'est là que se réunissent tous les fils des éléments révolutionnaires qui couvent dans les loges chrétiennes.*

« A Rome, *une autre loge, entièrement composée de Juifs, où se réunissent tous les fils des trames révolutionnaires ourdies dans les loges chrétiennes, est le suprême tribunal de la Révolution.* DE LA SONT DIRIGÉES LES AUTRES LOGES, COMME PAR DES CHEFS SECRETS, DE SORTE QUE LA PLUPART DES RÉVOLUTIONNAIRES CHRÉTIENS NE SONT QUE DES MARIONNETTES AVEUGLES MISES EN MOUVEMENT PAR DES JUIFS, AU MOYEN DU MYSTÈRE !

« A Leipzig, à l'occasion de la foire qui fait arriver en cette ville une partie des hauts négociants juifs et chrétiens de l'Europe entière, *la loge juive secrète est chaque fois permanente, et jamais maçon chrétien n'y est reçu;* voilà ce qui fait ouvrir les yeux à plus d'un parmi nous...

« Dans les loges *juives* de Hambourg et de Francfort, il n'y a que des émissaires qui aient accès...

« Daigne le Tout-Puissant adoucir les épreuves qui fondent sur les grands par suite de leur insouciance, et eur faire comprendre ce que veulent les travaux de la

maçonnerie, *pour révolutionner et républicaniser les peuples dans l'intérêt du judaïsme*[1] ! »

Ces paroles se passent de tout commentaire, d'autant plus que la source d'où elles émanent ne laisse aucun doute sur leur véracité et leur impartialité.

Elles sont confirmées par une lettre adressée au *Monde*, en 1870, par un de ses rédacteurs, E. de Camille :

« J'accomplis en ce moment une tournée en Italie que j'ai visitée, il y a quinze ans, et je viens d'y rencontrer, il y a quelques semaines, une de mes anciennes connaissances. Cet homme, je le savais dans le temps mêlé activement aux affaires de l'ordre maçonnique et occupant une place élevée dans une loge de la haute Italie. Je viens de le revoir tel que je l'avais connu, ne partageant point mes croyances catholiques, mais ayant foi en la divinité de Jésus-Christ et aux livres sacrés, différant de moi, en ce point essentiel, que je crois à l'infaillibilité du pape, tandis qu'il la refuse aux successeurs de Pierre, pour la revendiquer pour lui-même, lisant et interprétant la Bible et l'Evangile à sa guise, et même lui donnant des sens contradictoires, sans jamais soupçonner qu'il puisse se tromper.

« J'ai demandé à cet homme où il en était avec son ordre maçonnique, et voici sa réponse :

« J'ai quitté ma loge et l'ordre définitivement, parce que j'ai acquis la conviction profonde, que *nous n'étions*

[1] *Feuilles historiques et politiques de Munich*, article reproduit dans le *Monde*, le 5 nov. 1862.

que l'instrument des Juifs qui nous poussaient à la destruction totale du christianisme. Vous verrez l'ordre maçonnique s'efforcer de reconstruire un jour le Temple de Jérusalem, pour faire mentir la prédiction de Jésus-Christ. C'EST LA QUE LA FOULE DES ADEPTES, QUI N'Y VOIT PAS GRAND' CHOSE, EST MENÉE PAR LES JUIFS QUI DIRIGENT TOUT ! »

Enfin le célèbre Gougenot des Mousseaux si versé dans tout ce qui touchait au Judaïsme et à la franc-maçonnerie, et qui avait reçu les révélations d'un franc-maçon de haut grade, Juif de naissance, écrivait en 1872, dans le journal *le Monde* :

« *Les Juifs doivent, à l'insu même des hauts dignitaires de l'ordre, former en majorité le conseil réel et suprême de la maçonnerie.*

« Malgré les hérésies et les schismes qui déchirent le sein de l'occultisme lui-même, cette puissante et mystérieuse Eglise étend sa terrible et souveraine juridiction sur le monde entier des sociétés secrètes. Et, révélation capitale ! *le conseil souverain qui la domine... et qui se compose de neuf individus, auxquels se rattachent par les liens les plus secrets tous les grands conseils de l'ordre, n'est légitime et conforme à la grande constitution maçonnique, qu'à la condition de rigueur d'y réserver cinq sièges au moins à des frères de nationalité judaïque.* »

Historiquement et moralement parlant, il est donc incontestable que la Juiverie a exercé la plus grande et la plus désastreuse influence sur la franc-maçonnerie, tant sur son développement que sur la spécification de

son but, et qu'elle la dirige désormais exclusivement vers la réalisation des desseins qu'elle a en vue.

Comment être surpris après cela que les mois de l'année maçonnique soient les mois juifs : *Adar*, *Veadar*, *nissan*, *iyar*, *sivan*, *tammbuz*, *abeloul*, *tischri*, *heschvan*, *kisler*, *tebeth*, *schebat;* que les cérémonies d'initiation, les mots de passe ou autres soient presque entièrement judaïques ; que la reconstitution du Temple, avec son chandelier à sept branches, son arche d'alliance, sa table en bois d'acacia, etc., soit figurée sous les voiles les plus transparents ? Ce qui a lieu de surprendre, c'est que parmi les francs-maçons il y en ait si peu qui paraissent se douter de la réalité cachée sous ces signes !

Cette réalité que nous avons déjà suffisamment indiquée, n'est autre que l'influence des Juifs, qui se sont emparés de la franc-maçonnerie à leur profit, et la dirigent maintenant vers leur but à eux, à savoir : la destruction du christianisme et l'établissement de leur domination universelle. Le développement de ce point capital va faire l'objet de l'article suivant.

II. — DESTRUCTION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET DOMINATION UNIVERSELLE, BUTS QUE LES JUIFS SE PROPOSENT D'ATTEINDRE PAR LA FRANC-MAÇONNERIE.

Il est désormais acquis que le Juif excerce l'influence la plus prépondérante dans la franc-maçonnerie, et, à défaut d'autres preuves, on pourrait être assuré *a priori* que le but vers lequel celle-ci tend est celui même que les Juifs ont en vue.

Même sans tenir compte de cette certitude, une considération basée uniquement sur les données de l'expérience nous amènerait à admettre cette conclusion :

En effet, dans toute association civile, le groupe qui sera représenté dans tous les centres de réunion, et qui demeurera compact et homogène par la communauté de vues et d'intérêts, surtout s'il a à sa disposition la puissance de l'or, ce groupe, fût-il en infime minorité, devra fatalement dicter sa loi à l'association, dont tous les autres membres ne seront que des individualités isolées, et le plus souvent opposées les unes aux autres par la race, l'éducation, les vues et les intérêts divers. Or, dans la franc-maçonnerie, il n'y a que le groupe juif qui soit répandu par le monde entier, et qui ait une

même communauté d'origine, de race, de principes, d'aspirations et d'intérêts; il se soutient partout et toujours avec un esprit de solidarité féroce; il possède en outre des richesses colossales. Il ne peut donc manquer d'écraser tous les autres éléments, et de les plier sous sa volonté absolue.

Cet argument d'ordre expérimental est d'une rigueur scientifique; rapproché surtout des données historiques qui précèdent, il acquiert la valeur d'une démonstration inattaquable.

Or, le Juif éprouve deux besoins, qu'il ne peut espérer satisfaire qu'avec le concours de nombreux collaborateurs; le premier est d'assouvir sa haine du Christ dix-huit fois séculaire, en détruisant le catholicisme; le second est de réaliser son rêve de la domination universelle. — Nous ne parlons pas ici de sa soif de l'or; car il réussit amplement à l'étancher tout seul.

Ces deux buts, qu'il poursuivra jusqu'au bout avec l'acharnement le plus indomptable, sont précisément ceux qu'il a imposés à la franc-maçonnerie, et sont, soit dit en passant, les deux principaux secrets sur lesquels repose tout le mystère de cette association occulte.

Ce n'est que petit à petit et à la suite d'initiations successives, lorsque le candidat aura été suffisamment préparé et éprouvé, et que la haine contre la religion aura été attisée en son cœur par les Vénérables et Orateurs des loges, avec une habileté vraiment satanique, qu'on

lui révélera clairement le premier de ces buts : la guerre à mort au catholicisme.

En attendant, on le laissera croire à un but plus ou moins honnête et charitable; mais, en même temps, du jour où il demandera à entrer dans l'ordre, à l'humble grade d'apprenti, on lui fera prêter un serment des plus terribles, par lequel il aliénera sa liberté, au profit de chefs inconnus, qu'il ne connaîtra jamais.

Quant au second secret, ou second but, la domination du peuple juif sur tout l'univers, il est évident qu'on ne le révèle jamais aux non-Juifs, lors même qu'ils sont parvenus aux grades les plus élevés.

1° Il est instructif d'étudier sur le vif la méthode employée pour façonner des chrétiens — qui n'ont aucun motif de détester leur propre religion, — de manière à leur inoculer lentement et par doses graduées cette haine contre le Christ, propre à la race juive.

Les premiers grades qui constituent la maçonnerie *extérieure* ou symbolique, celle qui sert d'amorce à la vanité, à l'ambition, et quelquefois même simplement à la curiosité, sont assez bénins, si on les compare aux grades supérieurs, sans être toutefois complètement inoffensifs.

Ce sont les grades d'apprenti, de compagnon et de maître, dont se compose le personnel des loges ordinaires et qui comptent dans leurs rangs grand nombre de naïfs et de dupes.

Cette maçonnerie n'est point la maçonnerie véritable

(représentée par les hauts grades), elle n'est qu'un masque dont elle se couvre.

Le Juif, membre de la Haute-Vente italienne, le Petit-Tigre, dont nous avons déjà parlé, expose parfaitement le rôle que joue cette maçonnerie extérieure, et que les adeptes se figurent ingénument être toute la franc-maçonnerie... « Cette vanité du citadin ou du bourgeois à s'inféoder à la franc-maçonnerie, a quelque chose de si banal et de si universel, que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine... Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare avec tremblement aux fantasmagoriques épreuves de l'initiation et du banquet fraternel. Se trouver membre d'une loge, se sentir, en dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à garder un secret *qu'on ne vous confie jamais*, est, pour certaines natures, une volupté et une ambition...

« On dîne trop chez les T.·. C.·. et T.·. R.·. F.·. de tous les Orients ; mais *c'est un lieu de dépôt, une espèce de haras, un centre par lequel il faut passer avant d'arriver à nous...*

« En lui apprenant (au franc-maçon) à porter arme avec son verre, on s'empare ainsi de la volonté, de l'intelligence et de la liberté de l'homme. On en dispose, on le tourne, on l'étudie. On devine ses penchants, ses affections et ses tendances ; quand il est mûr pour nous, on le dirige vers la société secrète, dont la franc-maçonnerie (extérieure) ne peut plus être que l'*antichambre assez mal éclairée !*

« C'est sur les loges que nous comptons pour doubler nos rangs ; elles forment, à leur insu, *notre noviciat préparatoire :* elles discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale, et sur les grands principes de liberté religieuse. Elles ont, entre deux festins, des anathèmes foudroyants contre l'intolérance et la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour nous faire des adeptes. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous ; il ne reste plus qu'à l'enrégimenter. La loi du progrès social est là et toute là ; ne prenez pas la peine de la chercher ailleurs[1]. »

Au moins voilà un gaillard qui ne se gêne pas pour mettre à nu son âme de Juif !

Les premiers grades, ou grades symboliques, quoi qu'on en dise à ceux qui y sont admis et qui se figurent avoir reçu connaissance de tout ce qui concerne l'ordre, ne sont rien à côté des grades capitulaires et surtout philosophiques.

Néanmoins dans ce noviciat, on dégrossit d'abord le sujet au moyen de formules vagues et générales, puis on lui enseigne peu à peu ce qu'il faut entendre par *préjugés*, *fanatisme*, *superstition*, *intolérance*, *lumière*, *science*, *vérité*, *liberté*, *égalité*, *fraternité*, *droits de l'homme*... etc... Il est pris comme dans un engrenage, qui broie, pulvérise et dissout une à une, sans même qu'il s'en doute, toutes ses croyances chrétiennes.

Au grade de Rose-Croix a lieu l'apostasie formelle et

[1] *Papiers secrets*... Lettre du 18 janvier 1822.

la participation à des agapes d'un caractère tout à fait sacrilège.

Si l'on monte enfin encore un degré et que l'on reçoive le grade de chevalier Kadosch, alors il faut formellement jurer la guerre à outrance aux souverains, aux prêtres et à la religion. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter les yeux sur le Rituel de l'initiation. Que ceux qui désireraient être plus complètement édifiés veuillent bien se donner la peine de lire aussi la pièce maçonnique, « D.·. M.·. J.·. quand même! » communiquée à certains 32es et 33es français, en octobre 1885 [1].

Le très grand nombre des maçons ne parvient pas à ces grades supérieurs et continue à jouer le rôle de dupes; mais déjà au grade de maître, il faut une prodigieuse dose de bonne foi, disons le mot: de bêtise, pour ne pas comprendre le but impie que se propose la franc-maçonnerie.

La lumière ne se faisant pour l'adepte que graduellement, et le but véritable que se propose la franc-maçonnerie ne se révélant clairement qu'à un petit nombre d'initiés, dans les hauts grades, il est évident que c'est au sommet que se trouve le foyer d'où partent tous ces rayons ténébreux — *lumière noire*, qu'entrevoyait Victor Hugo, sur le point de mourir, — et que l'on doit rencontrer ces suppôts de Satan, qui font circuler sans cesse une haine contre Dieu toujours nouvelle, jusque dans les derniers ressorts de l'organisme.

[1] Voir *Maçonnerie pratique*, t. II, p. 415-418.

Or, ceux-là, qui sont-ils? Nous le savons déjà. CE SONT LES JUIFS ; mais ne craignons pas d'en fournir une nouvelle démonstration.

Si l'on analyse les divers éléments dont se compose la franc-maçonnerie, on reconnaît qu'il y a des catholiques en très grand nombre, des protestants et des Juifs.

Etant donné que le but qu'elle se propose est la guerre à mort au christianisme, sont-ce les catholiques ou les protestants qui lui ont imposé ou qui maintiennent ce but ? Nous répondons sans hésitation : Non, ce n'est pas possible.

En effet, en dehors des Juifs, combien y en a-t-il parmi les catholiques ou les protestants, qui se le proposent en entrant dans l'association ? Fort peu. Il suffit pour s'en convaincre de constater que la plupart des francs-maçons restent toujours dans les grades symboliques, dans lesquels on conserve encore un certain décorum vis-à-vis de la religion et l'on n'affiche pas brutalement la haine implacable contre elle ; et s'ils ne montent pas plus haut, c'est précisément qu'ils ne sont pas jugés susceptibles de se laisser inoculer suffisamment de haine contre le Christ.

Les catholiques d'ailleurs n'ont aucune raison de haïr leur propre religion, qui ne leur a jamais fait de mal. S'ils trouvent ses préceptes difficiles à observer, ils savent que personne ne les forcera à les mettre en pratique ; personne ne les obligera, par exemple, d'aller à confesse ou de communier, si ce n'est pas leur idée.

Supposons qu'ils posent en libres-penseurs; alors ils doivent naturellement vouloir pour les autres la liberté de pratiquer leur religion, si c'est leur bon plaisir, de même qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes la liberté contraire. On peut, il est vrai, en rencontrer quelquefois qui aient contre la religion de leurs pères une haine sectaire et fanatique, mais ce ne sera qu'une exception simplement locale et transitoire. Dans la franc-maçonnerie, au contraire, la haine que l'on porte à la religion catholique n'est ni transitoire ni locale, elle est permanente et universelle, et cela, malgré la différence de mœurs, de caractère et de nationalité. Ce ne sont donc pas les catholiques qui en sont les auteurs.

Ce ne sont pas davantage les protestants. Quoique, dans certains cas, ceux-ci se sentant coupables envers le Christ et pour étouffer leurs remords, se soient déchaînés contre le catholicisme, cela n'a jamais été que transitoire. D'ailleurs, les protestants ne sont pas répandus dans toute la franc-maçonnerie; il y a des Etats entiers où l'on n'en trouverait pas, ou fort peu; et, pourtant, dans ces Etats, la guerre au catholicisme est son objectif. En outre, il est à remarquer que, dans les Etats protestants, comme en Prusse, si le catholicisme est traqué par la franc-maçonnerie, la religion d'Etat, ou le protestantisme, n'en est pas moins battu en brèche par elle. Or, on ne peut pas dire que ce soient les catholiques qui en soient cause; car, d'abord, ils ne sont pas assez influents, et ensuite les catholiques, auxquels la franc-maçonnerie donne asile, sont toujours très indulgents

pour les protestants; ils sentent si bien qu'ils ont eux-mêmes besoin d'indulgence !

Il ne reste donc que les Juifs.....

Notons d'abord que, dans aucun pays, la franc-maçonnerie ne se montre hostile aux Juifs, mais au contraire travaille de tout son pouvoir, soit à les émanciper soit à leur venir en aide, lorsque le besoin s'en fait sentir; ce qui est déjà une grave présomption en faveur de la direction de l'association par les Juifs.

Il faut ajouter ensuite que *seul* le Juif réunit toutes les conditions requises pour rendre raison du fait matériel de la persécution permanente et universelle de la religion catholique par la franc-maçonnerie; fait, que rendent surtout digne de remarque la simultanéité de l'attaque dans tous les pays chrétiens à la fois, et la similarité des moyens employés. *Seul*, en effet, il possède la haine du christianisme à l'état chronique; *seul*, il ne subit pas les variations de mœurs, de caractère et de nationalité, imposées par la différence d'institutions politiques, de lois ou de climat, puisque *seul* il est cosmopolite; *seul* enfin il est répandu partout l'univers.

Nous sommes donc en droit de conclure, surtout après avoir montré dans l'article précédent l'immense influence qu'ils exercent dans la franc-maçonnerie, que CE SONT LES JUIFS, *les seuls vrais auteurs de tous les attentats commis par cette association contre la religion catholique.*

Un savant auteur de nos jours est arrivé exactement à la même conclusion par un raisonnement analogue : « Qui donne donc à cette société cette forte organisation

qui exécute partout le plan d'ensemble? qui est-ce qui la rend compacte, malgré sa dissémination sur le globe? Il est évident que les intérêts, les convoitises, les passions, les idées de centaines de peuples qui habitent les deux hémisphères ne sont point identiques. De plus ils sont gouvernés par des autorités et des dynasties différentes, qui n'ont ni les mêmes tendances, ni les mêmes ambitions. Si cette immense société occulte n'était composée que d'individus appartenant à ces divers pays, l'unité, la méthode et la force de son action auraient été promptement et depuis lontemps compromises, dérangées et amoindries par les dispositions divergentes de ces nations si nombreuses. Cette société, ou mieux cette armée, pour demeurer ce qu'elle est et agir comme elle fait, doit posséder des « cadres » pris en dehors de ces nations, habitant et pouvant agir partout, et ayant des idées et un but à eux. C'est par ces *cadres* qu'elle est maintenue dans sa forte et persévérante unité. Or, seuls les Juifs offrent ces conditions. Ils sont donc les *cadres* de l'immense armée de la maçonnerie ; il la tiennent et la dirigent[1]. »

2° Le second but, ou but éloigné, auquel travaille *à son insu* la franc-maçonnerie, est la réalisation du rêve juif de la domination universelle.

Et comment s'y prend-elle pour accomplir ce crime de lèse-humanité? — Elle emploie tous ses moyens d'action à renverser les trônes et à fonder partout des républiques,

[1] De Saint-André. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 494.

afin de procurer l'avènement de la république universelle.

Il est souverainement triste, pour un chrétien qui ne se sent aucune disposition pour l'esclavage, de constater la docile entente de ces esprits bornés, dans cette préparation inconsciente du règne du Juif, qui ne songe lui qu'à l'asservissement de l'humanité !

Les tendresses de la franc-maçonnerie pour les révolutions et l'établissement des républiques, ne sont un mystère pour personne.

Les statuts de *la Jeune Italie* en 1832 étaient ainsi conçus :

« ARTICLE PREMIER. — *La Société est instituée pour la destruction indispensable de tous les gouvernements de la péninsule, et pour former un seul Etat de toute l'Italie, sous le régime républicain.*

« ART. 2. — Ayant reconnu les horribles maux du pouvoir absolu, et ceux plus grands encore des monarchies constitutionnelles, *nous devons travailler à fonder une république une et indivisible.* »

De l'aveu du franc-maçon Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, ce fut la franc-maçonnerie qui renversa le gouvermenent de la Restauration en 1830, et plaça le F.·. Louis-Philippe sur le trône, comptant bien que sa royauté serait, selon l'expression du F.·. La Fayette, « la meilleure des républiques » .

La révolution de 1848 eut la même cause. Cette fois, la franc-maçonnerie proclama la République, et choisit

dans son sein tous les membres du gouvernement provisoire.

A la même époque, dans le reste de l'Europe, ce sont aussi des francs-maçons et des carbonaris qui renversent les gouvernements monarchiques, proclament la république, et s'installent au pouvoir.

Vers 1860, le grand-maître de la franc-maçonnerie française, le prince Lucien Murat, s'exprimait ainsi : «... Un maçon n'est pas seulement membre de sa loge, ni même de la franc-maçonnerie française tout entière, mais *il appartient à la grande famille, et a pour frères tous les maçons de l'univers* [1]. »

Citons encore comme particulièrement instructif un passage du discours du F.·. Francolin, orateur du Grand-Orient, prononcé en 1879, à l'assemblée générale du Grand-Orient de France et publié par la *Chaîne de l'Union de Paris*, journal de la maçonnerie universelle :

« ... Appelée longtemps par nos vœux, cette image qu'un accord unanime a spontanément introduite parmi nous, avait bien sa place au milieu de notre république maçonnique *qui a* PRÉPARÉ *son avènement et qui* RESTERA *son guide et son défenseur.* »

Et pour qu'on ne se méprenne pas sur le caractère antireligieux que doit avoir la République *préparée et guidée par la franc-maçonnerie*, de temps en temps des orateurs des loges, toujours choisis dans les hauts

[1] *Documents maçonniques* publiés par le F.·. Fr. Favre, p. 305. La statue de la République avait été placée dans la loge, à l'orient, sur la demande unanime de l'assemblée.

grades, ont soin de le répéter aux adeptes. Le document suivant va nous renseigner à ce sujet.

Gambetta et ses journaux avaient affirmé que la fameuse formule : « Le cléricalisme voilà l'ennemi! » ne visait pas le catholicisme. Or, le F.·. Courdavaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai, orateur de la L. .·. *l'Etoile du Nord*, or .·. de Lille, s'exprimait ainsi, en 1880 : « Je vais traiter devant vous, mes Frères, une question que je n'oserais traiter en aucun lieu;... devant vous, je puis tout dire. Le sujet que je vais traiter est le fond même de toutes les questions à l'ordre du jour.

« *La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune; mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un; et comme conclusion, ajoutons :* ON NE PEUT ÊTRE A LA FOIS CATHOLIQUE ET RÉPUBLICAIN ; C'EST IMPOSSIBLE [1]. »

Or, nous le demandons, quel intérêt peuvent avoir les francs-maçons à vouloir ainsi le renversement des trônes et l'établissement de républiques, dont le caractère doit être absolument incompatible avec le catholicisme?

S'il ne s'agissait que d'un pays, et d'un courant passager d'opinion, on pourrait peut-être l'attribuer à l'exaltation de quelques cerveaux mal équilibrés, ou à l'ambition de gens voulant courir des aventures.

Mais que ce fait se produise dans tous les Etats des

[1] *Chaîne d'Union*, juillet 1880.

deux hémisphères, et cela simultanément et avec esprit de suite, cela ne se comprend plus.

Il faut qu'il y ait à la tête des chefs, qui poursuivent un but personnel.

Or, ces chefs sont-ils catholiques ou protestants ? Nous répondons hardiment : Non. Sont-ils Français, Anglais, Allemands, Italiens, etc... ? Nous répondons encore : Pas davantage.

Quel intérêt, en effet, des Français, des Anglais, des Allemands, des Italiens, etc... catholiques ou protestants, pourraient bien avoir à renverser les trônes, *dans tous les pays du monde?* — Aucun.

En admettant au contraire que ce sont des Juifs, tout s'explique admirablement ; car *seuls* ils ont intérêt à renverser les sociétés chrétiennes, et à établir partout des républiques, pour préparer l'avènement de leur domination universelle, par le fusionnement de tous les peuples les uns avec les autres.

Il suffit de la moindre attention pour comprendre que leur plan est habilement combiné.

Les souverains étant non seulement les dépositaires des traditions de leur propre dynastie, mais encore de leur nation tout entière — traditions basées sur des intérêts que la race, le caractère, la religion, la littérature, les luttes sanglantes ont contribué à développer, durant une longue série de générations — les souverains, disons-nous, ne seront jamais disposés à laisser perdre ce capital, dans une fusion avec d'autres nations, dont l'intérêt et les mœurs seraient en complet désaccord.

Les républiques au contraire, n'ayant pour les gouverner que des individualités isolées, qui n'ont point de passé ni de traditions à conserver, ne visent qu'à la satisfaction de l'égoïsme et des bas appétits. Ceux qui détiennent aujourd'hui l'autorité seront demain remplacés par d'autres, qui cèderont eux-mêmes la place à de nouveaux venus, et ainsi continuellement, sans esprit de suite, sans fixité dans le but à poursuivre, chacun étant uniquement préoccupé de son passage à la source du Pactole, pour jouir largement de la vie. On comprend qu'avec ce système, la défense de l'honneur national et des véritables intérêts du pays devienne le moindre des soucis de ceux qui sont momentanément au pouvoir, et qui ont pourtant seuls mandats de veiller à leur conservation. On comprend que ces chefs improvisés ne voient aucun inconvénient à adopter l'idée d'*Univers-patrie*, de *République universelle*, convaincus qu'ils sont, dans leur sot orgueil, aiguisé encore par leur cupidité, qu'en vertu de la supériorité qu'ils se reconnaissent, ils pourront jouer sur ce grand théâtre le même rôle qu'ils sont arrivés à jouer dans leur république particulière !

On comprend dès lors que les Juifs aient tout intérêt à favoriser l'établissement des républiques.

En outre, les souverains catholiques ont tout intérêt à défendre la religion nationale qui est la principale force vive de leur pays, et à maintenir l'intégrité du territoire légué par leurs ancêtres.

Les républiques au contraire, issues de la Révolution, se croient pour ainsi dire obligées, par le vice même de

leur origine, à suivre la marche diamétralement opposée et à tendre à l'*internationalisme* comme étant le but suprême et parfait.

De là, nouveau motif pour les Juifs de les désirer ardemment.

Enfin, dans une république, tous pouvant prétendre arriver au pouvoir, les Juifs de leur côté peuvent espérer en devenir facilement les maîtres, surtout par la puissance de l'or, qui leur permet d'acheter toutes les consciences flétries et tarées, et leur livre par conséquent à merci la presse, l'opinion publique et le suffrage universel.

Dans une monarchie, au contraire, les Juifs savent bien qu'ils ne parviendront jamais non seulement à faire un jour partie de la famille des souverains, mais même à prendre rang dans l'aristocratie, dont les quartiers de noblesse remontent à une époque où leurs ancêtres n'avaient pas encore d'état civil.

Pour le Juif, il importe que l'histoire de France ne remonte pas plus haut que la grande Révolution, car sa noblesse à lui ne date que de ce temps-là; aussi, quel amour, disons mieux, quelle passion ne professe-t-il pas pour les grands principes de 89!

Et le pauvre peuple qui croit bonnement que c'est dans son intérêt que l'on prêche la liberté, l'égalité, la fraternité, entonne avec délire ce refrain, agrémenté de nombreux *Qu'un sang impur... Guerre aux tyrans...* etc., sans se douter que les Juifs sont les seuls à en profiter, et à rire sous cape de la naïveté des chrétiens!

— Une fois admis que ce sont les Juifs qui dirigent la franc-maçonnerie, deux points, qui restent des énigmes pour ceux qui ne s'en doutent pas, deviennent clairs et lumineux.

1° Pourquoi les chefs véritables de la franc-maçonnerie sont-ils et demeurent-ils toujours *inconnus ?*

2° Pourquoi y a-t-il *un secret* qu'on ne révèle pas, même aux initiés des plus hauts grades ? Quel peut bien être ce secret ?

Personne n'ignore que les princes ou les hauts personnages qui font partie de la franc-maçonnerie, ou la dirigent officiellement, ne sont que pour servir d'enseigne et de couverture ; ils ne sont mis au courant d'aucun des principaux secrets de l'association. Les documents qui le prouvent abondent. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est que les grands-maîtres eux-mêmes, sans excepter les grands-orients, sont tenus le plus souvent dans la même ignorance : *ils ne sont que des chefs de parade.*

Le célèbre F.·. Ragon l'affirme en ces termes :

« La maçonnerie, qui est une lumière opposée aux ténèbres de l'ignorance, pour en arrêter les effets funestes, si elle avait été étudiée, aurait constamment et sans entraves fait jouir ses adeptes des bienfaits qu'elle répand. Mais *l'ignorance de ses principaux chefs* a causé toutes les tribulations qui l'accablent encore [1]. »

« Le prince Murat, disait en 1852 le journal *le Franc-Maçon*, le nouveau grand-maître de l'ordre maçonnique,

[1] *Orthodoxie maçonnique*, p. 4.

peu expérimenté encore dans les dogmes occultes de cette institution de charité et de secours, y arrive franchement avec les projets d'amélioration qu'on doit espérer, et avec l'intelligente appréciation de la tâche noble et grande qui lui a été confiée [1]. »

Le successeur du prince Murat, le maréchal Magnan, n'en savait pas plus long que son prédécesseur.

« Il me dit en riant, raconte le grand-maître du rite écossais, qu'*il ne savait pas le premier mot des choses maçonniques*, qu'il avait résisté plus d'un mois à la volonté de l'Empereur, qu'on lui avait donné le matin même les 33 grades de la maçonnerie, et que le soir il serait installé *grand-maître* [2]. »

Mais si les chefs officiels ne sont que des chefs de parade, quels sont donc les chefs véritables?

Tout démontre que cette autorité suprême et vraiment dirigeante repose entre les mains de *quelques personnes seulement* qui demeurent et doivent toujours demeurer *absolument inconnues* à l'universalité des maçons de tous les rites et de tous les grades. C'est là un principe fondamental de l'ordre maçonnique.

Un membre des plus importants et des plus actifs du carbonarisme militant écrivait en 1835 à un autre carbonaro :

« Nous formons une association de frères sur tous

[1] N° de février-mars 1852.

[2] *Réponse* (du F.·. Viennet, grand commandeur, grand-maître du Rite écossais) *à la circulaire de son Excellence le maréchal Magnan grand-maître du Grand Orient de France.*

les points du globe ; nous avons des vœux et des intérêts communs. Nous tendons tous à l'affranchissement de l'humanité ; nous voulons briser toute espèce de joug, *et il en est un que l'on ne voit pas, que l'on sent à peine et qui pèse sur nous. D'où vient-il ? Où est-il ? Personne ne le sait, ou du moins personne ne le dit.*

« *L'association est secrète, même pour nous, les vétérans des associations secrètes.* On exige de nous des choses qui, quelquefois, sont à faire dresser les cheveux sur la tête [1]... »

La charbonnerie française était dirigée de la même manière. « Les devoirs du charbonnier sont d'avoir un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'*obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus* [2]. »

« Le secret de la franc-maçonnerie est, de sa nature même, inviolable — dit, dans son catéchisme officiel, le F.·. Ragon, à qui le Grand-Orient de France a décerné le titre d'*Auteur sacré de la franc-maçonnerie* — car le maçon qui le connaît *ne peut que l'avoir deviné*. Il l'a découvert en fréquentant des loges instruites, en observant, en comparant, en jugeant. Une fois parvenu à la découverte de ce secret, il le gardera à coup sûr pour lui-même et ne le communiquera pas même à celui de ses frères, en qui il avait le plus de confiance ; car, dès que celui-ci n'a pas été capable de faire cette découverte, il est aussi incapable de tirer parti du secret, s'il le recevait oralement. »

Le célèbre et haut maçon Henry Misley, qui, dans sa longue carrière de chef de secte, avait dû pénétrer les

[1] Lettre de Melegari de Londres, au Dr Breidenstein.

[2] Le F.·. Louis Blanc. *Histoire de dix ans.*

secrets de la franc-maçonnerie, écrivait en 1855 : « Je connais un peu le monde, et je sais que, dans tout ce grand avenir qui se prépare, *il n'y en a que quatre ou cinq qui tiennent les cartes ;* un plus grand nombre croient les tenir, mais ils se trompent.

De Saint-Albin avait donc raison de proclamer bien haut : *Le franc-maçon est un esclave qui ne sait pas le nom, et qui ne doit jamais voir le visage de son maître*[1]. »

Aussi explicite était ce franc-maçon désabusé, lorsqu'il écrivait : « Croire sans preuves, obéir aveuglément, se compromettre au besoin, *en se faisant l'instrument passif de la puissance mystérieuse qui la dirige*, tel est le rôle humiliant que la tourbe maçonnique est condamnée à jouer[2]. »

Quels sont-ils donc *ces chefs inconnus*, qui se cachent honteusement, et font frapper les coups par les autres ?

Si c'étaient des catholiques ou des protestants, ils n'auraient absolument aucune raison de ne pas se découvrir ; l'ambition et le désir de paraître les pousseraient au contraire à se produire ouvertement.

Seul, le Juif comprend qu'il ne pourrait se faire connaître, sans exciter la défiance, la répulsion et même l'horreur.

Il n'y a donc pas lieu d'en douter, *ces chefs inconnus* CE SONT LES JUIFS ; et, dans ce rôle d'hypocrites et de lâches, ils ne font que suivre leurs ignobles instincts !

Ce sont eux, les fauteurs de révolutions, les républicanisateurs à outrance ! Et, comme ils n'ont en vue, en

[1] *Les Francs-Maçons*, p. 181.

[2] *Révélations d'un Rose-Croix*, p. 6.

agissant de la sorte, que de préparer leur domination universelle, on comprend que le but principal vers lequel tendent toutes ces révolutions demeure un secret impénétrable pour les non-Juifs...

III. — L'ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Si le Juif n'eût dissimulé avec le plus grand soin sa tête hideuse et répugnante, en s'emparant de la direction de la franc-maçonnerie, depuis longtemps celle-ci l'eût vomi de son sein et aurait violemment secoué son joug, cent fois plus lourd et abrutissant que celui de n'importe quel souverain. Sa suprême habileté a consisté à laisser ignorer aux chrétiens son action, tout en leur inoculant avec un raffinement inouï son venin mortel.

Ses calculs n'ont que trop bien réussi : l'armée dont il dispose maintenant est plus ou moins formée à son image, et fonctionne sous ses ordres avec une discipline effrayante, que maintiennent les serments par lesquels s'est lié chacun de ses membres.

Ce résultat une fois obtenu, le Juif a jugé que le moment était venu de faire un pas en avant, et d'exercer au grand jour son action prépondérante. Il ne s'agit rien moins cette fois que de lever à ciel ouvert une nouvelle armée, à laquelle la franc-maçonnerie fournira des cadres solides, et qui accueillera dans ses rangs

tous les rêveurs et tous les transfuges de n'importe quelle religion.

Cette association, fondée au mois de juillet 1860, prend le nom d'*Alliance israélite universelle*. Son titre indique clairement que la direction en est réservée aux enfants d'Israël, mais que ses portes sont ouvertes à tous sans distinction.

Elle a le mérite de se prêter à des combinaisons plus vastes que la franc-maçonnerie, et d'offrir aux non-Juifs, *dont elle prépare l'assimilation*, un programme d'une élasticité sans bornes.

Elle aide les hommes progressifs d'Israël, habiles à parer leur visage des engageants sourires du libéralisme politique et religieux, à se concilier les masses naïves ; elle rapproche quiconque est de sang judaïque des chrétiens, ses immortels ennemis ; et elle façonne ensuite ceux-ci à mêler fraternellement leurs sympathies et leurs haines à celles des fils de Jacob.

Quelques extraits du discours prononcé à la première assemblée générale par son président et fondateur Crémieux, nous feront connaître le but que se propose cette association perfide et hypocrite :

Tel, Jésus « s'est substitué d'autorité aux dieux établis et a trouvé sa plus haute manifestation dans le sein de Rome ; *tel, un Messianisme des nouveaux jours doit éclore et se développer ; telle, une Jérusalem de nouvel ordre, saintement assise entre l'orient et l'occident, doit se substituer à la double cité des Césars et des Papes.*

« Or, je ne m'en cache pas, depuis une longue suite

d'années, je n'ai nourri d'autre pensée que l'avenir de cette œuvre. Autant que mes forces ont pu le permettre, j'en ai dressé le drapeau ; il ne tardera pas à flotter avec efficacité entre des mains plus jeunes que les miennes.

« L'alliance israélite universelle commence à peine, et déjà son influence se fait sentir au loin... Elle ne s'arrête pas à notre culte seul, elle s'adresse à tous les cultes. *Elle veut pénétrer dans toutes les religions*, comme elle pénètre dans toutes les contrées. Que de nations disparaissent ici-bas !... Que de religions s'évanouissent à leur tour ! *Israël ne finira pas. Cette petite peuplade, c'est la grandeur de Dieu ! La religion d'Israël ne périra pas ; cette religion, c'est l'unité de Dieu !*

« *La voilà, cette loi, qui sera un jour la loi de l'Univers ! Sa morale devient la morale de tous les peuples.* La religion juive est la mère des religions qui répandent la civilisation. Aussi, *à mesure que la philosophie émancipe l'esprit humain*, les aversions religieuses contre le peuple juif s'effacent.

« Eh bien ! Messieurs, continuons notre mission glorieuse. Que les hommes éclairés, *sans distinction de culte*, s'unissent dans cette association israélite universelle, dont le but est si noble, si largement civilisateur.

« Détruire chez les Juifs les préjugés dont ils se sont imbus dans la persécution, qui engendre l'ignorance ; fonder au nord, au midi, au levant, au couchant, des écoles nombreuses; mettre en rapport avec les autorités de tous les pays ces populations juives si délaissées, quand elles ne sont pas traitées en ennemies ;

à la première nouvelle d'une attaque contre un culte, d'une violence excitée par des haines religieuses, nous lever comme un seul homme, et réclamer l'appui de tous; faire entendre notre voix dans le cabinet des ministres, et jusqu'aux oreilles des princes, quelle que soit la religion qui est méconnue, persécutée et atteinte, fût-ce même par des mesures écrites dans des lois encore en vigueur, mais repoussées par les lumières de notre temps; nous joindre à tous ceux qui protestent, et agir de tous nos efforts; donner une main amie à tous ces hommes, qui, nés dans une autre religion que la nôtre, nous tendent leur main fraternelle, *reconnaissant que toutes les religions dont la morale est la base, dont Dieu est le sommet, sont sœurs et doivent être amies entre elles;* faire ainsi tomber les barrières qui séparent *ce qui doit se réunir un jour;* voilà, messieurs, la belle, la grande mission de notre alliance israélite universelle...

« Marchons fermes et résolus dans la voie qui nous est tracée. J'appelle à notre association nos frères de tous les cultes; qu'ils viennent à nous! avec quel empressement nous irons vers eux! On nous tend une main fraternelle. *On nous demande pardon du passé!* le moment est venu de fonder sur une base indestructible une immortelle association[1]. »

Sous le lyrisme cauteleux de ce discours habilement étudié, la pensée du Juif se détache avec assez de netteté pour donner à réfléchir aux chrétiens. Toutes les nations

[1] *Archives israélites*, 1861.

doivent disparaître comme nations : *seul*, le peuple juif doit rester debout ! Toutes les religions doivent s'évanouir à leur tour ; *seule*, la religion juive doit demeurer ! *Et alors, sa loi* (la loi du Talmud, sans doute) *sera la loi de l'univers ! Et alors, un messianisme des nouveaux jours apparaîtra, et une Jérusalem nouvelle prendra la place de Rome détrônée !*

En attendant, afin de préparer ces glorieuses destinées pour Israël (mais fort peu rassurantes pour les chrétiens), on convie tous les hommes à tendre une main fraternelle, et *à reconnaître que toutes les religions dont la morale est la base et dont Dieu est le sommet, sont sœurs et amies !* La révélation et le surnaturel, qui sont la base même du christianisme, pouvaient-ils être plus cyniquement visés et exclus ?

Et qu'on le remarque bien ! Il ne s'agit pas de la part des Juifs de faire aucune concession, et de proposer d'abandonner leur propre religion ; ils comptent bien au contraire la garder, mais demandent tout simplement aux chrétiens de renier la leur, pour embrasser le Judaïsme. En outre, ce ne sont pas eux qui jugent à propos d'implorer la pitié pour tous les crimes dont ils ont affligé les sociétés chrétiennes, durant tant de siècles, mais ils ont l'insolence de vouloir faire acte de magnanimité, *en accordant le pardon qu'on est censé leur demander !*

En résumé, ce discours peut se traduire ainsi : les Juifs doivent imposer un jour leur loi à tous les peuples et régner sur eux, excepté sur les chrétiens qui doivent

disparaître, n'importe comment ! En conséquence, que l'on veuille bien prendre ses mesures à l'avance, en venant se réfugier dans l'Alliance, qui est assez généreuse pour donner asile ; mais pour cela, la première condition requise est l'apostasie.

Nous te connaissons maintenant, Alliance hypocrite et sacrilège, et sous ton sourire de courtisane, nous voyons apparaître le rictus sarcastique du damné ! Oui ! nous savons ce que valent les sympathies que tu déclares professer pour les autres cultes, et nous nous rendrions coupables d'un étrange excès de candeur, si nous ajoutions foi à tes déclarations !

Où et quand a-t-on jamais vu par exemple tes membres *se lever comme un seul homme*, lorsqu'on a supprimé nos processions, expulsé nos religieux, et bafoué le culte catholique ? Oui, on les a vus se lever, non pas pour protester contre ces violences, mais pour y prendre part et y applaudir !

Alliance trois fois hypocrite ! Tu prétends respecter la religion des autres ! A vrai dire, tu ne respectes que la libre-pensée, parce qu'elle fait ton jeu, et met à ton service les haines que tu exploites !

« Le programme de l'Alliance, disait en 1867 l'*Univers israélite* ne consiste pas en phrases creuses. Il est la grande œuvre de l'humanité, l'*anéantissement de l'erreur et du fanatisme* (lisez : du catholicisme), l'union de la société humaine dans une fraternité solide et fidèle », afin de préparer la domination universelle d'Israël.

Ce programme, on le voit, est identiquement le même

que celui de la franc-maçonnerie, avec la différence que celui-ci reste occulte, tandis que celui-là se découvre.

Née d'hier seulement, cette Alliance a déjà obtenu des résultats considérables en faveur des Juifs de tous pays. Toutes les fois que l'occasion s'est offerte de faire protéger ces parasites exécrés par les populations qui les entourent, elle n'a pas craint d'intervenir auprès des gouvernements eux-mêmes, et a déployé une activité prodigieuse.

On se rappelle ce que nous avons dit plus haut de l'intervention de Crémieux en faveur des Juifs de Roumanie, en 1868.

A la date du 3 (15) octobre 1869, le *Golos* de Saint-Pétersbourg signalait en ces termes une nouvelle campagne entreprise par ce sinistre circoncis :

« A en croire les journaux, M. Crémieux, se rendant à Saint-Pétersbourg, va présider à Berlin une assemblée générale de l'Alliance israélite universelle, qui se propose de traiter de la situation malheureuse des Juifs dans la Russie occidentale.

« Cette fameuse Alliance s'est considérablement écartée de sa destination primitive, qui est de s'occuper exclusivement du développement moral de la race juive. Placée sous la direction d'un ex-ministre républicain, elle a donné fort mal à propos dans la politique, et M. Crémieux s'est mis à jouer *sérieusement* le rôle de président de la *république juive universelle*. Il se met directement en rapport avec les gouvernements des autres pays, tout comme s'il était lui-même le chef d'un

gouvernement, Et, ce qui est plus étrange, certains gouvernements lui répondent comme à un homme investi d'un pouvoir souverain !

« Tout le monde se rappelle quel orage a soulevé M. Crémieux à propos de la *prétendue persécution des Juifs* dans les principautés danubiennes. Il a même osé adresser des questions à notre gouvernement, quand on a expulsé de Saint-Pétersbourg des Juifs *qui n'avaient pas le droit d'y demeurer*, et il est parvenu à obtenir des explications détaillées sur ce sujet.

« Quel est donc enfin ce M. Crémieux ? Un chef d'Etat, ou un simple particulier? Il nous semble que traiter avec lui comme avec un personnage officiel, n'est conforme ni à notre dignité, ni à notre bon sens. *Il n'y a pas, comme on le sait, d'Etat juif en ce moment. Il ne peut donc être question d'un gouvernement juif et moins encore d'un gouvernement universel.*

« Ses succès en Roumanie l'encouragent peut-être à intervenir dans les affaires de nos Juifs... A Bucharest, les conseils amicaux de Napoléon III peuvent être reçus comme des ordres, mais à Saint-Pétersbourg !... »

Inutile d'énumérer en détail les autres interventions de l'Alliance en faveur des Juifs d'Algérie, de Tunis, etc. Le fait est qu'aidée de sa sœur aînée, la franc-maçonnerie, elle est devenue une véritable puissance, et pourrait afficher bientôt les prétentions les plus exorbitantes. Avis aux chrétiens de se tenir sur leurs gardes! Et que chacun grave dans sa mémoire, pour les méditer, ces paroles prononcées encore par Crémieux : « *L'alliance*

n'est pas une alliance française, allemande, ou anglaise ; ELLE EST JUIVE, *elle est universelle. Voilà pourquoi elle marche, voilà pourquoi elle réussit !* »

COROLLAIRE

LA PUISSANCE DU JUIF EST DE NOS JOURS DÉJA FORMIDABLE

Il faut avouer que le Juif a habilement conçu et non moins habilement exécuté son plan sauvage.

A force d'astuce et d'audace dans la perversité, grâce surtout à la puissance colossale de ses richesses, il a réussi à se rendre maître de la franc-maçonnerie, qui constitue à elle seule une force de destruction de premier ordre. Son adresse a consisté surtout à unifier les éléments divers dont elle se compose, et à leur imposer son but à lui, savoir : l'assouvissement de sa haine contre le christianisme et la préparation de son règne définitif.

L'organisation de la franc-maçonnerie par le Juif, et la puissance redoutable qui en résulte pour celui-ci, ont été bien mises en relief par un vaillant auteur de nos jours, de Saint-André :

« Tout d'abord, ils (les Juifs) ont voulu assurer, en les masquant le plus possible, l'élaboration paisible de leurs grands projets. La maçonnerie fut partagée en deux

groupes en apparence étrangers. Au premier, nommé maçonnerie symbolique, ils donnèrent un caractère extérieurement inoffensif et un peu grotesque. Ce groupe devait rester société secrète, tout en cherchant discrètement à se montrer selon les circonstances et à attirer des prosélytes. Les Juifs ont réussi à faire reconnaître cette maçonnerie comme société d'utilité publique. Depuis lors, elle n'est plus à proprement parler société secrète, mais elle est devenue, comme ils disent, « *une société fermée, ayant un secret* ».

« Ils ont travaillé à rattacher à ce groupe tout ce qui existe dans le monde d'éléments hostiles à la religion et à l'Eglise catholique, à l'idée et aux institutions chrétiennes. Sous leur impulsion, cette maçonnerie s'est incorporé autant qu'elle a pu les protestants, les jansénistes, les hérétiques et les révoltés contre l'Eglise de toute sorte et les incroyants de toute espèce. Elle a appelé à elle les ambitieux qui veulent arriver aux honneurs et au pouvoir, les déclassés et les *fruits secs* de toutes les carrières, qui cherchent une position sociale, les hommes de plaisirs et les *viveurs*, avides de jouissances matérielles, les commerçants et les industriels qui désirent réussir en affaires, les littérateurs et les savants envieux de se faire une renommée. Elle n'a point dédaigné le sexe faible : elle attire la femme et s'empare de l'enfant. A tous elle promet l'objet de leurs vœux, et grâce à l'influence et à l'or du Juif, elle le leur donne, au moins dans une certaine mesure, et à des conditions qui d'abord paraissent bien faciles et peu sérieuses, mais qui, à

un moment donné, se présentent inflexibles et redoutables.

« Les Juifs tendent à englober dans ce groupe non seulement des dupes et des niais, nombre et matière à impôt, mais surtout les hommes intelligents et importants de chaque nation, pour les avoir dans leur main. Et à ceux-là il n'est rien qu'ils ne promettent et qu'ils ne donnent. Plus les événements se déroulent, plus ce dessein de la maçonnerie juive apparaît évident... C'est dans cette maçonnerie extérieure que les hauts chefs d'Israel *étudient les hommes, les tournent, devinent leurs penchants et leurs tendances, s'emparent de leur volonté, de leur intelligence et de leur liberté et en disposent.* Et quand ils sont mûrs, ils les dirigent vers la maçonnerie secrète, c'est-à-dire vers la maçonnerie supérieure.

« Le second groupe maçonnique comprend les hauts grades, qui se réunissent dans les arrière-loges. C'est là la véritable maçonnerie. C'est là que les Juifs admettent les hommes préparés et sûrs auxquels ils infiltrent, s'ils ne l'ont pas déjà au cœur, leur haine du catholicisme et de toute croyance chrétienne. Ils les imprègnent des idées *modernes*, conformes à leurs desseins. Ils les chargent de les propager, de les défendre et de les exécuter. A ceux-là ils révèlent successivement, en les faisant passer par les rites et les degrés divers de l'initiation, une partie de leur plan et de leur but. Les hautes loges *composées uniquement de Juifs*, sont les seules, il n'en faut pas douter, qui connaissent toute la pensée d'Israël.

« Dans ce second groupe, sur une indication partie des

chefs supérieurs, se conçoivent et s'élaborent ces projets destructeurs de toute religion, de la papauté, de l'autorité, de la morale, de la famille, de tout enseignement religieux, de la patrie, de la propriété, de la société, auxquels la franc-maçonnerie travaille avec tant de rage dans notre siècle. Puis, après que l'approbation d'en haut a été donnée aux plans et projets mûrement discutés, un mot d'ordre est transmis aux loges symboliques, qui, par leurs mille voix aidées de celles de la presse, sondent l'opinion, la préparent, la forment, et rendent possible, ou plus facile, l'exécution du dessein arrêté.

« C'est par ces hautes loges, et quelquefois, selon l'occurrence, par les loges extérieures, que s'établissent les sociétés secrètes, membres militants et violents de la franc-maçonnerie. Là elle réunit et enrégimente les bras dont elle a besoin pour exécuter les destructions physiques. Ces sociétés, Carbonarisme, Internationale, Nihilisme ou autres, paraissent avoir leur vie et leur direction propres et séparées de la franc-maçonnerie. Mais, en fait, elles sont secrètement menées par les Juifs des hautes loges, qui ont toutes facilités pour les renier, et les combattre au besoin, si elles succombent dans leurs entreprises.

« La maçonnerie juive est donc comme une espèce d'organisme vivant, aux proportions gigantesques, qui enlace et enserre la société chrétienne d'un bout du monde à l'autre. Cet organisme est constitué dans une unité merveilleuse, puisque toutes les loges supérieures et inférieures dépendent du centre national, appelé Grand-

Orient, et que tous les Grands-Orients en relations obligées les uns avec les autres, sont rattachés à un centre suprême, *l'Orient des Orients*, par un lien de dépendance absolue. Ce centre, *c'est la haute et unique loge qui réunit les premiers chefs et les principaux d'Israël*, et qui dirige, comme moteur souverain, la maçonnerie et les sociétés occultes de tous les degrés et de toutes les formes. Cet immense réseau, dont chaque maille est un homme, se maintient dans sa formidable unité par la pression d'une discipline terrible, appuyée sur le secret obligatoire et sur des serments multipliés, par la crainte de la répression violente du poignard et du poison, et par l'appât irrésistible de l'or judaïque.

« Toutefois, dans cette armée innombrable, il se produit bien, de temps à autre, en haut comme en bas, des divisions, des déchirements, des schismes ; mais le Juif ne s'en tourmente point. Dans la franc-maçonnerie il ne tient pas plus à l'orthodoxie qu'au schisme, et il laisse au-dessous de sa puissance, sans s'en inquiéter, ses nombreux esclaves discuter et se diviser entre eux. Pour lui, la maçonnerie est avant tout un instrument de destruction. Il arrive aussi bien à détruire par un schisme que par un rite orthodoxe, par tel homme de caractère paisible et d'allures modérés que par tel autre audacieux et violent. Il utilise les hommes de toutes sortes. Il les élève, il les renverse, selon les circonstances. Il en produit et il en use des centaines et des milliers, les uns après les autres, dans tous les Etats du monde.

« Tous les rites maçonniques, quels qu'ils soient,

toutes les formes des sociétés secrètes, unies ou divisées, tous les membres des unes et des autres, quelles que puissent être leurs idées, leurs rivalités, leurs ambitions particulières, il les pousse selon ses plans vers le même objectif : *destruction totale de l'idée et de la société chrétiennes.*

« Tous les chemins et tous les moyens lui sont bons. Plus les pleuples se divisent et se heurtent entre eux, plus les nations s'affaiblissent, s'épuisent, se désorganisent, se désagrègent, plus il y a d'ébranlements dans les sociétés, de bouleversements et de catastrophes, plus le Juif se réjouit et trouve que son œuvre avance. Nous avons ses aveux : il s'applique à renverser et à détruire *pour élever sa domination sur les ruines.* S'il le croit profitable à ses desseins, il n'hésitera pas à lancer en dessous la maçonnerie du prolétaire contre la maçonnerie bourgeoise, l'Internationale contre les riches FF.·. des degrés supérieurs, et à leur tour les maçons des hauts grades contre la Commune. Et si ensuite il a besoin, pour ses projets, de la réconciliation des frères ennemis, il présentera ses mains pleines d'or, de places et d'honneurs, pour apaiser les colères, guérir les blessures, et réunir sous le même drapeau vainqueurs et vaincus.

« Quant à ces grandes questions politiques de formes gouvernementales, de compétitions, de dynasties, de rivalités de puissances, qui divisent et passionnent les hommes de nos jours, elles sont fort secondaires pour Israël. Il ne tient pas plus à la monarchie qu'à la répu-

blique, à cette puissance-ci qu'à celle-là, à telle dynastie plutôt qu'à telle autre. Il n'a de préférence que pour les hommes et les choses qui favorisent ses plans et mènent à son but. Mais il repoussera impitoyablement et combattra à outrance, par toutes les forces dont il dispose, telle dynastie, telle institution, telle classe de la société, telle influence politique ou gouvernementale, tel personnage princier, et même telle individualité plus humble qui, reniant les idées modernes et se posant en adversaire de la Révolution, formerait par là même un obstacle ou un retard à l'accomplissement de ses vœux.

« On ne pouvait pas imaginer une centralisation plus puissante et une situation plus forte que celle de la maçonnerie judaïque. L'organisation de l'empire romain n'était ni plus savante ni plus solide[1]. »

Israël ne s'est pas contenté de posséder cette force occulte si considérable. Il a voulu de plus agir au grand jour, au milieu des sociétés chrétiennes, et alors il a fondé l'*Alliance israélite universelle*, qui, dès maintenant, compte environ 30,000 adhérents, et se trouve, elle aussi, répandue dans l'univers entier.

Là ne s'arrêtent pas les bornes de l'insolente puissance du Juif.

En 1868, le R. P. Ratisbonne, qui connaissait bien les Juifs, puisqu'il était lui-même de leur race, s'exprimait ainsi :

« Naturellement habiles, ingénieux et POSSÉDÉS PAR

[1] De Saint-André. *Francs-Maçons et Juifs*, p. 680-688.

L'INSTINCT DE LA DOMINATION, *les Juifs ont envahi graduellement toutes les avenues qui conduisent aux richesses, aux dignités et au pouvoir.* Leur esprit s'est à peu près infiltré dans la civilisation moderne. *Ils dirigent la bourse, la presse, le théâtre, la littérature, les administrations, les grandes voies de communication*, sur terre et sur mer ; et, par l'ascendant de leur fortune et de leur génie, ILS TIENNENT ENSERRÉE, *à l'heure qu'il est, comme dans un réseau*, TOUTE LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE [1]. »

Un autre Juif, non converti, celui-là, et, qui plus est, investi de la haute fonction de président du Consistoire central, le colonel Cerfberr, que nous avons déjà eu occasion de citer, constatait presque identiquement la même chose en 1847 :

« Les Juifs remplissent, proportion gardée, et grâce à leur insistance, *plus d'emplois* que les autres communions, catholique et protestante. *Leur désastreuse influence* se fait sentir surtout dans les affaires qui pèsent le plus sur la fortune du pays. Il n'est point d'entreprise dont les Juifs n'aient leur large part, point d'emprunt public qu'ils n'accaparent, *point de désastre qu'ils n'aient préparé* et dont ils ne profitent ; ils sont donc mal venus à se plaindre, *ainsi qu'ils le font toujours, eux qui ont toutes les faveurs et qui font tous les bénéfices* [2]. »

Si, en 1847, un Juif signalait une aussi malsaine prépondérance de la part de ses coreligionnaires, que ne

[1] *Question juive*, p. 9.
[2] *Les Juifs*, p. 9.

pourrait-on pas dire maintenant que la France est devenue pour le peuple juif, surtout depuis l'avènement de la troisième république, *une véritable terre promise !*

Le Juif dispose enfin en maître absolu de presque toute la presse, au su de tout le monde, et déverse par ce moyen chaque jour, au sein des multitudes, des torrents d'impiétés, d'injures, de blasphèmes, de calomnies et de monstruosités contre l'Eglise catholique et ses prêtres.

Avec de pareils moyens d'action et une puissance aussi formidable, que l'on juge s'il n'est pas en droit d'espérer voir bientôt se réaliser le plus audacieux de ses rêves : sa domination universelle assise sur les ruines du christianisme !

CHAPITRE IV

OPPRESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE PAR LE JUIF

Les données générales qui précèdent suffiraient abondamment pour que l'on pût désormais attribuer avec assurance au Juif toutes les mesures de persécution auxquelles la religion catholique se voit en butte en France, de la part des francs-maçons, surtout depuis ces dix dernières années.

Mais nous avons à cœur de le vouer encore plus particulièrement à l'exécration des catholiques, en dévoilant son action ou son influence dans ces diverses mesures.

I. — MÉTHODE EMPLOYÉE PAR LE JUIF POUR OPPRIMER LA RELIGION CATHOLIQUE

On peut considérer dans l'histoire du Juif deux stades bien distincts.

Le premier, dans lequel il est crasseux, répugnant, usurier, ennemi de la société chrétienne, et pour ce motif soigneusement tenu à l'écart.

Dans cet état — qui dura en France jusqu'à la grande Révolution — le Juif était vil, rampant, et ne demandait qu'avec la plus grande humilité, qu'on voulût bien lui accorder, à lui étranger, la faveur de jouir des mêmes droits que les Français natifs, possesseurs du sol, et dont les ancêtres avaient fait la patrie.

Remarquez que si le Juif n'avait pas été alors satisfait de la condition qu'on lui faisait, il n'aurait eu qu'à s'en aller ailleurs (par exemple dans le pays qu'il s'obstine à considérer comme sa patrie) ; personne ne l'aurait retenu malgré lui. S'il ne consentait pas à partir, c'est apparemment parce qu'il se trouvait bien, même comme cela.

Le second stade est celui qui suit son émancipation.

Si par malheur on lui a accordé ce qu'il demandait

comme une grâce insigne, alors sauve qui peut ! Il devient superbe, arrogant, despote et tyran implacable. Son instinct d'accapareur haineux et brutal se réveille, et il ne tarde pas à usurper à son profit tous les droits des autres membres de la collectivité.

Il réclamait naguères un peu de liberté ; maintenant il l'exige tout entière pour lui, et n'en veut point du tout laisser pour les autres. — Il réclamait d'être traité à l'égal de tout le monde ; et maintenant il exige pour lui des droits et des privilèges, et refuse d'accorder aux autres l'égalité même du droit commun. — Il réclamait l'entrée dans la nation à titre de frère ; et voilà que maintenant il traite en ennemis ceux dont il implorait jadis la pitié.

C'est ce qui est arrivé en France, depuis la grande Révolution. En proclamant les DROITS DE L'HOMME — ces fameux *principes modernes*, dont le XIXe siècle judaïsé se glorifie avec un orgueil si naïf ! — et en en faisant bénéficier le Juif, les chefs de la Révolution s'imaginaient peut-être inaugurer une ère de renaissance pour le peuple français, et ne se doutaient certainement pas que ce seraient des étrangers, des *Juifs*, qui en recueilleraient exclusivement les bienfaits, au détriment des vrais enfants de la patrie !

Qui, plus que le Juif, a toujours à la bouche les grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité ? C'est comme un orgue de Barbarie, qui joue sempiternellement le même air !

« *La liberté, l'égalité des cultes sont un des premiers droits de l'homme... C'est l'égalité des cultes, qui, seule,*

permet tous les progrès, » s'écriait majestueusement Crémieux, devant un bureau de la Chambre législative de Roumanie, à l'effet d'obtenir pour ses coreligionnaires des droits, dont les Roumains ne savaient que trop qu'ils ne tarderaient pas à en abuser.

D'autre part, qui, moins que le Juif, met ces principes en pratique, lorsqu'il est à même de les appliquer?

La liberté, l'égalité, la fraternité, c'est pour lui qu'il les réclame ; mais une fois qu'il en jouit, c'est assez, les autres n'en ont plus besoin !

Les grands principes — qui, soit dit en passant, sont loin de devoir leur origine à la Révolution française, mais sont au contraire un des fruits de la civilisation chrétienne, et ne peuvent éclore que dans son sein — ne sont aux yeux du Juif, surtout s'il s'agit de les appliquer aux catholiques (qu'on nous pardonne la trivialité du mot !) que de pures balançoires !

Il poussera même l'impudeur et le cynisme, comme nous le verrons bientôt, jusqu'à faire édicter par ses valets toutes les mesures oppressives de la religion catholique, *au nom de la liberté des cultes!* Et toute la presse à la solde d'Israël ne manquera pas d'applaudir avec enthousiasme !

O liberté ! faut-il que ton manteau virginal abrite de pareilles turpitudes ? Faut-il que dans notre noble pays de France, asile de la loyauté par excellence, on ose te prostituer publiquement, en proclamant libres des Français de vieille souche, pour lesquels on n'admet plus que

la liberté dont jouissaient les ilotes à Lacédémone, et les esclaves dans là Rome païenne ?

Le Juif a fait de cette formule des principes modernes, entendue dans son sens, la base de toutes les doctrines propagées par la franc-maçonnerie, et, par ce moyen, il a réussi à satisfaire sa haine contre le catholicisme, et à hypnotiser en même temps une partie de la nation, qui se figure jouir de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, parce qu'on le lui répète sans cesse.

Il a lieu d'être fier de son succès, et ce n'est que justice de sa part de le reconnaître publiquement, comme il le fit au synode juif, tenu à Leipzig, le 29 juin 1869.

Sur la proposition du docteur Philippson, de Bonn, et à la recommandation du grand rabbin de Belgique, Astruc, la motion suivante fut adoptée par acclamation par les représentants de toute la Juiverie européenne :

« *Le synode reconnaît que le développement et la réalisation des principes modernes sont les plus sûres garanties du présent et de l'avenir du Judaïsme et de ses membres. Ils sont les conditions les plus énergiquement vitales pour l'existence expansive et le plus haut développement du Judaïsme.* »

Tu as raison, Juif, de voir dans l'application et la réalisation des principes modernes, tels que tu les comprends, la plus sûre garantie de l'avenir du Judaïsme, et la condition la plus énergiquement vitale pour son expansion et son plus haut développement, car il ne saurait y avoir d'instrument plus efficace pour judaïser le monde, et préparer l'avènement de ton messianisme !

« Cette revendication des principes modernes en faveur du Judaïsme, écrivait quelques jours après cette déclaration le célèbre publiciste Kuhn, est des plus humiliantes pour nos démocrates, en face desquels les Juifs se dressent maintenant comme les véritables chefs de file du progrès. La domination des financiers juifs sur les hommes du progrès se trouve ainsi expliquée et justifiée. »

Voulez-vous voir maintenant comment s'y prend le Juif pour monter à l'assaut de toutes les libertés chères aux catholiques?

Prenons pour exemple le Chili, au moment où il était encore profondément imprégné de la sève chrétienne. Il vit en paix avec ses traditions, dans le libre exercice de ses pratiques religieuses, jusqu'au jour où la franc-maçonnerie ayant résolu de le battre en brèche, par ordre du Juif, fonde la grande loge du Chili.

Or voici, d'après le *Monde maçonnique* (1876) le plan des travaux qui fut tracé à cette loge :

« ARTICLE 1. — En outre des commissions actuelles, il y aura dans la grande loge des comités de travaux.

« ART. 2. — Ces comités seront intitulés : section d'instruction, section de bienfaisance, et section de fraternité maçonnique.

« ART. 3. — La section d'instruction s'occupera : 1° *de fonder des écoles laïques ;* 2° de donner son concours à toutes les sociétés qui ont pour objet de donner l'instruction gratuite aux pauvres ; 3° d'aider au progrès de toutes les institutions scientifiques, littéraires et artis-

tiques qui existent dans le pays; 4° *de faire des confréries populaires, pour la propagation des connaissances tendant à faciliter le progrès de l'humanité.*

« ART. 4. — La section de bienfaisance s'occupera : 1° d'aider à la fondation d'hôpitaux, etc.; 2° de donner son appui direct ou indirect à toutes les institutions de cette nature, *dans lesquelles on ne poursuit pas un but égoïste ou sectaire* (c'est-à-dire : catholique).

« ART. 5. — La section de propagande devra : 1° *défendre et faire connaître par la presse les véritables idées de la maçonnerie;* 2° *travailler à introduire dans les institutions publiques les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et spécialement à amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à faire établir le mariage civil, à combattre les privilèges, à séculariser la bienfaisance...;* 3° *protéger et soutenir les victimes de l'intolérance religieuse...;* 6° *s'occuper, en général, de tout ce qui peut faire de l'humanité une seule famille.* »

Eh bien! est-il assez juif, ce programme? Le dernier point surtout est caractéristique, et porte bien son empreinte, pour ne pas dire sa signature : *s'occuper de tout ce qui peut faire de l'humanité une seule famille.* Il ne faut pas négliger en effet de tout préparer pour la domination universelle, puisque c'est le but principal!

Voilà donc, d'après un acte officiel, le procédé employé pour déchristianiser un Etat, et former une société moderne! Mettre en circulation, sous le couvert de mots creux et sonores, des idées anti-chrétiennes en favori-

sant le Judaïsme, et travailler de toutes ses forces à leur application.

Ce qui s'est passé au Chili avait été mis en pratique en Europe longtemps auparavant. Nous allons examiner rapidement dans l'article suivant les principaux résultats que cette tactique a déjà obtenus en France.

II. — RÉSULTATS DE L'OPPRESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE PAR LES JUIFS

Ecoles athées. — Lycées de filles. — Divorce. — Séparation de l'Église et de l'État. — Arrachement des crucifix. — Suppression des processions.

I. — Le principal engin que les Juifs employèrent de tout temps, dès qu'ils se sentirent un peu forts, pour déraciner la foi du cœur des chrétiens, fut la création d'écoles impies et athées.

Au moyen âge, ils parvinrent par ce moyen à vicier l'esprit d'une grande partie des populations du Midi de la France, et le résultat immédiat fut l'apparition de la secte ignoble des Albigeois, qui se mit à professer les erreurs les plus monstrueuses et à se porter aux dernières violences contre les catholiques.

Vint un moment où les excès de ces bêtes féroces ne purent être tolérés davantage, et alors la réaction fut terrible et inexorable ; et, par contre-coup, des mesures sanitaires furent prises contre les fauteurs de tous ces désordres, c'est-à-dire contre les Juifs.

Des gens pratiques et sérieux se le seraient tenu pour

dit, et n'auraient point cherché à recommencer. Mais, chez le Juif, la haine du chrétien et le besoin de lui nuire priment tout le reste; l'expérience ne lui apprend qu'à devenir plus hypocrite dans l'emploi des moyens, sans lui enseigner la sagesse.

« *Dans notre religion, toutes les fois que nous pouvons refaire un catholique, c'est pain bénit,* » disait cyniquement, devant le tribunal de Caen, dans l'affaire Peschard, une femme juive, exprimant bien dans son langage vulgaire le besoin inné qui se trouve au fond du cœur de tous les individus de sa race, et que développe chez eux l'enseignement de la religion.

Depuis le moyen âge, les Juifs n'ont cessé d'avoir l'œil ouvert sur les écoles chrétiennes. A la première occasion favorable, ils préconisent les écoles *neutres*, puis arrivent à créer des écoles *athées*, et cherchent enfin à rendre celles-ci *obligatoires*.

Dès la fin du siècle dernier, les principaux d'entre les Juifs qui propageaient les idées libérales, tels que Moïse Mendelsohn, Hartwig, Wessely, Friedlander, Eichel, etc., prônent comme un excellent moyen d'unification dans l'indifférence dogmatique, l'établissement d'écoles *laïques* ou *neutres*, dans lesquelles les enfants juifs seraient mêlés aux enfants chrétiens.

En Italie, dans le premier quart de ce siècle, le Juif Petit-Tigre estime que l'enseignement *neutre* doit être le grand levier de la conjuration anti-chrétienne.

En Hollande, les Juifs libéraux, renonçant aux écoles séparées, vantent, en 1856, l'enseignement *neutre* comme

l'infaillible panacée contre les divisions religieuses. Une morale commune, faisant abstraction de tout dogme et de tout culte, doit être, aux yeux de ces bons apôtres, le meilleur expédient pour amener la fusion des Juifs avec les chrétiens, et pour établir la prépondérance judæo-maçonnique.

En Belgique, la franc-maçonnerie, inspirée et dirigée par des Juifs soi-disant libéraux, se met résolument à l'œuvre dès 1846, à l'effet d'introduire un enseignement *neutre*, asservi à l'Etat, et entièrement soustrait à l'intervention des ministres du culte.

Au commencement de 1865, elle était déjà assez avancée pour fonder la Ligue de l'enseignement, dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Enfin, en 1879, le F .·. Frère-Orban réussissait à faire adopter par les Chambres une loi, que tous les vrais patriotes de Belgique qualifièrent de *loi de malheur*, par laquelle l'enseignement religieux était désormais banni de l'école.

Partout, c'est le même plan que l'on poursuit : la déchristianisation par des écoles impies; et partout nous trouvons la main du Juif !

En France, les menées juives, sous le couvert de la franc-maçonnerie, en faveur de l'enseignement sans religion, se font jour dès la fin du siècle dernier. Mais c'est surtout pendant les dernières années de l'empire, et depuis l'avènement de la troisième République, qu'on voit les Juifs gagner du terrain, et finir par jeter bas le

masque, avec une audace qu'aucun obstacle ne semble capable de pouvoir arrêter désormais.

Le 15 décembre 1867, le premier bulletin de la Ligue de l'enseignement en France disait : « C'est le 15 novembre dernier, qu'a été lancé l'appel définitif de l'établissement en France d'une Ligue de l'enseignement, à l'imitation de celle qui existe depuis deux ans en Belgique. »

Cette Ligue, fondée par le F... Macé, avec le concours du ministre Duruy, et dans laquelle les Juifs ne devaient pas tarder à entrer en grand nombre, avait pour but : 1° de mettre sous la main de l'Etat l'enseignement public à tous les degrés ; 2° d'en éliminer absolument l'idée surnaturelle et religieuse, depuis l'enseignement primaire inclusivement, jusqu'à l'enseignement supérieur ; 3° d'enlever à tous les citoyens, par des prescriptions légales, le droit et la possibilité de faire donner à leurs enfants un enseignement différent et en dehors de celui de l'Etat.

Il était habile, de la part du Juif, qui comprenait dès lors qu'il ne tarderait pas à s'emparer du gouvernement, par l'intermédiaire de la franc-maçonnerie, de chercher à faire attribuer à l'Etat le droit de disposer en maître absolu de la formation des générations à venir ! C'était, par le fait, s'en rendre maître lui-même.

Cette Ligue a été en effet le grand levier dont il s'est servi pour imposer à des millions de catholiques un enseignement anti-chrétien.

Au début, elle affirme une certaine modération. L'ar-

ticle 4 des statuts déclare qu'elle « n'est l'œuvre d'aucun parti ; elle ne s'occupera ni de politique ni de religion ».

Hypocrite ! Nous savons ce que valent de pareilles déclarations.....

Quelques mois à peine après sa fondation, le *Monde maçonnique* ne croyait pas se rendre coupable d'indiscrétion, en dévoilant ainsi l'esprit de la Ligue :

« Nous sommes heureux de constater que la Ligue de l'enseignement du F.·. Macé et la statue du F.·. Voltaire rencontrent dans toutes nos loges les plus vives sympathies. *On ne pouvait unir deux souscriptions plus en harmonie :* Voltaire, c'est-à-dire *la destruction des préjugés et des superstitions* (lisez : de la religion catholique); la Ligue de l'enseignement, c'est-à-dire l'*édification d'une société nouvelle, uniquement basée sur la science et l'instruction* (lisez : sans religion révélée) » — avril 1867.

« ... Les principes de notre association, *les mêmes que ceux qui viennent d'être exprimés* (ceux de la Ligue) font un devoir aux francs-maçons de s'inscrire parmi les adhérents à la Ligue de l'enseignement, et de se montrer au premier rang des propagateurs infatigables et des soldats dévoués de l'instruction, *dans la lutte qui se prépare contre les ténèbres séculaires et l'ignorance accidentelle ou systématiqne.* » — Mai 1867.

Restait à trouver une formule retentissante, pour faire adopter à la masse des naïfs ce plan d'attaque contre la religion.

Trois ans plus tard, dans sa circulaire du 4 juillet 1870, le grand-maître de la franc-maçonnerie, Babaud-

Laribière, la proclamait en ces termes à toutes les loges françaises : « Nous sommes d'accord sur le principe de l'instruction *gratuite*, *obligatoire et laïque*, si chaleureusement acclamé par la dernière assemblée (assemblée générale du Grand-Orient). »

Un rabbin honoraire de Bruxelles, Aristide Astruc, a démontré dernièrement dans une brochure intitulée : *L'enseignement chez les anciens Juifs* (discipline, programme, laïcité et obligation) que l'application de cette formule n'est tout simplement que la mise en pratique de la méthode adoptée depuis longtemps par les Juifs. Nous n'avions pas de doute sur la provenance de cette idée, mais ce n'est pas avec déplaisir que nous prenons acte de cette aveu; ce sera une raison de plus pour savoir de quel côté diriger notre indignation.

En 1879, les FF.·. Ferry et P. Bert proposent à la sanction du Corps législatif des projets de lois tyranniques, ayant pour but de détruire la liberté des pères de famille, en mettant entièrement entre les mains de l'Etat l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Aussitôt, les loges d'applaudir et de promettre leur appui ! « Le F.·. J. Ferry déclare la *Chaîne d'union*... accomplit en ce moment le programme qu'il a lui-même tracé... *Mais si le F.·. J. Ferry poursuit une œuvre* ESSENTIELLEMENT MAÇONNIQUE, *il nous appartient, à nous maçons, de le soutenir dans l'accomplissement de sa mission;* et il faut qu'il sache bien que, s'il a devant lui une bande de réactionnaires cléricaux qui essaient de faire beaucoup de bruit avec le pétitionnement, *il a aussi*

derrière lui une armée de réserve, qui, pour être plus calme parce qu'elle se sent plus forte, *n'en n'est pas moins prête à le soutenir au péril de sa vie* [1]. »

Ce fut enfin en 1881 et 1882 que ce plan d'attaque si savamment combiné commença à porter ses fruits. Le premier fut la loi Ferry sur la gratuité de l'enseignement primaire. Le second, qui en fut le complément, fut la loi du 28 mars 1882, par laquelle l'athéisme fut introduit à titre officiel dans l'école, et la liberté des pères de famille en grande partie confisquée.

Le *Manuel* Paul Bert est aussitôt édité par les Juifs Picard Bernheim, qui « mettent à lancer l'affaire la double âpreté, qu'inspirent l'espoir de l'argent à gagner et la perspective du mal à faire.

« Tous les livres approuvés par le ministère et destinés à détruire le sentiment religieux dans de jeunes esprits, *sont publiés par des Juifs*.

« C'est un Juif, les *Archives israëlites* nous l'apprennent, que ce Giedroye qui fabrique ce livre singulier : *la Gerbe de l'écolier*, dont la presse républicaine elle-même a fait des gorges chaudes, et dans lequel le nom de Dieu est supprimé de tous les passages d'auteurs classiques dans lesquels il figurait.

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

« Ainsi parle La Fontaine.

[1] Mai 1879.

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu *qu'on lui laisse la vie.*

« Ainsi s'exprime Giedroye, qui obéit, lui aussi, à l'instinct de sa race, en déshonorant et en mutilant les chefs-d'œuvre que la France a produits, quand les Juifs, grâce à Dieu, n'avaient pas accès chez nous.

« Cette haine de Dieu arrive à la monomanie. Au mois de février 1885, nous voyons reparaître Camille Dreyfus, qui soulève au conseil municipal un débat grotesque. Il veut proscrire Victor Hugo de l'école, parce que le nom de Dieu se trouve dans les œuvres du poète, qu'on y parle de la prière, qu'on y rencontre des vers comme ceux-ci :

Donnez, riches, l'aumône est sœur de la prière...
Donnez, afin que Dieu qui dote les familles...

« Le conseil municipal approuve *ce Juif*, et une enquête sévère est prescrite [1]. »

L'athéisme dans l'école n'avait donc pas tardé à porter ses fruits !

Enfin, par crainte que les *Manuels* Bert, Compayré et Cie, condamnés par l'*Index* et provoquant le dégoût et l'indignation chez les catholiques, ne fussent sacrifiés par les commissions scolaires, Dreyfus, le monomane Dreyfus, court, s'agite, se démène, jusqu'à ce qu'il ait réussi à faire accepter l'amendement suivant :

[1] *France juive*, II, p. 439-440.

« Les commissions scolaires ne peuvent, en aucun cas, s'immiscer dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement. »

Depuis qu'elle a été votée, l'œuvre néfaste de la laïcisation a marché à pas de géant. La liberté de l'enseignement religieux a été poursuivie jusque chez les pauvres, à qui les dispensateurs de la charité officielle refusent impitoyablement des secours, ou promettent des faveurs, pour les forcer à retirer leurs enfants des établissements où l'on enseigne la religion.

L'augmentation de la dette nationale, l'aggravation des impôts, la résistance des populations, rien n'a pu arrêter le débordement de cette frénésie. Périsse la France, plutôt que de ne pas aboutir le plus rapidement possible ! tel semble être le mot d'ordre donné par les Juifs.

Qu'est-ce qui les presse donc tant d'arriver? Ils avaient hésité longtemps. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils vont droit au but, sans tenir compte d'aucun obstacle. Le fanatisme et la haine sectaire semblent leur avoir fait oublier qu'en stratégie, la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin.

Eh bien ! tant pis pour le Juif, si notre ressort, arrivé à un point où il ne peut plus être comprimé davantage, a une détente formidable !

Nous sommes longtemps endurants parce que nous sommes forts ; mais vient un moment où notre patience finit par céder la place à la force, qui se trouve alors

centuplée par le poids de toutes les ignominies qu'elle a consenti à supporter.

II. — Jusqu'à ces dernières années, l'enseignement secondaire des jeunes filles était resté entre les mains des congrégations religieuses, qui s'acquittaient de leur tâche avec le plus noble dévoûment.

La femme, étant dans la famille le plus ferme boulevard de la foi chrétienne, le Juif devait viser à arriver, à tout prix, à corrompre le cœur des jeunes filles.

Aussi, dès 1867, les loges réclamèrent-elles, avec insistance, la main mise de l'Etat sur cet enseignement.

Le couronnement de ces efforts a été le vote de la loi Camille Sée (un pur Juif, celui-là !) pour la création de lycées de *filles*.

Cette fois-ci, les Juifs ne se sont pas contentés de faire faire une loi à leur guise; ils ont voulu y mettre leur étiquette. Eh bien ! tant mieux ! c'est pour nous le plus sûr garant qu'elle ne vivra pas.

En attendant, que tous ces professeurs d'athéisme et de morale indépendante veuillent bien méditer cette éloquente protestation du démocrate Chevé, à laquelle tous les vrais catholiques s'associent de grand cœur :

« Malheur à ces prédicateurs d'inceste, qui vendent la science de l'enfer, en enseignant comment on déflore tout ce qu'il y a de saint dans l'âme humaine, et comment on peut trouver au-dessous des brutes un fumier pour s'y vautrer !

« Vomissons contre eux ces imprécations sanglantes, par lesquelles on voue éternellement le crime à Satan. Educateurs d'orgie, nous maudissons votre berceau, nous maudissons votre tombe!

« Pardonnons à l'impiété, pardonnons même au crime; mais quand ces maîtres d'infamie viendront étaler froidement leur lépreuse théorie de débauche et d'adultère, alors, que notre main s'abatte sans pitié sur leurs fronts, comme un glaive de vengeance.

« L'Esprit n'est-il donc devenu souverain du monde, après six mille ans d'efforts, que pour abdiquer sa couronne et son trône, et, les cédant à la matière, reprendre les chaînes d'esclave de son enfance? Si c'est là le progrès, c'est le progrès dans la mort.

« La société est-elle donc trop riche de vertus, pour venir la convier au cynisme? Est-ce que le peuple n'a pas assez de ses maux, sans appeler ses filles au déshonneur et ses épouses à l'adultère[1] ? »

III. — Une autre loi persécutrice, qui porte bien encore son cachet, celle-là, et dont le nom de l'auteur lui restera comme un stigmate indélébile, est la loi *Naquet* du divorce.

Nous avons vu, au commencement de la première partie, que la femme juive est, pour son mari, comme un morceau de viande que l'on achète à la boucherie, et

[1] Cité par Drumont, *Fin d'un Monde*, p. 113-114.

que l'on peut accommoder à sa guise, selon qu'on désire le manger rôti, bouilli, ou grillé sur la braise.

Avec de pareils principes, il n'est pas surprenant que le divorce fût en honneur chez les Juifs.

Néanmoins, lorsqu'ils demandèrent à faire partie de notre société, au même titre que les autres citoyens, il aurait été tout naturel qu'ils adoptassent nos coutumes et nos mœurs, autrement sérieuses et honorables que les leurs.

Ce serait peu connaître le Juif de se figurer qu'il se fût accommodé d'un régime commun à tous, et qu'il eût consenti à renier ses répugnantes traditions. Ce qu'il lui faut surtout, ce sont des exceptions et des privilèges.

Aussitôt émancipé, il commence par réclamer le droit de garder sa loi du divorce, et de ne pas être astreint au mariage civil, alors que celui-ci est obligatoire même pour les chrétiens, aux yeux desquels il n'est pourtant qu'une formalité mesquinement ennuyeuse.

Avouez que pour des nouveaux venus, qui persistent à demeurer *étrangers*, en ne se fusionnant pas avec le reste de la nation, ils auraient dû se tenir pour satisfaits, une foi qu'on leur eût accordé l'objet de leur demande !

Eh bien ! non ! cela ne leur a pas suffi !

Le prestige incomparable dont jouit la femme au sein des sociétés chrétiennes, l'auréole d'honneur qui brille autour de la tête de la mère, la couronne de pureté qui ceint le front virginal de la jeune fille, ont eu, paraît-il,

le malheur de choquer leurs instincts dégradés, et, dès qu'ils ont commencé à se sentir les maîtres, ils se sont dit qu'il ne convenait pas que les chrétiens gardassent un trésor, qu'ils n'étaient pas capables, eux, de posséder, et qu'il serait suffisamment honorable pour des *goïm* d'être rabaissés au niveau d'Israël.

On aurait pu se demander alors comment ils pourraient jamais s'y prendre, pour faire accepter à la nation française une loi aussi antipathique à ses mœurs et à son caractère que celle du divorce.

Ne soyez pas en peine ! S'il leur vient en tête — comme l'un d'eux en a déjà menacé de Biez — de nous imposer un jour la circoncision, ils trouveront suffisamment de valets et d'esclaves pour arriver à leur fin.

Toujours est-il qu'il leur a suffi pour réussir, de faire une fois de plus appel aux fameux principes modernes. L'indissolubilité du mariage chez les chrétiens a donc été présentée comme un attentat à la liberté individuelle, ce fondement des *Droits de l'homme*.

O principes de la Révolution ! En avez-vous bientôt assez reçu de soufflets de la main des Juifs ?

Mais qu'est-il donc cet homme sage et vertueux, qui n'a pas craint de se poser à la tribune française, comme le réformateur d'une morale dont une tradition ininterrompue de dix-huit siècles garantissait la valeur ?

Ecoutez :

« Le mariage est une institution essentiellement tyrannique et attentatoire à la liberté de l'homme, la cause de la dégénérescence de l'espèce humaine ; c'est une insti-

tution génératrice de vice, de misère et de mal : il faut lui préférer le concubinage ou l'union libre, sans intervention de l'autorité, sans consécration religieuse et légale.

« Le mariage existant, la prostitution fait plus de bien que de mal [1]. »

Le dégoût monte au cœur à la lecture de pareilles turpitudes. Et dire que c'est à la remorque de ce coryphée, que les mandataires de la nation française n'ont pas rougi de voter la loi *juive* du divorce!

L'histoire nous vengera!

IV. — Dans la guerre qu'il a déclarée à l'Eglise catholique, le Juif attaque sur tous les points à la fois.

La suppression du budget du culte catholique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'abolition du Concordat, voilà un de ses principaux objectifs.

Et pour que personne ne puisse ignorer sa malfaisante intervention en cette affaire, c'est encore un de la tribu, toujours cet inévitable Dreyfus, qui se charge de porter périodiquement cette proposition à la tribune.

Pour ce qui concerne le budget des cultes en particulier, il faut noter d'abord que la part faite aux Juifs et aux protestants est, proportion gardée, beaucoup plus considérable que celle faite aux catholiques.

Et pourtant, le traitement alloué aux ministres du culte catholique, comme on l'a maintes fois établi et

[1] Naquet. *Religion, Famille et Propriété.* Cité dans ***Fin d'un Monde***, p. 112.

reconnu, n'est qu'une restitution, bien minime du reste, des revenus des biens du clergé que l'Etat s'est approprié à la grande Révolution; tandis que celui que l'on attribue aux Juifs et aux protestants est tout simplement un don gracieux qu'on leur accorde.

En cet état de choses, il n'y aurait pas lieu d'être surpris si des catholiques réclamaient la suppression des traitements accordés, *sans aucune raison*, aux rabbins juifs et aux ministres protestants, à l'effet de dégrever les impôts et d'exonérer l'immense majorité de la nation d'une contribution pour des frais de cultes qu'elle ne professe pas.

Eh bien! non, ce ne sont pas les catholiques qui réclament. Ce sont au contraire ceux qui sont privilégiés, qui demandent à l'Etat de renier une dette sacrée, et cela, dans le seul but de persécuter les catholiques.

Aura-t-il bientôt fini, ce Juif, avec toutes ses insolences? Donnez-lui l'hospitalité; demain, il vous mettra à la porte, et réclamera toute la maison pour lui.

Relativement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à l'abolition du Concordat, que l'on cherche tant que l'on voudra, et l'on ne réussira à découvrir aucun intérêt politique ou social qui puisse motiver pareille mesure. Il n'y a absolument que l'assouvissement de la haine sectaire du Juif, et surtout de sa haine implacable contre Rome et la Papauté, qui puisse la faire désirer.

— Un point digne d'observation, c'est que les papes se sont toujours montrés pleins de bonté pour les Juifs, surtout lorsqu'ils étaient persécutés. Tant que ceux-ci

ont été faibles, ils ont reconnu volontiers cette conduite de Rome à leur égard. Mais du jour où ils n'ont plus eu besoin d'elle, alors, comme toutes les âmes viles, à qui rien ne pèse autant qu'un bienfait, ils l'ont conspuée, traînée dans la boue, et attaquée avec la dernière brutalité. Qu'on lise à ce sujet la *France juive*, de Drumont (I, p. 306-309).

Quelle raison pourrait bien avoir la nation française, en immense majorité catholique, et, par-dessus tout, renommée pour son caractère généreux et chevaleresque, de s'acharner contre un souverain inoffensif, dont la puissance temporelle n'est pas de nature à lui porter ombrage?... Aucune.

De plus, quel profit la République retirerait-elle de l'abolition du Concordat?... Aucun; tout au contraire!

Le résultat le plus positif serait, pensons-nous, d'assurer exclusivement à l'Eglise le choix de ses évêques, et à ceux-ci la libre nomination de tous leurs curés; ce qui ne manquerait pas de faire occuper, à bref délai, les postes les plus importants par des hommes d'un caractère militant, et ne contribuerait pas peu à rendre tout à fait indépendants, *c'est-à-dire redoutables*, jusqu'aux plus humbles d'entre les desservants.

Vous croyez peut-être que de pareilles considérations sont de nature à faire réfléchir le Juif?... Ah bien ouir Il se croit désormais assez fort pour avoir raison par la violence de toutes les résistances, et il compte bien entraîner encore la nation à sa suite, en entonnant le grand air *de la liberté et de l'égalité des cultes.*

Voyez, par exemple, comment il appréciait, en 1867, la spoliation des petits Etats italiens :

« On ne se borne pas, en Italie, à pratiquer *la liberté des cultes* par des faits isolés, sauf à la fouler aux pieds si le caprice ou l'intérêt l'exige; on la proclame hautement, *on en constitue la base du gouvernement.*

« Les premières lois que le prince-régent a publiées *dans les provinces délivrées*, ont été le statut, *la suppression des corporations religieuses, l'abolition du Concordat, la déclaration de la complète égalité des citoyens de tous les cultes...*

« *A la suite de pareilles améliorations, il est facile de prévoir ce que pourront faire nos coreligionnaires de la Venétie... Ils sont à même de se montrer, tout de suite, à la hauteur des temps nouveaux, et ils apportent un précieux contingent à l'israélitisme de tout le royaume*[1]. »

Tu laisses passer ici le bout de l'oreille, vieux Juif ! *La Judaïsation des Etats*, voilà ce que tu espères obtenir, en célébrant la liberté des cultes pour ton propre compte, et en applaudissant, en vertu du même principe, à l'oppression de la religion catholique !

V. — La haine qne le Juif éprouve contre le crucifix n'a d'égale que celle qu'il ressent contre le Christ lui-même.

Dans les tribunaux, dans les écoles, il faut que cette

[1] *Archives israélites.*

image disparaisse, parce qu'elle offense ses regards, et a la vertu de provoquer chez lui des convulsions.

Ouvrez le *Manuel pratique de la loi scolaire*, composé par le *Juif* Benoit Lévy et édité chez le *Juif* Léopold Cerf, et vous y lirez :

« Les écoles publiques étant, de par *notre* loi, absolument laïques, il s'ensuit qu'aucun emblème religieux ne doit figurer dans l'école. Ce serait une inconséquence que de la proclamer laïque et d'y laisser l'emblème religieux; ce serait contraire à toutes les idées qui ont fait prévaloir dans la discussion le principe de la laïcité. »

Ce *notre loi* n'est-il pas un chef-d'œuvre de candeur de la part de ce Juif ?

Voyez en outre le mépris insultant de ce substitut *juif*, du nom de Cahen, qui, au mois d'août 1885, devant le tribunal de Corbeil, prenant en main la défense d'un malheureux jeune homme accusé d'avoir brisé une croix, s'écriait cyniquement : « Si c'était un objet d'art, un tableau de prix, je demanderais une condamnation sévère; *mais une croix!...* »

« C'est un *Juif* autrichien, Hendlé, devenu préfet de Saône-et-Loire, qui... s'entend avec un *Juif*, nommé Schnerb, directeur de la Sûreté générale, et autrefois rédacteur d'un journal pornographique, *pour organiser la destruction des croix* à Montceau-les-Mines, faire condamner quelques-uns de nos ouvriers français, et permettre ainsi l'introduction en France d'un plus grand nombre de ses coreligionnaires étrangers.

« Hendlé reçut de l'avancement, comme il convenait, et alla continuer le cours de ses exploits dans la Seine-Inférieure.

« ... Il devient furieux, quand il retrouve devant lui ce *crucifix* qu'il hait tant.

« Un jour, cependant, il se heurte à un homme résolu, comme il y en a malheureusement trop peu à notre époque. Pour remplacer un crucifix enlevé, M. Augé, maire d'Hermanville, vient lui-même acheter à Dieppe un magnifique christ, et, le 7 octobre 1882, le fait placer avec l'inscription suivante :

« Ce christ a été placé à l'école communale d'Hermanville, à la suite d'une souscription faite par le maire, le conseil municipal et toute la population à l'unanimité. »

« Hendlé et ses agents écument, ils menacent de faire fermer l'école. Le maire regarde bien en face ces misérables et leur dit froidement : « Ce christ est dans notre école et il y restera ; c'est la volonté de mes administrés. Si vous y touchez, je fais sonner le tocsin, et alors gare ! »

« Il n'en fallait pas plus, on le devine, pour donner à des Juifs une panique épouvantable, et le préfet Hendlé s'en fut épancher, en blasphêmant, dans les cafés de la ville, sa rage de n'avoir pu toucher au christ [1]. »

On n'en finirait pas, si l'on voulait énumérer les innombrables méfaits de ces mécréants contre le crucifix.

[1] *France juive*, II, p. 417-419.

Ils ne font d'ailleurs que se conformer à l'enseignement de leur Talmud, d'après lequel l'image du Christ en croix est une abomination (*toëba*).

Vous verrez que, si rien ne vient entraver le cours de leur outrecuidance et de leur haine, ils finiront par réclamer qu'on l'enlève de nos églises, de nos cimetières, etc., *sous prétexte de liberté des cultes !*

VI. — Quel est celui, parmi les catholiques, qui n'a pas éprouvé de douces et suaves émotions au souvenir des processions, auxquelles il a assisté dans son enfance? Tout le monde alors était dans l'allégresse ; une joie pure rayonnait sur tous les visages ; on sentait circuler, au milieu des foules attendries, des trésors de vie forte et fécondante, de cette vie, non pas fiévreuse et factice, comme celle des fêtes mondaines, mais de celle qui rajeunit les peuples ; le commerce aussi se ressentait heureusement lui-même de ces touchantes manifestations.

Si quelques mauvais chrétiens ne voulaient pas y prendre part, il ne leur venait pas à l'esprit que tout le monde dût s'abstenir à cause d'eux. Et quand la procession venait à passer, ou bien ils se mettaient à genoux comme les autres, ou tout au moins ils ne se permettaient aucun acte qui pût sentir le blasphème ou la provocation.

Le Juif est survenu... Le premier sentiment, qu'excita en lui la vue d'une procession, fut la fureur. Les cérémonies du culte catholique produisent sur lui l'effet de

la loque rouge sur le taureau du cirque. Il laissa échapper des malédictions, discrètement d'abord, et non point devant un chrétien de race, qui aurait peut-être enlevé au *youtre* la tentation de recommencer, mais devant des chrétiens de nom seulement, pour qui sa qualité de Juif était même sans doute inconnue.

Ces esprits faibles et timides furent étonnés au premier moment, puis, par peur de ne pas paraître avoir, eux aussi, le triste courage d'afficher publiquement le mépris ou l'outrage pour une religion qu'ils ne se sentaient pas la force de pratiquer, ils finirent lâchement par prêter leur concours au Juif pour quelque manifestation impie.

C'est à la suite d'insultes de ce genre que, dans quelques grandes villes, sous prétexte de sauvegarder « les immortels principes qui brillent au frontispice de la Révolution », on commença par interdire ces processions que *le sultan laisse libres de développer leurs files pieuses dans les rues*.

Ensuite, sous l'inspiration de son maître le Juif, la franc-maçonnerie, devenue toute-puissante, a réussi à les faire proscrire sur presque tous les points du pays à la fois, contrairement non seulement aux vœux des populations, mais encore à l'esprit et même à la lettre de toutes les lois existantes régissant la matière.

Ce n'était rien moins qu'un attentat formel contre la liberté du culte catholique.

Dans une circulaire adressée aux maires de son département, en 1832, Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, fai-

sait judicieusement la remarque suivante, qui n'a rien perdu de son importance :

« Il faut reconnaître que l'exercice du culte catholique, dont les processions sont un des attributs distinctifs, *cesse d'être libre* — comme le veut la charte — *dès que ces cérémonies sont défendues.* Il faut donc que cette défense soit restreinte au seul cas où elle soit rigoureusement nécessaire, c'est-à-dire s'il y avait un danger qu'il fût hors du pouvoir de l'autorité de prévenir. C'est de concert avec l'autorité ecclésiastique que l'autorité civile aura à fixer son opinion sur l'opportunité des mesures à prendre ; mais une fois sa détermination arrêtée, *il y aurait, de sa part, faiblesse à souffrir que la malveillance s'en fît une occasion de scandale et de trouble* ».

Il faut, croire que, lorsque les maires, obéissant au mot d'ordre, donné à leur insu par les Juifs, interdisent les processions, ils ont eux-mêmes conscience de leur faiblesse et de leur lâcheté, puisqu'ils ne trouvent jamais à alléguer que le piteux prétexte « qu'elles pourraient provoquer des scènes de nature à troubler la tranquillité publique ».

Cela revient à dire que si quelques drôles veulent insulter la religion, il faut en proscrire son libre exercice.

Autant vaudrait affirmer qu'en cas d'attaque nocturne, c'est la victime qui doit être arrêtée, attendu que, si elle était restée chez elle, l'agression n'aurait pas eu lieu !

Comme le disait fort bien dans une plaidoirie, en 1817, Odilon Barrot : « Ce n'est pas le citoyen qui est

resté passif, c'est celui qui trouve mauvais ce que l'autre fait ou ne fait pas, qui trouble l'ordre. *Ce n'est pas sur le premier que la police municipale peut avoir action, c'est sur le dernier.* En agissant autrement, ce serait faire un étrange abus de la loi... Ce serait, par le plus indigne sophisme, faire servir à l'oppression des citoyens un pouvoir donné pour les protéger. *Ce serait employer à donner satisfaction aux perturbateurs une force destinée à les réprimer.* »

Depuis que les processions ont été supprimées presque partout, le dévergondage de la presse juive ne connaît plus de bornes. Pourquoi se gênerait-elle désormais avec les catholiques? D'après le langage blasphématoire de ces ignobles goujats de la plume, les processions ne sont que des *exercices funambulesques*, des *mascarades*, des *comédies cléricafardes*, des *promenades de ferblanterie religieuse*. Le Très Saint Sacrement est appelé *la pendule de M. le curé*.

Est-ce assez complet? Non content de faire interdire nos processions, qui nous étaient si chères, le Juif s'efforce encore de les salir en vomissant sur elles sa bave ordurière!

Encore un peu, et ce sera le tour des cérémonies extérieures des enterrements, du port du costume ecclésiastique, des cloches qui seront fondues, et des clochers qui seront rasés, pour ne pas offenser les yeux ou les oreilles des juifs!

Un pas de plus, et l'on défendra aux prédicateurs de prêcher la Passion, aux prêtres de célébrer les cérémo-

nies de la Semaine Sainte, qui reproduisent d'une façon si solennelle et si touchante tous les détails de ce mystère sacré, de réciter la prière *pro perfidis Judæis* (pour la conversion des perfides Juifs), etc... En un mot, on exigera la réforme de notre liturgie, la suppression du culte public, et définitivement la clôture de nos églises, pour ne pas offusquer la délicatesse du Juif !

Eh bien ! maudit ! si cela te blesse, tu n'as qu'à t'en aller ailleurs ! Les trésors que tu veux nous ravir nous sont plus chers que la vie. Nos ancêtres les possédaient, et en ont joui librement pendant plus de quinze siècles. Ils nous les ont transmis, et nous serions des traîtres, si nous nous en laissions déposséder sans combattre jusqu'à la mort [1].

[1] Il resterait beaucoup à dire sur le rôle des Juifs dans l'expulsion des religieux, la laïcisation des hôpitaux, etc., etc. Chacun de ces points comportant des développements considérables, nous préférons les réserver pour une étude subséquente plus étendue.

RESUMÉ

DES DEUX PREMIÈRES PARTIES

Dès maintenant, le Juif est inconstablement la première puissance matérielle du monde entier. Roi de l'opinion publique par la presse, roi de la politique par l'or et le nombre de ses créatures qui occupent des postes importants, il dispose en outre de deux corps d'armée solidement organisés par tout l'univers : la franc-maçonnerie, qui travaille dans l'ombre à détruire un à un tous les fondements des sociétés chrétiennes, et à préparer inconsciemment l'avènement de la République juive universelle; et l'Alliance israélite, qui poursuit plus ou moins ouvertement le même but.

Une seule puissance lui fait encore échec, et lui résistera jusqu'au bout : l'Eglise catholique qui, avec sa vigoureuse hiérarchie, constitue une force morale de premier ordre, non point par l'emploi des moyens violents et brutaux, mais par l'ascendant de sa doctrine, la supériorité de sa morale, la survivance à toutes les attaques, en un mot par l'indéfectible assistance de son divin fondateur.

Aussi s'acharne-t-il à sa ruine, et la persécute-t-il à outrance, directement ou par ses séides, sur toute la surface du globe et en France en particulier.

D'après un dicton juridique vulgaire, dans la recherche des auteurs d'un crime, *cherchez la femme* ; avec beaucoup plus de raison, dans toute mesure de persécution contre l'Eglise catholique, et de bouleversement des familles chrétiennes, CHERCHEZ LE JUIF, vous êtes sûr de le rencontrer.

Lorsqu'on voit détruire systématiquement dans l'armée tout esprit religieux, et empêcher nos soldats de remplir leurs devoirs de chrétiens ; lorsqu'on voit jeter violemment dans la rue des religieux inoffensifs et ne faisant que du bien au pauvre peuple ; lorsqu'on voit chasser les Frères et les Sœurs des écoles, et cela, au prix d'une augmentation excessive de dépenses pour les contribuables ; lorsqu'on voit expulser les religieuses des hôpitaux, malgré les protestations des médecins ; lorsqu'on voit empêcher le prêtre de porter ses consolations aux malades et aux mourants, et lui fermer même la porte des prisons ; lorsqu'on voit des corps électifs ou des fonctionnaires s'acharner à enlever les christs des écoles, les croix ou les images de la Vierge de nos places publiques ; lorsqu'on voit des hommes, extérieurement honorables, se ruer comme des forcenés contre un prêtre qui passe, et vomir d'ignobles outrages contre le Dieu qu'il porte ou la robe dont il est revêtu... il est évident que ces faits ne répondent à aucune passion personnelle, à aucun intérêt de politique ou d'ambition.

Il y a en eux un caractère commun, une haine diabolique, que le vulgaire ne comprend pas, et que le monde qualifie d'insensés. Mais un observateur judicieux n'a pas besoin de réfléchir longtemps, pour reconnaître en tous ces actes la main d'un même moteur et metteur en œuvre, *qui n'est autre que le Juif.*

Il n'ignore pas, ce traître, que lorsqu'on aura chassé le catholicisme de nos lois et de la direction morale des peuples, lorsqu'un enseignement athée et impie l'aura rendu odieux dès l'enfance, lorsque la licence des mœurs toujours croissante se sera jointe aux appétits féroces d'un égoïsme brutal, d'une ambition désordonnée et d'une cupidité sans frein, pour le vilipender et le traîner dans la boue, et lorsque par suite il ne sera plus pour les masses qu'un objet de mépris et de haine... *il n'ignore pas*, disons-nous, *qu'alors lui, Juif, il sera notre maître !*

Qu'il surgisse à ce moment quelque part, du sein de la nation juive, un homme extraordinaire dont le renom se répande au loin, et que les croyants éblouis, ou séduits, s'écrient : *Voici le libérateur d'Israël ! Voici le Messie !* Aussitôt, à ce cri national, tous les Juifs répondront comme un seul homme.

Et alors, grâce à leur fortune colossale, au concours que leur prêtera la franc-maçonnerie, à l'appui que les princes eux-mêmes, naïfs adeptes de cette secte impie, ne pourront se dispenser de donner, à l'influence sur l'opinion publique par la presse, etc., etc..., *le règne de cet homme extraordinaire pourra s'asseoir sur le monde entier.*

Alors, beaucoup d'hommes abusés jusque-là, surtout dans les rangs de la franc-maçonnerie, ouvriront les yeux ; *mais il sera trop tard !* Il ne leur restera plus qu'à servir d'esclaves à ces maîtres féroces, dont l'orgueil n'aura d'égal que le libertinage le plus monstrueux !

III

DU DROIT DE LA LÉGITIME DÉFENSE

TROISIÈME PARTIE

DU DROIT DE LA LÉGITIME DÉFENSE

Notre rôle n'a guère été jusqu'ici que celui de vulgarisateur. Nous n'avons pas la prétention d'avoir mieux, ni même aussi bien dit que Drumont. Ses livres sont incomparables : ils ont surtout l'exceptionnel mérite d'avoir ouvert la voie, d'avoir nettement posé la question, et magnifiquement développé la thèse.

Il a eu le talent d'exhumer de vieux arsenaux des armes démodées, appendues à de vénérables panoplies, souvenir d'un autre âge ; il a eu le talent de les fourbir et de leur donner un nouvel éclat ; il a eu enfin le talent de leur faire subir une nouvelle trempe, celle de son génie , et, en s'en servant à son tour, il a réussi à blesser mortellement nos puissants ennemis.

Nous n'avons, pour ainsi dire, fait que réunir ces armes en faisceau, et, pour parler sans figure, que con-

denser les principaux points de son réquisitoire, en les renforçant de tout ce que nos recherches personnelles nous ont permis de découvrir.

Notre travail n'est point à proprement parler une étude littéraire ; c'est pourquoi nous n'avons pas cherché à l'encadrer avec des anecdotes, qui auraient pu intéresser en satisfaisant la curiosité, mais qui auraient dénaturé le caractère de l'œuvre que nous avions en vue.

Nous nous sommes uniquement proposé d'indiquer clairement au lecteur le danger qui nous menace, en mettant sous ses yeux un tableau dont le sujet principal se détachât en un saisissant relief.

En un mot, notre travail est une œuvre d'action, une œuvre pratique.

Les deux premières parties se résument en ces deux propositions : 1° par ses mœurs, ses tendances, ses aspirations, ses instincts d'accapareur et de dominateur, le Juif est un fléau pour la société ; 2° par sa haine diabolique contre le Christ, le Juif est un fléau pour la religion catholique.

La conclusion qui en découle et s'impose d'elle-même est celle-ci : que le Juif rende ce qu'il a volé, et hors d'ici le Juif !

Il nous reste maintenant à établir que c'est non seulement le droit, mais encore le devoir de tous les véritables Français, et surtout de tous les catholiques, de tirer cette conclusion.

Que l'on ne nous accuse pas de provoquer à la guerre.

La guerre à l'Eglise et à la société existe, et point par notre fait ; nous ne provoquons, nous, qu'à la défense légitime. Nous esquisserons d'abord à grands traits les principes du droit chrétien concernant la guerre ; puis, nous examinerons l'application convenable que l'on en peut faire.

CHAPITRE PREMIER

DE LA GUERRE LÉGITIME

I. — CAUSES QUI RENDENT LA GUERRE LÉGITIME

Salut de la patrie. — Défense de la religion. — Machabées. Croisades.

Quoique la guerre soit de sa nature un fléau épouvantable, il n'est pas douteux qu'il puisse y avoir des guerres justes et légitimes ; car si personne ne conteste à un simple particulier le droit de repousser la violence par la violence, à plus forte raison doit-on concéder le même droit à un grand nombre d'individus, non plus isolés, mais réunis en société.

Nombreuses sont les raisons qui, d'après les maîtres en droit chrétien, peuvent légitimer la guerre. Nous nous bornerons à exposer les deux principales, qui sont en même temps celles qui ont un rapport plus direct avec notre sujet.

1° La première entre toutes les justes causes de guerre, d'après Cicéron cité par saint Augustin [1], est le *salut de la patrie.*

[1] *Cité de Dieu*, l. XXII, ch. VI.

Le grand orateur romain, en s'exprimant de la sorte, ne faisait qu'interpréter le fameux principe du droit romain, qui, dans son acception obvie, est l'expression même du droit naturel : *Salus populi suprema lex esto.* (que le salut du peuple prime toutes les autres lois !)

C'est, en d'autres termes, la formule même du principe moderne de la *lutte pour la vie,* dans ce qu'il a de plus élévé et de plus raisonnable.

Jamais assurément une nation n'aura de plus juste motif de faire usage des armes, que lorsqu'il s'agira de sa propre conservation.

De là suit que si la nation se voit menacée de perdre sa nationalité, son territoire, sa liberté ou son indépendance, par le fait d'un envahissement ou d'une conspiration, de façon qu'elle ne puisse les sauvegarder qu'en recourant à la voie des armes contre ses ennemis du dehors ou du dedans, elle a le droit incontestable de le faire; car elle a le droit, comme le particulier, d'employer tous les moyens, même les moyens extrêmes, pour ne pas périr.

2° La vie étant pour les païens le souverain bien, il n'est pas étonnant que Cicéron et le droit romain d'alors n'aient rien vu à mettre au-dessus du salut de la patrie.

Mais ceux qui ont le bonheur de posséder la vraie religion, tout en reconnaissant que la patrie terrestre est digne de tout amour, estiment encore davantage la patrie du ciel, qui doit leur procurer une félicité sans

fin. Et comme la possession de cette félicité est attachée à la pratique de la religion chrétienne, ils considèrent cette religion comme étant le plus précieux de leurs biens ici-bas.

En conséquence, d'après les Saintes Ecritures et les docteurs de l'Eglise, la cause qui légitime le mieux la guerre est la *défense de la religion.*

Nous disons *la défense*, car nous sommes loin de professer que l'on puisse faire la guerre pour propager la religion. Nous laissons aux musulmans le soin d'imposer le Coran à coups de cimeterre.

Pour nous, nous nous contentons de dire qu'on a le droit d'user de la force des armes pour conserver et défendre la foi. Et, dans ce cas, la guerre de religion est véritablement une *guerre sainte*, ou *guerre de Dieu*, comme on disait au moyen âge.

Qu'on lise, par exemple, les prescriptions faites au peuple de Dieu, par rapport à ceux qui auraient tenté de l'entraîner à l'idolâtrie [1], et l'on verra que, dans cette occurrence, Dieu non seulement permet de résister par la force, mais encore ordonne de faire une guerre d'extermination.

— Lorsque l'impie Antiochus entreprit de substituer en Judée le culte des idoles à celui du vrai Dieu, le prêtre Matathias, assis sur un rocher du mont Modin, et repassant en son cœur tous les maux dont son pays était acca-

[1] Voir notamment *Deutéronome*, ch. XIII.

blé, s'écria : « Malheur à moi! Pourquoi suis-je né pour voir l'affliction de mon peuple, la désolation de la ville sainte, et pour y demeurer pendant qu'elle est livrée aux mains des ennemis?... Toute sa magnificence lui a été enlevée ; elle qui était libre est devenue esclave ! Et voici que tout ce que nous avions de saint, de beau et d'éclatant a été désolé, et les nations l'ont profané ! Pourquoi donc vivons-nous encore ? [1] »

Pressé de sacrifier aux faux dieux, il refuse énergiquement ; puis, voyant un Juif s'avancer pour obéir aux ordres du roi, il sent ses reins frémir, se précipite sur lui, et le tue sur l'autel ainsi que l'envoyé d'Antiochus.

Alors, plein du feu d'un saint zèle, ce noble cœur pousse le cri des braves, que répercutent bientôt tous les échos d'Israël : « *Quiconque a le zèle de la loi, et veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur me suive* ! » et il arbore l'étendard sacré de la religion et de la liberté.

Le ciel soutint sa valeur et celle de ses fils, en les rendant victorieux dans cent combats divers, et de roc en roc, de montagne en montagne, le saint étendard refit la conquête d'Israël, et mérita d'être salué avec respect par Sparte et par Rome.

Et ce qui prouve mieux que tout le reste que cette guerre entreprise pour la défense de la religion était une guerre sainte, c'est qu'un jour Judas Machabée, le héros principal de cette grande épopée, vit apparaître en songe le prophète Jérémie, qui lui remit une épée d'or, en di-

[1] I, *Machab.*, I.

sant : « *Prends cette sainte épée, comme un présent que Dieu te fait et avec laquelle tu renverseras les ennemis de mon peuple d'Israël.* [1] »

—Jetons maintenant les yeux sur ce grand mouvement des croisades, qui donna aux siècles de foi du moyen âge leur véritable caractère. Quel fut le levier assez puissant pour soulever à diverses reprises l'Occident chrétien, et transporter ses armées innombrables jusqu'en Palestine ? Ce fut, personne ne l'ignore, la conservation ou la délivrance du Saint Sépulcre, et des lieux consacrés par la présence de notre divin Sauveur, en même temps que le secours à porter aux chrétiens persécutés.

Ecoutez le langage du pape, Français par son origine, Urbain II, prêchant la croisade à Clermont; on croirait entendre un écho des accents de Matathias :

« ... La race des élus subit d'indignes persécutions; la rage impie des Sarrasins, de ces enfants d'Agar, n'a respecté ni les vierges du Seigneur, ni le collège royal des prêtres. Ils ont chargé de fers les mains des infirmes et des vieillards; des enfants arrachés aux embrassements maternels oublient maintenant chez les barbares le nom du Dieu véritable; les hospices qui attendaient les voyageurs sur la route des saints lieux ont reçu sous leur toit profané une nation perverse; le temple du Seigneur a été traité comme un homme infâme, et les ornements du sanctuaire ont été emmenés comme des captifs...

« Malheur à nous, mes enfants et mes frères, qui avons

[1] II, *Machab.* XV,, 16.

vécu dans ces jours de calamités ! Sommes-nous donc venus dans ce siècle réprouvé du ciel, pour voir la désolation de la ville sainte et pour rester en paix lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis ? *Ne vaut il pas mieux mourir dans la guerre que de supporter plus longtemps cet horrible spectacle* ? Pleurons tous ensemble sur nos fautes qui ont armé la colère divine ; pleurons, mais que nos larmes ne soient point comme la semence jetée sur le sable, et *que la guerre sainte s'allume au feu de notre repentir ; que l'amour de nos frères nous anime au combat et soit plus fort que la mort même contre les ennemis du peuple chrétien !...*

« Armés du glaive des Machabées, allez défendre la maison d'Israël, qui est la vigne du Seigneur des armées ! allez réprimer l'insolence des infidèles qui veulent se soumettre les royaumes et les empires, et se proposent d'éteindre le nom chrétien. Il ne s'agit plus de venger les injures des hommes, mais celles de la divinité ; il ne s'agit plus de l'attaque d'une ville ou d'un château, mais de la conquête des lieux saints. Si vous triomphez, les bénédictions du ciel et les royaumes de l'Asie seront votre partage ; si vous succombez, vous aurez la gloire de mourir aux mêmes lieux que Jésus-Christ, et *Dieu n'oubliera point qu'il vous aura vus dans sa milice sainte...* »

Les motifs que fait valoir saint Bernard, qui fit tant et de si grands miracles en prêchant la deuxième croisade environ 50 ans après, sont exactement de la même nature :

« Voici, mes frères, un temps favorable, un temps de propitiation et de salut. Le monde chrétien est effrayé, le Dieu des chrétiens a commencé de perdre un pays ou il s'est rendu visible, où, homme, il a conversé avec les hommes plus de trente ans, un pays qu'il a illustré par ses miracles, consacré par son sang, orné des prémices de notre résurrection ; pays que nos péchés ont rendu la proie et la conquête d'une nation sacrilège et ennemie de la croix. Bientôt, hélas ! si on ne s'oppose à leur fureur, ce peuple barbare se rendra maître de la sainte cité, renversera les monuments sacrés de notre rédemption, souillera les lieux sanctifiés par le sang de l'Agneau sans tache. Déjà son avarice sacrilège attente au plus précieux trésor de la religion, aspire à s'emparer de cette couche mystérieuse où l'auteur de la vie reposa après être mort pour nous faire vivre.

« Que faites-vous, braves soldats ? que faites-vous, serviteurs du Christ ? Abandonnez-vous la chose sainte aux chiens, et les perles aux pourceaux ? Combien de pécheurs, en ces lieux, ont noyé leurs péchés dans leurs larmes, depuis que la religieuse valeur de vos pères en a banni l'impiété ? Le démon en sèche d'envie, et, pour assouvir sa rage, il se sert de la main de l'impie, résolu de ne laisser dans le saint des saints aucun vestige de la religion chrétienne, si Dieu permet qu'il en devienne le maître. Cette perte irréparable serait pour tous les siècles à venir le sujet d'une douleur éternelle, et, pour le nôtre, une infamie et un opprobre infini [1]. »

[1] Saint Bernard. *Epist.* 363.

Il n'y a donc pas lieu d'en douter, la guerre que l'on entreprend pour défendre la foi et réprimer l'insolence des infidèles qui cherchent à éteindre le nom chrétien, est non seulement légitime, mais c'est une guerre sainte, et elle attire les bénédictions de Dieu sur ceux qui la font.

Dès lors, il n'est pas surprenant que les souverains pontifes aient souvent encouragé ces nobles champions de Dieu en leur accordant de précieux privilèges.

La réunion de ces autorités, les plus hautes que nous puissions invoquer, nous dispense de faire appel aux lumières des théologiens, qui sont unanimes sur cette question. Nous nous réservons d'ailleurs de citer au chapitre suivant le témoignage aussi formel que possible de l'oracle même de la théologie, l'immortel saint Thomas d'Aquin.

Qu'il nous soit permis néanmoins de faire entendre la voix de la saine raison admirablement exprimée par le savant Liberatore, dans ses *Eléments de droit naturel :*

« S'il s'agit de défendre la religion contre d'injustes agresseurs, qui, avec un acharnement impie, s'efforcent de l'opprimer et de l'arracher du cœur des populations, ou d'entraver sa liberté, *rien n'est plus évident que la justice d'une guerre entreprise pour une telle cause.*

« En effet, si la religion est le plus précieux bien de l'homme, puisqu'elle lui procure une éternelle félicité, il est indubitable qu'elle donne à l'individu et à la société le droit de combattre les sacrilèges qui l'attaquent.

« *Disons plus : cette résistance est pour l'individu et la société, non seulement un droit, mais un devoir* fondé sur

l'obligation qui nous est imposée de défendre et de conserver, au-dessus de tous les autres biens, l'honneur et la gloire de Dieu [1]. »

C'est là une vérité de sens commun, et le genre humain l'a reconnu dans tous les temps. *Pro aris et focis* ! (pour les autels et les foyers domestiques !) telle a toujours été la formule la plus efficace pour déterminer les hommes à faire tous les sacrifices, même celui de leur vie, afin de les défendre.

Et qu'on le remarque bien ; la défense des autels est placée avant celle de la famille : *pro aris* d'abord, *pro focis* ensuite.

Il se trouvera sans doute parmi les écrivains à la solde d'Israël, des cœurs tendres qui seront scandalisés de cette doctrine. A ces mercenaires sans principes et sans convictions, nous recommandons de méditer attentivement cette phrase d'un auteur qu'ils admirent, le protestant Grotius : « Si une puissance étrangère favorise l'athéisme dans son propre territoire, c'est un motif suffisant pour lui déclarer la guerre. »

[1] L. III, ch. II, a. 1.

II. — LA MORT DANS UNE GUERRE SAINTE EST UN VÉRITABLE MARTYRE

Martyre est un mot emprunté à la langue grecque qui signifie *témoignage.*

Le martyre consiste à sacrifier sa vie, plutôt que de renoncer à la foi chrétienne et aux biens futurs que le Christ nous a révélés. C'est un témoignage en faveur de cette foi, en ce sens qu'en sacrifiant tout pour ne pas la perdre, on montre le cas que l'on fait d'elle.

Le martyre est la plus excellente profession de foi chrétienne, puisqu'elle est scellée par l'abandon volontaire de la vie, le bien le plus précieux que nous possédions, ce qui prouve mieux que toutes les paroles l'estime que l'on a pour les promesses du Christ et ses divins enseignements.

C'est en même temps une preuve certaine du parfait amour que l'on a pour Dieu, car, selon l'oracle tombé des lèvres de Notre-Seigneur lui-même : « Il n'y a pas d'amour plus grand que de donner sa vie pour ses amis. »

Soit que nous fassions ce sacrifice de notre vie, pour ne pas renoncer personnellement à la foi, comme lors-

qu'on se trouve dans la nécessité de choisir entre l'apostasie ou la mort ; soit que nous le fassions pour défendre et conserver notre foi et celle des autres, comme dans une guerre sainte, *il y a martyre*, car dans l'une et l'autre occurrence, nous prouvons le cas que nous faisons de la foi chrétienne, en renonçant volontairement pour elle à tout ce que nous avons de plus précieux.

Le maître entre tous les théologiens, saint Thomas d'Aquin, va même plus loin, et professe qu'il peut y avoir martyre dans une guerre simplement juste, pourvu qu'on surnaturalise le sacrifice de sa vie, en le rapportant à Dieu.

Le saint docteur s'était proposé l'objection suivante [1] : « Parmi les œuvres de vertu, il semble que les plus parfaites sont celles qui ont pour but le bien public. Supposé qu'un autre bien, en dehors de la foi, puisse être une cause de martyre, il faudra donc considérer comme martyrs ceux qui meurent pour la défense de la patrie, ce que l'Eglise n'est pas dans l'habitude d'admettre, puisqu'elle ne célèbre pas le martyre de ceux qui meurent dans une guerre juste. »

Voici la réponse que saint Thomas donne à cette objection : « Le bien public tient le premier rang parmi les biens humains, tandis que le bien divin, qui est la cause propre du martyre, est au-dessus de tout bien humain. Néanmoins, *comme un bien humain peut devenir un bien divin si on le rapporte à Dieu, il s'ensuit qu'il*

[1] *Somme théolog*, II-II, Q 124, art. 5.

peut être la cause du martyre, en tant qu'on le rapporte à Dieu », et il en donne la raison, en disant, dans le corps de l'article, que, même dans ce cas, il y a la profession de foi requise pour le martyre :

« Toutes les œuvres qui ont une vertu pour motif, si on les rapporte à Dieu, sont des professions de foi, en ce sens que c'est par la foi que l'on sait que Dieu nous les commande et nous en récompense, et, *sous ce rapport, elles peuvent être des causes de martyre.* C'est pourquoi on célèbre dans l'Eglise le martyre de saint Jean-Baptiste, qui a supporté la mort, non point pour ne pas renoncer à la foi, mais parce qu'il condamnait l'adultère. »

Si nous tenons simplement au point de vue de la guerre sainte, il nous paraît hors de doute que la mort supportée pour défendre la foi et l'honneur de Dieu est un véritable martyre.

Au IXe siècle, le pape saint Léon IV disait à l'armée des Francs : « Bannissez toute crainte, combattez vaillamment contre les ennemis de la sainte foi et les adversaires de la religion. Car le Tout-Puissant sait bien que, si quelqu'un de vous succombe, il meurt pour la vérité de la foi, pour le salut de la patrie et la défense des chrétiens ; *et dès lors il lui accordera la récompense céleste* [1]. »

Peu après, Nicolas Ier, pape et saint comme lui, encourageait les mêmes guerriers avec ces remarquables

[1] *Décret*, p. II, c. 23, q. 8, cap. IX.

paroles : « Nous voulons que vous sachiez tous tant que vous êtes, que si quelqu'un d'entre vous succombe dans cette guerre, *le royaume du ciel ne lui sera pas fermé* [1]. »

Saint Jean de Capistran leur disait, de son côté : « Combien sont heureux ceux qui meurent dans cette guerre du Christ ! *car immédiatement ils sont couronnés par les anges, comme les saints martyrs qui sont morts pour la foi* [2]. »

Le pape Jean VIII, consulté sur ce sujet par les évêques de France, leur fit cette solennelle réponse : « Quant à ce que vous nous avez demandé avec modestie, vénérables Frères, si ceux qui sont morts dernièrement, ou qui mourront dans l'avenir dans la guerre entreprise pour la défense de la sainte Eglise de Dieu et pour la conservation de la religion chrétienne et de l'Etat, peuvent obtenir le pardon de leurs péchés, *nous répondons sans crainte, par la miséricorde du Christ notre Dieu, que ceux qui succombent dans des sentiments de piété catholique pendant une action de guerre contre les païens et les infidèles, sont reçus dans le repos éternel* [3]. »

Et saint Bernard, s'adressant aux croisés, leur écrivait : « Avancez résolument, soldats de Jésus-Christ, repoussez avec intrépidité les ennemis de la croix, et soyez assurés que ni la vie ni la mort ne sauraient vous séparer de la charité de Dieu qui est en Jésus-Christ.

[1] *Décret*, p. II, c. 23, q. 5, cap. XLII.
[2] Ferraris, verb. *Martyrium*.
[3] Binio, *Conc. gén.*, t. III, p. 963.

Dans tous les périls dites-vous à vous-mêmes : Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. Quelle gloire, quand ils reviennent vainqueurs du combat ! Quelle félicité, quand ils meurent *martyrs* dans la lutte ! Réjouis-toi, athlète généreux, de vivre et de vaincre dans le Seigneur : *mais réjouis-toi davantage si la mort te réunit à Lui !* La vie a ses fruits, et la victoire sa gloire, *mais une mort sacrée l'emporte sur tout.* Car si ceux qui meurent *dans* le Seigneur sont bienheureux, ceux qui meurent *pour* lui ne le sont-ils pas davantage[1] ? »

N'est-ce pas là enseigner clairement que si l'on meurt dans une guerre entreprise pour la défense de la foi, le salut des âmes et la gloire de Dieu, on est véritablement martyr ? Le soldat chrétien qui aura le bonheur de mourir dans ces dispositions ne sera certes pas canonisé, son image ne sera pas placée sur les autels ; mais qu'importe ! son âme ne s'envolera pas moins droit au ciel, et Dieu lui accordera la palme de la victoire.

Nous n'ignorons pas que des évêques repoussèrent la prétention de l'Empereur Phocas demandant que les soldats morts en combattant les Turcs fussent considérés comme martyrs et honorés en conséquence. Ce refus de leur part était justifié par le fait qu'on ne peut pas constater ordinairement si un guerrier s'est exposé à la mort, uniquement en vue de défendre sa foi. Dieu seul est juge de l'intention : *Homo videt ea quæ parent, Deus au-*

[1] Ad. Mit. Tem. I.,

tem intuetur cor[1]. (L'homme voit ce qui paraît extérieurement, Dieu seul voit le cœur.)

Quelques auteurs ont prétendu que pour être véritablement martyr, il fallait *mourir sans se défendre*, et par conséquent que le soldat, qui cherche à tuer son adversaire, n'est pas à proprement parler martyr.

A cela nous répondons : 1° que saint Thomas, pas plus que les saints ou les papes qui prêchaient la croisade, n'exige, pour être martyr, la condition de mourir sans se défendre; 2° que pour être martyr, *aux yeux de l'Eglise*, à l'effet d'être honoré d'un culte public, il faut effectivement ne pas s'être défendu. Mais il nous suffit que l'on soit véritablement martyr *devant Dieu*, et nous n'avons pas l'intention de dire autre chose.

Nous ratifions donc de grand cœur l'opinion exprimée par la *Civiltà catholica*, dont l'autorité et la science sont universellement reconnues :

« *L'Eglise a considéré en tous temps comme de vrais martyrs* ces hommes courageux, vrais paladins de la croix, chevaliers dans la milice sacrée, qui, ayant en vue non des intérêts humains, si justes qu'ils soient, mais le salut final des hommes, ont affronté la mort au milieu des batailles. Certes, ce ne fut pas toujours uniquement le sentiment de la foi qui animait les croisés dans les combats ! Mais la cause en était-elle moins grande ? Etait-il moins généreux de la défendre ? moins héroïque de donner sa vie pour elle ? Et celui qui suc-

[1] *Rois*, XVI, 7.

combait, inspiré par les vrais principes, en était-il moins assuré de la couronne du martyre[1] ? »

En effet, quoique dans une guerre sainte, on cherche à se défendre et même à tuer les ennemis, cela empêche-t-il que l'on expose volontairement sa vie pour la défense de la religion, et, si ce sacrifice a lieu effectivement, le motif qui l'a déterminé n'est-il pas le désir de prêter à Dieu son concours, pour assurer le salut des âmes par la conservation de la foi?

L'Eglise établit en principe que « c'est être véritablement martyr que de verser son sang pour le nom de Jésus-Christ ». Eh bien ! n'est-ce pas ce que fait le guerrier chrétien dans les conditions que nous venons d'exposer ?

Quels sont maintenant les privilèges du martyre !

1° Le premier est l'*assurance du salut.*

« Celui qui perdra sa vie *pour moi* la retrouvera, » a proclamé Notre-Seigneur lui-même, l'organe par excellence de toute vérité.

2° Le second est *le salut immédiat.*

Pour le martyr, il n'y a pas de purgatoire, et dès qu'il est constant qu'un homme est martyr, « c'est lui faire injure que de prier pour lui », selon la parole de saint Augustin[2] et du pape Innocent III.

Aussi a-t-on raison de dire que le martyre est le plus

[1] La *Civiltà catholica.* Art. *la Milizia nei temp. moderni,* mazzo 1860.

[2] *Sermon,* 150.

court chemin pour aller au ciel, comme le suicide est le plus court pour aller en enfer.

« Par le martyre, on obtient l'absolution générale de tout péché et rémission de la peine encourue [1] », selon saint Thomas, qui ajoute que « le martyre souffert pour le Christ acquiert la puissance ou l'efficacité du baptême, qu'il purifie de toute faute soit vénielle, soit mortelle [2]. »

La raison en est que le martyre contient, comme nous l'avons dit plus haut, l'acte du plus parfait amour de Dieu que la créature puisse produire.

3° Le troisième privilège enfin est de jouir dans le ciel d'une gloire particulière et distinctive, que les docteurs désignent sous le nom d'*Auréole des Martyrs*.

[1] *Som. thé.*, III, Q. 68, A. 2.
[2] Ib. Q. 87, A. 1.

CHAPITRE II

LA GUERRE CONTRE LES JUIFS SERAIT-ELLE LÉGITIME ?

Le moment est venu de tirer les conclusions des principes que nous avons exposés jusqu'ici.

1° Et d'abord, les Juifs menacent-ils le territoire, la fortune, la nationalité, l'indépendance et la liberté de la nation française ?

Nous répondons sans hésiter : OUI. Notre première partie le prouve surabondamment.

Ils sont déjà possesseurs d'une portion notable du territoire ; — la maison Rothschild en a à elle seule 200,000 hectares — et ils détiennent la plus grand partie de la fortune publique.

Qu'on se rappelle le propos de cette certaine dame Delaville, que nous avons cité précédemment : « *Les Juifs sont assez riches pour acheter la France, et ils l'achèteront peut-être, quand la dynamite aura fait son œuvre.* »

Ils tendent avec la persévérance la plus opiniâtre à la domination universelle et à l'asservissement des peuples.

Dès maintenant on peut prévoir la réalisation pro-

chaine de leur plan, pour ce qui nous concerne, si nous ne résistons pas avec la dernière énergie.

Quand ils le voudront, nous aurons la guerre avec l'étranger, et la banqueroute à l'intérieur ; et alors, malheur à nous !

Il y va donc et de notre liberté et de notre indépendance ; en un mot, *il y va du salut de la patrie !*

Par conséquent, il n'y a pas de doute, on pourrait se défendre par la voie des armes. *Salus populi suprema lex esto !*

En ce cas, la guerre serait une guerre *nationale*, et aucun vrai patriote ne pourrait trouver à redire si ce cri s'échappait de toutes les poitrines françaises : *Haro sur les accapareurs ! haro sur les traîtres ! haro sur les oppresseurs d'aujourd'hui et les tyrans de demain !*

Pour notre part, nous nous contentons de déclarer que cette conclusion découlerait légitimement des prémisses qui ont été mises sous les yeux des lecteurs.

2° Si maintenant nous considérons le danger que le Juif fait courir à la religion chrétienne, c'est bien autre chose !

Laissons d'abord parler le grand docteur de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin :

« Parmi les infidèles, il y en a qui n'ont jamais embrassé la foi, comme sont les païens et *les Juifs*. On ne doit en aucune manière user de violence à leur égard, pour les forcer à se convertir, parce que l'acte de foi est du domaine de la volonté ; *mais les chrétiens peuvent les forcer, s'ils en ont le moyen, à ne pas susciter des*

obstacles à la foi par blasphèmes, séductions ou persécutions ouvertes. ET C'EST POUR CE MOTIF QUE LES CHRÉTIENS FONT SOUVENT LA GUERRE AUX INFIDÈLES... POUR LES FORCER A NE PAS GÊNER LA FOI CHRÉTIENNE [1]. »

Il est hors de doute que maintenant qu'ils se sentent forts, les Juifs persécutent à outrance la religion catholique, comme nous l'avons démontré dans notre seconde partie.

Nous avons donc le droit de la défendre, même en faisant la guerre, et dans ce cas, ce serait une guerre *sainte*, et ceux qui succomberaient seraient des *martyrs*.

Pour le Juif, c'est une véritable guerre de religion qu'il nous a déclarée, guerre offensive et injuste sous tous les rapports; pour nous, c'est aussi une guerre de religion que nous soutiendrions, mais une guerre strictement défensive.

Si encore on pouvait espérer qu'à force de patience et de longanimité, on parviendrait à le désarmer!

Mais il faudrait vraiment une dose incomparable de naïveté, pour arrêter son esprit à pareille hypothèse. Nous sommes arrivés à un point où l'inaction serait de la lâcheté, et la lâcheté serait la mort!

Ecoutez plutôt le langage du Juif, directeur de *la Lanterne*, Eug. Mayer, et que chacun en fasse son profit:

« Vous concluez qu'on a eu tort de fusiller les pauvres calotins, en 1870. Nous sommes d'un avis contraire.

[1] *Somme théolog.*, III, II, Q. 10, art. 8.

Nous estimons même qu'on a usé de trop de ménagements vis-à-vis d'eux. Ils ne l'avaient pas volé ! »

Eh bien ! si jamais le cri *pro aris et focis* a pu trouver de l'écho dans les cœurs virils et fiers, et si la race n'en est pas éteinte en France, ce serait le cas de le montrer !

Dans des circonstances aussi critiques que celles que nous traversons, nous avons pensé, selon l'expression du grand publiciste et philosophe espagnol, J. Balmès, qu'il convenait « de dire la vérité telle qu'elle est, tout entière, puisque, étant vérité, sa manifestation et sa diffusion ne sauraient nuire ». Il est bon que chacun sache jusqu'où peut aller notre droit...

CONCLUSION

Nous avons exprimé ce que nous, Français, et surtout nous catholiques, nous aurions le droit de faire.

Est-ce à dire que, pratiquement parlant, nous conseillons de courir aux armes et de se ruer sur les Juifs? Non. Il est toujours préférable d'éviter l'effusion du sang humain, lorsqu'elle n'est pas absolument indispensable.

Pour remédier aux maux que nous avons signalés, il nous semblerait suffisamment efficace d'appliquer le remède suivant : Confisquer aux Juifs tous leurs biens et les expulser hors du pays.

1° Que la confiscation de leurs biens soit juste et raisonnable ne peut faire doute pour personne.

Les Juifs possèdent illégitimement la plus grande partie de leurs richesses. C'est par l'usure, l'agiotage, l'accaparement, le manque d'honnêteté dans les affaires, etc., qu'ils ont élevé ces fortunes scandaleuses qui doivent maintenant, même par la seule fécondité de l'argent, s'accroître indéfiniment.

Or, il est permis d'enlever à un voleur ce qu'il a volé. Et si ce n'est pas licite à un simple particulier, en toute circonstance, la nation a toujours le droit de le faire.

En temps ordinaire, ce serait aux dépositaires de l'autorité d'exercer cette revendication ; mais lorsque ceux-ci abdiquent ou trahissent le mandat de leur souveraineté, la nation rentre dans la condition des peuplades sauvages, chez lesquelles il appartient à chacun de se défendre et de sauvegarder ses intérêts, par tous les moyens en son pouvoir.

En admettant même que les Juifs aient légitimement acquis les biens qu'ils possèdent, étant donné que l'on aurait le droit de leur faire la guerre, c'est-à-dire de leur enlever la vie, à plus forte raison aurait-on celui de leur enlever leurs biens !

D'ailleurs, la fortune étant entre leurs mains l'arme principale dont ils se servent pour persécuter la religion et menacer l'indépendance nationale, il serait permis de la leur enlever, rien que pour les empêcher de nous nuire.

En outre, le simple droit de compensation pour toutes les ruines matérielles et morales qu'ils ont causées, et toutes les charges dont ils nous ont accablés, légitimerait encore cette confiscation.

C'est donc le cas d'appliquer la mémorable parole du célèbre abbé de Cluny, Pierre le Vénérable : « *Serviant populis christianis, etiam invitis ipsis, divitiæ Judæorum.* » (Que les richesses des Juifs servent, même malgré eux, aux peuples chrétiens.)

Mais, dira-t-on peut-être, si l'on s'empare de tous les biens des Juifs, on fera tort à ceux d'entre eux qui peuvent être innocents ?

C'est possible ; mais n'est-ce pas une des conséquences de la guerre, même la plus juste et la plus sainte, de faire des victimes parmi les innocents ? C'est une dure nécessité de ne pouvoir l'éviter, mais c'est une nécessité !

Les Juifs d'ailleurs sont tous solidaires les uns des autres ; ils partagent tous au même degré la haine du chrétien et prêtent tous, selon les circonstances, leur concours pour la persécution. Ils n'auraient donc pas lieu de se plaindre si on les dépouillait tous indistinctement.

Il ne s'agit plus maintenant de sentimentalité : il s'agit de lutter pour l'existence et pour la conservation de nos droits les plus sacrés !

Lorsque nous avons eu pitié du Juif, il en a abusé aussitôt pour nous spolier et nous persécuter.

A chacun son tour ! Et, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est point la loi du talion, sur laquelle pourtant on pourrait s'appuyer, que nous invoquons. Loin de nous l'idée de la vengeance ! C'est simplement le droit de la légitime défense.

2° Il ne suffirait pas d'avoir enlevé aux Juifs les biens qui constituent leur puissance et dont ils abusent avec tant d'acharnement, si on les laissait demeurer en paix dans le pays.

Avant peu d'années, ce serait à recommencer.

L'expérience de plus de dix siècles nous apprend qu'il y a incompatibilité absolue entre leur race et la nôtre, de sorte que nous ne pourrons jamais vivre juxtaposés sans être perpétuellement exposés aux plus grands dangers.

Déjà, en plein siècle de la *Renaissance*, le célèbre évêque

de Vultourre, Simon Maiol, dénonçant l'iniquité de ces hommes sinistres, dans un traité intitulé « *De la perfidie des Juifs* », qui parut avec l'éclat d'un brillant météore, indiquait aux chrétiens le parti à suivre, en ces termes :

« Ces traîtres, les plus scélérats de tous les hommes, livrent au Turc notre patrie, nos ressources, nos forces et nous les tolérons et nous les nourrissons ! C'est attiser le feu dans notre sein, c'est y réchauffer le serpent !

« L'expérience ne cesse de démontrer que, du premier au dernier, les Juifs poursuivent les chrétiens de la haine la plus implacable ; et que, si l'occasion leur promet l'impunité, ils se groupent et se précipitent sur eux en bataillons serrés semblables à des harpies qui ne peuvent se rassasier du sang qu'elles sucent... Vrais gibiers de potence (*furciferi*), fléau de tous les honnêtes gens, dépourvus de droit à toute tolérance ! »

Il est bien certain qu'accorder comme a fait la *grande* Révolution le droit de citoyens à des gens qui ne connaissent ni la morale, ni le devoir chrétien, c'est consentir de gaîté de cœur à ce qu'ils deviennent les vampires de ceux que retiennent les principes du christianisme.

C'est comme si, par pitié et compassion, on ne retenait pas en cage les bêtes féroces, et si on leur accordait la liberté.

Le quatrième concile de Latran avait ordonné que les Juifs portassent une *rouelle jaune*, comme marque distinctive sur leurs habits, pour que tous pussent les con-

naître et les éviter. *De nos jours ce ne serait plus suffisant !*

Il faut à tout prix employer une mesure plus radicale capable d'assurer la paix publique.

Il n'y en a pas d'autre que de les contraindre à évacuer notre territoire, et à ne pas souiller davantage le champ de la civilisation chrétienne.

Quel droit ont-ils d'habiter parmi nous ? Leurs ancêtres ont-ils contribué à créer ou à consolider cette France qui fait notre orgueil, et n'est pour eux qu'un objet de rapacité féroce ?

Ils agissent déjà à notre égard, eux étrangers arrivés d'hier, comme de véritables conquérants.

« On ne se contente pas d'exproprier le chrétien de la terre, on prétend l'exproprier du ciel.

« Ce malheureux se détache-t-il des choses de ce monde et se retire-t-il dans un cloître, pour y penser uniquement à son salut ? La presse juive le dénonce, et le voilà jeté dans la rue...

« Veut-il, comme on dit, être de son temps, se mêler au mouvement industriel, s'associe-t-il avec d'autres chrétiens, pour fonder, dans des conditions très sérieuses, des entreprises qui semblent promises au succès, on lui applique des lois spéciales, des lois qui n'existent que pour lui...

« Dans le premier cas, *le Juif* lui dit : Vous m'irritez par vos prières et vous m'offensez dans ma religion.

« Dans le second cas, *le Juif* lui dit : Vous m'inquié-

tez par vos affaires, et vous me menacez dans mon monopole [1]. »

Eh bien ! si nous en sommes arrivés là, et si nous sommes des *conquis*, nous ne voulons pas devenir des esclaves et des renégats !

Hors d'ici le Juif ! Le sol est à nous, et il nous est bien permis d'en fermer l'accès à nos ennemis.

« Arrière ! ô vous, nous écrirons-nous avec Toussenel, arrière, horde d'usuriers à charge à l'humanité depuis le commencement des siècles, et qui traînez par tout le globe votre haine des autres peuples, et votre incorrigible orgueil ! »

Oui, arrière et hors d'ici !

— Mais où voulez-vous qu'il aille, le Juif, si vous le repoussez ?

— Qu'il aille où il voudra ! Sa destinée, qu'il ne justifie que trop pour le dégoût qu'il inspire aux autres peuples, est d'être errant et vagabond. — Eh bien ! qu'il erre !

Marche, maudit, car tu ne mérites plus la compassion dont tu as fait un si triste usage.

Sois maudit pour l'abîme de misère que tu as creusé sous les pieds de tant de milliers d'honnêtes travailleurs !

Sois maudit pour les doctrines immondes dont tu as enivré les multitudes, et pour le poison d'impiété que tu as infiltré dans leurs veines !

[1] *La France juive devant l'opinion*, p. 108, 109.

Sois maudit pour tant d'âmes innocentes que tu as souillées de ton souffle impur, et qui seront perdues à jamais, à cause de toi !

Que le Christ, que tu hais tant, se lève, et daigne enfin réaliser cette prière si ancienne de notre liturgie sacrée :

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus.

(Faites disparaître cette nation perfide du territoire des chrétiens.)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

PREMIÈRE PARTIE

LE JUIF, ENNEMI DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CHAPITRE I. — Qu'est-ce que le Juif ?. 9
Le Juif, objet de répulsion universelle. — Essentiellement différent des chrétiens. — Le Talmud, matrice juive ; clef du judaïsme. — Les Pharisiens, ancêtres des Juifs modernes. — Mischna et Ghémara. — Le Talmud au-dessus de la loi de Moïse. — Code civil ecclésiastique du judaïsme. — Code religieux des Juifs. 9

CHAPITRE II. — La morale juive dans la famille 17
I. La femme juive, esclave de son mari ; morceau de viande de boucherie. — Concubinage permis. — Interprétation immorale du texte : *Croissez et multipliez-vous*. — Droit du mari de fustiger sa femme. — Servitude de la femme mariée. — Les femmes juives ne sont rien. — Elles ne peuvent s'instruire de la religion. — Portrait de la femme juive par un Juif. — Divorce. — Prostitution. — Définition de la femme juive 17
II. Obscénités enseignées aux enfants. 23

CHAPITRE III. — La morale du Juif dans ses rapports avec le prochain 25
I. La conscience du Juif est à l'envers 25
Les autres hommes ne sont que des bêtes. — Kol-Nidraï ou parjure. — Juge. — Vol. — Criminalité. — Vente des biens d'autrui par le Kahal . . 25
II. De l'usure chez les Juifs. 38
III. De l'agiotage chez les Juifs 48
Culte de l'or. — Agiotage. — Emprunts d'État. — Ecrasement 50
IV. Les Juifs accapareurs 59

CHAPITRE IV. — Nationalité du Juif 83
I. Le Juif ne se fusionne avec aucun peuple. . . . 83
Absence de patriotisme. — Émancipation des Juifs en France. — Opinion de Portalis. — Manifeste des députés de Roumanie. — Cosmopolite, international. — Chauvinisme 83
II. Le Juif traître et conspirateur 95
Deutz. — Exemples divers. — Crémieux. — Wilna. — Conspirateur. — Révolutionnaire 96
III. Solidarité du peuple juif 106
Aperçu général. — Mortara. — Victor Noir. — Assassinat du P. Thomas. — Roumanie. — Algérie. 106

CHAPITRE V. — La domination universelle, rêve du Juif . . 121

DEUXIÈME PARTIE

LE JUIF, ENNEMI DE LA RELIGION CATHOLIQUE

CHAPITRE I. — Haine du Juif contre le chrétien. 135

CHAPITRE II. — Fureur du Juif pour le sang chrétien . . . 143
I. Assassinats religieux de chrétiens. 143
II. Emploi sacré du sang chrétien. 158

CHAPITRE III. — Haine du Juif contre le christianisme dans la franc-maçonnerie. 169

I. Influence du Juif dans la franc-maçonnerie . . . 171
Origine de la franc-maçonnerie. — Son introduction en France. — Philosophisme. — Immixtion du Juif. 171
II. Destruction de l'Église catholique et domination universelle, buts que les Juifs se proposent d'atteindre par la franc-maçonnerie. 195
III. L'*Alliance* israélite universelle 216
Corollaire. La puissance du Juif est de nos jours déjà formidable. 224

CHAPITRE IV. — Oppression de la religion catholique par le Juif 233
I. Méthode employée par le Juif pour opprimer la religion catholique. 234
II. Résultats de l'oppression de la religion catholique par les Juifs 241
Écoles athées. — Lycées de filles. — Divorce. — Séparation de l'Église et de l'État. — Arrachement des crucifix. — Suppression des processions . . 241
RÉSUMÉ des deux premières parties 265

TROISIÈME PARTIE

DU DROIT DE LA LÉGITIME DÉFENSE

CHAPITRE I. — De la guerre légitime. 275
I. Causes qui rendent la guerre légitime 275
Salut de la patrie. — Défense de la religion. — Machabées. — Croisades 275
II. La mort dans une guerre sainte est un véritable martyre. 284

CHAPITRE II. — La guerre contre les Juifs serait-elle légitime? 293

CONCLUSION 297

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

3 2044 020 539 532

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

FEB 6 '69 H
CANCELLED
22862955
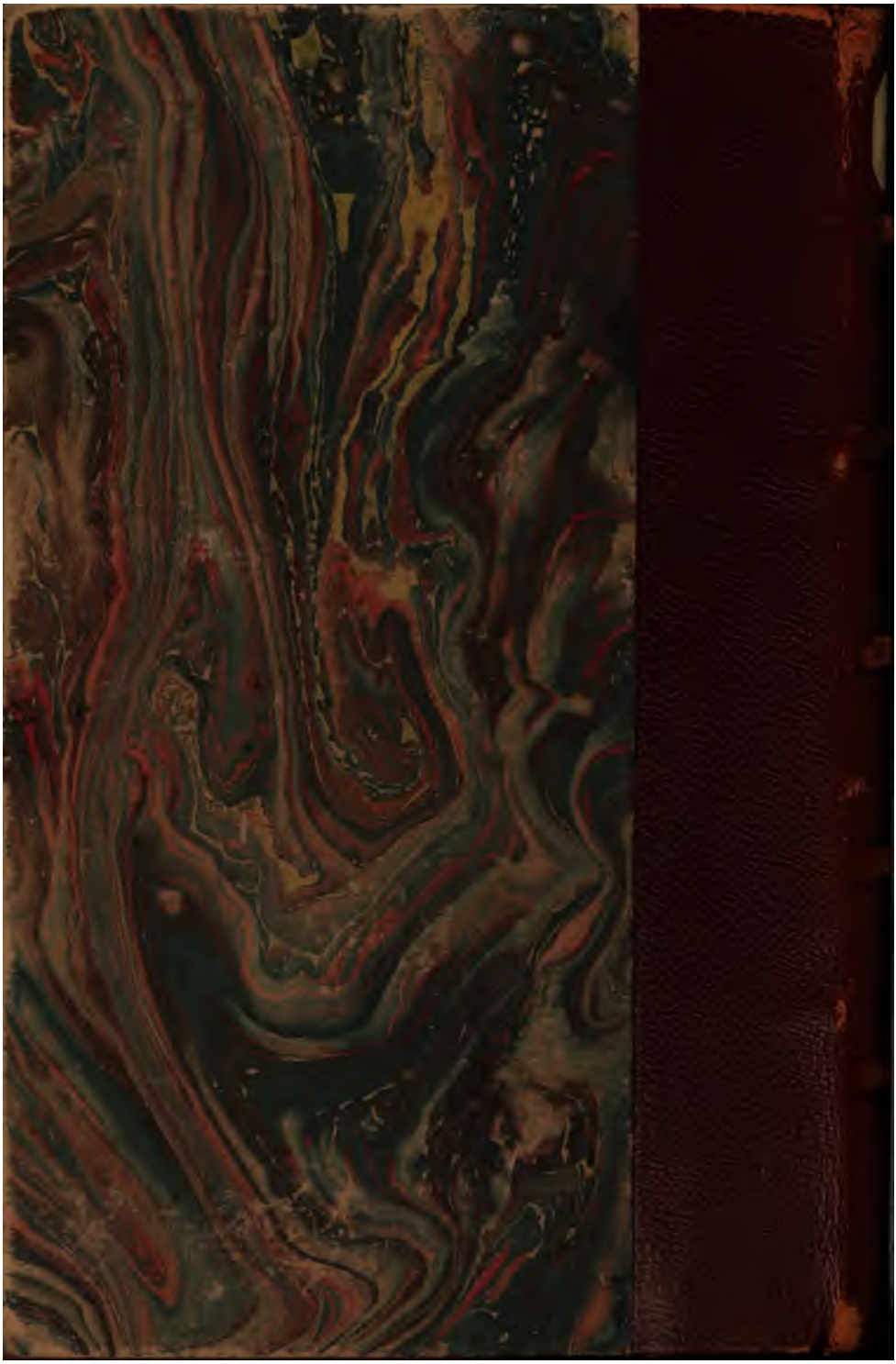
WIDENER
SEP 10 1996
BOOK DUE
CANCELLED